

Distribution: limitée

UNESCO/BIE/C.58/P&D
Genève, le 20 février 2009
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-huitième session

Centre de conférences de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

28-30 janvier 2009

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

1. Ouverture de la session

La cinquante-huitième session du Conseil du BIE a été ouverte le mercredi 28 janvier 2009 à 10h30 par S.E. M. Raúl VALLEJO CORRAL, Ministre de l'éducation de l'Équateur et Président du Conseil du BIE, qui a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil.

La vidéo d'introduction préparée pour la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE), tenue à Genève en novembre 2008, a été projetée au début de la session avant l'adoption de l'ordre du jour .

Le Président a souhaité la bienvenue à M. Nicholas BURNETT, Sous-directeur général de l'UNESCO pour l'éducation (ADG/ED), et a rappelé que le Conseil accorde toujours une grande importance à sa participation à ses réunions. Afin que le Conseil bénéficie pleinement de la présence de M. BURNETT durant ce premier jour de la session, le Président a annoncé que l'ADG/ED allait présenter ses observations sur les points pertinents de l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

Document: UNESCO/BIE/C.58/1/Prov + Addendum

DÉCISION

Le Conseil a adopté sans amendement l'ordre du jour et l'ordre du jour commenté de sa cinquante-huitième session, tels qu'ils figurent en annexe I.

M. N. BURNETT a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil et leur a transmis les vœux du Directeur général de l'UNESCO pour la réussite de leur session. Il a ensuite fait des commentaires sur 4 grandes questions, à savoir : 1) la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) ; 2) le processus de planification des activités de l'UNESCO et du Secteur de l'éducation pour la période biennale à venir (35 C/5) ; 3) la gouvernance et la gestion des Instituts ; et 4) l'avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula.

S'agissant de la CIE, l'ADG/ED a confirmé qu'elle devrait être considérée comme une « conférence très, très réussie », et que les remontées d'information reçues des différentes parties prenantes ont toutes été positives ; il valait la peine de mentionner, entre autres, l'excellente combinaison de bases conceptuelles et analytiques pour l'inclusion, les activités novatrices, les intéressantes discussions d'experts et la Table ronde entre les ministres et les jeunes. M. BURNETT a également reconnu que la CIE n'aurait pas pu se dérouler sans le rôle spécifique joué par le Conseil, son Président et le très dévoué Groupe de travail sur la CIE. Il a également mis l'accent sur l'important soutien, aussi bien en termes financiers qu'en termes de ressources humaines, que le Secteur de l'éducation de l'UNESCO a mobilisé pour la CIE. M. BURNETT a aussi attiré l'attention du Conseil sur les deux principaux aspects du suivi de la Conférence, à savoir l'avenir de l'éducation pour l'inclusion et la prochaine session de la CIE. Il a souligné l'importance du maintien du niveau d'engagement obtenu jusqu'ici, afin que les activités relatives à l'éducation pour l'inclusion puissent être poursuivies. Ces activités ont débouché sur la « Déclaration d'Oslo » publiée en décembre 2008 par le Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous, dans laquelle il est fait spécifiquement référence aux conclusions de la CIE. L'inclusion est une question essentielle pour les thèmes des trois prochaines conférences internationales de l'UNESCO (l'éducation pour le développement durable, l'éducation des adultes et l'enseignement supérieur), ainsi que pour l'ensemble du

Secteur de l'éducation. Le suivi, en termes de contenu, devrait être effectué par le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, y compris le BIE, qui mettra de plus en plus l'accent sur l'équité dans tous les aspects de ses travaux. Parmi les activités prévues, le Secteur de l'éducation apportera la touche finale au projet de directives politiques pour l'inclusion qui avait été présenté lors d'une réunion annexe à la CIE et qui sera ensuite distribué et adopté dans les contextes appropriés. Un centre international d'information (« *clearinghouse* ») et de gestion de connaissances sur l'éducation pour l'inclusion peut être créé à condition qu'il soit possible de combiner pour ce faire les ressources du Secteur de l'éducation et du BIE. Les feuilles de route régionales et sous-régionales établies durant les conférences préparatoires devraient être appliquées, car c'est à ces niveaux-là que l'éducation pour l'inclusion doit être mise en œuvre avec l'engagement actif des Bureaux régionaux et des Bureaux hors siège de l'UNESCO. Il faudrait également réfléchir à la fréquence des futures sessions de la CIE, à la formule à retenir pour ces réunions, aux modalités de financement et à la charge que cela fait peser sur le personnel et les ressources du BIE.

Pour la planification de la prochaine période biennale 2010-2011, comme l'a indiqué le Conseil Exécutif, il faudra davantage mettre l'accent sur les programmes de l'UNESCO, y compris l'éducation. Dans le cadre du scénario budgétaire de « zéro croissance réelle » de US\$670 millions proposé par le Directeur général de l'UNESCO, l'éducation sera le seul secteur à bénéficier d'une augmentation, son budget passant de US\$108 millions à US\$119 millions pour la prochaine période biennale. Étant donné que cela ne représente toutefois en termes réels que US\$5 ou 6 millions de plus, le rôle clé des ressources extrabudgétaires reste très important. Il sera plus facile d'affecter les ressources aux programmes prioritaires en a) concentrant 50 % du budget hors personnel dans 4 domaines d'activité fortement appuyés par les États membres, à savoir l'alphabétisation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les enseignants et la planification de l'éducation ; b) en privilégiant certaines zones géographiques avec 30 % des ressources allouées à l'Afrique et le recensement de 20 pays qui se trouvent les plus éloignés des objectifs de l'éducation pour tous et qui ont demandé un appui ; c) en alignant davantage encore les activités des Instituts et des Centres sur les grandes priorités sectorielles. Tout en reconnaissant que cet alignement pourrait poser des problèmes de gouvernance particulièrement complexes, M. BURNETT a annoncé qu'un certain nombre de mesures avaient été prises, à savoir que le Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (CEPES) sera fermé et que les activités du Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC) feront l'objet d'une refonte dans le contexte de l'attention générale apportée à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels et à la nouvelle stratégie adoptée dans ce domaine. L'Institut international de renforcement des capacités en Afrique (IICBA) concentrera ses activités sur la mise en œuvre de l'Initiative de formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et sera renforcé sous la supervision du Bureau régional de l'éducation en Afrique (BREDA) ; quant à l'avenir de l'Institut pour les technologies de l'information dans l'éducation (IITE), à Moscou, il fait l'objet de discussions en coordination avec les autorités russes. Une modeste augmentation budgétaire sera proposée pour l'allocation financière du BIE, qui passera de US\$4'591'000 à environ US\$4'800'000 dans la 35 C/5. Il est également suggéré d'adopter une seule et unique résolution pour tous les Instituts afin de montrer plus clairement de quelle façon ils contribuent à la réalisation des objectifs généraux en matière d'éducation. La question du financement et de la génération de recettes est très importante, car le Secteur de l'éducation a très peu de ressources par rapport à la mission qui lui a été confiée et aux demandes qu'il reçoit. Le cas de l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIEP) a été mentionné, l'allocation de l'UNESCO ne couvrant que 14 % du budget de cet Institut. Le BIE est encouragé à continuer de rechercher des ressources extrabudgétaires et à diversifier davantage sa base de donateurs. S'agissant des

effectifs, l'ADG/ED a noté que les modalités contractuelles en vigueur ne permettent pas nécessairement de satisfaire tous les besoins des Instituts et qu'il faudrait rechercher les changements à opérer dans ce domaine, tout en protégeant comme il se doit le personnel employé sur la base des contrats existants.

En ce qui concerne la gouvernance et la gestion des Instituts, il a été noté que les structures de gouvernance respectives sont différentes et qu'elles reflètent la nature des activités de chaque Institut, et aussi que la taille du Conseil du BIE semblait particulièrement importante par rapport à celle des conseils des autres Instituts. M. BURNETT a confirmé que dans le cadre de son examen spécifique des questions de gestion, il avait procédé à de sérieuses évaluations de la performance de tous les directeurs des Instituts, et il a déclaré être heureux d'être en mesure d'annoncer que le mandat de Mme C. Acedo avait été renouvelé pour deux années de plus.

S'agissant de l'avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, l'ADG/ED a reconnu que son élaboration ne pouvait pas avoir lieu à un pire moment, l'équipe du BIE étant totalement engagée dans les préparatifs et l'organisation de la CIE. L'avant-projet semblait avoir été établi de façon trop hâtive ; il faudrait prendre davantage de temps et consulter le Secteur de l'éducation pour lancer un nouveau processus débouchant sur une réflexion sur la mission essentielle, le financement et les effectifs du BIE. L'ADG/ED a confirmé que le Secteur était prêt à participer à tous types de mécanismes que les membres du Conseil considéreraient comme appropriés pour l'élaboration de la stratégie.

Au cours de la très fructueuse discussion qui s'est ensuivie, plusieurs membres ont félicité Mme Acedo pour la réussite de l'organisation de la CIE, considérée comme une importante réalisation, ainsi que pour la prolongation de son mandat en qualité de Directrice du BIE.

En ce qui concerne la CIE, il a été convenu qu'il fallait accorder une attention particulière, dans l'ordre du jour des travaux du Conseil, à une discussion approfondie des mécanismes de suivi, en déterminant avec précision quelles mesures spécifiques peuvent être prises par le BIE par rapport aux différentes activités devant être mises en œuvre par d'autres parties prenantes. Les participants ont souligné l'importance des conférences préparatoires pour la réussite de la CIE, et se sont félicités de la possibilité de tenir des réunions de suivi régionales, afin que les pays puissent « digérer » les résultats et appliquer les recommandations dans leurs contextes régionaux spécifiques. Plusieurs suggestions ont été faites, notamment : que les documents et les résultats produits par la conférence soient largement diffusés et utilisés pour la poursuite des discussions ; que l'on fasse mieux connaître les obstacles à l'éducation pour l'inclusion dont l'existence a été constatée ainsi que les solutions qui permettraient de les lever, et que des feuilles de route régionales pratiques soient mises en œuvre, y compris des travaux de recherche sur l'impact de l'application des politiques d'éducation pour l'inclusion. D'autres suggestions ont également été avancées quant à la façon de soumettre les résultats des quatre conférences internationales de l'UNESCO organisées en 2008 et 2009, y compris la CIE, à la 35^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, pour continuer à profiter de la dynamique imprimée à ces activités.

La stratégie de financement extrabudgétaire du BIE a été considérée comme une question cruciale et les membres du Conseil ont suggéré la création d'un « groupe pour la mobilisation de fonds ». Compte tenu, en particulier, de la crise financière mondiale, le BIE devrait s'efforcer d'aller au-delà de sa base traditionnelle de donateurs et d'approcher de nouveaux pays, y compris le monde en développement et le secteur privé. En ce qui concerne l'avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de

curricula, le BIE devrait réfléchir à ses fonctions fondamentales, à ce qu'il devrait continuer de faire et aux activités qu'il devrait interrompre (« *sunset clause* »). Il faudrait également examiner de près la question de la réalisation de travaux de recherche et/ou de l'utilisation des résultats des travaux de recherche existants.

Une délégation s'est dite préoccupée par l'éventualité de l'adoption d'une seule et même résolution pour tous les Instituts, compte tenu de leurs différences de mandats, de structures, d'organes directeurs et de besoins.

S'agissant de la composition du conseil du BIE, il a été reconnu que les membres représentent la diversité et l'ensemble des régions, qu'ils sont élus par la Conférence générale et que la qualité de la participation, et non la quantité, est importante. Les délégations ont estimé qu'un Conseil de 28 États membres ne constitue pas une charge financière en soi, mais qu'il fait au contraire la force du BIE et qu'il devrait être utilisé de la façon la plus efficace possible pour appuyer les activités du Bureau. En fait, plus la participation est large, plus la notoriété du BIE est grande. Il a été suggéré que l'on recherche des modalités et listes d'activités plus interactives afin de mieux exploiter l'apport bénévole des membres du Conseil.

3. Activités du BIE durant l'année 2008

La Directrice du BIE a présenté les éléments significatifs du Rapport d'activités 2008, tels qu'exposés dans les documents *UNESCO/BIE/C.58/2* et *C.58/Inf.2 (Annexe II)*, de même que les principales conclusions de l'évaluation de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE), telles que reflétées dans le document *UNESCO/BIE/C.58/Inf.4 (Annexe III)*. Le Rapport du Groupe administratif (document: *UNESCO/BIE/C.58/Inf.3*, points 1 à 6, ainsi que la Résolution portant ouverture de crédit pour 2008) a été présenté par le Dr. Faridah ABU HASSAN, représentante de la Malaisie, en sa qualité de Présidente du Groupe administratif (*Annexe IV*).

Résumé du débat

La Directrice du BIE a été félicitée pour sa présentation exhaustive des réalisations du BIE en 2008. Une discussion très approfondie s'est ensuivie, et des observations ont été faites sur différents aspects des activités du Bureau, y compris sur les importants progrès accomplis en ce qui concerne la revue « Perspectives », progressivement transformée en une publication de travaux de recherche ayant fait l'objet d'un examen collégial, et dont le nombre d'abonnements en ligne a augmenté. Dans ce contexte, la suggestion selon laquelle le Conseil pourrait être impliqué dans la proposition d'un certain nombre de thèmes futurs a été bien accueillie. D'aucuns ont dit avoir l'impression que l'on avait moins mis l'accent sur les activités en Afrique, en Asie et en Amérique Latine ; cela devrait toutefois être considéré à la lumière du volume de travail considérable consacré à l'organisation de la session de la CIE. La Directrice a précisé qu'en 2008 le BIE avait accru sa présence en Afrique où la plupart de ses programmes sont mis en œuvre, notamment le « Programme pour l'éducation de base en Afrique » (BEAP) coordonné par BREDA, le projet « Lutte contre la pauvreté et éducation pour la paix » aux activités duquel six nouveaux pays africains se sont joints en plus des neuf pays précédents, l'assistance technique adaptée aux besoins fournie au Libéria, ainsi que l'atelier préparatoire de la CIE au Kenya et la Conférence régionale de la CIE au Cameroun. La Directrice du BIE a également présenté les activités et les partenariats du BIE en Asie et en Amérique latine, ainsi que les deux conférences préparatoires régionales de la CIE en Indonésie et en Argentine. En réponse à la question sur la politique du BIE en matière de

financement extrabudgétaire, et s'agissant notamment des « coûts d'appui au programme » (PSC), qui contribueraient à la viabilité financière du BIE, des explications ont été fournies sur la situation actuelle des contributions extrabudgétaires et volontaires et sur les différentes façons de traiter les PSC en fonction de la nature et de l'objet des fonds. Il a été indiqué qu'il faudrait susciter l'intérêt des donateurs pour les services que le BIE peut offrir à différents types de publics, et qu'il conviendrait de diversifier les sources de financement, en incluant éventuellement le secteur privé. La possibilité que le BIE ait accès au Fonds de coopération Sud-Sud pour l'éducation a également été mentionnée, et il a été suggéré que le BIE s'implique dans un programme permettant de mieux le faire connaître dans des régions telles que l'Asie. Il a été demandé si des activités prévues n'avaient pas été mises en œuvre et si des enseignements avaient été tirés des problèmes auxquels le BIE avait été confronté en 2008. Répondant sur ce point, la Directrice du BIE a réaffirmé que le taux d'exécution des activités, soit 97 %, montre bien que toutes les activités prévues ont été réalisées. La seule exception est l'assistance technique au Viet Nam, où le réexamen des curricula nationaux pour tenir compte de l'impératif d'équité entre les sexes, demandé par le Bureau de l'UNESCO à Hanoï, a été reporté en 2009 par le gouvernement. En ce qui concerne l'importance de l'inclusion d'un nombre plus élevé d'indicateurs et de paramètres afin de mieux évaluer l'impact des activités du BIE, il a été reconnu que l'équipe du Bureau travaille déjà sur cette question et cherche également les moyens de mieux mettre en évidence les activités du BIE et d'accroître la visibilité de ce dernier. Il a également été suggéré que les experts nationaux membres de la Communauté de pratique (COP) dans le domaine du développement du curriculum pourraient constituer une source de savoir pour les ministères de l'éducation des différents pays.

S'agissant de la 48^e session de la CIE, plusieurs États membres ont renouvelé leurs félicitations à la Directrice du BIE et à son équipe pour leur excellent travail durant la phase préparatoire de la Conférence et au cours de la Conférence elle-même, qui a connu un succès retentissant. La Table ronde entre les ministres et les jeunes, animée par un journaliste renommé, a en particulier été l'une des caractéristiques novatrices particulièrement appréciée par les participants. Quant au suivi de la CIE, plusieurs suggestions ont été faites, telles que la possibilité de dresser une carte de la situation des pays – dans les différents contextes géographiques – dans le domaine de l'éducation pour l'inclusion, et de procéder à une étude préliminaire des séries 2008 des rapports nationaux. La nécessité d'intégrer les résultats de la CIE aux autres conférences internationales de l'UNESCO a une fois de plus été soulignée, afin de s'assurer de l'apport d'une véritable valeur ajoutée, et il a été recommandé qu'un document complet sur les synergies entre les conférences soit soumis à la 35^e session de la Conférence générale. Il faudrait organiser des réunions régionales pour définir de façon plus précise l'inclusion, pour mettre en œuvre les feuilles de route et pour lever les obstacles à la réalisation de l'équité. Le BIE pourrait aussi s'impliquer dans l'éducation pour le développement durable, en abordant cette question du point de vue de l'inclusion. La Directrice du BIE a confirmé que sur la base des très nombreuses informations et connaissances regroupées sur l'éducation pour l'inclusion, le Bureau a l'intention de poursuivre ses activités en matière d'éducation pour l'inclusion en les considérant comme un domaine d'intervention essentiel, et en allant même pour se faire au-delà des simples actions spécifiques de suivi de la CIE. Dans ce contexte, le BIE est prêt à mettre sur pied un centre international d'information (« *clearinghouse* ») sur l'éducation pour l'inclusion afin d'aider les pays à appliquer leurs politiques et stratégies d'éducation pour l'inclusion. Il a été confirmé que certaines réunions régionales de suivi de la CIE sont déjà prévues en coordination avec les Bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation. Les solides partenariats établis durant les préparatifs de la CIE, en particulier avec le Conseil de l'Europe, la FAO, la GTZ et d'autres organisations, sont aujourd'hui mis à profit pour promouvoir davantage l'adoption de plans d'action pour l'éducation pour l'inclusion par les différents

mandants de ces organisations. En ce qui concerne la méthodologie et les sources du rapport d'évaluation de la CIE, un certain nombre d'autres détails ont été fournis, qui ont fait ressortir la validité des échantillons et l'intérêt des résultats de l'analyse des diverses réponses. Il a en outre été souligné qu'il est particulièrement important d'accorder une grande attention aux différents domaines dans lesquels il devrait être possible d'améliorer l'organisation des futures conférences.

Enfin, il a été noté que seuls trois des six membres du Groupe administratif ont participé à la réunion du 26-27 janvier 2009, et qu'il fallait espérer qu'à l'avenir tous les membres se rendraient disponibles pour pouvoir exercer leurs fonctions. Dans le même temps, le premier projet de rapport du Groupe administratif a été révisé afin de mieux refléter les discussions qui avaient eu lieu et de fournir au Conseil des évaluations plus complètes des différents points de l'ordre du jour. Des informations supplémentaires ont également été ajoutées à la Résolution portant ouverture de crédit pour 2008, afin qu'elles puissent être approuvées.

DÉCISION

À la fin des débats, au cours desquels 14 délégués et 2 observateurs se sont exprimés, et conformément à ses Statuts stipulant qu'il « supervise l'exécution du programme d'activités du Bureau », le Conseil :

- **a pris note des commentaires et recommandations du Groupe administratif et approuvé les paragraphes révisés 1 à 6 de son Rapport, auquel le budget de la CIE sera annexé ;**
- **a approuvé le Rapport d'activités de la Directrice du BIE pour 2008 ;**
- **a approuvé les comptes provisoires du BIE au 31 décembre 2008 (UNESCO/BIE/C.58/Inf.2), visés par le Contrôleur financier de l'UNESCO, ainsi que la Résolution portant ouverture de crédit pour 2008, qui comprend également l'allocation financière telle qu'approuvée par la 56^e session du Conseil du BIE ;**
- **a délégué au Bureau du Conseil le pouvoir d'approuver les états de comptes 2008, certifiés par le Bureau du Contrôleur financier de l'UNESCO, à sa prochaine réunion en été 2009.**

4. Programme d'activités du BIE pour 2009

La Directrice du BIE a présenté les grandes lignes du projet de programme d'activités du BIE pour 2009, ainsi que le cadre budgétaire (*document: UNESCO/BIE/C.58/3 + son addendum*) (*Annexe VI*). La parole a été brièvement donnée à la représentante de la Pologne, qui était invitée en qualité d'observateur, au sujet de l'utilisation des recettes tirées des timbres polonais (environ US\$250 000). Elle a remercié la Directrice du BIE pour les mesures prises à cet égard et a assuré le Conseil de l'appui des autorités polonaises à la décision du Conseil du BIE de consacrer le produit de la vente des timbres polonais au financement des activités du BIE en Afrique. La représentante de la Malaisie, en sa qualité de Présidente du Groupe administratif, a présenté les points 7 à 9 du texte révisé du Rapport du Groupe administratif (*document : UNESCO/BIE/C.58/Inf. 3*).

Résumé du débat

Une discussion très fructueuse s'est alors engagée sur plusieurs sujets après la présentation par la Directrice des activités du BIE prévues pour 2009. Plusieurs membres ont remercié la

représentante de la Pologne pour avoir accepté la suggestion d'utilisation des recettes tirées de la vente des timbres polonais. Il a été demandé comment un pays pouvait accéder aux services du BIE dans le cadre des grands programmes tels que l'approche fondée sur les compétences dans les curricula, les compétences pour la vie et le travail, l'éducation à la paix et le concept « Apprendre à vivre ensemble ». Une délégation a exprimé son intérêt pour l'établissement d'un lien entre les modules de développement du curriculum du BIE et les établissements de formation des enseignants. La Directrice du BIE a précisé dans quelle mesure le Bureau peut apporter son assistance dans le cadre des programmes existants, et comment une nouvelle activité pourrait être lancée. Il a été demandé que la liste des experts en éducation de la COP soit affichée sur le site web du BIE car il s'agit d'une précieuse source d'information, et aussi que l'on recherche les synergies possibles au sein des régions et des pays. En 2009, le BIE continuera à mettre fortement l'accent sur l'Afrique et sur l'assistance après un conflit, et il a été recommandé qu'il renforce sa visibilité au moyen d'une évaluation des résultats du projet « Lutte contre la pauvreté et éducation pour la paix en Afrique subsaharienne ». Les bonnes pratiques du projet, telles que l'éducation bilingue et la scolarisation des enfants qui ne vont pas à l'école peuvent être partagées et diffusées à d'autres pays africains au niveau politique. La Directrice a souligné que les bonnes pratiques de ce projet ont été publiées en français dans le numéro de « Perspectives » consacré au thème *Lutte contre la pauvreté et éducation pour l'inclusion : transformer l'école en Afrique subsaharienne*, et largement diffusées lors de la CIE. Une éventuelle expansion des activités du BIE dans la région Asie a été suggérée, notamment une assistance au Timor-Leste, dans le cadre des activités de la COP et selon les modalités de coopération Sud-Sud. La Directrice a averti qu'il fallait faire preuve de prudence car il existait un risque que le BIE ne doive étendre ses activités au-delà des capacités dont il dispose, afin de pouvoir répondre à de trop nombreuses demandes ; elle a précisé qu'au niveau régional les activités seront très étroitement coordonnées avec les Bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation. Quant au Timor-Leste, il a été confirmé que certains contacts avaient été pris au sujet d'un éventuel appui du BIE à la réforme du curriculum, en association avec l'UNICEF. L'importance du suivi de la CIE en coordination avec les Bureaux hors siège de l'UNESCO a été une fois de plus soulignée, de même que la nécessité de mettre de plus en plus l'accent sur l'établissement de liens entre l'éducation pour l'inclusion et les thèmes des autres conférences internationales de l'UNESCO, tels que l'éducation pour le développement durable. L'engagement du BIE dans l'éducation pour le développement durable sera également renforcé en coordination avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation à Bangkok. Il a également été réitéré que le suivi de la CIE devrait être l'une des responsabilités communes du Secteur de l'éducation, le BIE en conservant le « pilotage ».

En réponse au souhait exprimé par un certain nombre de délégations d'obtenir davantage de détails sur les programmes 2009, la Directrice du BIE a indiqué que compte tenu du délai très serré imparti, le rapport sur le programme 2009 avait été préparé avant la CIE et que des informations supplémentaires avaient été fournies dans son exposé. Il avait donc été décidé qu'un plan de travail détaillé pour le programme 2009 serait fourni au Conseil afin que celui-ci puisse disposer d'informations plus précises sur les activités prévues et les résultats attendus (voir *annexe VII*). De plus, en ce qui concerne les difficultés que certaines délégations ont dit avoir rencontrées quant à la façon d'interpréter les chiffres figurant dans la Résolution portant ouverture de crédit pour 2009, des précisions ont été apportées sur les coûts du personnel, qui ont été comme d'habitude ventilées par ligne de programme dans la résolution, mais qui figurent sous un seul et même poste dans le cadre budgétaire. Il a également été expliqué que la Résolution portant ouverture de crédit ne reflète que le Compte spécial du BIE pour les recettes et les dépenses, alors que le cadre budgétaire inclut également les fonds extrabudgétaires liés aux projets exécutés par le BIE, mais comptabilisés par le Siège de l'UNESCO. Il a été décidé que le cadre budgétaire 2009 serait approuvé par le Conseil et

qu'une note explicative serait ajoutée dans un délai de un mois par le BIE à la Résolution portant ouverture de crédit pour 2009, telle qu'elle a été soumise (voir *annexe V*).

DÉCISION

À la fin des débats, auquel ont pris part 15 délégations et 1 observateur, et conformément aux Statuts du BIE stipulant que le Conseil est chargé "*de définir de manière détaillée, dans le cadre du programme et budget adoptés par la Conférence générale et compte tenu, le cas échéant, des ressources extrabudgétaires disponibles, les activités à entreprendre par le Bureau*", le Conseil :

- a pris note des commentaires et recommandations du Groupe administratif et a approuvé le texte révisé des paragraphes 7 à 9 de son Rapport ;
- a approuvé les activités du BIE prévues pour 2009, telle que présentées par la Directrice et a demandé que le BIE établisse un plan de travail plus détaillé pour les activités de 2009, et prépare, pour soumission dans un délai de un mois, une correction et une note d'explication sur la Résolution portant ouverture de crédit n°1/2009 ;
- a approuvé le projet de budget du BIE pour 2009, tel que reflété dans le projet de cadre budgétaire (*UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum*) ;
- a pris note du fait que dans le contexte du paragraphe 36 du Projet de programme d'activités et de budget du BIE pour 2009 (*UNESCO/BIE/C.58/3*), le représentant du Secteur de l'éducation a de nouveau donné l'assurance que l'UNESCO allait faire tout son possible pour qu'à l'avenir l'on ne soit pas contraint de tailler dans les effectifs réguliers ;
- a également pris note du fait que la Directrice du BIE a confirmé que le Conseil du BIE se réunira en 2010.

5. Avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula (*UNESCO/BIE/C.58/Inf.5*)

La Directrice a présenté un aperçu général de l'avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula (*Annexe VIII*). La Présidente du Groupe administratif a présenté le paragraphe 10 de son Rapport (*document UNESCO/BIE/C.58/Inf.3*) ; des commentaires ont ensuite été faits sur la façon de réviser certains paragraphes.

Résumé du débat

La Directrice du BIE a confirmé, comme l'avait déjà souligné M. N. BURNETT, que le temps disponible pour la préparation de l'avant-projet de stratégie avait été très court, puisqu'il avait aussi fallu, en même temps, veiller aux derniers préparatifs puis au bon déroulement de la 48^e session de la CIE. Elle a déclaré que le document devrait être considéré comme une première étape vers l'ouverture d'un fructueux débat sur cette importante question. La Directrice a décrit les opérations de mobilisation de fonds extrabudgétaires, dont la réussite a été telle que la proportion 42 % - 58 % a été inversée et est à présent de 58 % pour les fonds extrabudgétaires et 42 % pour l'allocation financière de l'UNESCO, et elle a réitéré son engagement à déployer tous les efforts possibles pour renforcer les opérations de mobilisation de fonds afin que le BIE puisse bénéficier d'un niveau plus élevé de viabilité financière, tout en avertissant les membres du Conseil que les fonds extrabudgétaires ne permettront de résoudre qu'une partie du problème. La sagesse et le rôle actif du Conseil ainsi que les étroites

consultations avec le Secteur de l'éducation de l'UNESCO et les conseils qu'il dispense vont être d'une grande utilité. Les délégations ont fait part de leur point de vue sur différents aspects de l'avant-projet de stratégie, certaines d'entre elles estimant notamment que les arguments reflétés comme des critères d'excellence génériques n'étaient pas suffisamment convaincants, d'autres qu'il faudrait mettre l'accent sur le contenu et les objectifs du BIE en tant que centre d'excellence. Les membres sont tombés d'accord quant au fait que le document devrait être considérablement révisé afin de mieux correspondre à la résolution pertinente 34 C/5, qu'il conviendrait de déterminer les objectifs réalisables ainsi que les principaux thèmes prioritaires, notamment l'inclusion et l'éducation pour le développement durable, et qu'il est important de faire ressortir clairement les points forts et les avantages comparatifs du BIE. L'utilisation plus stratégique de la COP aux niveaux régional et mondial a été mentionnée comme l'un des principaux points à mettre à l'actif du BIE, de même que le lien entre la production et la gestion des connaissances. Un consensus s'est fait jour quant au fait qu'actuellement, le BIE ne peut pas encore être considéré comme un centre d'excellence en matière de curricula, mais les membres ont été nombreux à souhaiter qu'il le devienne, tout en gardant à l'esprit le fait que la stratégie à adopter devra être tournée vers l'avenir et permettre de continuer à défendre la nécessité du financement du BIE en tant qu'apporteur d'une valeur ajoutée aux activités de l'UNESCO. Les membres du Conseil ont convenu que les scénarios devraient être reformulés de manière à les rendre plus simples et plus réalistes. Il serait utile, pour l'élaboration de la stratégie, de réfléchir à la riche histoire du BIE et à sa difficile situation actuelle et d'établir un lien entre ces deux dimensions et l'idée de ce que devrait être le BIE à l'avenir. La crise mondiale et le peu de probabilité d'une augmentation substantielle de l'enveloppe financière dans la 35 C/5 rendent ce document encore plus important, si l'on se base sur une évaluation réaliste de ce que le BIE peut faire au cours de la prochaine période biennale. Un certain nombre d'autres questions pourraient également être prises en compte dans la préparation du document, telles que les approches novatrices en matière de financement et d'effectifs, les méthodes qui permettraient de profiter des points forts et de s'attaquer aux points faibles, les interactions avec les Bureaux hors siège de l'UNESCO et les autres institutions du Système des Nations Unies, et les relations avec les institutions partenaires et les pays donateurs. Tout en tenant compte de la situation globale du BIE en matière de ressources humaines, il a été clairement déclaré qu'en termes de modalités contractuelles, les postes financés par le budget ordinaire du programme ne peuvent pas être couverts par des fonds extrabudgétaires, que les principaux postes du BIE devraient être protégés et financés par l'allocation financière de l'UNESCO, et qu'il ne devrait pas y avoir d'affaiblissement des effectifs essentiels au Bureau. Toutes les implications - en termes d'avantages et d'inconvénients - d'éventuelles « nouvelles modalités contractuelles » devraient être analysées avec soin, car elles pourraient avoir un effet négatif sur la nature internationale du BIE. La procédure de reformulation de l'avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula devrait prendre en compte les domaines prioritaires et les principales orientations géographiques des activités du Secteur de l'éducation de l'UNESCO et comprendre un réexamen des domaines d'activité essentiels du BIE à la lumière du nouvel environnement créé par la CIE. Compte tenu de l'importance de cette question, la nouvelle version de l'avant-projet de stratégie devrait être distribuée à tous les membres du Conseil afin qu'ils puissent faire des commentaires et donner des conseils en vue d'une discussion de plus grande ampleur à laquelle participeraient également d'autres parties prenantes pertinentes. Après cette consultation, le projet de document devrait être présenté au Bureau du Conseil du BIE en été 2009, en vue de sa soumission à la 35^e session de la Conférence générale.

Une demande de précision a été présentée en ce qui concerne l'obligation juridique de l'UNESCO de couvrir entièrement les coûts du personnel régulier du BIE, qui figure dans la

35 C/5, ce qui ne semble pas correspondre à la phrase incluse au paragraphe 36 du Projet de programme d'activités et de budget du BIE pour l'année 2009 (UNESCO/BIE/C.58/3). Le représentant du Secteur de l'éducation a fourni l'assurance que comme cela avait été confirmé par l'ADG/ED, le personnel régulier du BIE sera protégé. Pour répondre aux préoccupations exprimées en ce qui concerne le même paragraphe indiquant que l'allocation financière de l'UNESCO ne couvre que 50 % des coûts estimés de la prochaine réunion du Conseil, il a été confirmé que cette information était exacte, que la part restante des dépenses associées à la réunion du Conseil sera couverte par les réserves du BIE et que la 59^e session du Conseil aura lieu comme prévu en 2010. Le Conseil a décidé que le libellé proposé pour les deux derniers points devrait être inclus dans les décisions pertinentes (voir point 4 ci-dessus). De plus, il a été réitéré que les termes juridiques de l'accord avec le pays hôte et l'UNESCO devraient être pleinement respectés, y compris en ce qui concerne les frais de fonctionnement/administratifs.

DÉCISION

À la fin des débats, au cours desquels 9 délégations se sont exprimées, le Conseil :

- **a pris note des commentaires et recommandations du Groupe ;**
- **a considéré qu'il fallait refaire entièrement le document (UNESCO/BIE/C.58/Inf.5) afin d'élaborer une stratégie basée sur ce dont le BIE a besoin pour devenir un centre d'excellence, en tenant compte des éléments spécifiques et fondamentaux pertinents pour le BIE et de sa valeur ajoutée pour l'UNESCO. Les membres du Conseil devraient jouer un rôle moteur dans ce travail ;**
- **a invité la Directrice du BIE à impliquer les membres du Conseil, les parties prenantes et les ONG travaillant sur les questions de curricula dans la discussion et l'établissement du nouveau document, lequel sera soumis à la réunion du Bureau du Conseil après avoir été envoyé aux membres du Conseil pour commentaires. Pour la discussion de ce point spécifique, la réunion du Bureau du Conseil, se tenant à Genève, sera ouverte à tous les membres du Conseil.**

6. Projet de programme et budget 2010-2011 (35 C/5) (UNESCO/BIE/C.58/Inf.6)

Il a été rappelé que dans son exposé du 28 janvier 2009, l'ADG/ED avait expliqué la raison d'être d'une seule et même résolution pour tous les Instituts du Secteur de l'éducation (*Annexe IX*). Il a été une fois de plus mentionné que la résolution unique suggérée ne semble pas être appropriée pour le BIE, compte tenu, entre autres facteurs, de la structure du Conseil exécutif de l'UNESCO et de la nature de ses activités, hautement prioritaires au sein du Secteur de l'éducation. Il faut espérer, a-t-il été dit, que lorsque le projet 35 C/5 sera soumis au Comité de rédaction du Conseil exécutif de l'UNESCO, où siègent certains membres du Conseil du BIE, les besoins du BIE seront définis de manière bien distincte et que la nouvelle stratégie en cours de préparation en vue de sa soumission à la Conférence générale aura une influence sur les allocations budgétaires.

Compte tenu de la situation extrabudgétaire du BIE pour la prochaine période biennale, la délégation de la Suisse a confirmé que son pays allait continuer à faire preuve de la bonne volonté qu'il avait toujours manifestée à l'égard du BIE, et qu'elle avait l'intention d'examiner positivement une demande de financement pour 2010-2011.

7. Dates de la cinquante-neuvième session du Conseil

DÉCISION

Le Conseil a décidé de proposer au Directeur général de l'UNESCO que la cinquante-neuvième session du Conseil ait lieu du 27 au 29 janvier 2010. Cette session sera précédée de la réunion du Groupe administratif. Comme d'habitude, la réunion du Bureau du Conseil du Conseil aura lieu en été 2009 à Genève.

8. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

9. Adoption des décisions de la cinquante-huitième session (UNESCO/BIE/C.58/Décisions/Prov.)

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a approuvé le texte de ses décisions (document: UNESCO/BIE/C.58/Décisions/Prov.) et prié le Secrétaire du Conseil d'y insérer les ajouts nécessaires.

Le Conseil a confié au Secrétaire du Conseil la publication, d'ici le début du mois de mars 2009, du Compte rendu et décisions de la cinquante-huitième session.

10. Clôture de la cinquante-huitième session

Le Président a remercié tous les participants pour leur implication et leur contribution actives aux travaux du Conseil et a déclaré close la cinquante-huitième session du Conseil le vendredi 30 janvier 2009 à 13h00.

Distribution: limitée

UNESCO/BIE/C.58/Compte rendu et Décisions
Annexe I
UNESCO/BIE/C.58/1/Add.
Genève, le 7 mai 2008
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-huitième session

Centre de conférences de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

28 – 30 janvier 2009

ORDRE DU JOUR ET ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

ORDRE DU JOUR

Mercredi 28 janvier (matin), 10h00 – 13h00

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'Ordre du jour (UNESCO/BIE/C.58/1 Prov.) et de l'Ordre du jour commenté (UNESCO/BIE/C.58/1 Prov. /Add)**
- 3. Activités du BIE durant l'année 2008**
 - 3.1 Rapport de la Directrice (UNESCO/BIE/C.58/2)
 - 3.2 Évaluation de la 48e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) (UNESCO/BIE/C.58/Inf.4)
 - 3.3 Première partie du Rapport du Groupe administratif (UNESCO/BIE/C.58/Inf.3)
 - 3.4 Débat

Mercredi 28 janvier (après-midi), 15h00 – 18h00

Activités du BIE durant l'année 2008 (suite)

- 3.5 Réponse de la Directrice aux questions du Conseil
 - 3.6 Approbation du Rapport d'activités 2008
 - 3.7 Approbation des Comptes provisoires 2008 (UNESCO/BIE/C.58/Inf.2)
- 4. Programme d'activités du BIE pour 2009**
 - 4.1 Propositions de la Directrice (UNESCO/BIE/C.58/3)
 - 4.2 Deuxième partie du Rapport du Groupe administratif (UNESCO/BIE/C.58/Inf.3)
 - 4.3 Débat

Jeudi 29 janvier (matin), 10h00 – 13h00

Programme d'activités du BIE pour 2009 (suite)

- 4.4 Réponse de la Directrice aux questions du Conseil
- 4.5 Approbation du Programme d'activités pour l'année 2009
- 4.6 Approbation du Budget 2009
- 4.7 Approbation de l'ensemble du Rapport du Groupe administratif (UNESCO/BIE/C.58/Inf.3)

Jeudi 29 janvier (après-midi), 15h00 – 18h00

- 5. Informations et échanges de vue**
 - 5.1 Avant-projet de Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula (UNESCO/BIE/C.58/Inf.5)
- 6. Projet de Programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (35 C/5) (UNESCO/BIE/C.58/Inf.6)**

18h30 – 20h00 Cocktail au Centre de conférences de Varembe

Vendredi 30 janvier (matin) 10h00 – 13h00

- 7. Dates de la cinquante-neuvième session du Conseil**
- 8. Questions diverses**
- 9. Adoption des Décisions de la cinquante-huitième session (UNESCO/BIE/C.58/Décisions Prov.)**
- 10. Clôture de la cinquante-huitième session**

ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

La 58^e session du Conseil se tiendra en salle A du Centre de conférences de Varembe (CCV) – 9/11 rue de Varembe (en face du Centre international de conférences de Genève – CICG).

Elle débutera le mercredi 28 janvier à 10h et il est prévu qu'elle se termine le vendredi 30 janvier 2009, si possible à 13h.

L'horaire de travail de la session sera le suivant : 10h – 13h ; 15h – 18h.

Le Groupe administratif se réunira en salle B du lundi 26 janvier à 10h au mardi 27 janvier 2009 à 13h.

Mercredi 28 janvier 2009, de 10h à 13h

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte le mercredi 28 janvier à 10h par S.E. D. Raúl VALLEJO CORRAL (Équateur), Président du Conseil du BIE.

2. Adoption de l'Ordre du jour et de l'Ordre du jour commenté

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.58/1/Prov + Addendum

L'avant-projet d'ordre du jour et le calendrier de la session ont été discutés et avalisés par le Bureau du Conseil, le 16 juillet 2008. Mais, conformément à son Règlement intérieur (section IV, article 4, par. 5), «Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil, peut, au cours d'une session, modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour ou ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux-tiers des membres présents et votants est requise pour ajouter ou supprimer une question au cours d'une session ».

DÉCISION :

Le Conseil est invité :

- à commenter et, le cas échéant, amender le projet d'ordre du jour ;
- à en adopter la forme définitive.

3. Activités du BIE durant l'année 2008

DOCUMENTS: UNESCO/BIE/C.58/2(Rapport de la Directrice) et C.58/Inf. 2 (Comptes provisoires au 31 janvier 2008); UNESCO/BIE/C.58/Inf. 3 (Rapport du Groupe administratif, qui sera distribué au début de la réunion) et UNESCO/BIE/C.58/Inf.4 (Évaluation de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE).

3.1. La Directrice présentera les éléments significatifs du Rapport d'activités 2008.

3.2. La Directrice présentera les principales conclusions de l'évaluation de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE).

3.3. Le Conseil prendra connaissance de la 1^{ère} partie du Rapport du Groupe administratif sur les activités 2008.

3.4. Le Conseil discutera le Rapport d'activités 2008 ainsi que l'évaluation de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE).

Mercredi 28 janvier (après-midi), de 15h à 18h

(Suite du point 3 de l'Ordre du jour)

3.5. La Directrice et/ou les coordonnateurs de programmes répondront aux questions du Conseil.

3.6. Le Conseil procédera à l'approbation du Rapport d'activités 2008.

3.7. Le Conseil procédera à l'approbation des Comptes provisoires 2008 et de la Résolution portant ouverture de crédit pour 2008.

DÉCISION :

Conformément aux Statuts du BIE stipulant qu'il « supervise l'exécution du programme d'activités du Bureau », le Conseil est invité :

- à discuter le Rapport de la Directrice sur les activités menées durant l'année 2008 ;
- à discuter et adopter la partie du Rapport du Groupe administratif relative aux activités 2008 ;
- à approuver le Rapport d'activités 2008 ;
- à approuver les Comptes provisoires du BIE pour 2008 et la Résolution portant ouverture de crédit pour 2008 ;
- à déléguer à son Bureau la compétence d'approuver les comptes certifiés 2008.

4. Programme d'activités du BIE pour 2009

DOCUMENTS: UNESCO/BIE/C.58/3 (Propositions de la Directrice) et UNESCO/BIE/C.58/Inf.3 (Rapport du Groupe administratif, qui sera distribué au début de la réunion.)

4.1 La Directrice présentera les propositions du Programme d'activités, ainsi que le projet de Budget 2009.

4.2 Le Conseil prendra connaissance du Rapport du Groupe administratif sur ce sujet.

4.3 Le Conseil discutera les propositions pour le programme 2009.

Jeudi 29 janvier 2009, de 10h à 13h

Programme d'activités du BIE pour 2009 (suite)

4.4 La Directrice et/ou les coordonnateurs de programme répondront aux questions du Conseil.

4.5 Le Conseil procédera à l'adoption du Programme d'activités 2009.

4.6 Le Conseil procédera à l'approbation du budget du BIE pour 2009.

4.7 Le Conseil procédera à l'adoption formelle de l'ensemble du rapport du Groupe administratif.

DÉCISION :

Conformément aux Statuts du BIE qui stipulent que le Conseil est chargé de définir « de manière détaillée, dans le cadre du programme et du budget adoptés par la Conférence générale et compte tenu, le cas échéant, des ressources extrabudgétaires disponibles, les activités à entreprendre par le Bureau », le Conseil est invité :

- à commenter les propositions de la Directrice ;
- à discuter et à adopter la partie du Rapport du Groupe administratif relative au programme pour 2009 ;
- à approuver le projet de Programme d'activités pour 2009 ;
- à approuver le projet de Budget et le projet de Résolution portant ouverture de crédit pour 2009 ;
- à approuver officiellement l'ensemble du Rapport du Groupe administratif.

Jeudi 29 janvier (après-midi), de 15h à 18h

5. Information et échange de vues

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.58 Inf.5 (Avant-projet de Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula)

- 5.1 La Directrice présentera les principales orientations de l'avant-projet de Stratégie.
- 5.2 Le Conseil prendra connaissance du document et formulera des commentaires.

6. Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (35 C/5)

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.58 Inf.6 (Programme et Budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (35/C5))

6.1 L'ADG/ED ou son représentant présentera au Conseil les principales orientations stratégiques du document 35 C/5 pour le Secteur de l'éducation.

6.2 La Directrice présentera les propositions pour le Programme et le budget 2010-2011 du BIE, ainsi que le projet de Résolution qui sera présenté à la trente-cinquième Conférence générale.

DÉCISION:

En conformité avec ses statuts qui stipulent qu'il est chargé d'«établir sur proposition du Directeur du Bureau, en tenant compte des orientations de planification à moyen terme, le projet de programme général et de budget du Bureau qui sera soumis à la Conférence générale accompagné des observations ou recommandations du Directeur général et du Conseil exécutif et de veiller à assurer la cohérence et la complémentarité des activités prévues dans le projet de programme général et de budget du Bureau avec les autres activités prévues dans le Projet de programme et de budget de l'UNESCO», le Conseil est invité à:

- débattre des propositions pour le programme et le budget du BIE pour 2010–2011, ainsi que le projet de Résolution 35 C/5.
- les approuver.

18h30 – 20h00 Cocktail au Centre de conférences de Varembe

Vendredi 30 janvier, de 10h à 13h

7. Dates de la cinquante-neuvième session du Conseil

DÉCISION :

Le Conseil est invité :

- à fixer les dates de : a) sa 59^e session, conformément aux procédures établies; b) la réunion de son bureau au printemps/été 2009

8. Questions diverses

9. Adoption des décisions de la cinquante-huitième session

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.58/Decisions Prov.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil du BIE (IV, Section XI, article 22), qui prévoit que « le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session » et que « le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session », le Conseil est invité :

- à commenter le projet de Décisions de la 58^e session ;
- à l'adopter ;
- à confier au Secrétariat du Conseil le soin d'en publier le texte d'ici au début du mois de mars 2009.

10. Clôture de la 58^e session

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-huitième session

Centre de conférences de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

28–30 janvier 2009

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION
SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU POUR LA PÉRIODE ALLANT
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Le présent rapport couvre la période allant du **1^{er} janvier au 31 octobre 2008**. Pendant la session du Conseil, des informations complémentaires seront données sur les activités réalisées en novembre et décembre. Le document budgétaire présente les états financiers approuvés au 31 octobre 2008 ; le document présentant les comptes provisoires au 31 décembre 2008 (UNESCO/BIE/C.58/Inf.2) sera comme d'habitude envoyé en janvier au Conseil, dès réception du visa du Contrôleur financier de l'UNESCO.

Le rapport comprend trois parties :

- I. Rapport général ;
- II. Fiches descriptives des activités ;
- III. Données budgétaires au 31 décembre 2008.

I. RAPPORT GÉNÉRAL

Introduction

1. L'année 2008 s'est révélée très stimulante et passionnante, caractérisée par d'intenses préparatifs de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) à différents niveaux, alors qu'en même temps, les activités prévues, telles qu'adoptées par le Conseil au cours de sa 56^e session, étaient mises en œuvre par toute l'équipe du BIE avec professionnalisme et dévouement. Il convient de rappeler que 2008 constitue la première année d'exécution du 34 C/5 ainsi que du 34 C/4 et qu'elle coïncide également avec la première année d'application de la Stratégie du BIE pour 2008-2013. Le taux d'exécution au 31 octobre s'élève à 88,5%. Comparé au taux de 87,66% au 30 novembre 2007, c'est un excellent résultat, dû en partie aux préparatifs de la CIE, mais aussi à la réalisation régulière des activités ordinaires.

2. Le rapport présente les activités menées par le BIE du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008. Conformément à la pratique approuvée par le Conseil, la partie I présente brièvement chaque programme de base. Selon l'approche suivie par le BIE d'une gestion fondée sur les résultats, le détail des activités et des résultats obtenus pour chaque programme de base est donc présenté dans les fiches descriptives respectives (partie II). La situation budgétaire figure dans la partie III.

3. La présentation des activités de 2008 a été organisée selon la **structure des programmes** approuvée par le Conseil du BIE lors de sa 55^e session en janvier 2007 (*annexe I*). Par conséquent, conformément au programme adopté par le Conseil en janvier 2008 (C.56/3), et sur la base de la mission confiée au BIE par la 34^e Conférence générale, cette structure dégage trois principales fonctions pour le BIE :

- i) **il contribue au renforcement des capacités et à la formation des spécialistes du curriculum dans les États membres ainsi qu'au niveau régional et mondial (*Objectif : développer les capacités humaines et institutionnelles*) ;**
- ii) **il fait des recherches, des études et joue le rôle d'observatoire des tendances dans le domaine du développement de l'éducation (*Objectif : identifier les nouvelles tendances du développement de l'éducation*) ;**
- iii) **il gère, partage et diffuse des connaissances (« *knowledge management* ») dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre du curriculum (*Objectif : diffuser l'information et promouvoir le dialogue politique*).**

4. Enfin, le rapport rend compte du **fonctionnement institutionnel** du BIE (Conseil, ressources humaines et financières et gestion institutionnelle).

5. Comme l'indiquait le programme adopté par le Conseil lors de sa 56^e session, le BIE a poursuivi son travail pour atteindre les résultats prévus dans la Stratégie 2008-2013, ainsi que dans le 34 C/5, dont l'introduction générale figure dans l'encadré ci-dessous :

Introduction générale (34 C/5, § 01021)

L'amélioration de la qualité de l'Éducation pour tous (EPT) reste dans le monde entier une préoccupation majeure. Des études montrent que la question de la réforme des programmes d'enseignement occupe une place centrale dans les politiques éducatives qui visent non seulement à favoriser l'accès à l'éducation mais aussi à garantir que tous les apprenants, les filles comme les garçons, réussissent leurs études. En tant qu'institut spécialisé dans le domaine des programmes scolaires, le BIE continuera à concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le repérage des nouvelles tendances du développement de l'éducation, la diffusion

d'informations à jour et de qualité, et la promotion du dialogue international sur les politiques éducatives dans ce domaine.

Les activités du BIE faisant partie intégrante de celles du Secteur de l'éducation, elles contribueront à la réalisation de la plupart des objectifs stratégiques à moyen terme du Secteur, ainsi que de ses priorités biennales. Les programmes de renforcement des capacités et de formation du BIE viseront à atteindre les objectifs des axes d'action 1 et 4, tandis que ses programmes d'observation, de recherche et d'étude contribueront aux axes d'action 2 et 3. Le programme de gestion des connaissances de l'Institut tendra à contribuer, de manière transversale et sous l'angle de l'élaboration des programmes scolaires, aux axes d'action 1, 2, 3 et 4. Le BIE accueillera la Conférence internationale de l'éducation qui sera l'une des manifestations majeures de l'UNESCO intéressant l'éducation au cours de l'exercice biennal, et représentera l'une des contributions essentielles à l'axe d'action 3.

6. Le BIE a réalisé la majorité des activités planifiées et en a entrepris de nouvelles, en réponse à des demandes précises d'États membres reçues en 2008, en plus des activités liées à la CIE ; les paragraphes suivants et les fiches descriptives présentent de plus amples informations. Début 2008, un nouveau projet intitulé : « GigaPan : diversité et inclusion dans la communauté » a été mis au point conjointement par le BIE et l'Université Carnegie Mellon en collaboration avec le Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). L'initiative est destinée à partager les bonnes pratiques pour lier le curriculum et les nouvelles technologies (GigaPan), tout en favorisant les environnements scolaires inclusifs et en encourageant les échanges et les réseaux durables entre étudiants de différents horizons culturels. Des écoles ont été sélectionnées pour tester les activités dans trois sites, respectivement à Soweto (Afrique du Sud), à la Trinité-et-Tobago et à Pittsburgh (États-Unis d'Amérique).

1. LES ACTIVITES DU BUREAU

1.1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5, § 01022)

Renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de conception, d'élaboration et de réforme des programmes d'études.

Indicateurs de performance :

- *fonctionnement de la communauté mondiale de pratique formée de spécialistes du curriculum ;*
- *nombre d'hommes, de femmes et d'institutions ayant bénéficié d'une formation ;*
- *création, adaptation, expérimentation et large diffusion de ressources éducatives et méthodologiques et de « boîtes à outils » pour la formation.*

Communauté de pratique dans le domaine du développement du curriculum

7. En 2008, la communauté de pratique (COP) a intensifié son rythme d'application et elle a consolidé et élargi ses activités. Cette accélération est le résultat de l'association des facteurs suivants : sa participation aux consultations régionales sur la CIE et à la mobilisation d'une centaine de spécialistes pour les ateliers et les débats pendant la CIE ; la mise en œuvre des accords de coopération signés en 2006 et la multiplication des activités liées aux plans de travail de la COP dans différentes régions avec les nouveaux points focaux. Sa fonction comme réseau actif de chercheurs, de praticiens, d'experts et de décideurs ainsi que comme plateforme du dialogue politique a été renforcée en mettant l'accent sur la coopération régionale, interrégionale, Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. Dans le cadre de la communauté de pratique, les consultations régionales pour mettre en commun des conceptions, des politiques et des bonnes pratiques de l'éducation pour l'inclusion, qui avaient commencé en 2007, se

sont poursuivies avec l'Atelier régional des pays nordiques (Helsinki, Finlande, mars 2008) ; elles ont culminé avec l'organisation de trois conférences préparatoires régionales de la CIE en Asie (Bali, Indonésie, mai 2008), dans les États arabes (Beyrouth, Liban, août 2008) et en Afrique (Yaoundé, Cameroun, septembre 2008). Ce processus préparatoire de la 48^e session de la CIE constitue une caractéristique unique qui a motivé 13 conférences et ateliers internationaux, régionaux et sous-régionaux, avec le concours actif de plus de 900 participants de 128 pays. L'équipe de la COP a également été chargée de préparer et de produire les cinq films vidéo qui, en exposant les bonnes pratiques de l'éducation pour l'inclusion, véhiculeront des messages clés au cours de la CIE et « donneront la parole aux exclus ».

8. Au 31 septembre, la COP était formée de 840 membres de 94 pays, avec 12 points focaux. Les plans de travail établis avec les Bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation à Dakar (BREDA), à Bangkok et à Santiago ont été mis en œuvre et élargis. En Afrique, en coordination avec la Division pour la promotion de l'éducation de base (ED/BAS) et le BREDA, la phase de démarrage du « Programme de l'éducation de base en Afrique (BEAP) » a été lancée à Banjul, Gambie, en avril 2008 pour se centrer sur un cadre curriculaire fondé sur les compétences plus pertinentes pour un minimum de neuf années d'école. En Amérique latine et aux Caraïbes, conformément à l'accord régional triennal (2007-2009) avec la Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC), la sixième réunion s'est déroulée sur le thème « Évaluation des compétences » à San José, Costa Rica, en juin 2008. De plus, des domaines de coopération pour les réformes du curriculum ont été identifiés pour les pays suivants : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

9. Les activités entreprises à différents niveaux de la COP ont produit plusieurs rapports et documents. Les résultats de toutes les consultations régionales figurent dans le document d'information *Outcomes and trends in inclusive education at regional and inter-regional levels: issues and challenges*, qui sera distribué pendant la CIE. Un article sous le même titre paraîtra aussi dans le numéro spécial de la revue « Perspectives » consacré à l'éducation pour l'inclusion et un CD contenant le rapport des neuf ateliers de la communauté de pratique sur l'éducation pour l'inclusion sera remis aux participants de la CIE 2008. Le dossier sur les ressources mondiales en matière de changement et de gestion du curriculum en est aux derniers stades de préparation avec l'inclusion d'études de cas de développement curriculaire provenant de toutes les régions de l'UNESCO. D'autres contributions intellectuelles aux conférences préparatoires et séminaires internationaux ont été produites et publiées.

10. Les activités et les résultats obtenus sont présentés dans les fiches descriptives 1a et 1b.

Innovations curriculaires, lutte contre la pauvreté et éducation pour la paix en Afrique subsaharienne

11. Le réseau de spécialistes de haut niveau issus des ministères de l'éducation de neuf pays lusophones et francophones d'Afrique subsaharienne, créé en 2004, a été consolidé en 2008, avec la formation d'un total de 150 fonctionnaires, principalement des spécialistes du curriculum, des formateurs d'enseignants et des inspecteurs généraux. L'expérience et les enseignements tirés du projet sur la période 2004-2008 sont présentés dans le numéro de « Perspectives » : *Lutte contre la pauvreté et éducation pour l'inclusion : transformer l'école en Afrique Subsaharienne* (146, Vol. 38, no. 2, Juin 2008) qui décrit les bonnes pratiques identifiées par le projet, comme l'éducation bilingue, le curriculum local, la formation des enseignants en zone rurale, ainsi que la scolarisation des enfants laissés pour compte et d'autres.

12. Le forum international : « *Lutter contre la pauvreté et vivre ensemble dans la paix : de quelle sorte d'école l'Afrique a-t-elle besoin aujourd'hui et demain ?* » s'est tenu à Madrid, Espagne, les 10 et 11 janvier 2008 dans le but de faire connaître les progrès et les résultats obtenus jusqu'à présent dans le contexte du projet. Le séminaire, organisé par le BIE, le Ministère espagnol de l'éducation et des sciences et l'Université Complutense de Madrid, a rassemblé des équipes nationales, des experts, des fonctionnaires de bureaux nationaux de l'UNESCO et des donateurs pour examiner comment réaliser à la fois qualité, équité et quantité dans le champ d'action du projet.

13. Le sixième séminaire international « Innovations curriculaires pour apprendre à vivre ensemble : intégration de l'éducation pour la paix et la lutte contre la pauvreté » s'est déroulé du 13 au 17 octobre à Kigali, Rwanda, en coopération avec le Centre national rwandais de développement curriculaire et *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ). Le séminaire a marqué le lancement de la nouvelle phase du projet, destinée à élaborer un nouveau cadre conceptuel et méthodologique afin d'introduire l'éducation pour la paix ; six nouveaux pays se sont joints à cette initiative, portant le nombre de participants à 15 (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Congo, Guinée, Kenya, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Rwanda et Sénégal). Le séminaire a aussi diffusé les résultats de l'étude BIE-GTZ *Préparation à la vie et au travail* comme document conceptuel de référence, important pour établir des liens entre la lutte contre la pauvreté et l'éducation pour la paix. La collaboration fructueuse avec plusieurs bureaux nationaux de l'UNESCO s'est poursuivie et a été élargie.

14. Les activités et les résultats obtenus sont présentés en détail dans la fiche descriptive 2.

Centre d'échange d'informations et de données et renforcement des capacités pour l'intégration de l'éducation VIH & sida dans les curricula

15. Dans le cadre de l'équipe spéciale interinstitutions chargée de donner une réponse complète au VIH & sida, de renforcer les activités de prévention et d'éducation, de réduire la stigmatisation et la discrimination, d'instaurer des relations plus équitables entre hommes et femmes, en particulier pour ce qui concerne les curricula et le contenu des niveaux primaire et secondaire de l'éducation formelle, ce projet, entamé en 2002, est fondé sur deux éléments : échange d'informations et de documentation et diffusion des bonnes pratiques ; et renforcement des capacités. En 2008, le projet a été consolidé et il a recueilli tous les fruits de l'expérience accumulée précédemment. Le site Internet a été rendu plus facile d'utilisation et il a été régulièrement mis à jour avec près de 15 000 visites par an ; les sections en anglais, espagnol, français et russe sont totalement opérationnelles, alors que la base de données a atteint le nombre de 720 bonnes pratiques curriculaires. En particulier, le manuel *Curriculum et VIH & sida* (disponible en arabe, anglais, espagnol, français et russe) a été utilisé dans deux ateliers de formation : le premier en Afrique centrale, (« Atelier d'harmonisation des politiques d'éducation en matière de lutte contre le VIH et le sida dans les pays de la CEMAC »), à Douala, Cameroun, du 27 au 30 mai 2008 ; et le second à Moscou, Fédération de Russie, (« Atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités pour la définition de curricula sur le VIH & sida »), du 10 au 12 avril 2008, où plus de 120 spécialistes ont été formés.

16. L'équipe du BIE a fait partie de la délégation de l'UNESCO à la Conférence internationale sur le sida à Mexico, du 4 au 8 août 2008 et a coprésidé une séance sur la prévention. L'affiche du BIE « Boîte à outils du Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH & sida dans les curricula officiels : expériences d'intégration du VIH & sida dans les curricula nationaux » a aussi été présentée à cette Conférence.

17. En octobre, une assistance a été apportée au Ministère de l'éducation du Guyana qui souhaitait analyser la formation préalable et en cours d'emploi des enseignants sur la santé et la nutrition à l'école, en mettant l'accent sur le VIH & sida. L'objectif est d'évaluer l'efficacité de la riposte actuelle au VIH & sida dans le domaine de la formation des enseignants, ainsi que les plans pour l'avenir proche, de mettre en lumière les forces et les faiblesses et de formuler une série de recommandations pour guider les processus de définition des politiques et de planification stratégique.

18. La collaboration avec les parties prenantes a été resserrée dans le cadre de l'Initiative « EDUSIDA » de l'UNESCO et de l'ONUSIDA, de l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'éducation relevant de l'ONUSIDA, ainsi qu'avec les bureaux nationaux de l'UNESCO à Yaoundé, à Bangkok et à Moscou et avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique en ce qui concerne le renforcement des capacités. La coopération a également été renforcée avec l'IPE, le Siège de l'UNESCO, les bureaux nationaux de Nairobi, d'Harare, de Santiago, de Kingston et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique en ce qui concerne la fonction de centre d'échange unifié sur l'éducation VIH & sida.

19. Les activités et les résultats obtenus sont présentés en détail dans la fiche descriptive 3.

Projet de coopération technique/assistance aux États membres

20. Comme les années précédentes, en 2008, le programme a répondu aux demandes concrètes de pays et a apporté des services consultatifs sur mesure et une assistance technique liée au domaine de la définition et la mise en œuvre du curriculum.

21. Plus précisément, sur la base d'un atelier international avec des parties prenantes organisé à Genève (18-20 août 2008), un avant-projet ambitieux de définition des curricula et des manuels scolaires en Iraq a été complètement révisé. De plus, à la demande du Ministère de l'éducation, un atelier tenu à Monrovia, Libéria (14-27 septembre 2008) a préparé une stratégie pour tester les manuels libériens révisés en 2006-2007. En vertu d'un accord de coopération avec l'UNICEF, une assistance technique sera aussi prêtée pour la révision du nouveau cadre curriculaire national préparé en 2001 au Kosovo.

22. Deux initiatives lancées en 2007 en partenariat avec *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)* ont produit deux études : *Préparation à la vie et au travail. Étude comparative mettant l'accent sur l'enseignement de base (primaire et secondaire du premier cycle) dans les pays africains en développement* présentée à la réunion à la Biennale 2008 de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) organisée à Maputo, Mozambique, du 5 au 9 mai 2008 ; et *Learning to Live Together* document qui sera testé sur le terrain, révisé et publié en 2009. Afin d'encourager la coordination interne et de créer des synergies entre les activités du BIE, l'étude *Préparation à la vie et au travail* a été diffusée et analysée comme ressource conceptuelle et méthodologique au cours du sixième séminaire international à Kigali, Rwanda, octobre 2008, sur le projet « Innovations curriculaires, éducation pour la paix et lutte contre la pauvreté ». Une version révisée de l'étude sera publiée en 2009.

23. Plusieurs contributions ont été faites aux publications du BIE et de l'UNESCO, notamment le *Report of the First Expert Meeting on Peace Education and Textbook Development* (Paris, UNESCO, 2007) ; le *GigaPan Guide : using modern technology to promote intercultural understanding and inclusiveness*, and le numéro de « Perspectives » *Curriculum developers facing education : Reform challenges* (144, Vol. 37, no. 4 décembre 2007), publié pendant l'été 2008.

24. Pour des raisons indépendantes de sa volonté, le BIE n'a pu mener à bien quelques activités initialement prévues, par exemple les études de cas sur la condition de la femme et le curriculum dans les sociétés de l'après-guerre.

25. Les activités et les résultats obtenus sont présentés en détail dans la fiche descriptive 4.

1.2. BANQUE DE RESSOURCES ET OBSERVATOIRE DES TENDANCES

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5, § 01022)

Identification des nouvelles orientations et évolutions dans le domaine de l'éducation par la collecte et le traitement de l'information, la recherche et les études.

Indicateurs de performance :

- études et analyses disponibles dans le contexte du Rapport mondial de suivi sur l'EPT ;
- recherches et études publiées.

Actualisation et diffusion de connaissances et d'informations sur les systèmes éducatifs, les programmes d'études existants, les processus d'élaboration de ces programmes, ainsi que sur les exemples de meilleures pratiques et les innovations.

Indicateurs de performance :

- enrichissement et élargissement des bases de données du BIE (données mondiales de l'éducation, dossiers par pays, centre d'échange d'informations sur l'éducation VIH & sida, etc.).

26. Ce programme de base a enregistré une croissance régulière et une utilisation accrue des matériels mis à la disposition par la banque de ressources et l'observation des tendances, permettant ainsi au BIE de s'acquitter d'une fonction très importante.

Banque de ressources

27. La base de données *Dossiers par pays* a été régulièrement mise à jour et enrichie ; elle couvre 193 pays, dont 94 pays avec accès en ligne aux ressources curriculaires. Elle permet aussi de consulter les 161 profils du système éducatif de la base de données *Données mondiales de l'éducation*. Les liens vers les matériels et les ressources curriculaires ont été régulièrement actualisés. La base de données est totalement intégrée au portail du Secteur de l'éducation de l'UNESCO.

28. Le rythme du processus permanent d'élargissement d'IBEDOCs, le catalogue en ligne du BIE, s'est accéléré, avec 1174 nouveaux enregistrements. De plus, IBEDOCs est en cours de migration pour faire partie du catalogue UNESBIB/UNESDOC géré par la bibliothèque du Siège de l'UNESCO à Paris. La collection de matériels liés au curriculum a été constamment élargie et 176 documents curriculaires de 22 pays ont été ajoutés aux archives de curricula en ligne. Afin de donner accès à la collection de rapports nationaux 1933-1992 par le biais d'IBEDOCs, près de 840 rapports nationaux numérisés ont été saisis (métadonnées). La collection du BIE de curricula imprimés avec liste par ordre géographique a été révisée et transférée dans une nouvelle base de données Access pour en faciliter l'utilisation ; elle contient maintenant 230 curricula imprimés. Les services d'alerte externes consistent en une alerte hebdomadaire contenant des actualités, des rapports en ligne, des résultats d'enquêtes et de travaux de recherche, des sites Internet et d'autres ressources en ligne utiles dans le domaine de la définition du curriculum, des systèmes éducatifs et des tendances de l'éducation. De janvier à septembre 2008, près de 35 alertes hebdomadaires et trois condensés ont été préparés et envoyés à plus de 900 spécialistes du curriculum et de l'éducation dans 94 pays du monde. De janvier à septembre 2008, les publications du BIE ont été consultées ou téléchargées plus de 174.000 fois par le biais d'UNESDOC.

29. Les activités et les résultats obtenus sont présentés en détail dans la fiche descriptive 5.

Observatoire des tendances

30. L'observatoire des tendances, qui dépend étroitement de la banque de ressources, soutient l'EPT en produisant et diffusant des analyses, des études, des recueils et des bases de données de qualité. La version Internet de la base de données *Données mondiales de l'éducation* a été mise en ligne sur le site Internet du BIE ; au total, 161 profils sont inclus dans cette version actualisée. L'étude *School knowledge in Comparative and Historical Perspective : Changing Curricula in Primary and Secondary Education*, publiée conjointement par le BIE et le Centre de recherche en éducation comparée (CERC) de l'Université de Hong Kong en 2006, a pu être traduite en espagnol grâce au soutien financier du Ministère fédéral argentin de l'éducation.

31. Pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2009 (*Vaincre l'inégalité : l'importance de la gouvernance*) qui met l'accent sur des questions liées à la gouvernance, la gestion et le financement de l'éducation, le BIE a fourni un recueil d'informations systématisées et choisies sur la législation, la gouvernance et le financement de l'éducation dans 184 pays, soit plus de 1600 pages. Pour la nouvelle

édition du *Recueil de données mondiales sur l'éducation* préparée par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), le BIE a réalisé une vérification transversale des données de l'ISU sur la durée de l'enseignement primaire et l'âge obligatoire d'entrée à l'école dans quelque 80 pays sur la période 1970-2005, principalement à l'aide de la collection des rapports nationaux. Le BIE a également participé à la première réunion régionale (région de l'Europe et de l'Amérique du Nord), organisée par l'ISU, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), dans le cadre de la révision de la Classification internationale type de l'éducation (ISCED) adoptée en 1997.

32. Les activités et les résultats obtenus sont présentés en détail dans la fiche descriptive 6.

1.3. GESTION DES CONNAISSANCES ET DIALOGUE POLITIQUE

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5, § 01022)

A) Actualisation et diffusion de connaissances et d'informations sur les systèmes éducatifs, les programmes d'études existants, les processus d'élaboration de ces programmes, ainsi que sur les exemples de meilleures pratiques et les innovations.

Indicateurs de performance :

- amélioration et mise à jour régulière du site Internet du BIE ;
- statistiques sur le nombre de visites sur le site.

B) Intensification et élargissement du dialogue politique international sur les politiques éducatives.

Indicateurs de performance :

- succès et qualité du travail de la 48^e session de la *Conférence internationale de l'éducation (CIE)* ;
- quantité et rang de la participation des États membres ;
- évaluation des résultats de la Conférence ;
- suivi de l'application des décisions de la CIE.

Gestion des connaissances, diffusion de l'information et des publications

33. Comme élément stratégique « dynamique » au cœur du processus de « gestion des connaissances », une attention spéciale a été accordée en 2008 à la restructuration complète du site Internet du BIE, conformément aux directives sur le portail de l'UNESCO et l'adoption d'un nouveau système de gestion de contenu (CMS, par exemple Typo3). Cette activité a notamment comporté la création de kits graphiques, avec des archives de nouvelles ; la migration de sections choisies dans les six langues officielles de l'UNESCO ; et la création de sections, de forums et de groupes d'utilisateurs protégés par mot de passe. Cette tâche a permis d'intégrer ou de déplacer dans le nouveau site Internet quelque 4500 pages alors qu'environ 2000 pages et plus de 120 articles étaient recréés et transférés dans le site réaménagé. Le contenu d'accueil de la plupart des sections (et au moins en anglais, en espagnol et en français) a été entièrement réécrit et amélioré, également pour refléter la nouvelle Stratégie du BIE 2008-2013 approuvée par le Conseil du BIE en janvier 2008. Au total, 14 membres du personnel ont été formés à la création de contenus d'Internet en utilisant le nouveau CMS.

34. Le nouveau site amélioré du BIE a été rendu public fin juin 2008, avec la section spéciale consacrée à la 48^e session de la CIE. À compter de début septembre, le site de la CIE (formé de plus de 30 pages en anglais, en espagnol et en français) a été fréquemment mis à jour, et il donne accès aux informations et aux ressources liés à la Conférence. L'importance de cette amélioration a été confirmée par les chiffres concernant les consultations, qui indiquent une hausse remarquable des visites des usagers des six langues officielles : pendant la période de janvier à la mi-septembre 2008, les visites sur

le site Internet du BIE ont augmenté de 17%, les pages vues de 31% et le temps passé sur le site a progressé de 21% par rapport à la même période en 2007 (source : *Google analytics*). Comme à l'accoutumée, un document d'information sur l'utilisation du site Internet en 2008 sera distribué au Conseil.

35. Les **publications** réalisées durant l'année seront mises à disposition de la CIE et du Conseil en janvier. Plusieurs numéros de la revue trimestrielle d'éducation comparée de l'UNESCO « Perspectives » publiée conjointement en anglais conformément au contrat passé avec Springer (Pays-Bas), ont été préparés ou seront bientôt achevés, à savoir : *Curriculum developers facing education : Reform challenges* (144, Vol. 37, no. 4, décembre 2007) ; un numéro spécial pour la CIE : *Inclusive education* (145, Vol. 38, no. 1, mars 2008) ; *Poverty alleviation and inclusive education: Transforming schools in sub-Saharan Africa* (146, Vol. 38, no. 2, juin 2008) ; et *Education for All by 2015: Progress and challenges* (147, Vol. 38, no. 3, septembre 2008). À l'occasion de la CIE, le numéro spécial de Perspectives (145) sera traduit en chinois, en espagnol et en français (*Éducation pour l'inclusion*), alors que celui qui est consacré à la lutte contre la pauvreté sera publié également en français (*Lutte contre la pauvreté et éducation pour l'inclusion : transformer l'école en Afrique Subsaharienne*).

36. Le BIE a publié un nouvel ouvrage dans sa collection d'études d'éducation comparée, intitulé *Learning to Educate : Proposals for the Reconstruction of Education in Latin America*, par Ernesto F. Schiefelbein et Noel F. McGill (UNESCO:BIE, 2008). Enfin, une nouvelle livraison de la collection des documents de travail du BIE sur les questions curriculaires (disponible en version électronique seulement) a été mise à disposition sur le site Internet du BIE. Ce numéro décrit les tendances du développement curriculaire (en particulier les approches fondées sur les compétences) dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne.

37. Les activités et les résultats obtenus sont présentés en détail dans la fiche descriptive 7.

Dialogue politique et 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE)

38. En 2008, les activités relatives au dialogue politique ont presque totalement été consacrées aux préparatifs et à l'organisation de la 48^e session de la CIE. Pour maintenir l'impulsion imprimée en 2007 et ainsi que l'a recommandé le Conseil du BIE lors de sa 55^e session, pendant la première partie de l'année, le BIE a continué de tenir des conférences préparatoires régionales et des réunions avec des experts des ministères de l'éducation, d'universités, d'organisations internationales, de fondations, d'ONG et de la société civile, ainsi que de personnel de l'UNESCO des bureaux nationaux et du Siège, dans le but de mobiliser des connaissances sur l'éducation pour l'inclusion et de garantir un débat plus informé au cours de la CIE elle-même. Dans l'ensemble, en 2007 et 2008, le BIE, par le biais de sa communauté de pratique (COP) dans le développement curriculaire, a organisé neuf ateliers préparatoires régionaux sur l'éducation pour l'inclusion et a contribué à l'organisation de quatre conférences préparatoires régionales. Ces événements visaient principalement à lancer une discussion consultative participative qui mettrait en lumière les principales questions et les enjeux de l'éducation pour l'inclusion. En 2008, dans le cadre de la COP, un atelier préparatoire régional s'est déroulé en Finlande (mars 2008), en coopération avec le Conseil national finlandais de l'éducation, alors qu'une assistance technique était apportée à l'organisation de quatre conférences régionales visant à élargir la couverture géographique du processus préparatoire. Plus précisément, la Conférence préparatoire régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord, intitulée « Éducation pour l'inclusion : du dialogue politique à l'action collaborative », s'est tenue à Riga, du 24 au 26 février 2008, la Conférence préparatoire régionale Asie-Pacifique sur l'« Éducation pour l'inclusion : les principaux enjeux politiques dans la région de l'Asie et du Pacifique » s'est déroulée à Bali, Indonésie, du 29 au 31 mai ; la Conférence préparatoire régionale arabe a eu lieu à Beyrouth, Liban du 25 au 27 août, sous le titre « Une éducation de qualité pour tous : non à l'exclusion et à la marginalisation » ; et la Conférence préparatoire régionale africaine s'est tenue à Yaoundé, Cameroun, les 17 et 18 septembre, avec pour thème « Éducation pour l'inclusion : enjeux et priorités en Afrique ».

39. La plupart des réunions préparatoires et des conférences ont dressé une feuille de route régionale que les pays participants ont adoptée à la fin de chaque événement. Basée sur les sous-thèmes de la CIE 2008, cette feuille de route identifiait des mesures dans les domaines stratégiques de la définition des politiques, de la législation, des finances, des institutions, de la conception du curriculum, de la sensibilisation et du soutien. Une dernière réunion préparatoire est organisée dans le cadre de la coopération entre le BIE, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et le Service de la recherche en éducation (SRED). Ce séminaire international est intitulé « L'éducation pour l'inclusion : de la recherche aux réalisations pratiques » et il constituera une autre contribution intellectuelle aux débats de la 48^e session de la CIE.

Autres préparatifs de la CIE

40. Se fondant sur une tradition bien établie, les rapports nationaux sur le développement de l'éducation dans les différents pays sont recueillis et mis à disposition pour la CIE. Ces rapports sont l'une des principales sources de comparaison des données éducatives entre pays et sur différentes périodes, et ils représentent un outil précieux pour l'échange d'information et d'expérience dans le domaine de l'éducation.

41. Enfin, plus de 130 ministres de l'éducation du monde entier ont adressé des messages qui bénéficieront d'une visibilité particulière puisqu'ils feront l'objet d'une exposition et seront publiés et placés dans la section spéciale consacrée à la CIE dans le site Internet du BIE.

42. Comme lors de sessions précédentes de la CIE, le jury a mené un processus de sélection pour décerner la Médaille Comenius à dix lauréats, conformément aux statuts. Créée en 1992 conjointement par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la République tchèque et l'UNESCO, la médaille récompense et encourage des réalisations et des innovations remarquables dans les domaines de l'enseignement et de la recherche pédagogique, tout en commémorant l'héritage spirituel de Jan Amos Comenius.

43. Plusieurs autres événements ont été organisés pour la CIE. En particulier, une table ronde entre ministres de l'éducation et jeunes, retransmise par webcast et animée par un célèbre journaliste de la BBC, donnera aux jeunes l'occasion de poser des questions à des ministres de différentes régions géographiques afin de comparer les perspectives sur l'inclusion.

44. De plus, huit événements parallèles auront lieu autour de la Conférence, pour associer d'autres parties prenantes à des discussions approfondies sur des thèmes et des programmes précis intéressant l'éducation pour l'inclusion, en particulier la réduction des risques de catastrophe, les technologies de l'information et de la communication, l'éducation aux droits de l'homme, les directives politiques pour l'inclusion et quelques autres points.

45. Trois expositions ont été organisées de façon à élargir encore les partenariats sur le thème de la Conférence, ainsi que comme mécanismes de collecte de fonds. L'exposition « Pratiquer l'inclusion » confère une valeur ajoutée à la Conférence, en présentant d'agréable façon des expériences concrètes et des pratiques efficaces de l'éducation pour l'inclusion, avec la participation d'institutions des Nations Unies, d'ONG et du secteur privé. Une exposition des publications éducatives de l'UNESCO venant du Siège à Paris et des Instituts de l'UNESCO réunit des livres, des revues, des CD-ROMS et des brochures d'information. Enfin, en coordination avec le Musée J. A. Comenius à Prague, l'exposition intitulée « Éducation pour tous : le legs de J. A. Comenius au monde » sera consacrée à l'héritage du « professeur des nations », J. A. Comenius.

46. Les activités et résultats obtenus sont décrits en détail dans la fiche descriptive 8.

2. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

2.1. CONSEIL DU BIE

47. Les attributions du Conseil du BIE sont fixées par ses Statuts, son Règlement intérieur et la résolution adoptée par la 34^e session de la Conférence générale (34 C/5).

48. Le Conseil a tenu sa 56^e session en janvier 2008 pour planifier les activités du Bureau et en évaluer les résultats ; le Groupe administratif et le Groupe de travail pour la CIE se sont réunis les deux jours précédents. Le Conseil a élu son nouveau Président, S. E. M. Raul Vallejo Corral, son Comité directeur et les membres des organes subsidiaires ; il a approuvé le rapport sur les activités du BIE pour 2007 et les comptes provisoires au 31 décembre 2007, ainsi que le projet de programme et de budget pour 2008. Il a examiné les progrès accomplis dans le processus préparatoire de la CIE et a discuté des mécanismes novateurs de financement du BIE. Il a approuvé le projet de Stratégie du BIE pour 2008-2013 comme stratégie « ajustable ». Il a également demandé qu'une Stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence pour les questions liées au curriculum soit présentée à la 58^e session du Conseil. La réunion du Comité directeur s'est déroulée en juillet 2008 à Genève. Conformément à la pratique établie, le Conseil se réunira juste avant et après la 48^e session de la CIE pour prendre connaissance des questions de procédure finales et pour faire une évaluation préliminaire des résultats de la conférence. Il s'agira de la 57^e session du Conseil du BIE.

49. Les activités et les résultats obtenus sont présentés en détail dans la fiche descriptive 9.

2.2. GESTION INSTITUTIONNELLE : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES, PARTENARIATS

Ressources humaines et gestion

50. Du point de vue des ressources humaines, l'équipe des professionnels du BIE a été renforcée avec le recrutement d'un assistant de projet pour le programme « Éducation VIH & sida ». Grâce à des fonds extrabudgétaires, un processus de recrutement pour le poste de coordonnateur du programme « Innovations curriculaires, lutte contre la pauvreté et éducation pour la paix » a aussi été lancé, mais n'a malheureusement pas abouti car aucun des candidats présélectionnés ne réunissait les critères requis. Le poste fera de nouveau l'objet d'une annonce en 2009. Le conseiller généreusement mis à disposition du BIE par le Ministère chinois de l'éducation a poursuivi son travail jusqu'en juillet 2008. Il convient de noter que, compte tenu de la charge de travail exceptionnelle liée à l'organisation de la CIE, la situation des ressources humaines s'est révélée particulièrement difficile et le BIE a dû avoir recours à des contrats à court terme pour accroître la capacité interne à faire face au travail demandé.

51. Dans ce contexte et conformément aux vœux du Conseil, le BIE a poursuivi sa politique de formation en cours d'emploi des jeunes professionnels. En fait, le processus de préparation et de mise en œuvre de la CIE peut être considéré comme une occasion majeure d'apprentissage. Comme tous les membres du personnel du BIE, les assistants de recherche et les stagiaires ont des tâches et des responsabilités de nature différente, leur participation aux différents aspects de la préparation de la CIE leur donne donc une occasion unique de se perfectionner. Neuf jeunes diplômés universitaires ont bénéficié d'une bourse d'assistant de recherche et 15 étudiants ont effectué un stage. Le BIE estime que ce rôle fait partie intégrante de sa mission, ainsi que l'a confirmé la nouvelle Stratégie du BIE, mais il convient de rappeler une fois de plus que cette tâche occasionne un surcroît important de travail pour les professionnels chargés de l'encadrement et de la supervision.

52. Étant donné que la plupart des ressources humaines et financières du BIE ont été consacrées à l'organisation de la CIE, il n'a pas été possible d'organiser les activités de formation qui avaient été envisagées initialement. Néanmoins, comme en 2007, le BIE a participé au projet IPSAS : deux fonctionnaires de l'administration du BIE ont assisté à une semaine de formation organisée par le

Bureau du Contrôleur financier de l'UNESCO. Un exercice de planification sera également entrepris pour identifier les mesures à prendre jusqu'au 1^{er} janvier 2010, date à laquelle les nouvelles normes comptables IPSAS entreront en vigueur. De plus, quatre membres du personnel ont suivi un cours de formation linguistique, tandis que deux autres poursuivaient leur formation à la comptabilité et la gestion des ressources humaines.

Ressources financières

53. L'allocation financière de l'UNESCO (budget ordinaire) affectée au BIE en 2008 (et inchangée depuis 2002) a été de 2.295.500 dollars US.

54. La Directrice du BIE a mené des activités majeures de collecte de fonds afin de garantir le niveau financier requis pour une mise en œuvre réussie de la CIE. Tout au long de 2008, plusieurs pays et donateurs potentiels ont été contactés et, au moment de la rédaction du présent rapport, les Gouvernements de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Inde, du Koweït, de la Suisse ainsi que l'UNICEF et le « Fonds du projet du Prince Sultan bin Abdulaziz pour le soutien de la langue arabe à l'UNESCO » avaient versé une contribution financière à la Conférence. La Directrice du BIE sait particulièrement gré à tous ces partenaires pour le soutien capital qu'ils apportent à la Conférence. Il faut aussi noter les fonds recueillis par l'organisation de l'exposition « Pratiquer l'inclusion » et la participation du secteur privé, même si l'on n'en connaît le montant exact qu'après la session de la CIE.

55. Les ressources extrabudgétaires assurées au 31 octobre 2008 pour les activités de programme et certaines charges de personnel s'élevaient, pour le compte spécial du BIE, à 1.255.185 dollars US, dont 333.774 dollars US pour la CIE (211.127 dollars US donnés par la Suisse, 94.694 dollars US par le Koweït et 26.954 dollars US par l'Espagne). Le BIE a également reçu une contribution financière du « Fonds du projet du Prince Sultan bin Abdulaziz pour le soutien de la langue arabe à l'UNESCO » afin d'assurer l'interprétation simultanée en arabe pendant les ateliers de la CIE. Les ressources extrabudgétaires mobilisées en dehors du compte spécial (Fonds-en-dépôt de l'UNESCO, ONUSIDA, etc.) s'élevaient à 886.769 dollars US.

56. Le nouvel accord de coopération avec l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA) a été signé fin 2008, pour une durée de deux ans et pour un montant total de 6.000.000 couronnes suédoises, distribuées de manière égale entre 2008 et 2009. Dans le cadre des activités spéciales de collecte de fonds pour le BIE, l'Espagne a approuvé le versement de 350.000 euros comme contribution volontaire au BIE.

57. La situation budgétaire au 31 octobre 2008 est présentée dans la partie III du document. Un nouveau tableau, faisant état de la situation à fin décembre 2008, sera fourni au Conseil.

Partenariats

58. Un résultat majeur du processus préparatoire de la CIE et du rythme intense de consultations régionales a été l'établissement de relations de travail étroites avec différentes parties prenantes et partenaires, au nombre desquels des institutions des Nations Unies, des universités, des institutions de recherche, des ONG et des experts individuels. À l'UNESCO, ils comprennent une équipe du Secteur de l'éducation, d'autres instituts d'éducation ainsi que plusieurs bureaux nationaux, régionaux et multipays, qui tous ont participé professionnellement à l'organisation de la CIE et l'ont soutenue. En outre, les membres du personnel du BIE ont été invités à plusieurs reprises à user de leurs connaissances spécialisées et à faire des contributions, par exemple : révision par les pairs, modération et animation de réunions d'experts, etc. La Directrice a participé à toutes les réunions du *Leadership Team* pour la réforme du Secteur de l'éducation, ce qui lui a permis de consolider son réseau.

59. À titre d'initiative majeure de suivi de la réunion tenue en novembre 2007 pour reconduire l'accord de coopération avec l'Université de Genève, le Service de la recherche en éducation (SRED) et

le BIE, un séminaire international se tiendra les 21 et 22 novembre à Genève, à l'occasion de la 48^e session de la CIE. Organisé par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève en collaboration avec le BIE et le SRED, le séminaire est intitulé : « L'éducation pour l'inclusion : de la recherche aux réalisations pratiques ». De plus, le 29 octobre, au cours du lancement de trois nouvelles publications organisé par la Faculté, la Directrice du BIE a fait un exposé sur la « lecture critique » de l'ouvrage *Educational theories and practices from the majority world*, publié sous la direction de P.R. Dasen et A. Akkari (New Delhi, 2008).

60. Comme en 2007, le BIE a contribué à l'Université d'été des droits de l'homme et de l'éducation, qui est traditionnellement accueillie dans les bureaux du BIE en juillet. La Directrice du BIE a ouvert le séminaire avec un exposé qui avait cette année pour thème « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir ».

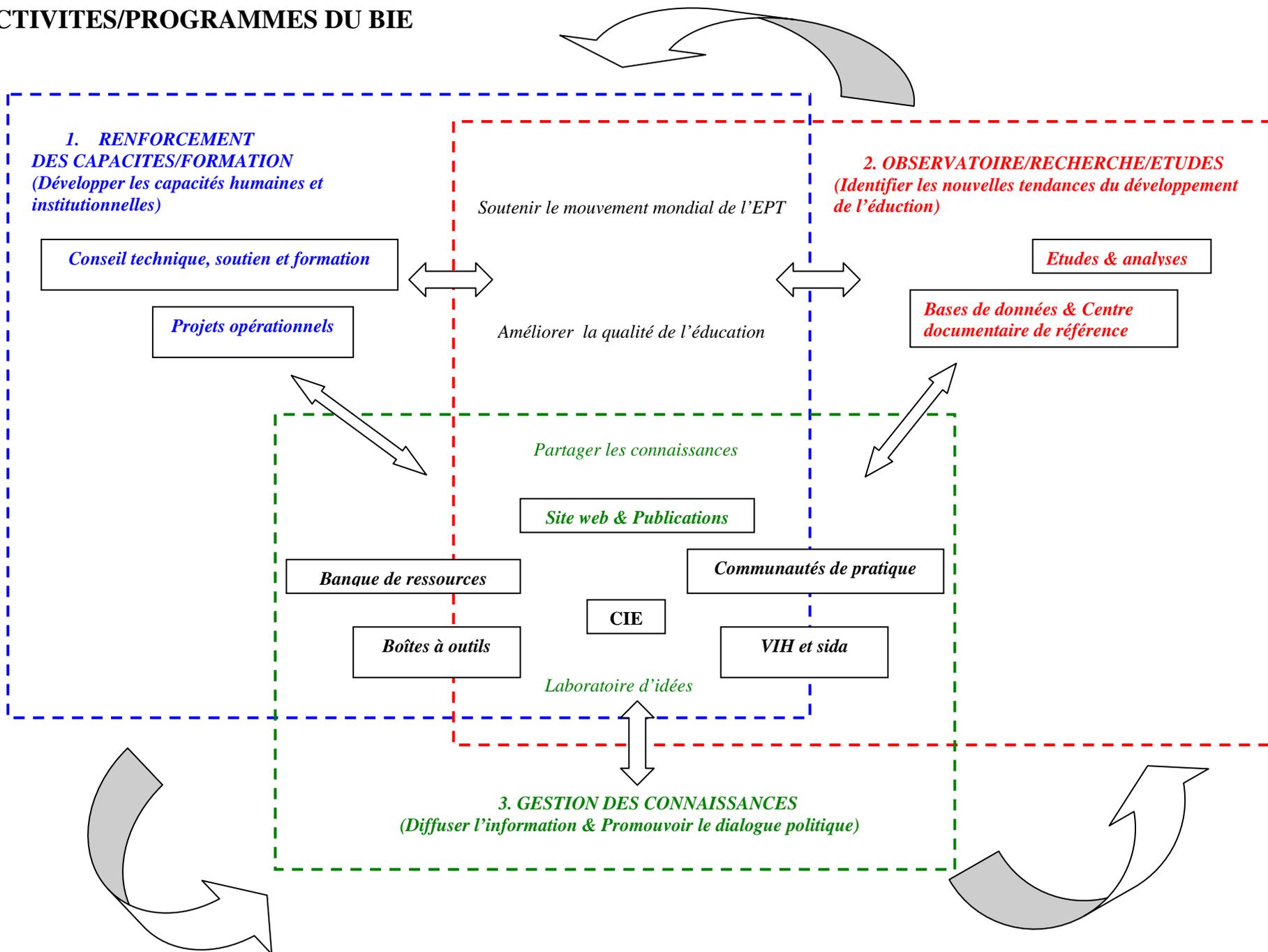
61. En septembre, dans le cadre de l'accord de coopération entre le BIE et le Centre UNESCO de Saint Sébastien, un nouveau plan d'action a été adopté pour mettre en œuvre des activités prioritaires clés en 2009. Le projet des animateurs de l'UNESCO fera partie du programme du BIE. Dans sa première phase, on prévoit de former en ligne 30 animateurs UNESCO en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela, et de préparer du matériel pédagogique lié, portant principalement sur la mise en commun et la diffusion des résultats de la 48^e session de la CIE.

Conclusion

62. La Directrice souhaite remercier personnellement l'ensemble de l'équipe du BIE qui a répondu positivement pendant cette année très intense et stimulante et a toujours fourni des contributions de grande qualité, en dépit de fortes pressions. La Directrice confirme à nouveau qu'elle entend tenir son engagement de faire du BIE un centre d'excellence pour le développement et les réformes curriculaires, en s'appuyant sur les solides fondations actuelles. Elle insiste particulièrement sur le fait que le BIE devrait disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour mener à bien son mandat et se réjouit de connaître les résultats des discussions sur la « Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO pour les questions liées au curriculum », qui aura lieu pendant la 58^e session du Conseil du BIE. La Directrice tient aussi à exprimer sa gratitude pour le ferme soutien qu'elle a reçu de tous les membres du Conseil, mais tout particulièrement du Président du Conseil et des représentants du pays hôte.

63. La Directrice exprime sa reconnaissance pour toutes les contributions financières reçues comme soutien institutionnel au BIE et comme fonds extrabudgétaires à la CIE de la part des Gouvernements de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Inde, du Koweït, de la Suède, de la Suisse, de l'UNICEF et du « Fonds du projet du Prince Sultan bin Abdulaziz pour le soutien de la langue arabe à l'UNESCO ». Elle encourage le Conseil du BIE à jouer un rôle actif dans la collecte de fonds pour le financement extrabudgétaire, puisque les activités de programme pour 2009 et pour la nouvelle stratégie en dépendent totalement.

ACTIVITES/PROGRAMMES DU BIE



II. FICHES DESCRIPTIVES

BIE – RAPPORT 2008
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

1. Libellé de l'élément	Communauté de pratique à l'échelle mondiale
2. Nom du responsable et du suppléant	Renato Operti, Lili Ji et Daoyu Wang
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte Dans le cadre du soutien apporté aux États membres de l'UNESCO dans la gestion de la réforme et du développement curriculaires, le BIE a mis en place en 2005 une Communauté de pratique en matière de développement curriculaire à l'échelle mondiale, qui a pour but de renforcer la capacité dans ce domaine, particulièrement au niveau de l'éducation de base. Ses objectifs pour 2008 étaient de : i) promouvoir le dialogue politique et le consensus régional et national concernant les stratégies éducatives et curriculaires, afin d'accélérer la concrétisation des objectifs de l'EPT, en se fondant principalement sur le Plan d'action de l'UNESCO et les accords issus de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) 2008 ; ii) mettre au point des projets et des activités dans le cadre des mécanismes de coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, liés pour soutenir l'expansion, la qualité et la capacité d'inclusion de l'éducation de base et secondaire ; iii) soutenir les processus de changement et de développement curriculaires dans l'éducation de base et l'éducation pour les jeunes par la mise en œuvre d'approches globales de développement des capacités (dont le dialogue politique ; la création de structures curriculaires et de programmes, d'approches et de contenus, le suivi et l'évaluation des changements curriculaires, etc.).</p> <p>4.2 But (objectif global) Renforcer la Communauté de pratique en tant qu'instrument dynamique de dialogue politique favorisant la production collective et le partage d'une vision, de compétences, de connaissances, de pratiques et de résultats concernant les questions curriculaires liées aux objectifs de l'EPT.</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique) a) Communauté de pratique à l'échelle mondiale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la discussion politique et la collaboration sur les questions curriculaires (principalement au moyen de forums en ligne, d'ateliers et de séminaires et de publications en ligne et sur papier) parmi les éducateurs de haut niveau et les spécialistes du curriculum et de son développement des cinq régions de l'UNESCO, pour favoriser la mise en place d'un réservoir de réflexion interrégional concernant le curriculum. • Consolider les relations avec 12 points focaux dans toutes les régions de l'UNESCO (soit deux en Afrique, un dans les États arabes du Golfe, deux en Asie, quatre en Europe et en Amérique du Nord et trois en Amérique latine et dans les Caraïbes) qui seront chargés de mettre au point des plans de travail visant notamment à : i) renforcer les échanges interrégionaux sur la réforme curriculaire ; ii) poursuivre la mise en œuvre des activités préparatoires de la CIE 2008 (notamment les publications et les activités de diffusion et de sensibilisation) ; iii) mettre en place des communautés de pratique centrées sur l'Éducation pour le développement durable (ESD), l'éducation de base et l'Éducation pour l'inclusion ; iv) mettre en place des approches globales de développement des capacités aux niveaux régional et national concernant les processus de développement curriculaire dans l'éducation de base. • Fournir des ressources d'apprentissage (bases de données de situations d'apprentissage), animer des ateliers de formation, mener à bien des travaux de recherche comparée et publier des documents de travail pour soutenir les pays dans la conception et l'application d'une réforme curriculaire axée sur les compétences. • Finaliser l'enveloppe de ressources en matière de renforcement des capacités dans divers formats et langues, qui pourra être utilisée (en situation réelle ou en ligne) pour former les responsables du développement du curriculum, les superviseurs, les chefs des établissements éducatifs et les enseignants • Poursuivre le renforcement de la rubrique multilingue « Communauté de pratique » sur le site Web du BIE, afin de faciliter l'accès à l'information et à la documentation sur les questions de curriculum actuelles ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux expériences relatives aux processus de réforme curriculaire. 	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre du résultat Communauté de pratique à l'échelle mondiale</p>	

5.2 Résultats attendus

- **Echange interrégional sur les questions curriculaires** dans le contexte de l'EPT, entre les éducateurs et les spécialistes du curriculum et de son développement des cinq régions de l'UNESCO. Priorité absolue : renforcer l'expansion et la démocratisation de l'éducation de base en Afrique.
- **Douze points focaux dans les cinq régions de l'UNESCO**
- **Soutien technique** pour renforcer les processus de changement vers un curriculum axé sur les compétences, essentiellement lié à l'éducation de base.
- **Enveloppe de ressources en matière de développement des capacités**
- **Rubrique « Communauté de pratique » sur le site Web du BIE** : mettre en œuvre des activités d'animation hebdomadaires, recourir au Forum d'information ouvert de l'UNESCO pour les activités de la Communauté de pratique et mettre l'information et la documentation à disposition dans toutes les langues de l'UNESCO.

5.3 Indicateurs de performances

- Type d'activités mises en œuvre (en situation réelle et/ou en ligne) par région et par pays
- Nombre de contrats forfaitaires, d'accords de coopération ou d'arrangements similaires avec les points focaux, classés par région et sous-région.
- Nombre d'activités mises en œuvre (ateliers de formation et travaux de recherche) et/ou mise à disposition de ressources d'apprentissage (glossaires, situations d'apprentissage et directives concernant les manuels scolaires) classées par région
- Enveloppe de ressources mise à disposition sur Internet et testée (en anglais).
- Elaboration d'accords de coopération avec les ministères, les universités et/ou les organisations de la société civile, pour mener à bien des activités de formation.
- Nombre des animations « Communauté de pratique* réalisées par semaine.

5.4 Critères d'évaluation

- Type d'activités mises en œuvre – objectifs, champ d'application (institutions et personnes participant à chaque activité classées par pays), contenus et impacts.
- Évaluation de la qualité de l'enveloppe de ressources en version électronique et en version papier, menée à bien par des spécialistes et des responsables du développement du curriculum de diverses régions.
- Qualité de la rubrique « Communauté de pratique » évaluée par les spécialistes du curriculum de diverses régions.

5.5 Résultats atteints/Degré de réalisation

- **La Communauté de pratique compte à ce jour 840 membres venant de 94 pays. En coordination avec les 12 points focaux répartis dans toutes les régions de l'UNESCO, la Communauté de pratique a progressivement amélioré son rôle de ressource inter et intra-régionale de dialogue politique pour la promotion des échanges, débats et construction collective autour des questions de curriculum et des objectifs de l'EPT, dans un cadre pluraliste et ouvert.**
- **Planification et mise en œuvre des conférences régionales préparatoires pour la CIE 2008 en Asie (Bali, Indonésie, mai 2008), dans les pays arabes (Beyrouth, Liban, août 2008), en Afrique (Yaoundé, Cameroun, septembre 2008) et l'atelier régional des pays nordiques (Helsinki, Finlande, mars 2008).**
- **Contribution à la planification et à la mise en œuvre de la CIE 2008 : a) coordination opérationnelle et suivi de l'agenda (concernant la structure, les contenus, les intervenants et leurs contributions) ; b) participation à l'élaboration du document de référence ; c) élaboration, coordination et suivi des documents d'information qui viennent appuyer les débats et d) intégration de l'équipe en charge de la production des cinq vidéos réalisées pour la CIE 2008.**
- **Coordination et élaboration de treize rapports (en anglais) sur l'éducation pour l'inclusion portant sur les résultats de neuf ateliers régionaux ainsi que quatre conférences régionales (un CD a été distribué durant la CIE 2008). Les résultats de ces activités (rassemblant près de 900 participants de 128 pays) ont été condensés dans le document « Les ateliers et conférences préparatoires à la CIE. Résultats et tendances de l'éducation pour l'inclusion au niveau régional et interrégional : thèmes et défis » (ce document est publié en anglais et en français et a été distribué durant la CIE).**
- **L'article « Résultats et tendances de l'éducation pour l'inclusion au niveau régional et interrégional : thèmes et défis » a été publié dans le numéro spécial de Perspectives qui paraîtra à l'occasion de la CIE.**
- **La création d'une banque de données sur les situations d'apprentissage basé sur les compétences est en cours. Elle rassemblera principalement des études de cas sur les processus de changement curriculaire dans l'éducation de base et l'éducation secondaire en Afrique et en Amérique latine.**
- **Ouvrage intitulé « Compétences et développement curriculaire. Débats, perspectives et alternative pour les systèmes éducatifs » publié par L'Harmattan dans la collection *Éducation et Sociétés*.**
- **L'enveloppe de ressources en matière de développement curriculaire a intégré des études de cas de toutes les**

régions de l'UNESCO. Un avant-projet de cette enveloppe de ressources ainsi qu'une proposition concernant son utilisation (en ligne, format CD ROM) font actuellement l'objet d'une révision.

- La Communauté de pratique offre un espace d'information et de documentation multilingue où toutes les langues officielles de l'UNESCO sont représentées, notamment pour les activités préparatoires de la CIE. Des emails hebdomadaires multilingues sont envoyés aux membres de la Communauté de pratique. Des réactions positives concernant l'utilité de la communauté de pratique sont reçues chaque semaine de la part des membres.

6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

6.1 Description de l'intervention

- Poursuite des activités favorisant le processus de consolidation de la proposition de la Communauté de pratique dans le cadre du Plan d'action global pour l'EPT, car c'est l'une des principales stratégies de l'UNESCO s'agissant de débattre et de dégager un consensus autour des politiques de l'éducation et du curriculum pour accélérer la concrétisation des objectifs de l'EPT.
- Mise en œuvre des recommandations et des propositions du Groupe de travail sur la CIE de l'UNESCO et du Groupe de travail du Conseil du BIE.
- Discussion et réalisation des activités avec les bureaux de l'UNESCO, les ministères de l'éducation, les universités, les secteurs de la société civile, les organisations internationales, les points focaux de la Communauté de pratique de toutes les régions de l'UNESCO et les organisations donatrices, portant essentiellement sur la préparation de la 48e session de la CIE.
- Poursuite du soutien aux régions et aux pays dans le cadre de l'application des processus de changement curriculaire (essentiellement axé sur les compétences), en étroite coordination avec les bureaux extérieurs de l'UNESCO, les ministères de l'éducation, les organes intergouvernementaux et les organisations donatrices.
- Création de partenariats avec les ministères de l'éducation, les universités, les organisations de la société civile et les organisations internationales, afin de mettre en œuvre les activités de formation fondées sur l'enveloppe mondiale de ressources en matière de curriculum.
- Poursuite du développement d'une Communauté de pratique multilingue, fondée sur un partage proactif de visions, d'information et de documentation, d'expériences et de pratiques.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Les principales parties prenantes seront les décideurs, les éducateurs, les spécialistes et les concepteurs du curriculum de chacune des régions de l'UNESCO, notamment celles qui sont membres de la Communauté de pratique. Les partenaires seront le Secteur de l'éducation, les instituts, les bureaux régionaux et les bureaux multi pays et nationaux de l'UNESCO, ainsi que des secteurs de la société civile, des organismes intergouvernementaux et les organisations donatrices. Les bénéficiaires principaux devraient être les institutions et les personnes travaillant dans le domaine de la réforme curriculaire à l'échelon régional et national et aux divers échelons du système d'éducation.

6.3 Ressources en personnel:

Voir tableau "Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet", en annexe

6.4 Participation structurelle (liens avec d'autres éléments de programme)

Points focaux de la Communauté de pratique et ED/BAS et bureaux régionaux de l'UNESCO.

7. BUDGET (US\$) :

7.1. Approuvé	240'000
7.2. Révisé	260'000
7.3. Engagé au 31.10.08	: 258'268 (99.3%)

BIE – RAPPORT 2008
DEVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

1. Libellé de l'élément	Communauté de pratique - Activités régionales
2. Nom du responsable et des suppléants	Renato Operti, Lili Ji et Daoyu Wang
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte Voir Fiche 1a)</p> <p>4.2 But (objectif global) Voir Fiche 1a)</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique)</p> <p>b) Communauté de pratique à l'échelle régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir et mettre en œuvre les plans de travail avec les bureaux régionaux de l'UNESCO en Afrique (BREDA, Dakar), en Asie (Bangkok) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (OREALC, Santiago du Chili) sur les questions relatives au curriculum et à l'éducation, liées aux activités menées dans le cadre de l'EPT, à la préparation de la CIE 2008, et dans le cadre des objectifs stratégiques du Secteur de l'éducation. Les domaines prioritaires sont l'éducation de base, l'éducation pour l'inclusion et l'éducation pour le développement durable (ESD). • Poursuivre la mise en œuvre de l'accord de coopération signé entre le BIE et la Coordination éducative et culturelle pour l'Amérique centrale (CECC), visant à appuyer les processus de transformation curriculaire de l'éducation de base. 	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans de travail avec les bureaux régionaux de l'UNESCO • Accord régional BIE-CECC <p>5.2 Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Afrique - Le développement de cadres curriculaires intégrateurs et axés sur les compétences, répondant aux besoins des enfants et des jeunes pour une période de 9 ans d'éducation de base, en coopération avec la Division de l'UNESCO pour la promotion de l'éducation de base (ED/BAS), le BREDA, les bureaux multipays et nationaux en Afrique, la Banque mondiale, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et la Banque africaine de développement (ADB). Asie - La création d'une Communauté de pratique en matière de développement curriculaire, centrée sur l'Education pour le développement durable (ESD), en coopération avec le bureau de l'UNESCO à Bangkok et les instituts de formation des enseignants d'au moins douze pays asiatiques. Les principales activités consisteront à renforcer l'Education pour le développement durable dans les curricula de formation pédagogique ainsi qu'à partager et à diffuser les bonnes pratiques. Amérique latine et Caraïbes - Dans le cadre du Projet d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PREALC II), et conjointement avec l'OREALC UNESCO, les bureaux multipays et nationaux, le programme mettra l'accent sur : i) l'établissement d'un ordre du jour régional de l'Education pour l'inclusion dans le cadre du suivi de l'Atelier international sur l'Education pour l'inclusion (Buenos Aires, 12-14 septembre 2007) ; ii) la poursuite de la mise en place d'un Observatoire ibéro-américain de l'équité dans l'éducation de base, centré notamment sur le développement d'indicateurs permettant de mesurer la pertinence du curriculum et iii) le soutien aux processus de changement curriculaire dans l'éducation secondaire (s'agissant notamment des sciences et de la technologie, y compris les TIC). • Accord régional BIE-CECC : Poursuivre l'application du projet triennal (2007-2009) visant à soutenir tous les pays d'Amérique centrale dans leurs efforts pour mener à bien des processus de changement curriculaire dans l'éducation de base. Deux ateliers régionaux de formation sont prévus, portant respectivement sur : 1) la conception de matériels d'apprentissages et 2) le soutien à la formation initiale des enseignants. Par ailleurs, le BIE souhaite aider au moins deux pays dans leurs efforts pour mener à bien des processus de transformation curriculaire dans l'éducation de base en leur fournissant des conseils et en organisant des ateliers nationaux. Enfin le BIE continuera de recourir à un forum d'information ouvert pour la formation à l'apprentissage en ligne et le partage de la communication et des documents parmi les spécialistes et les concepteurs du curriculum <p>5.3 Indicateurs de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans de travail régionaux et activités menées à bien par région. • Plans de travail et activités mises en œuvre dans le projet pour l'Amérique centrale. <p>5.4 Critères d'évaluation Objectifs, champs d'application (institutions et personnes participant à chaque activité classées par pays), contenus et impacts des plans de travail.</p>	

5.5 Résultats atteints/Degré de réalisation

- **Afrique :** i) Proche collaboration avec BRED A, les bureaux multipays de l'UNESCO à Nairobi au Kenya et Addis-Abeba en Éthiopie, particulièrement dans le cadre du Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP) engagé par l'UNESCO. Le curriculum est une composante centrale du BEAP, qui a été élaboré avec la participation active du BIE. Organisé conjointement par l'UNESCO ED/BAS et BRED A en avril, l'activité de démarrage du BEAP à Banjul, Gambie, a permis aux participants d'analyser les politiques, stratégies, réformes et besoins du pays ainsi que les ressources dont il dispose. Un soutien technique supplémentaire sera apporté. ii) Participation la Biennale 2008 sur l'Éducation en Afrique avec réunion consultative de suivi (27 juin, Francfort). Dans le cadre du suivi, le rôle du BIE est de soutenir le développement curriculaire dans l'éducation post-primaire (PPE) de l'Afrique subsaharienne. Publication du résumé de « Competency-Based Curriculum Development : Some Lessons Learned from Other Regions » [Développement du curriculum sur la base de la compétence : quelques leçons tirées de l'expérience d'autres régions] dans le document de travail biennal (pp-102-103). **Asie :** i) Coordination de la « Réunion du BIE-BAES (Beijing Academy of Educational Science) sur la recherche éducative » qui s'est tenue en mai. Les deux institutions projettent de collaborer davantage concernant l'échange de documents et d'informations, notamment en recherche curriculaire comparée, stratégies, pratiques ainsi que les questions portant sur l'ESD (Education pour le développement durable). ii) Collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Bangkok sur les activités du Réseau régional Asie-Pacifique d'Institutions de formation des enseignants afin d'adresser les questions sur l'ESD (L'ESD-NET). Coordination d'un débat sous forme d'e-forum (juin) sur les curricula ESD avec de nombreux participants provenant de divers instituts de formation des professeurs. **Europe :** i) Participation à la XIVe Conférence des ministres de l'éducation de la CEI (juin) afin de fournir des informations concernant la CIE et la CoP aux ministres de l'éducation. **Etats arabes du Golfe :** organisation par région des participants à la CIE à travers le point focal régional. **Amérique latine et Caraïbes :** Dissémination des documents de la CIE et présentation de « Six Education Challenges in the Light of a New Generation of Social Policies » [Six défis de l'éducation au regard d'une nouvelle génération de politiques sociales] à la Conférence internationale sur le thème « Models of Social Protection: The Challenge of Cohesion in the Southern Cone of Latin America » [Modèles de protection sociale : le défi de la cohésion dans la région du cône sud d'Amérique latine] qui s'est tenue en Uruguay (mars), organisée conjointement par le Secrétariat Général de l'Organisation des Etats ibéro-américains et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC) ainsi que l'Office de la planification et du budget du gouvernement de l'Uruguay. Organisation conjointe et/ou contributions aux conférences préparatoires à la CIE et aux ateliers, voir fiche 1a.
- Coordination et participation à la sixième réunion de la Communauté de pratique d'Amérique centrale sur le thème « Evaluation des compétences » (juin). Discussion avec le nouveau Secrétaire général du CECC sur les objectifs principaux et le contenu des futures activités dans le cadre de l'accord de coopération entre le CECC et le BIE ainsi que la stratégie du BIE pour la période 2008-2013. Réunions bilatérales sur la situation actuelle de la réforme curriculaire et identification des domaines de coopération, avec la participation des représentants de Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras, du Guatemala, du Nicaragua et de Panama.

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

- conception et mise en œuvre des plans de travail avec les bureaux régionaux de l'UNESCO en Afrique, en Asie et en Amérique latine et aux Caraïbes, liés notamment au positionnement du curriculum dans le Plan d'action global pour l'EPT, au soutien dans le domaine du changement du curriculum, à la résolution des questions relatives à l'éducation de base, à l'Education pour l'inclusion, à l'Education pour le développement durable (ESD), et à la poursuite de la préparation de la session de 2008 de la CIE. Le BIE coordonnera avec les instituts de l'UNESCO les activités globales et régionales telles que : i) la mise au point d'approches axées sur les compétences dans le domaine de la réforme du curriculum avec le Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC) ; ii) des activités de renforcement des capacités en matière de planification de l'éducation et du curriculum avec l'Institut international de planification de l'éducation, et concernant la mise en œuvre de l'Observatoire ibéro-américain de l'équité dans l'éducation de base avec l'IPE-Buenos Aires ; iii) les relations entre l'éducation de base et l'apprentissage tout au long de la vie avec l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). L'ED/BAS de l'UNESCO sera un partenaire essentiel pour mener à bien toutes ces activités.
- poursuite de la conclusion d'accords de coopération régionaux sur le développement du curriculum avec divers partenaires, tels les accords conclus avec les pays Nordiques et la Coordination éducative et culturelle pour l'Amérique centrale (CECC), pour renforcer le soutien institutionnel, technique et financier aux activités de la Communauté de pratique.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Les principales parties prenantes seront les décideurs, les éducateurs, les spécialistes et les concepteurs du curriculum de chacune des régions de l'UNESCO, notamment celles qui sont membres de la Communauté de pratique. Les partenaires seront le Secteur de l'éducation, les instituts, les bureaux multipays et nationaux de l'UNESCO, ainsi que des secteurs de la société civile, des organismes intergouvernementaux et les organisations donatrices. Les bénéficiaires principaux devraient être les institutions et les personnes travaillant dans le domaine de la réforme curriculaire à l'échelon régional et

national et aux divers échelons du système d'éducation.

6.3 Ressources en personnel:

Voir tableau "Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet", en annexe

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

Points focaux régionaux et ED/BAS et bureaux régionaux.

7. Budget (US\$) :

7.1 Approuvé

7.2 Révisé

7.3 Engagé au 31.10.08

BIE – RAPPORT 2008

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

1. Libellé de l'élément	Innovations curriculaires, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique subsaharienne
2. Nom du responsable et du suppléant	Clementina Acedo et Elmehdi Ag Muphtah
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008
4. DESCRIPTIF DE L'ELEMENT	
<p>4.1 Contexte Dans le cadre de la poursuite des objectifs du mouvement de l'éducation pour tous (EPT), plusieurs pays africains se sont adressés au BIE-UNESCO pour renforcer leurs capacités et/ou compter sur une assistance technique dans le domaine du dialogue politique et du développement curriculaire. Cette demande est liée à la volonté de ces pays d'avancer dans la réalisation de l'objectif 6 de l'EPT et des objectifs de développement pour le millénaire (ODM), à l'importance qu'ils accordent à la qualité de l'éducation pour progresser dans la scolarisation, lutter contre l'abandon scolaire, promouvoir la paix et combattre la pauvreté.</p>	
<p>4.2 But (objectif global) Continuer à capitaliser et approfondir les résultats obtenus lors des deux premières phases du projet (2004-2005 et 2006-2007) en établissant les liens entre l'objectif de la lutte contre la pauvreté et l'éducation à la paix et les droits humains et en mettant en évidence les bénéfices mutuels que la réalisation de ces deux objectifs peuvent constituer pour l'amélioration de la qualité de l'éducation, tout en accompagnant les 9 pays participants dans leurs efforts de mise en œuvre des changements curriculaires.</p>	
<p>4.3 Propos (objectif spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à renforcer les capacités de 9 équipes nationales de développement du curriculum et élargir l'impact de la formation de l'équipe de base à un cercle plus large de bénéficiaires dans chaque pays pour créer la masse critique nécessaire et renforcer la dynamique de changement déjà présente. • Favoriser et intensifier, dans un contexte de coopération Sud-Sud, les échanges d'expertise entre les pays et avec d'autres régions du monde pour promouvoir et accélérer le transfert d'expériences et d'innovations prometteuses entre pays. • Poursuivre les travaux axés sur la lutte contre la pauvreté en y intégrant les dimensions de la promotion de la paix, et enrichir le travail sur les bonnes pratiques. • Développer les critères de pertinence des curricula de l'éducation de base pour la lutte contre la pauvreté et l'éducation à la paix, permettant des changements concrets et pertinents du curriculum. • Contribuer à l'organisation d'un des sous-thèmes de la CIE (le I ou le IV) et incorporer la lutte contre la pauvreté dans le suivi de la CIE. • Préparer des contributions pour la Biennale de l'ADEA et pour la 48ème CIE ou d'autres forums régionaux ou internationaux. • Incorporer un groupe de 6 pays anglophones en partenariat avec GTZ. 	
5. RESULTAT	
<p>5.1 Titre du résultat Approfondissement et enrichissement de l'analyse des innovations curriculaires pour lutter contre la pauvreté, promotion de l'éducation à la paix, d' « Apprendre à vivre ensemble », et amélioration des curricula de l'éducation de base.</p>	
<p>5.2 Attendu (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 équipes nationales de développement du curriculum renforcées et élargies. • Réseau favorisant les échanges réguliers entre collègues des différents pays établi et utilisé pour le transfert d'expertise et d'expériences. Liaison effective de ce réseau avec le réseau global et les réseaux régionaux animés par le BIE. • Les dimensions de la promotion de la paix en lien avec la lutte contre la pauvreté sont discutées, approfondies et clairement établies. • Travail sur les innovations est enrichi avec le groupe de 9 pays. Les innovations prometteuses sont intégrées dans les curricula officiels et ces derniers améliorés selon les critères de pertinence pour la lutte contre la pauvreté, la promotion de la paix et le développement durable. • Contributions apportées pour la Biennale de l'ADEA et pour la 48ème CIE ou d'autres forums régionaux ou internationaux. 	
<p>5.3 Indicateurs de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays participants et nombre de spécialistes du curriculum formés 	

- Nombre d'innovations analysées en profondeur et documentées
- Nombre et qualité des outils développés et appliqués
- Qualité et fréquence des échanges entre pays augmentées

5.4 Critères d'évaluation

- Capacités des équipes nationales renforcées (minimum de 6 pays inclus et 100 techniciens formés)
- Instruments et acquis du projet utilisés par les pays dans les processus de changement curriculaire
- Résultats discutés dans le réseau global de développement du curriculum animé par le BIE.

5.5 Résultats atteints/degré de réalisation

- **Intérêt prioritaire pour ce projet confirmé, et continuité et haute qualité de la participation des 9 équipes des pays avec pour résultat la formation dans les neuf pays de plus de 150 spécialistes.**
- **Sensibilisation et capacité des participants à utiliser les outils pour la mise en œuvre des innovations pour lutter contre la pauvreté renforcée.**
- **Amorce du travail sur la dimension éducation à la paix et ses liens avec la lutte contre la pauvreté. Ces dimensions ont été discutées et approfondies lors d'un séminaire international qui s'est tenu du 13 au 17 octobre à Kigali (Rwanda). Ce séminaire a également réuni 6 nouveaux pays d'Afrique Subsaharienne anglophone.**
- **Travail sur les innovations enrichi avec le groupe de 9 pays. Une publication d'une revue consacrée aux résultats des 4 dernières années du projet (2004-2008) présente les différentes innovations/ bonnes pratiques identifiées et étudiées au niveau des pays participants au projet : éducation bilingue, zones d'éducation prioritaire, curriculum local, formation des enseignants en milieu rural, scolarisation des enfants déscolarisés et non scolarisés, etc.**
- **Les innovations prometteuses sont intégrées dans les curricula officiels et ces derniers améliorés selon les critères de pertinence pour la lutte contre la pauvreté, la promotion de la paix et le développement durable**
- **Conditions pour stimuler les innovations et leur diffusion dans le système identifiées et stratégies concrètes pour surmonter les obstacles au changement élaborées.**
- **Formalisation de ce réseau dans une communauté de pratique africaine francophone et lusophone.**

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

Le BIE a travaillé avec les équipes des pays déjà mobilisées et cherché à favoriser les échanges, une capitalisation continue des acquis du projet et la constitution d'une expertise au niveau régional, grâce notamment la tenue de 2 séminaires d'inter-formation internationaux centrés sur les outils du dialogue politique et les stratégies pour dépasser les obstacles au changement. Des séminaires de partage nationaux réguliers permettent de diffuser et renforcer les acquis des séminaires internationaux dans les pays.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Parties prenantes et partenaires

- Dans les pays participants: Ministères de l'Education, Commissions Nationales auprès de l'UNESCO, instituts de recherche en éducation, universités et experts indépendants.
- Soutien financier: Gouvernement Espagnol ; Fondation Gulbenkian
- Expertise additionnelle : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève (FAPSE), groupe d'experts Africains et internationaux
- Exécution: bureaux UNESCO Bamako, BREDA, Maputo, Windhoek, siège et instituts de l'UNESCO.

Bénéficiaires : Spécialistes du curriculum, enfants et enseignants des pays concernés par ce projet.

6.3 Ressources en personnel

Voir le tableau « Estimation de la répartition du personnel établi par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programmation)

- Banque de ressources et observatoire des tendances: analyse de curricula nationaux sous l'angle de la lutte contre la pauvreté et l'identification de bonnes pratiques dans ce domaine.
- Renforcement des capacités: sélection et de la formation des spécialistes du curriculum, recherche-action pour l'analyse et la production de matériel, contribution au réseau global des spécialistes du curriculum.
- Dialogue politique: pour la mise en œuvre et la diffusion réussie des innovations curriculaires
- Programme transversal éducation VIH et sida : intégration des compétences pour la vie dans le curriculum
- Programme d'assistance technique aux Etats membres : pour la dimension apprendre à vivre ensemble et éducation à la paix

7. BUDGET (US\$) :

7.1 Approuvé	537'289
7.2 Révisé	527'199
7.3 engagé au 31.10.08 :	223'623 (42%)

BIE – RAPPORT 2008
DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

1. Libellé de l'élément	Centre documentaire de référence et développement des capacités pour le curriculum et l'éducation au VIH et sida
2. Nom du responsable et du suppléant	Clementina Acedo et Sandrine Bonnet
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008
<p>4. DESCRIPTIF DE L'ELEMENT</p> <p>4.1 Contexte Consolidation du programme Curriculum et VIH & sida, dans le cadre de la réponse de l'UNESCO pour la lutte contre le VIH et sida et son programme EDUSIDA, avec 2 éléments principaux :</p> <p>a) banque de ressources du matériel curriculaire et des bonnes pratiques pour l'éducation VIH & sida b) développement des capacités pour l'intégration de l'éducation VIH & sida dans les curricula de l'éducation de base. La décision a été prise de demander aux diverses banques de données sur l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO de se rassembler et de s'intégrer dans une seule banque de données. Le but est de faciliter l'accès à l'information. Le BIE garde son autonomie tout en étant une partie essentielle du centre documentaire unifié pour l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO.</p> <p>4.2 But (objectif global) Intégrer plus efficacement l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels et développer des outils pour améliorer le matériel didactique et la mise en œuvre de l'éducation VIH et sida dans les écoles.</p> <p>4.3 Propos (objectifs spécifiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documenter et partager proactivement les bonnes pratiques en matière de curriculum et éducation VIH et sida, à travers une banque de données, un site internet, des CD-ROM interactifs et d'autres moyens et documents selon les besoins dans le cadre du centre documentaire unifié pour l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO. • Continuer de développer les capacités des spécialistes du curriculum et d'établir des liens avec la formation des enseignants pour mieux intégrer et généraliser l'éducation au VIH et sida dans les écoles. • Instaurer ou renforcer le dialogue politique auprès des ministères de l'éducation et autres acteurs du système éducatif pour réaliser les conditions d'une mise en œuvre efficace de l'éducation VIH et sida. • Continuer de développer et d'adapter le « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » et promouvoir son utilisation pour la formation et le développement des capacités. • Elargir l'ensemble du programme de façon ciblée aux pays de langue russe, arabe, portugaise, espagnole ainsi qu'aux autres pays d'Afrique. 	
<p>5. RESULTATS</p> <p>5.1 Titre du résultat Amélioration des réponses curriculaires et développement des capacités pour l'éducation VIH et sida.</p> <p>5.2 Attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le centre d'échange d'information se renforce en tant que référence pour la documentation et les échanges sur les bonnes pratiques curriculaires pour l'éducation VIH et sida aux niveaux primaire et secondaire et pour la formation des enseignants pour des langues et des régions qui ne sont pas encore couvertes, dans le cadre du centre documentaire unifié pour l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO. • Les bonnes pratiques en matière de curriculum VIH et sida sont identifiées, analysées et activement partagées et le réseau d'échange interactif des bonnes pratiques est consolidé et étendu. • Le « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » est renforcé, adapté et mis à jour en français, anglais, russe et arabe. • Le « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » est utilisé sur le terrain dans d'autres sous régions d'Afrique et dans d'autres régions du monde (pays russophones, Asie, pays arabes). • Les capacités des spécialistes du curriculum et des responsables de la formation des enseignants sont renforcées et consolidées. <p>5.3 Indicateurs de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre annuel de visites du site internet, de CD-ROM distribués et de requêtes (information ou conseil) ; 	

- Nombre de documents curriculaires, bonnes pratiques et ressources-clé documentées et diffusées dans les régions et pays les plus affectés ;
- Nombre d'experts et de spécialistes du curriculum et de la formation des enseignants mobilisés et formés ;
- Nombre de modules/outils de formation élaborés ou adaptés, nombre de séminaires de renforcement des capacités des spécialistes du curriculum réalisés et nombre de spécialistes formés ;
- Nombre de pays et d'institutions utilisant le « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » et ayant modifié et amélioré leur curriculum ;
- Nombre de Ministères de l'Education engagés à intégrer officiellement l'éducation VIH et sida dans les curricula nationaux, aux niveaux primaire et secondaire.

5.4 Critères d'évaluation de l'avancement du résultat

- Fréquentation du site et requêtes (information, matériel et conseil) en augmentation constante en 2007 ;
- Continuité dans la mise à jour annuelle, renforcement et large diffusion du CD-ROM et d'autres documents utiles au développement de matériel curriculaire pour l'éducation VIH et sida ;
- Consolidation, diffusion et utilisation croissante du « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » ; Manuel intégré dans les outils de EDUSIDA ;
- 10 à 15 bonnes pratiques documentées par trimestre, aux niveaux primaire et secondaire et de la formation des enseignants ;
- Développement et mise à jour de la base de données du réseau d'experts ;
- Régularité de la fréquence des séminaires de formation et liens renforcés avec le programme EDUSIDA ;
- Augmentation régulière des Ministères de l'Education dans les pays et régions les plus touchés ayant renforcé et intégré dans leur curricula nationaux l'éducation VIH et sida, au primaire et au secondaire.

5.5 Résultats atteints/degré de réalisation

- **Le site Web a été rendu plus convivial et a été régulièrement mis à jour et compte environ 15000 visites par an; sections en anglais, français, espagnol, russe; demandes augmentant constamment (dix à vingt par semaine pour des informations, des matériels et des conseils); section portugaise en phase de développement**
- **Éléments ajoutés aux bases de données concernant les bonnes pratiques curriculaires (720) et les experts.**
- **Production du CD-ROM "Interactive Activities Resource Pack" [Éducation VIH et sida, resource pack : activités interactives], contenant des exemples de bonnes pratiques (3000), octobre.**
- **Publication et distribution de 500 copies du "Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH & sida dans les curricula officiels" en arabe, anglais, français, russe et espagnol.**
- **Les bonnes pratiques ont été (ré-) évaluées et mises en ligne (30 à 40) sur le site Web, pendant les séminaires et les conférences.**
- **Développement des capacités : le manuel sur le VIH a été utilisé dans 2 ateliers de formation en Afrique centrale et en Russie, (entre 40 et 80 spécialistes ont reçu une formation dans chaque atelier).**
- **Assistance technique apportée à la Guyane afin d'évaluer le programme de formation des enseignants sur l'éducation au VIH et sida (octobre).**
- **Participation à la Conférence internationale sur le sida au Mexique au sein de la délégation officielle de l'UNESCO : Affiche sur "Manuel VIH et sida" et coprésidence d'une session.**
- **Collaboration élargie dans le contexte de l'initiative UNESCO-ONUSIDA "EDUSIDA", de l'Equipe de travail inter-institutions de l'ONUSIDA (ETII) sur l'éducation, la Conférence internationale sur le sida et avec les bureaux de l'UNESCO de Yaoundé, Bangkok, BREDA et Moscou pour le développement des capacités. Collaboration également élargie avec l'IPE, le Siège, les bureaux de Nairobi, Harare, Santiago, Kingston et BREDA pour le Centre documentaire de référence sur l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO.**
- **Sensibiliser les spécialistes du curriculum, les secrétaires généraux des commissions nationales ou les ministres de l'éducation nationale durant la Conférence internationale sur le sida et les séminaires régionaux ou internationaux.**

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

Dans le cadre d'une approche intégrée au programme de l'UNESCO EDUSIDA, le centre d'échange d'information (dans le cadre du centre documentaire unifié pour l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO), la diffusion d'un nombre croissant de bonnes pratiques, la consolidation, adaptation, diffusion et utilisation du « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula » et les séminaires de développement des capacités, permettront l'amélioration de la réponse des systèmes éducatifs au VIH et sida, en particulier avec l'intégration effective de l'éducation VIH et sida dans les curricula nationaux et le développement de matériel et méthodes d'enseignement adaptés.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Parties prenantes et partenaires :

IATT et Co-sponsors ONUSIDA, partenaires de EDUSIDA, Siège de l'UNESCO, IPE, bureaux UNESCO hors siège (en particulier : Dakar-BREDA, Yaoundé, Moscou, Harare, Maputo, Kingston, Bangkok, etc.), Ministères de l'éducation dans de nombreux pays, autres organisations (Internationale de l'Éducation, Partnership for Child Development (Royaume Uni), etc.

Bénéficiaires :

Dans les pays les plus affectés : spécialistes du curriculum, formateurs d'enseignants, enseignants, écoliers, communautés scolaires.

6.3 Ressources en personnel

Voir le tableau « Estimation de la répartition du personnel établi par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programmation)

- Banque de ressources/observatoire : banque de données des matériaux curriculaires VIH et sida ;
- Développement des capacités : diffusion des bonnes pratiques en matière d'éducation VIH et sida, « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » et séminaires de formation des spécialistes du curriculum et modules de formation du Manuel Curriculum VIH et sida ;
- Dialogue politique : sensibiliser et informer les Ministères de l'Éducation pour une meilleure intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula nationaux et autres matériels didactiques.

7. BUDGET (\$US) : Voir annexe budgétaire.

7.1 Approuvé **290'000**

7.2 Révisé

7.3 Engagé au 31.10.08 : 113'822 (39%)

BIE – RAPPORT 2008
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

1. Libellé de l'élément	Conseil technique, soutien et formation aux Etats membres
2. Nom du responsable et du suppléant	Dakmara Georgescu
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte Le BIE offre une assistance technique aux Etats membres de l'UNESCO en fonction de leurs besoins et de leurs demandes, principalement sur la base du financement extrabudgétaire. L'expertise du BIE embrasse de larges domaines de développement du curriculum (planification, conception, mise en œuvre, contrôle et évaluation et révision). Le BIE a la capacité de répondre à un large éventail de demandes, mais au cours des dernières années, il a étendu ses interventions dans des pays affectés par un conflit ou sortant d'un conflit, dans des sociétés en transition, et dans des Etats fragilisés ainsi que dans d'autres pays en développement engagés dans des processus de changement du curriculum déterminés par les besoins émergents, les opportunités et les défis à relever. Outre la reconstruction globale du curriculum et son développement en général, le BIE cible de plus en plus des aspects spécifiques tels que l'Education pour apprendre à vivre ensemble (LTLT), y compris l'éducation pour les droits de l'homme et la citoyenneté, l'Education pour la paix et la gestion constructive de la diversité. En 2008, le Programme d'assistance technique a largement contribué à différentes études et recherches en éducation menées en partenariat avec des agences internationales, ainsi qu'à des activités qui ont eu lieu dans le cadre d'autres projets et programmes du BIE.</p> <p>4.2 But (objectif global)</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la capacité des gouvernements, des institutions de formation des enseignants et de conception du curriculum (décideurs, spécialistes du curriculum et formateurs des enseignants) de veiller à la qualité de l'éducation pour tous en se fondant sur des curricula, des manuels scolaires et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage de qualité et favorisant l'intégration. <p>4.3 Propos (objectif spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> Aider les pays qui procèdent à l'analyse et à l'évaluation, à la conception et à la mise en œuvre de leurs curricula (compte tenu des questions d'égalité entre hommes et femmes et de la nécessité d'intégrer l'Education pour apprendre à vivre ensemble) ; Renforcer les capacités en vue d'améliorer le curriculum en prenant en compte les besoins des apprenants et en intégrant des domaines émergents (tels que l'Education pour les droits de l'homme ; la dimension de l'égalité entre les sexes, l'Education pour la paix, et le développement durable), Coopérer avec d'autres institutions des Nations Unies afin de promouvoir une éducation de qualité pour tous par le biais du curriculum ; Diffuser largement les expériences du BIE et les leçons apprises lors de l'utilisation de ses <i>Outils</i> spécifiques de renforcement des capacités en vue d'un développement novateur du curriculum. 	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la capacité professionnelle des décideurs et des concepteurs du curriculum en vue de mener à bien la mise au point de curricula de qualité et favorisant l'intégration. Mise au point de matériel curriculaire de qualité, d'outils pour le développement des capacités, d'études et recherches (rapports d'évaluation, études de cas et études internationales comparatives) Amélioration de la coordination aux niveaux institutionnel et international. Dissémination élargie des expériences du BIE. <p>5.2 Résultats attendus (description)</p> <p>5.2.1 Révision complète du projet de développement de curricula et de manuels en Irak, basée sur les travaux d'un atelier international qui s'est tenu à Genève du 18 au 20 août 2008 avec les principaux intéressés ; Mise en place d'une stratégie pour un test pilote des programmes développés au Libéria entre 2006 et 2007 à partir d'un atelier à Monrovia (14-27 septembre 2008) ; Amélioration de la capacité à aborder l'initiative <i>Apprendre à vivre ensemble</i> à travers le curriculum intégrant la</p>	

préparation à la vie et au travail, à partir d'un atelier à Kigali au Rwanda (8-19 octobre 2008) ; préparation d'un projet curriculaire au Vietnam (révision de manuels du point de vue de l'égalité hommes-femmes) et mission au Kosovo (révision du Cadre national de cursus scolaire créé en 2001) en décembre 2008.

- 5.2.2 L'étude « *Preparation for Life and Work. Comparative Study with a Focus on Basic (Primary and Lower Secondary) Education in Developing African Countries* » [Préparation à la vie et au travail. Étude comparative avec un intérêt particulier pour l'éducation de base (primaire et début du secondaire) dans les pays en voie de développement d'Afrique], présentée à la biennale de l'ADEA à Maputo au Mozambique en mai 2008 ; « *Learning to Live Together. Design, monitoring and evaluation of education for life skills, citizenship, peace and human rights* » [Apprendre à vivre ensemble. Conception, suivi et évaluation de l'éducation pour les compétences de la vie, la citoyenneté, la paix et les droits de l'homme] (en collaboration avec GTZ) ; « *Report of the First Expert Meeting on Peace Education and Textbook Development* » [Rapport de la première réunion d'experts sur l'éducation à la paix et la création de manuels] (Paris, UNESCO, 2007) ; « *GigaPan Guide: using modern technology to promote intercultural understanding and inclusiveness* » [Guide GigaPan : utilisation de technologies modernes afin de promouvoir la compréhension interculturelle et l'inclusion] ; « *Handbook for pilot testing curriculum materials in post-conflict countries (Liberia)* » [Manuel destiné au test-pilote d'outils curriculaires dans les pays en situation de post-conflit (Libéria)].
- 5.2.3 Contributions aux conférences régionales préparatoires à la 48^e session de la CIE (Riga, Lettonie, 24-26.02.08 et Yaoundé, Cameroun, septembre 2008) ; échanges internationaux ayant lieu au BIE (Chine, mai 2008) ; projets UNESCO ED/BAS (Promotion de l'éducation pour la paix à travers la création de manuels innovants ; enseignement de l'Holocauste) ; coopération inter-agences onusiennes : UNIACC ; promotion du leadership des femmes en éducation ; coopération avec d'autres agences (ex : GTZ – ateliers en commun et autres activités durant l'année 2008).
- 5.2.4 Publications : Étude comparative sur la préparation à la vie et au travail – publication préliminaire de GTZ ; publication en cours d'une étude révisée du BIE (voir point 5.2.1) ; Perspectives 144 (Dossier : Les spécialistes du curriculum face aux défis des réformes en éducation, publié en anglais uniquement) ; Rapport de la première réunion d'experts sur l'éducation pour la paix et la création de manuels (2007) ; présentations et exposés à des conférences internationales sur l'éducation et le curriculum : TED (Ankara, Turquie, janvier 2008) ; ASCD et CIES, mars 2008 ; Biennale de l'ADEA (Maputo, Mozambique, mai 2008) ; IRRE-VDA (Italie, septembre 2008)

5.3 Indicateurs de performance

- 5.3.1 Nombre de décideurs formés et de spécialistes de l'éducation ; projets approuvés ; processus curriculaires durables
- 5.3.2 Finalisation de matériel en anglais (et autres langues, ex : français et arabe) et préparation pour publication ; moyens de diffusion ; modalités et qualité de la participation des parties prenantes,
- 5.3.3 Qualité améliorée des programmes internationaux du BIE ; satisfaction des parties prenantes,
- 5.3.4 Public ciblé pour la diffusion ; impact des expériences du BIE, nouveaux appels à la coopération

5.4 Critères d'évaluation

- Le niveau de satisfaction des stagiaires ;
- Le niveau de satisfaction des donateurs du BIE et de ses partenaires ;
- La qualité des enveloppes de formation et des autres matériels (curriculaires) par rapport aux normes internationales ;
- La durabilité des stratégies et des solutions proposées ;
- L'impact à long terme de l'assistance technique du BIE sur les processus de changement et d'amélioration du curriculum appliqués localement.

5.2 Résultats atteints/degré de réalisation

- **Un atelier ayant pour objectif de développer un projet révisé pour l'Irak s'est tenu à Genève (août 2008) ; Mission de deux semaines et atelier au Libéria (septembre 2008) ; mission de deux semaines et atelier au Rwanda (octobre 2008) ; plans de travail pour 2009 (Vietnam) et mission d'une semaine au Kosovo (décembre 2008).**
- **Étude comparative sur la préparation à la vie et au travail, publiée par GTZ en anglais et en français (prépublication), publication finale par le BIE en cours ; « Apprendre à vivre ensemble » - outil de suivi, publié par GTZ en collaboration avec le BIE (anglais uniquement) ; étude de cas**

sur l'accès à une éducation de qualité publiée par l'UNHCR (en anglais) mais remerciant le BIE pour sa contribution ; Rapport de la première réunion d'experts sur l'éducation pour la paix et la création de manuels (en anglais, français et arabe) ; Guide GigaPan ; Manuel pour le test-pilote de curricula dans les pays en situation de post-conflit

- Succès des conférences préparatoires en Lettonie et au Cameroun ; documents et réunions de qualité, synergie améliorée dans les projets et programmes, impact accru.
- Perspectives 144 (en anglais uniquement) ; articles qui seront publiés dans le rapport final de la conférence.

6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

6.1 Description de l'intervention

- Missions, développement des capacités et ateliers internationaux d'échanges
- Participation à des réunions d'experts
- Mise au point en coopération d'outils curriculaires et de documents ; études comparatives ; études de cas.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

- Ministères de l'éducation et parties prenantes locales en matière d'éducation (ex : Ministère de l'éducation d'Irak et Bureau de l'UNESCO en Irak ; Ministère de l'éducation du Libéria et Bureau de l'UNESCO à Monrovia ; les ministères de l'éducation de dix états africains dans le cas de l'étude du BIE et de GTZ ; les ministères de l'éducation de quinze états africains dans le cas du projet d'innovation curriculaire ; le CIEP ; UNESCO ED/BAS)
- International: spécialiste du curriculum; personnel du ministère et des ONG; autres parties prenantes, chercheurs; personnel de l'UNESCO et d'autres institutions internationales
- Le grand public, y compris les enseignants, les élèves et les personnes chargées de développer le curriculum.

6.3 Ressources en personnel

- Coordinateur de projet
- Soutien administratif
- Consultants internationaux

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

- Dialogue politique, Renforcement des capacités et Observatoire des tendances du BIE
- Projet Curriculum et lutte contre la pauvreté du BIE (séminaire à Kigali au Rwanda, octobre 2008 ; publication de l'étude révisée sur la Préparation à la vie et au travail dans les pays africains en voie de développement)
- Publications du BIE (ex : Perspectives numéro 144/Dossier : Les spécialistes du curriculum face aux défis des réformes en éducation, publié en anglais uniquement et édité par Mme. Dakmara Georgescu ; UNESCO/BAS : Rapport de la première réunion d'experts sur l'éducation pour la paix et la création de manuels ; Sinclair, M. : Apprendre à vivre ensemble, deuxième édition)

7. BUDGET (US\$) :

7.1 Approuvé	150'000
7.2 Révisé	150'000
7.3 Engagé au 31.10.08	150'000 (100%)

BIE – RAPPORT 2008
BANQUE DE RESSOURCES ET OBSERVATOIRE DES TENDANCES

1. Libellé de l'élément	Banque de ressources sur les systèmes d'éducation et les politiques curriculaires
2. Nom du responsable et du suppléant	Massimo Amadio, Ruth Creamer, Elizabeth Glauser, Christopher Strebel
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier-octobre 2008
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte La maintenance et le développement de la banque de ressources sur les systèmes d'éducation et les politiques curriculaires - comprenant plusieurs bases de données, ainsi que le matériel curriculaire et les Rapports nationaux – constituent une activité permanente du BIE depuis le début des années 2000. Depuis la fin de 2006, la base de données <i>Dossiers par pays</i>, est aussi pleinement intégrée dans le portail du Secteur de l'éducation de l'UNESCO.</p> <p>4.2 But (objectif global) L'objectif principal est d'appuyer l'action en faveur de l'EPT en collectant, systématisant et en fournissant l'accès à des matériels et des informations sur les systèmes d'éducation, les curricula et les processus de développement du curriculum.</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique) L'objectif spécifique est d'enrichir et d'alimenter la base des connaissances et diverses ressources d'informations spécialisées qui seront exploitées à des fins multiples (y compris la formation et la prise de décision), notamment dans le domaine du développement curriculaire, et de faciliter le partage d'informations et le dialogue sur des questions touchant spécifiquement à l'éducation et au curriculum.</p>	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats Entretien, mise à jour et enrichissement d'une base de connaissances et de diverses ressources d'informations spécialisées sur les systèmes d'éducation et les curricula existants.</p> <p>5.2 Résultats attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La base de données <i>Dossiers par pays</i> sera entretenue, mise à jour et enrichie. • Le matériel curriculaire sera développé ; les liens avec le matériels curriculaire sur l'Internet seront mis à jour et enrichis. • Des services d'alertes et des recueils de ressources en ligne (rapports, publications, sites Web et actualités) liés au développement curriculaire, aux systèmes d'éducation et aux tendances éducatives seront régulièrement mis à la disposition des membres de la Communauté de pratique et d'autres spécialistes de l'éducation. • Les Rapports nationaux seront progressivement organisés sous forme de bibliothèque numérique. des archives liées aux curricula et des matériels y relatifs seront ajoutés au catalogue en ligne IBEDOC. • L'introduction dans le catalogue de l'archive historique du BIE en préparation se poursuit, en vue d'un futur accès en ligne. • Les services de documentation seront améliorés, tant pour le personnel du BIE que pour les utilisateurs externes – grâce au perfectionnement du catalogue en ligne. <p>5.3 Indicateurs de performance Disponibilité, accessibilité et qualité de la documentation, du matériel, des ressources et des services.</p> <p>5.4 Critères d'évaluation Statistiques liées au site Web (nombre d'entrées, visiteurs, visiteurs uniques, et mégaoctets transférés) ; retour d'informations des utilisateurs.</p> <p>5.5 Résultats atteints/Degré de réalisation (a) La base de données des <i>Dossiers par pays</i> a été régulièrement mise à jour et enrichie, avec un effort particulier sur les sections « Liens » et « Ressources curriculaires ». Un total de 193 pays, parmi lesquels 94 fournissent un accès direct aux ressources curriculaires, est actuellement inclus dans la base de données; les liens vers les sites Web des Ministères de l'éducation et autres sources officielles de 166 pays sont actuellement disponibles. Les <i>Dossiers par pays</i> permettent aussi d'avoir accès à 161 profils d'éducation issus des <i>Données mondiales de l'éducation</i>. Des liens vers des rubriques pertinentes du portail de l'UNESCO (« L'UNESCO dans le monde »),</p>	

les statistiques de l'éducation diffusées par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), les statistiques EPT préparées par l'ISU et le Rapport global de suivi sur l'EPT ainsi que les plans nationaux d'éducation accessibles via le site Web de l'IIPE, assurent l'intégration complète de cette base de données dans les autres services d'information de l'UNESCO.

(b) La collection de ressources concernant les curricula a été régulièrement enrichie. Un archivage de programmes scolaires publiés électroniquement et contenant les données de 123 pays a été créé en 2007. 176 documents supplémentaires, concernant les curricula de 22 nouveaux pays, ont été ajoutés. Le but de cet archivage est de préserver les versions électroniques de curricula plus anciennes après que celles-ci aient été remplacées, en complément d'autres services comme par exemple les Dossiers par pays. La collection papier des curricula du BIE, une liste bibliographique par zones géographiques, a été repensée et transférée vers une nouvelle base de données de type Access afin d'en faciliter l'usage. Les ressources sont classées par pays, région du globe et type de programme scolaire (primaire, secondaire, etc.). La collection contient maintenant 230 curricula en version papier.

(c) Un total de 35 alertes hebdomadaires, deux recueils de ressources ainsi que 54 alertes internes concernant les sommaires des périodiques du centre de documentation ont été disséminés pendant la période allant de janvier à septembre 2008, en particulier parmi les membres de la Communauté de pratique en développement curriculaire (plus de 800 participants dans au moins 90 pays).

(d) Le travail consistant à rendre accessible, via IBEDOCS (le catalogue en ligne du BIE), la collection scannée de Rapports nationaux pour la période 1933-1992 a débuté. A la fin du mois de septembre, on dénombrait 840 rapports dont les métadonnées avaient été ajoutées. Il est anticipé qu'un tiers de la collection sera accessible en ligne avant fin 2008-début 2009.

(e) La migration d'IBEDOCS vers le catalogue UNESBIB/UNESDOC, hébergé par la Bibliothèque de l'UNESCO à Paris, est en cours. Les notices bibliographiques de la vaste collection de livres sur l'éducation à valeur historique du BIE, qui représente une source d'intérêts majeure pour les chercheurs et étudiants en éducation du monde entier, sont actuellement soumises à des contrôles de qualité et indexées. Plus de 1,174 nouvelles notices ont été ajoutées à IBEDOCS entre janvier et septembre 2008. L'intégration dans UNESBIB permettra une exploitation plus complète du potentiel du nouveau site web du BIE sous le système de gestion de contenu Typo3 (par exemple, il élargira l'accès aux documents en texte intégral via la base de données *Dossiers par pays* en effectuant des recherches spécifiques et ciblées).

(f) Le Thesaurus de l'éducation de l'UNESCO-BIE, qui a été révisé en octobre 2007, sera traduit en arabe à l'initiative de la *Libanaise Association for Educational Studies* à Beyrouth. (programme de participation 2008). Le BIE collaborera avec l'association.

6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

6.1 Description de l'intervention

Identifier, collecter, systématiser, actualiser et diffuser à grande échelle des informations et des données pertinentes.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Bénéficiaires directs et indirects : Equipes des décideurs de l'Education pour tous, les utilisateurs des services éducatifs (décideurs, planificateurs et praticiens en matière d'éducation, administrateurs chargés de l'information, chercheurs et universitaires, enseignants et élèves à travers le monde), les membres de la Communauté de pratique.

Parties prenantes concernées, partenaires : Collaboration avec les Ministres de l'Education, les Commissions nationales de l'UNESCO, et les institutions universitaires dans le monde.

6.3 Ressources en personnel

Voir tableau « Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

Mise en œuvre en étroite relation avec tous les programmes du BIE, en particulier le Programme de renforcement de capacité (Réseau mondial du curriculum/Communauté de pratique).

7. BUDGET (US\$) :

7.1 Approuvé	54'000
7.2 Révisé	64'000
7.3 Engagé au 31.10.08	60'597 (95%)

BIE – RAPPORT 2008
BANQUE DE RESSOURCES ET OBSERVATOIRE DES TENDANCES

1. Libellé de l'élément	Observatoire des tendances éducatives dans le domaine des processus et des produits du développement curriculaire
2. Nom du responsable et du suppléant	Massimo Amadio
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte L'Observatoire des tendances éducatives dans le secteur des processus et des produits du développement curriculaire, ainsi que la Banque de ressources, est un domaine d'action permanent du BIE. Depuis 1996, la préparation de plusieurs éditions de la base de données intitulée <i>Données mondiales sur l'éducation</i> a constitué une activité majeure. La sixième édition (2006/07) contient les profils de 161 systèmes d'éducation et un grand nombre d'informations sur les curricula et sur l'organisation du contenu curriculaire (y compris les données sur le temps d'enseignement).</p> <p>4.2 But (objectif global) L'objectif principal de l'Observatoire, qui repose également sur la Banque de ressources, est d'appuyer l'action en faveur de l'EPT en contribuant à l'identification des tendances et des bonnes pratiques en matière de développement curriculaire, ainsi qu'à leur diffusion sur une grande échelle, pour favoriser l'élaboration de politiques et de pratiques relatives au développement curriculaire.</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique) L'objectif principal est de contribuer à l'identification des principales tendances dans la conceptualisation et l'organisation du contenu curriculaire et des processus de développement curriculaire, ainsi que de faciliter le partage d'informations et le dialogue sur des thèmes et des préoccupations spécifiquement liées au curriculum.</p>	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats L'entretien, la mise à jour et l'enrichissement d'une base de connaissances sur les contenus éducatifs, les processus et les produits du développement curriculaire, et les systèmes d'éducation.</p> <p>5.2 Résultats attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien, la mise à jour et l'enrichissement de l'affichage sur l'Internet de la sixième édition de la base de données « <i>Données mondiales sur l'éducation</i> ». • La réorganisation complète et l'amélioration de la rubrique Banque de ressources /Observatoire du nouveau site web du BIE. • La mise à disposition de plusieurs études et analyses des tendances portant sur le contenu éducatif et les processus et les produits du développement curriculaire, principalement par le biais des <i>Documents de travail sur le curriculum</i> du BIE. • Contribution au Rapport mondial de suivi sur l'EPT de l'UNESCO pour 2008/2009 (thème: gouvernance, gestion et financement) de l'équipe du Rapport de suivi. <p>5.3 Indicateurs de performance Mise à disposition de la base de données actualisée ainsi que des études et des documents de travail sur les questions relatives aux processus et aux produits du développement curriculaire.</p> <p>5.4 Critères d'évaluation Statistiques liées au site web (consultations, téléchargements); retour d'informations des utilisateurs.</p> <p>5.5 Résultats atteints/degré de réalisation</p> <p>(a) La version Internet des <i>Données mondiales de l'éducation</i> a été publiée sur le site Web du BIE et est aussi accessible par la base de données des Dossiers par pays. Une nouvelle fonction de la base de données permet de consulter/télécharger les profils des systèmes d'éducation de chaque pays au format PDF. Un total de 161 profils est inclus dans la version mise à jour de la base de données. La version CD-ROM a été envoyée à tous les ministères de l'éducation, les commissions nationales et les délégations permanentes auprès de l'UNESCO, et a été largement distribuée à l'occasion de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation.</p> <p>(b) La section Banque de ressources/Observatoire des tendances du nouveau site Web du BIE a été complètement</p>	

réorganisée et améliorée. Les bases de données et les ressources disponibles au BIE sont maintenant entièrement intégrées au portail du secteur de l'éducation.

(c) Un nouveau numéro de la série Documents de travail du BIE sur le curriculum (publié en format électronique uniquement) a été mis en ligne sur la page Web du BIE. Ce numéro s'intéresse aux tendances de développement curriculaire (particulièrement les approches basées sur la compétence) dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne. A la fin du mois de septembre 2008, le nombre de téléchargements pour ce document s'élevait à 253. Au total, les sept numéros de cette série ont été téléchargés 3,500 fois depuis 2006.

La version espagnole de la publication "School knowledge in Comparative and Historical Perspective: Changing Curricula in Primary and Secondary Education", publiée conjointement par le BIE et le Centre de Recherche sur l'éducation comparée (CERC) de l'université de Hong-Kong en 2006, a pu être réalisée grâce à l'appui financier du Ministère fédéral de l'éducation d'Argentine. Cette publication reflète le travail effectué au BIE ces dernières années notamment en termes de prise de contacts ainsi qu'une plus grande collaboration avec des chercheurs de haut niveau et des spécialistes dans le domaine des études curriculaires.

(d) La contribution du BIE au Rapport global de suivi 2008/09 sur l'EPT (thème : la gouvernance et le financement de l'éducation), livré avant la mi-avril 2008, consiste en une compilation d'informations systématisées et choisies portant sur la législation relative à l'éducation ainsi que la gouvernance et le financement de l'éducation dans 184 pays. Il comprend au total plus de 1,600 pages de données émanant non seulement de la version mise à jour des Données mondiales sur l'éducation, mais aussi de quelques 270 rapports et publications supplémentaires rendus accessibles principalement par la Banque mondiale ainsi que d'autres banques régionales de développement.

Une autre contribution a été remise à l'Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU), dans le cadre de la préparation de la nouvelle édition du Recueil de données mondiales sur l'éducation. Cette activité a consisté dans le recoupement des données de l'ISU concernant la durée de l'enseignement primaire et l'âge de scolarisation défini par la loi dans environ 80 pays pendant la période 1970-2005, utilisant principalement la série de Rapports nationaux. Globalement, plus de 450 cas ont été vérifiés, quelques 65 nouveaux cas ont été ajoutés et environ 150 anomalies ont été identifiées. En outre, le BIE a participé à la première réunion régionale (région Europe et Amérique du Nord), organisée par l'ISU, l'OCDE et Eurostat, dans le cadre du processus d'examen de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) adoptée en 1997.

6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

6.1 Description de l'intervention

Préparation/mise en route des documents de travail et des études ; diffusion d'informations; publications.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Collaboration avec l'équipe chargée du Rapport de suivi mondial de l'EPT. Coopération avec des chercheurs et des institutions universitaires. Bénéficiaires : décideurs, planificateurs et praticiens en matière d'éducation, administrateurs chargés de l'information, chercheurs et universitaires, enseignants et élèves à travers le monde.

6.3 Ressources en personnel

Voir tableau « Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet », en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

En association avec d'autres programmes selon le cas, en particulier avec le Programme de renforcement de capacité (Communauté de pratique/Réseau mondial du curriculum).

7. BUDGET (US\$) :

<i>7.1 Budget approuvé</i>	<i>54'000</i>
<i>7.2 Budget révisé</i>	<i>54'000</i>
<i>7.3 Engagé au 31.10.08 : 47'421 (87.8%)</i>	

BIE – RAPPORT 2008
GESTION DES CONNAISSANCES

1. Libellé de l'élément	Développement du site Web du BIE
2. Nom du responsable et du suppléant	Massimo Amadio, Christopher Strebel, Ruth Creamer
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte Le site Web du BIE, créé en 1996 et restructuré en 1999, fait partie du Programme de la banque de ressources, sa maintenance et son développement étant assurés de manière permanente. Par l'intermédiaire de son site Web, qui a été complètement réorganisé en 2005, le BIE met à disposition des ressources spécialisées, des produits et des services destinés à la communauté de l'éducation dans le monde. Entre 1999 et 2006, le nombre de visiteurs n'a cessé d'augmenter. Le nouveau site a été lancé en septembre 2005, conformément aux nouvelles lignes directrices de l'UNESCO, et il a été conçu de manière à offrir un accès plus facile à l'information (divisées par sujet, par pays et par service). Par ailleurs, le nouveau site offre des pages d'accueil dans les six langues officielles de l'UNESCO et les informations de base sont disponibles dans quatre langues au moins (anglais, chinois, espagnol et français) afin d'étendre la couverture. En outre, des relations de travail plus étroites ont été créées avec le nouveau portail du Secteur de l'éducation de l'UNESCO (lancé en septembre 2006) et des nouvelles des activités du BIE sont fréquemment affichées sur le portail.</p> <p>4.2 But (objectif global) L'objectif principal est d'appuyer l'action en faveur de l'EPT en fournissant un accès – par l'intermédiaire du site Web du BIE – à des ressources spécialisées, des matériels et des informations sur les systèmes d'éducation, les curricula, et les processus de développement curriculaire.</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique) L'objectif spécifique est d'entretenir et de mettre à disposition, par l'intermédiaire du site Web du BIE, une base de connaissances et des ressources spécialisées à exploiter à des fins diverses (y compris la formation et la prise de décision) et de faciliter les échanges et le dialogue sur des questions spécifiques liées à l'éducation et au curriculum.</p>	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats Entretenir, mettre à jour et garantir un accès facile à une base de connaissances et une gamme de ressources en matière d'éducation sur le site Web du BIE.</p> <p>5.2 Résultats attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau site Web du BIE sera créé, pour exploiter le potentiel d'un système de gestion de contenu (CMS), conforme aux lignes directrices actuelles de l'UNESCO. Les modules de flux de travail du nouveau CMS, qui est déjà utilisé au siège, permettra de perfectionner les règles d'affichage du BIE sur le Web et de mieux en assurer la qualité. • Le site Web du BIE sera actualisé, afin de faciliter l'accès à une vaste gamme de ressources complémentaires, y compris des informations sur la CIE 2008, et de contribuer au développement du portail de l'UNESCO. • Le potentiel de la Communauté de pratique/Réseau mondial du curriculum sera renforcé par l'intégration de modules et de fonctions additionnels à la plate-forme de collaboration en ligne déjà en place. <p>5.3 Indicateurs de performance Amélioration de l'accès au site Web du BIE et de sa qualité.</p> <p>5.4. Critères d'évaluation Statistiques liées au site Web (nombre de visiteurs et de téléchargements) ; retour d'informations des utilisateurs internes et externes ; nouveaux outils/services mis à la disposition des utilisateurs.</p> <p>5.5 Résultats atteints/degré de réalisation L'année 2008 a été intensément consacrée à la réorganisation et à la restructuration de la page web du BIE selon les directives du portail de l'UNESCO et à travers l'adoption d'un nouveau système de gestion de contenu (CMS, ex : Typo3). Le travail technique exploitant le nouveau CMS inclut, mais n'est pas limité aux aspects suivants : l'installation de Typo3 sur le serveur web du BIE ; la création de nouveaux modèles pour les pages du site web, avec un archivage des actualités ; la migration d'une sélection de sections dans les six langues officielles de</p>	

l'UNESCO ; et la création de parties protégées par mot de passe, de forums et de groupes d'utilisateurs.

En outre, avec la création des nouveaux modèles de pages, environ 4,500 pages ont été intégrées ou ont migré vers le nouveau site Web et quelque 2,000 pages et plus de 120 articles d'actualités ont été recréés et migrés vers la nouvelle version du site. Le contenu des pages de la plupart des sections (et au moins en anglais, français et espagnol) a été entièrement réécrit et amélioré, afin de refléter la nouvelle Stratégie 2008-2013 du BIE, approuvée par le Conseil du BIE en janvier 2008. Certaines sections dans des langues autres que l'anglais (par exemple, le russe et le chinois) ont aussi été développées afin de maximiser l'accès à l'information. De nombreux contrôles de qualité ont été effectués afin d'assurer autant que possible l'exhaustivité, l'exactitude et la qualité de la migration. 14 membres du personnel ont été formés à la création de contenu Web utilisant le nouveau CMS. La formation a été dispensée au sein d'un atelier et complétée par de la documentation écrite et des vidéos de l'Intranet détaillant l'accomplissement de diverses opérations du CMS.

Le nouveau site web du BIE est disponible depuis la fin du mois de juin 2008, conjointement avec la section spéciale consacrée à la 48ème session de la CIE. Depuis le début du mois de septembre, le site Web de la CIE (se composant de plus de 30 pages en anglais, français et espagnol) a été fréquemment mis à jour, fournissant un accès aux informations et aux ressources liées à la Conférence.

Depuis sa mise en ligne, le site Web du BIE est régulièrement actualisé, notamment à travers la mise à jour des activités du BIE. En outre, la réorganisation de l'utilisabilité et de la lisibilité de sections diverses (par exemple la Communauté de Pratique) a été entamée afin de rendre le site encore plus convivial.

Pendant la période allant de janvier à la mi-septembre 2008, le nombre de visiteurs sur le site Web du BIE a augmenté de 17 %, le nombre de pages visionnées a lui augmenté de 31 % et le temps passé sur le site de 21 %, comparés à la même période en 2007 (source : *Google analytics*).

Par une meilleure intégration dans le Portail de l'UNESCO, une dissémination plus large de l'information, des publications et des ressources produites par le BIE est aussi assurée. Effectivement, les publications et les rapports du BIE sont aussi mis à la disposition des utilisateurs au moyen de la base de données UNESDOC/UNESBIB, hébergée au Siège de l'UNESCO.

Durant la période allant de janvier à septembre 2008, les publications du BIE ont été consultées/téléchargées plus de 174,000 fois depuis UNESDOC.

6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

6.1 Description de l'intervention

Maintenance et développement du site Web du BIE, amélioration de la gestion du contenu afin de renforcer le partage des ressources et l'interaction.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Bénéficiaires directs et indirects : Equipes des décideurs de l'Education pour tous, les utilisateurs des services éducatifs (décideurs, planificateurs et praticiens en matière d'éducation, administrateurs chargés de l'information, chercheurs et universitaires, enseignants et élèves à travers le monde), les membres de la Communauté de pratique.

Parties prenantes concernées, partenaires : Collaboration avec les ministères de l'Education, les Commissions nationales de l'UNESCO, les institutions universitaires dans le monde et avec le portail du Secteur de l'éducation de l'UNESCO.

6.3 Ressources en personnel

Voir tableau « Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

Mise en œuvre en étroite relation avec tous les programmes du BIE, en particulier le Programme de renforcement de capacité (Réseau mondial du curriculum/Communauté de pratique).

7. BUDGET (US\$) :

<i>7.1 Approuvé</i>	<i>50'000</i>
<i>7.2 Révisé</i>	<i>50'000</i>
<i>7.3 Engagé au 31.10.08 : 49'780 (99.6%)</i>	

BIE – RAPPORT 2008**GESTION DES CONNAISSANCES ET DIALOGUE POLITIQUE**

1. Libellé de l'élément	Préparation et tenue de la quarante huitième session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE)
2. Nom des responsables	Clementina Acedo, Costanza Farina et les coordinateurs de programmes
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008

4. DESCRIPTIF DE L'ELEMENT**4.1 Contexte**

En Octobre 2007, la 34^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé le thème et les dates proposés pour la 48^{ème} session de la Conférence internationale de l'Éducation, à savoir : « **Education pour l'inclusion : la voie de l'avenir** » qui se tiendra à Genève entre le 25 et le 28 novembre 2008. La CIE, organisée par le Bureau international d'éducation, est devenu l'un des principaux forums internationaux pour la promotion du dialogue sur les politiques éducatives. La 48^e session de la Conférence a pour objectif d'enrichir les débats autour du concept d'éducation pour l'inclusion, notamment en examinant la manière dont les gouvernements peuvent développer et mettre en œuvre des politiques inclusives, en attirant l'attention sur des systèmes éducatifs qui offrent des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et en soulignant le rôle des enseignants à répondre aux attentes et aux besoins divers des apprenants. Tandis que les ministres de l'éducation joueront le rôle le plus actif durant la CIE, différents partenaires, tels que des chercheurs, des praticiens, des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, participeront également au dialogue. L'année 2008 a été consacrée à la préparation et à la tenue de la CIE.

4.2 But (objectif global)

L'objectif à long terme de la CIE est d'aider les gouvernements des Etats membres à répondre aux besoins éducatifs des « exclus » dans le vaste cadre de l'EPT.

4.3 Propos (objectif spécifique)

Mobiliser les connaissances et clarifier le débat sur le concept de l'éducation pour l'inclusion, ses implications et son impact, promouvoir et adopter un ordre du jour afin d'accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT.

5. RESULTATS**5.1 Titre des résultats**

Préparations achevées dans les délais; dialogue international en matière de politiques éducatives, centré sur l'éducation pour l'inclusion, renforcé pendant la session de la CIE ;

5.2 Résultats attendus (description)

- Approfondissement du débat sur l'Éducation pour l'inclusion grâce à au moins trois événements préparatoires régionaux qui se dérouleront dans le cadre de la Communauté de pratique et à l'extérieur, pour étendre davantage les consultations globales ;
- Coordination avec le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, les bureaux extérieurs et les instituts/centres grâce à des contacts réguliers, et à deux réunions au moins du Groupe de travail du Secteur ED sur la CIE ;
- Production de documents de travail régionaux techniques et de documents relatifs à la CIE (ordre du jour, proposition concernant l'organisation de la session, document de référence, document de travail pour les discussions dans les ateliers) ;
- Création de nouvelles alliances et de partenariats avec les institutions des Nations Unies, les représentants des donateurs, les ONG et d'autres institutions pertinentes, dans le cadre de la préparation et de la session de la CIE ;
- Finalisation de toutes les procédures relatives à la convocation de la CIE ; succès des travaux de la CIE ;

5.3 Indicateurs de performance

- Qualité et niveau de participation des Etats membres et des autres acteurs ;
- Qualité des documents de la CIE ;
- Qualité et succès des travaux de la 48^{ème} session de la CIE ;
- Évaluation des résultats de la CIE, menée à bien par le Conseil du BIE, par le personnel du Bureau et par les délégations participantes.

5.4 Critères d'évaluation

- Retour d'information sur le niveau de succès obtenu par la CIE ;
- Large diffusion et mise à profit de ses résultats ;

- Augmentation de la visibilité du BIE.

5.5 Résultats atteints/Degré de réalisation

En 2008, le BIE a achevé les consultations régionales, amorcées au milieu de l'année 2007, avec quatre conférences préparatoires régionales et un atelier, auxquels ont pris part des ministres de l'éducation, des universités, des organisations internationales, des fondations, des ONG, la société civile, ainsi que le personnel du Siège et des Bureaux hors-siège de l'UNESCO. Plus précisément : dans le cadre de la COP, un atelier préparatoire régional a été organisé en Finlande (mars 2008), en coopération avec le Conseil de l'éducation nationale finlandais; une aide technique pour l'organisation de quatre Conférences régionales a été fournie : la Conférence préparatoire régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord intitulée « Éducation pour l'inclusion : du dialogue politique à l'action collaborative » s'est tenue à Riga, du 24 au 26 février 2008 ; la Conférence préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique sur le thème «Éducation pour l'inclusion : les principaux enjeux politiques dans la région de l'Asie et du Pacifique » s'est déroulée à Bali, en Indonésie, du 29 au 31 mai ; la Conférence préparatoire régionale pour la région arabe intitulée « Une éducation de qualité pour tous : non à l'exclusion et à la marginalisation » s'est tenue à Beyrouth, au Liban, du 25 au 27 août ; et la Conférence préparatoire régionale pour l'Afrique a eu lieu à Yaoundé, au Cameroun, du 17 au 18 septembre, et avait pour thème : « Education pour l'inclusion : enjeux et priorités en Afrique ». Plusieurs documents ont été préparés avec le plus grand soin et/ou coordonnés de façon opportune, parmi lesquels le Document de Référence de la Conférence et d'autres documents d'information, afin d'appuyer les ateliers et les nombreuses propositions d'experts. Pour l'organisation des douze ateliers du programme de la CIE, ainsi que les débats introductif et conclusif, environ 140 experts/ministres/modérateurs et rapporteurs ont été activement impliqués. Les préparatifs incluent également un accès facilité à la collection de rapports nationaux sur le développement de l'éducation dans les différents pays à l'occasion de la CIE et l'exposition de plus de 140 messages de ministres de l'éducation du monde entier. La Médaille Comenius, créée conjointement en 1992 par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la République tchèque et l'UNESCO, a été remise à dix lauréats de toutes les régions géographiques selon un processus de sélection transparent, dans le cadre d'une cérémonie spéciale durant la CIE. Plusieurs événements ont également été organisés, en particulier une table ronde retransmise sur Internet entre des ministres de l'éducation et des jeunes qui a permis d'aborder des questions critiques et de comparer différentes perspectives liées à l'inclusion. Huit séances spéciales ont eu lieu avec d'autres acteurs du monde éducatif dans le cadre de discussions approfondies sur des thèmes spécifiques. Trois expositions ont été organisées de manière à forger de nouveaux partenariats sur le thème de la Conférence, ainsi qu'un mécanisme de collecte de fonds : à savoir l'exposition "L'inclusion en pratique" qui, avec quelques 37 exposants dont des agences des Nations Unies, des ONG ainsi que le secteur privé, a permis de découvrir des expériences concrètes et des pratiques efficaces d'éducation pour l'inclusion ; une exposition de publications de l'UNESCO relatives à l'éducation impliquant dix instituts et bureaux régionaux de l'UNESCO a présenté des ouvrages, des périodiques, des CD Rom et des brochures d'information ; enfin, en coordination avec le musée J.A. Comenius de Prague, une exposition intitulée « Éducation pour tous : l'héritage de J. A. Comenius pour le monde » était consacrée au legs de « l'Enseignant des nations » J. A. Comenius. Une somme d'environ 50,000 euros a été collectée à partir du revenu net de l'organisation des expositions.

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

Le processus préparatoire a été complété par la tenue dans les différentes régions d'ateliers et de conférences préparatoires prévus dans le cadre de la CIE. Les « feuilles de route » régionales issues du résultat des consultations régionales ont été complétées et publiées afin de servir à la préparation des documents nécessaires à la CIE, en particulier le document de référence. Conformément aux procédures établies, tous les documents de la CIE ont été préparés dans les délais impartis. Des activités en marge de la Conférence ont également été menées à bien dont la Médaille Comenius, la collection de rapports nationaux, la table ronde avec la participation de ministres et de jeunes, les séances spéciales, la collection des « messages des ministres », et trois expositions.

6.2. Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Ministères de l'éducation ; Commissions nationales ; agences des Nations Unies ; universités/institutions d'enseignement supérieur, ONG, personnel du Siège et des Bureaux hors-siège de l'UNESCO.

6.3. Ressources en personnel

Voir tableau « Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet » en annexe:

6.4. Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programmes)

Collaboration interne avec d'autres activités du BIE.

7. BUDGET (US\$) :

7.1 Approuvé	942'000
7.2 Révisé	1'138'765
7.3 Engagé au 31.10.08 :	942'253(82.7%)

BIE – RAPPORT 2008
FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1. Libellé de l'élément	Conseil du BIE
2. Nom du responsable et du suppléant	Clementina Acedo et Costanza Farina
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier – octobre 2008

4. DESCRIPTIF de l'élément

4.1 Contexte

Le Conseil du BIE est un organe intergouvernemental de 28 Etats membres, élus par la Conférence générale de l'UNESCO.

4.2 But (objectif global)

Ses méthodes de travail sont établies par les Statuts du BIE et le Règlement intérieur du Conseil (voir Textes fondamentaux).

4.3 Propos (objectif spécifique)

Fixé par le paragraphe 1 de la Résolution adoptée par la 34^e Conférence générale (voir Projet de programme et de budget 2008, pages 1-2). En résumé, la Conférence générale :

...demande au Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2008 et 2009:

- a) de veiller à ce que les activités du BIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO et aux priorités et aux axes d'action du grand programme I, l'accent étant mis en particulier sur les besoins de l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les PMA, les PEID ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones ;*
- b) de consolider et de développer les programmes et projets du BIE,*
- c) de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse s'acquitter de sa mission ;*

5. RESULTATS

5.1 Titre des résultats

Accomplissement des fonctions statutaires et atteinte des objectifs fixés par la Conférence générale.

5.2 Attendus (description)

Les points principaux de l'ordre du jour de la 56^e session du Conseil du BIE, qui s'est tenu en janvier 2008, sont :

- Election du Président, du bureau du Conseil et de ses organes subsidiaires.
- Activités du BIE durant l'année 2007
- Quarante huitième session de la Conférence internationale de l'éducation
- Mécanismes de financement novateurs
- Programme d'activités du BIE en 2008
- Stratégie de l'UNESCO et Stratégie du BIE 2008 - 2013
- Proposition concernant l'utilisation des fonds provenant de la vente des timbres polonais.

Selon une tradition de longue date, le Conseil se réunira également au commencement et à la fin de la 48^{ème} session de la CIE en novembre 2008, pour décider des arrangements organisationnels définitifs et pour procéder à une évaluation initiale des résultats. Cette réunion sera la 57^e session du Conseil du BIE.

5.3 Indicateurs de performance

Degré d'accomplissement des fonctions statutaires ; interventions des délégations au Conseil et soutien apporté par ces délégations

5.4 Critères d'évaluation

Adhésion aux textes fondamentaux.

5.5 Résultats atteints/degré de réalisation

Résultats globalement atteints ; les fonctions statutaires du Conseil et de son Bureau ont été remplies.

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

- Organiser, tenir et assurer le suivi de la 56^e session, précédée de la réunion du Groupe administratif et de celle du Groupe de travail du Conseil pour la préparation de la 48^e session de la CIE;
- Organiser, tenir et assurer le suivi de la réunion du Bureau (été 2008) ;
- Préparer la cinquante septième session (avant et après la CIE en novembre 2008) ainsi que la cinquante huitième session (janvier 2009)

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Les 28 Etats membres du Conseil.

6.3 Ressources en personnel

Voir le tableau « Estimation de la répartition du personnel établi par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programmation)

Bureau du Directeur général ; Bureau de l'ADG/ED.

7. BUDGET (\$US) :

<i>7.1 Approuvé</i>	<i>80'000</i>
<i>7.2 Révisé</i>	<i>100'000</i>
<i>7.3 Engagé au 31.10.08 : 99'945 (99.9%)</i>	

III. DONNEES BUDGETAIRES

Les tableaux qui suivent présentent la situation budgétaire - en particulier pour ce qui concerne les sources de financement - sur la base des éléments connus au 31 décembre 2008.

BUREAU INTERNATIONAL D' EDUCATION (BIE)
ETATS FINANCIERS I & II PROVISOIRES
POUR LA PERIODE 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008

Les Etats Financiers I et II et l'annexe Provisoires au 31 décembre 2008
sont :

Clementina ACEDO MACHADO
Directeur
Bureau International d'Education



16.janv.09

STATEMENT I

BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION - BIE
Etat Provisoire des Recettes et des Dépenses
et de l'Etat des Réserves
pour la période 1 Janvier au 31 Décembre 2008
(Exprimé en US dollars)

	2'008	2'007
<u>RECETTES</u>		
Contributions volontaires	1'937'138	1'155'668
Revenus des activités	697	297'500
Transferts budgétaires venant d'autres fonds	2'295'500	2'295'500
Recettes pour Services rendus	77'040	56'389
Revenus provenant des investissement	71'251	118'990
Ajustement taux de change (net)	-31'767	42'216
Autres	486	12'665
TOTAL RECETTES	4'350'346	3'978'928
<u>DEPENSES</u>		
Total Dépenses	4'146'083	3'370'440
TOTAL DEPENSES	4'146'083	3'370'440
Surplus / (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	204'263	608'488
Gains sur liquidation des Obligations des années précédentes	39'836	5'674
Reserves début de période	1'225'208	611'046
RESERVES FIN DE PERIODE	1'469'307	1'225'208

STATEMENT II

**BUREAU INTERNATIONAL D' EDUCATION - BIE
Etat Provisoire de l'Actif et du Passif au 31/12/2008**

(Exprimé en US dollars)

	2'008	2'007
ACTIF		
Liquidités et Comptes à terme	183'247	125'761
Créances		
Autres	13'772	3'223
UNESCO et autres instituts	1'813'595	1'447'056
Autres actifs	2'388	4'586
TOTAL ACTIF	2'013'002	1'580'626
DETTES		
Engagements non liquidés	295'054	246'517
Dettes Fournisseurs		
Autres	248'641	108'901
TOTAL DETTES	543'696	355'418
RESERVES		
Surplus	1'469'307	1'225'208
TOTAL RESERVES	1'469'307	1'225'208
TOTAL PASSIF	2'013'002	1'580'626

COMPTE SPECIAL POUR LE BUREAU INTERNATIONAL D' EDUCATION (BIE)
ANNEXE DE LA DOTATION DES DEPENSES ET DE LA BALANCE DISPONIBLE
ETAT PROVISOIRE POUR LA PERIODE 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006
(Exprimés en Dollar US)

LIGNE DE DOTATION / CHAPITRE DU PROGRAMME	DOTATION				DEPENSES			BALANCE	TAUX EXECUTION Théorique : 100%	TAUX 4ème trimestre 2006				
	Dotation		Fonds	Solde	Obligations									
	Approuvée par le conseil	Transfert	Additionnels	année 2007 reportés	Révisés	Dépenses non liquidées	Total				Total			
I. ACTIVITES DU PROGRAMME														
Ligne 1: DEVELOPPEMENT DES CAPACITES														
Reseau global sur le curriculum / communauté de pratique	240'000.00	5'000.00						245'000.00	214'989.46	20'668.35	235'657.81	9'342.19	86.19%	80.59%
Sous-total, Coûts du programme	240'000.00	5'000.00	0.00					245'000.00	214'989.46	20'668.35	235'657.81	9'342.19	86.19%	
Coûts du personnel	335'544.00	16'276.75						351'820.75	42'499.66	1'500.00	43'999.66	0.00	100.00%	69.68%
Total, ligne 1: DEVELOPPEMENT DES CAPACITES	575'544.00	21'276.75	0.00					596'820.75	566'810.21	20'668.35	587'478.56	9'342.19	85.43%	
Ligne 2: Banque de ressources / Observatoire de tendances														
Banque de ress. Sur les syst. Educatifs et les politiques	54'000.00	10'000.00						64'000.00	50'609.70	4'766.28	55'286.98	8'704.02	86.40%	87.26%
Observatoire des tendances (processus et produits)	54'000.00							64'000.00	33'673.85	13'731.49	47'405.44	6'594.56	87.79%	55.57%
Sous-total, Coûts du programme	108'000.00	10'000.00	0.00					118'000.00	84'183.65	16'517.77	102'701.42	15'298.58	87.04%	
Coûts du personnel	231'255.00							231'255.00	219'259.45		219'259.45	11'995.55	100.00%	69.95%
Total, Ligne 2: Banque de ressources / Observatoire de tendances	339'255.00	10'000.00	0.00					349'255.00	303'443.10	16'517.77	321'960.87	27'294.13	92.19%	
Ligne 3: Gestion des Connaissances														
Developpement du site web	50'000.00							50'000.00	22'678.09	25'941.00	48'619.09	1'180.91	87.64%	81.84%
Dacumentation / abonnements	44'000.00							44'000.00	42'499.66	1'500.00	43'999.66	0.32	100.00%	56.98%
Publications	90'000.00							90'000.00	67'603.16	1'014.00	68'617.16	21'162.82	76.48%	77.56%
Sous-total, Coûts du programme	184'000.00	0.00	0.00					184'000.00	133'180.85	28'455.00	161'635.85	22'364.05	87.63%	
Coûts du personnel	172'469.00	5'325.27						177'814.27	177'814.27		177'814.27	0.00	100.00%	93.51%
Total, ligne 3: Gestion des Connaissances	356'469.00	5'325.27	0.00					361'814.27	310'985.22	28'455.00	338'440.22	22'364.05	93.82%	
Ligne 4: 48e CIE														
Préparation 48ème CIE	300'000.00	77'400.00						377'400.00	270'646.96	62'307.29	332'954.25	44'445.75	88.22%	63.23%
Formation au dialogue politique et autres activités	155'000.00	-30'000.00						125'000.00	102'568.20	19'301.07	121'869.27	3'140.73	97.49%	53.07%
Sous-total, Coûts du programme	455'000.00	47'400.00	0.00					502'400.00	270'646.96	81'608.36	454'613.52	47'586.48	90.53%	
Coûts du personnel	1'223'932.00	-30'033.93						1'193'438.47	1'180'218.73		1'180'218.73	13'219.74	88.89%	93.91%
Total, ligne 4: 48ème CIE	1'678'932.00	17'306.47	0.00					1'698'838.47	1'450'965.68	81'906.36	1'535'832.25	60'806.22	96.41%	
Ligne 5: Activités Opérationnelles														
DDC 2006			-57.68	57.68	0.00						0.00	0.00	100.00%	
DDC 2007			-10'041.69	15'460.65	5'448.11				5'448.11		5'448.11	0.00	100.00%	
GTZ 8109876			-8'043.66	8'211.04	167.38				167.38		167.38	0.00	100.00%	
GTZ 8109875				34'312.48	34'312.48				21'593.69		21'593.69	12'918.69	62.35%	
GUYANA1 : Ministère de l'Éducation de Guyane			4'250.00		4'250.00				4'250.00		4'250.00	0.00	100.00%	
ICE_SUISSE_1 : Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la Recherche			57'834.85		57'834.85				56'334.84	1'500.00	57'834.84	0.01	100.00%	
ICE_SUISSE_2 : Direction du Développement et de la Coopération			95'238.00		95'238.00				95'237.99		95'237.99	0.01	100.00%	
ICE_SUISSE_3 : DDC - Division Dév. Social			24'581.40		24'581.40				19'673.80		19'673.80	4'907.60	80.10%	
ICE_SUISSE_4 : Département Fédéral des Affaires Etrangères			67'719.29		67'719.29				67'719.28		67'719.28	0.01	100.00%	
ICE_GENEVE1 : Etat de Genève			33'492.82		33'492.82				33'492.82		33'492.82	0.29	100.00%	
ICE_KUWAIT : Gouvernement du Koweït			60'653.77		60'653.77				60'653.77		60'653.75	0.02	100.00%	
ICE_SPAHN1 : Ministère de l'Éducation du Royaume d'Espagne			27'638.99		27'638.99				27'638.96		27'638.96	89.04	93.68%	
ICE_UNICEF1 : UNICEF			69'500.00		69'500.00				66'984.42	2'515.68	69'500.00	0.00	100.00%	
ICE_INDIA : République de l'Inde			18'721.37		18'721.37				61'18.34	6'903.02	18'721.36	0.01	100.00%	
ICE_ECUADOR : République de l'Équateur			30'000.00		30'000.00				30'000.00		30'000.00	0.00	100.00%	
ICE_KENYA : République du Kenya			12'721.03		12'721.03				12'721.02		12'721.02	0.01	100.00%	
ICE_OSIZUG1 : Foundation Open Society Institute			16'000.00		16'000.00				15'999.99		15'999.99		100.00%	
SANSEBAST1 : Centre UNESCO de San Sebastian			2'851.61		2'851.61				2'851.48		2'851.48	0.13	100.00%	
TURKEY01			2'136.69		2'136.69				2'136.63		2'136.63	0.06	100.00%	
ARGENTINE 2007				1'950.00	1'950.00				1'950.00		1'950.00	0.00	100.00%	
Sous-total, Coûts du programme	0.00	0.00	560'216.50	60'021.26	620'237.76				588'723.37	13'518.60	602'341.87	17'895.78	97.11%	
Total, ligne 5: Activités opérationnelles	0.00	0.00	560'216.50		620'237.76				588'723.37	13'518.60	602'341.87	17'895.78	97.11%	
SOUS-TOTAL : ACTIVITES DU PROGRAMME	667'000.00	62'400.00	560'216.50		1'609'616.50				1'291'724.39	162'866.08	1'557'450.67	52'465.83	86.74%	78.65%
SOUS-TOTAL 1: COÛTS DU PERSONNEL	1'682'920.00	-4'491.51	0.00		1'678'428.49				1'592'113.20	0.00	1'592'113.20	25'215.29	86.71%	69.93%
TOTAL 1: ACTIVITES DU PROGRAMME	2'649'920.00	57'908.49	560'216.50		3'593'944.99				3'220'937.69	162'866.08	3'486'233.87	77'681.12	97.82%	81.26%

ANNEXE
COMPTE SPECIAL POUR LE BUREAU INTERNATIONAL D' EDUCATION (BIE)
ANNEXE DE LA DOTATION DES DEPENSES ET DE LA BALANCE DISPONIBLE
ETAT PROVISOIRE POUR LA PERIODE 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008
(Exprimés en Dollar US)

LIGNE DE DOTATION / CHAPITRE DU PROGRAMME	DOTATION			DEPENSES		UNOBLIGATED BALANCE	TAUX EXECUTION Théorique : 100%	TAUX 4ème trimestre 2007
	Dotation Approuvée par le conseil	Transfert	Fonds Additionnels	Révisé	Obligations			
II. IBE ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL								
Ligne 6 : 6ème Conseil du BIE								
Coûts Directs	89'000.00	20'000.00	100'000.00	100'000.00	96'864.60	3'102.00	99'966.60	99.97%
Coûts du personnel	77'991.00	2'536.95	80'527.95	80'527.95	80'527.95		80'527.95	100.00%
Total ligne 6 : 6ème Conseil du BIE	167'991.00	22'536.95	0.00	180'527.95	177'392.55	3'102.00	180'494.55	99.98%
Ligne 7 : Administration Générale								
Coûts Directs	287'000.00	-44'400.00	282'600.00	282'600.00	136'115.77	100'798.82	236'914.59	93.79%
Coûts du personnel	106'496.00	5'954.56	112'450.56	112'450.56	112'450.56		112'450.56	100.00%
Total ligne 7 : Administration Générale	403'496.00	-38'445.44	0.00	365'050.56	248'566.33	100'798.82	349'365.15	95.70%
Ligne 8 : Développement Institutionnel								
Coûts Directs	190'000.00	-38'000.00	152'000.00	152'000.00	117'248.42	15'819.63	133'068.05	87.54%
Coûts du personnel	73'663.00		73'663.00	73'663.00	70'514.88		70'514.88	95.69%
Total ligne 8 : Développement Institutionnel	263'663.00	-38'000.00	0.00	225'663.00	187'763.30	15'819.63	203'582.93	90.20%
SOUS-TOTAL II : Coûts Directs								
SOUS-TOTAL II : Coûts du personnel	567'000.00	-62'400.00	0.00	504'600.00	350'228.79	119'720.45	469'949.24	93.43%
	258'180.00	8'481.51	0.00	266'661.51	263'493.39	0.00	263'493.39	98.81%
TOTAL II : IBE ORGANE DIRECTION, ADMIN.GEN & DEV.INSTITUTIONNEL	825'180.00	-53'908.49	0.00	771'271.51	613'722.18	119'720.45	733'442.63	95.10%
TOTAL : PROGRAMME & COUTS DIRECTS								
TOTAL : COUTS DU PERSONNEL	1'554'000.00	0.00	560'216.50	2'114'216.50	1'641'953.18	282'568.53	2'027'099.91	95.88%
	2'221'000.00	0.00	0.00	2'221'000.00	2'182'606.59	0.00	2'182'606.59	98.72%
TOTAL DEPENSES	3'775'000.00	0.00	560'216.50	4'335'216.50	3'834'559.77	282'568.53	4'219'706.50	97.34%

Distribution : limitée

UNESCO/BIE/C.58/Compte rendu et Décisions

Annexe III

UNESCO/BIE/C.58/Inf.4

Genève, le 12 janvier 2009

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-huitième session

Centre de Conférence de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

28 – 30 janvier 2009

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA 48^E SESSION DE LA
CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION**

3.2

Rapport d'évaluation : Principaux résultats et enseignements

REMERCIEMENTS

La Directrice du BIE, Mme Clementina Acedo, et les membres de l'équipe d'évaluation¹ aimeraient remercier tous les participants à la 48^e session de la CIE qui ont généreusement contribué, avec leur opinion, à la publication du présent rapport d'évaluation. Ils tiennent aussi à exprimer leur gratitude aux différents collègues de l'UNESCO et du BIE pour leurs conseils et le temps qu'ils ont consacré à ce projet, en particulier Mme Costanza Farina, Secrétaire du Conseil du BEI, M. Pierre Luisoni, ancien directeur par intérim du BIE ainsi que M. Massimo Amadio et M. Renato Operti, spécialistes de programmes du BIE. Les résultats du processus d'évaluation seront utilisés pour faciliter les stratégies et les activités de suivi, ainsi que pour améliorer le contenu, les méthodologies et les travaux des conférences internationales de l'UNESCO sur l'éducation et autres futurs événements similaires.

¹ Dakmara Georgescu (coordonnatrice), Ji-Yeon Kim, Ji-Young Kim, Philippe de Castro, Jayne Brady, Céline Command et Laure-Anna Supper.

Table des matières

1. Introduction
 2. Principales forces et réalisations de la 48^e session de la CIE
 3. Critiques constructives des participants
 4. Suggestions pour améliorer la CIE et son suivi
 5. Recommandations pour le suivi
 6. Remarques finales
- Références
- Documents utilisés comme sources d'évaluation

Annexes :

Annexe 1. Évaluation préliminaire de la 48^e session de la CIE par le Conseil du Bureau international d'éducation (cinquante-septième session, 25 et 28 novembre 2008)

Annexe 2. Graphiques réalisés d'après les réponses au formulaire d'évaluation de la Conférence

1. Introduction

La 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) s'est centrée sur le thème « *L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir* » en vue de promouvoir un concept élargi d'inclusion, s'adressant à différents types de situations et cas de diversité des apprenants, tout en fournissant des réponses éducatives capables de favoriser un apprentissage de qualité pour tous, en particulier les exclus. Ainsi qu'on pouvait le lire dans le document de référence de la CIE :

« L'éducation inclusive est un processus qui implique la transformation des écoles et autres centres d'apprentissage afin qu'ils puissent s'occuper de tous les enfants – les garçons, filles et élèves appartenant aux minorités ethniques, les personnes touchées par le VIH et le SIDA, et celles qui sont handicapées et ont des difficultés à apprendre. L'éducation est dispensée dans de nombreux contextes, aussi bien formels que non formels, ainsi qu'au sein des familles et de la collectivité. L'éducation inclusive n'est donc pas une question marginale : elle est essentielle à l'instauration d'une éducation de haute qualité pour tous les apprenants et au développement de sociétés plus inclusives (UNESCO 2008a, p. 5).

Les participants ont été invités à analyser des aspects conceptuels de l'éducation pour l'inclusion, tout en partageant des expériences concrètes du point de vue des décisions politiques et de la mise en œuvre. Un agenda ambitieux a été défini pour l'avenir sur la base des résultats de la Conférence. Ce programme exhorte les gouvernements, la société civile et tous les acteurs de l'éducation à tenir compte des principes et des pratiques de l'éducation pour l'inclusion comme outil important pour promouvoir des sociétés davantage fondées sur l'inclusion et la cohésion.

Il ressort des commentaires à chaud des ministres et des délégués que la Conférence a été très réussie. Le Conseil du BIE, le Directeur général de l'UNESCO et le Sous-Directeur général pour l'éducation (ADG/ED) ont félicité la Directrice du BIE et son équipe pour l'organisation, le contenu et les résultats de la Conférence. Pendant la réunion du personnel éducatif tenue à Paris en décembre 2008, l'ADG/ED a affirmé que le succès de la CIE avait accru la crédibilité de l'UNESCO.

Un autre point important est que les participants ont embrassé la notion élargie d'éducation pour l'inclusion. Ce sentiment est aussi reflété dans l'accord fermement exprimé pendant la session plénière finale avec l'adoption par les participants des « Conclusions et recommandations de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation » (UNESCO 2008b).

Plus de 1600 participants de 153 pays, dont une centaine de ministres et de vice-ministres de l'éducation, ont assisté à la 48^e session de la CIE. Des représentants de 20 organisations intergouvernementales, 25 organisations non gouvernementales (ONG), fondations et autres institutions de la société civile étaient également présents. La Conférence a respecté l'équilibre géographique et l'équilibre entre les sexes. Ainsi, sur les 137 participants ayant joué un rôle actif dans la Conférence (ministres et experts en tant qu'intervenants, rapporteurs et modérateurs), on comptait 55% d'hommes et 45% de femmes. Sur les 44 ministres et vice-ministres qui ont pris la parole, 45% étaient des hommes et 55% des femmes ; douze venaient d'Europe, neuf d'Afrique, neuf d'Amérique latine et des Caraïbes, huit d'Asie et six des États arabes.

La Conférence a bénéficié de la participation et de l'étroite collaboration, dans toutes les phases préparatoires et pendant la semaine de la Conférence elle-même, de personnel du Siège de l'UNESCO à Paris, des Bureaux régionaux pour l'éducation, des bureaux hors Siège et multipays ainsi que des instituts de l'UNESCO. Beaucoup de bureaux hors Siège ont de même pris part à la réunion organisée après la Conférence par le Programme de renforcement des capacités/la Communauté de pratique (COP) du BIE le 29 novembre 2008, notamment le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (BREDA), le Bureau régional pour l'éducation en Amérique latine et aux Caraïbes (OREALC) et les bureaux de l'UNESCO à Beijing, Beyrouth, Brasilia, Jakarta et Moscou.

De solides partenariats et des plans de collaboration ont été développés et consolidés. Ainsi, l'UNICEF a non seulement participé aux ateliers, à une séance spéciale sur la réduction des risques de catastrophe

et à l'exposition, mais il a aussi contribué financièrement à la Conférence. D'autres organisations intergouvernementales et ONG internationales ont également apporté leur concours substantiel, comme Save the Children et The Open Society Institute (OSI).

Dans l'ensemble, grâce à la profonde satisfaction suscitée par les préparatifs de la CIE, les activités de collecte de fonds ont été couronnées de succès et ont largement atteint les objectifs fixés pour la Conférence. Pour la première fois, le secteur privé a participé à une session de la CIE par le biais d'une exposition et comme bailleur de fonds.

Des débats en plénières et des ateliers, ainsi que la cérémonie de remise de la médaille Comenius ont été associés à des activités nouvelles et originales, comme la table ronde ministérielle (des ministres parlent en direct avec des jeunes) qui a été diffusée par webcast. La table ronde représente un complément intéressant et novateur à la CIE, car elle a permis aux jeunes de dialoguer de manière franche et directe avec les ministres et elle a valu une bonne visibilité médiatique à l'UNESCO.

Les films vidéo utilisés pour présenter les différentes séances et les ateliers parallèles sur le même thème ont fourni une autre possibilité d'interaction directe et de pleine participation. Le service des publications de l'UNESCO et d'autres exposants de « L'inclusion en pratique » (agences des Nations Unies, ONG et secteur privé) se sont déclarés très satisfaits du nombre de visites, de la distribution du matériel et de la diffusion directe de l'information.

Les exposés, les documents et les contenus des séances plénières et des ateliers ont été extrêmement appréciés, ainsi que le dialogue intéressant entre ministres, experts et membres de la société civile. Les présentations et les discussions touchant à plusieurs réalités, approches et défis à travers les régions, que ce soit dans des pays développés ou en développement, ont aussi été saluées. De plus, les participants ont souligné combien il était important d'avoir combiné une analyse de données comparatives sur la qualité, l'équité et l'inclusion provenant de l'enquête PISA/OCDE et du Rapport mondial de suivi sur l'EPT.

Les participants ont eu des mots élogieux pour la cérémonie de remise de la médaille Comenius, à leur avis bien organisée et qui a bénéficié d'une pleine visibilité. De même, la visite d'étude à Prague offerte par le Gouvernement de la République tchèque aux lauréats de la médaille Comenius s'est déroulée pour le mieux. À titre d'éventuelle activité complémentaire, les lauréats ont proposé d'organiser une réunion ou une conférence pour présenter le travail et les contributions des lauréats passés et présents dans le domaine de l'éducation comparée internationale.

Globalement, les documents de référence et d'information, le contenu des ateliers et des séances plénières, l'organisation, la logistique et la réalisation, ainsi que la disponibilité et l'amabilité du personnel du Secrétariat de l'UNESCO ont été grandement appréciés.

Les participants se sont félicités du processus préparatoire de la 48^e session de la CIE, qu'ils jugent comme un modèle de ce qu'il faut faire pour associer les parties prenantes, mobiliser le soutien public et nouer des partenariats opérants. Ce processus a comporté, d'une part, des ateliers régionaux et des conférences préparatoires et, de l'autre, des interactions constantes et efficaces entre les organisateurs de la CIE et les nombreux partenaires et personnes contribuant à la Conférence.

Les réunions et conférences préparatoires régionales ont eu un rôle clé pour encourager l'engagement de participants de différents pays et pour développer un concept élargi de l'inclusion avant la Conférence. L'appui des bureaux hors Siège de l'UNESCO ces deux dernières années au processus préparatoire et à la CIE a été très productif, il a aidé à identifier des ministres par région, et a véritablement mobilisé une participation régionale ; il a aussi renforcé la collaboration au sein de l'UNESCO pour le travail présent et futur.

Compte tenu de l'importance de la CIE comme forum international de dialogue politique dans le domaine de l'éducation et de sa place singulière dans la stratégie globale de l'UNESCO destinée à

favoriser une éducation de qualité pour tous et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les organisateurs de la 48^e session de la CIE ont jugé qu'il fallait mener un processus approfondi d'évaluation, sur la base des sources suivantes :

- l'évaluation préliminaire par les membres du Conseil du BIE (voir annexe 1) ;
- le traitement et l'interprétation des réponses au questionnaire (formulaire d'évaluation) distribué aux participants (voir annexe 2) ;
- quelques brefs entretiens plus approfondis ;
- les informations apportées par le personnel du BIE après la CIE ;
- une synthèse des évaluations des ateliers et des séances spéciales par les participants ;
- un résumé des courriels avant, pendant et après la CIE jugeant la qualité des échanges avec les intervenants, les modérateurs et les rapporteurs ;
- un résumé des évaluations des exposants.

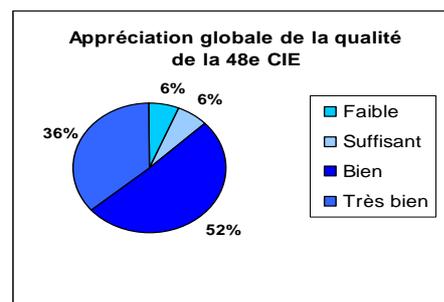
L'équipe d'évaluation a traité 98 formulaires d'évaluation qui ont été retournés par les participants à l'issue de la CIE et elle a réalisé 31 entretiens approfondis au cours des deux dernières journées de la Conférence.

Fondé sur des données qualitatives et quantitatives, le présent rapport a pour but de brosser un tableau complet, détaillé et à base factuelle des principaux résultats de la 48^e session de la CIE, ainsi que des leçons tirées de la Conférence, c'est-à-dire les critiques constructives des participants et de toutes les parties prenantes, et les suggestions pour améliorer les futures sessions de la CIE. Ce rapport contient également un résumé des suggestions pour des activités de suivi conformes aux différentes orientations que les participants ont jugées importantes pour faire progresser le programme de l'éducation pour l'inclusion à court, moyen et long terme.

2. Principales forces et réalisations de la 48^e session de la CIE

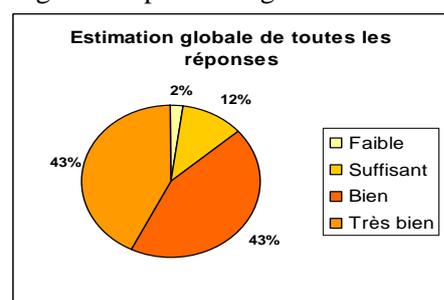
Il ressort des réponses au questionnaire que, dans l'ensemble, les participants jugent de manière extrêmement positive la qualité de la CIE, comme le montre la figure 1 ci-dessous, avec 88% des répondants pour qui la session de la Conférence a été « bien » et « très bien » :

Figure 1. Appréciation globale de la qualité de la CIE



Il convient aussi de noter que, comme le montre la figure 2 ci-dessous, l'estimation globale des réponses aux onze questions et à beaucoup de sous-questions du questionnaire sont extrêmement positives, avec à nouveau 86% de personnes estimant que la Conférence dans son ensemble (et toutes ses activités) mérite l'appréciation « bien » et « très bien » à égalité de pourcentage.

Figure 2. Estimation globale de toutes les réponses



La cohérence des résultats des entretiens et des questionnaires mérite d'être soulignée. Les répondants ont cité plusieurs points forts et réalisations de la 48^e session de la CIE. La plupart ont convenu que la session de la CIE avait été un réel succès et représentait un très bon exemple de la manière d'organiser le plus efficacement possible une telle conférence. Beaucoup ont rappelé dans leurs commentaires que certaines des faiblesses identifiées étaient probablement inévitables dans de grandes réunions internationales de ce type.

L'organisation de la 48^e session de la CIE a été effectivement excellente, ainsi que l'ont indiqué plus de la moitié des répondants dans leur évaluation personnelle de la Conférence (c'est-à-dire 16 sur 31 entretiens). Les participants ont jugé que la Conférence représentait un modèle de bonne structure, de débats fructueux, d'une utilisation judicieuse du temps, d'un emploi avisé des éléments visuels (comme les films vidéo), de séances spéciales intéressantes et d'ateliers parallèles sur le même thème et d'une claire répartition des rôles et des tâches. Certains se sont félicités de la structure quelque peu inhabituelle pour une conférence de l'UNESCO, qui a permis des débats et des échanges plus vivants et qui était assez dynamique par nature.

Le personnel du BIE a aussi été salué pour son professionnalisme, sa courtoisie et sa capacité à résoudre les problèmes/aider les participants à régler les difficultés.

Beaucoup ont considéré que le choix de l'éducation pour l'inclusion comme thème de la Conférence était une excellente idée, qui va dans le sens de l'éducation comme droit de l'homme, invite la réflexion et exhorte les pays à agir sur la base des données disponibles et de processus de décision réfléchis. Dans cette perspective, la 48^e session de la CIE a contribué à faire évoluer les esprits, en particulier sur la base du concept élargi d'inclusion et par le lien entre l'éducation et l'inclusion sociale.

Un autre point fort cité par de nombreux participants est l'intégration dans la Conférence d'une diversité d'opinions et d'une variété d'intervenants, issus de différents contextes et horizons. Beaucoup de participants ont estimé que la CIE était en elle-même un bon exemple d'« inclusion », certains qualifiant la Conférence d'intéressant « *melting pot* ». Différents acteurs et parties prenantes étaient bien représentés, ce qui a permis des échanges sur des questions nationales, régionales et internationales liées à l'éducation pour l'inclusion. Cette caractéristique a aussi été jugée très utile pour que les pays prennent position et soient plus conscients de leurs besoins, de leurs priorités et des possibilités d'action.

La présence de certains ministres de l'éducation très bien informés a été qualifiée d'aspect motivant et encourageant, tout comme le niveau élevé des discussions professionnelles fondées sur les contributions des experts invités. La Conférence a fourni un excellent environnement pour le dialogue politique et la prise de conscience.

Beaucoup de participants ont vu dans le processus préparatoire de la 48^e session de la CIE un facteur essentiel du succès de la Conférence. Les participants ont donc recommandé de poursuivre ce type de processus et d'envisager d'autres modalités, ainsi que nous l'expliquons en détail dans la section consacrée aux suggestions pour le suivi.

Les documents étaient largement accessibles, ce qui a contribué à la mise en commun d'informations utiles. Les participants ont aussi salué la qualité de tous les documents de la CIE, en particulier du document de référence et du document final (Conclusions et recommandations de la 48^e session de la CIE).

Les groupes et les ateliers ont également été intéressants et productifs, ainsi que le montrent les figures 3 et 4 ci-dessous :

Figure 3. Évaluation de la qualité des différentes séances de travail (c'est-à-dire débat introductif, résultats des recherches et défis politiques)

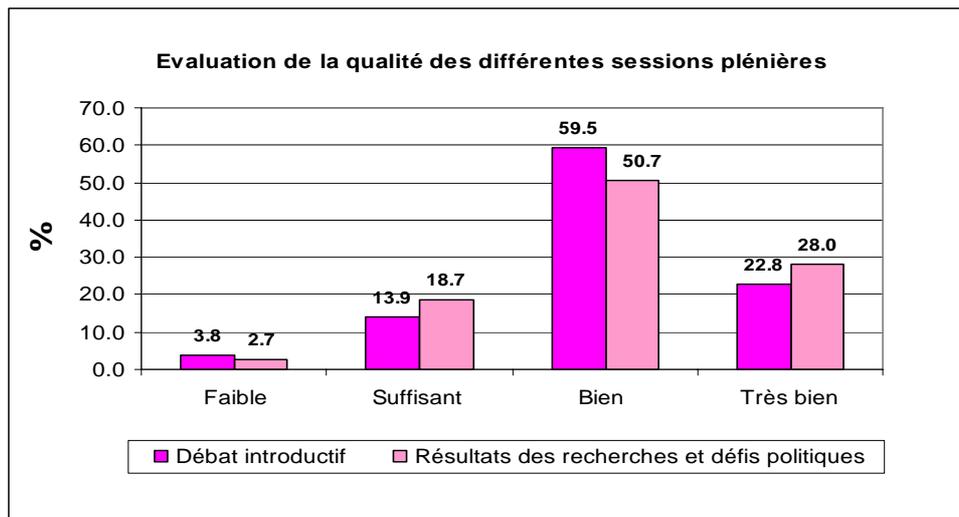
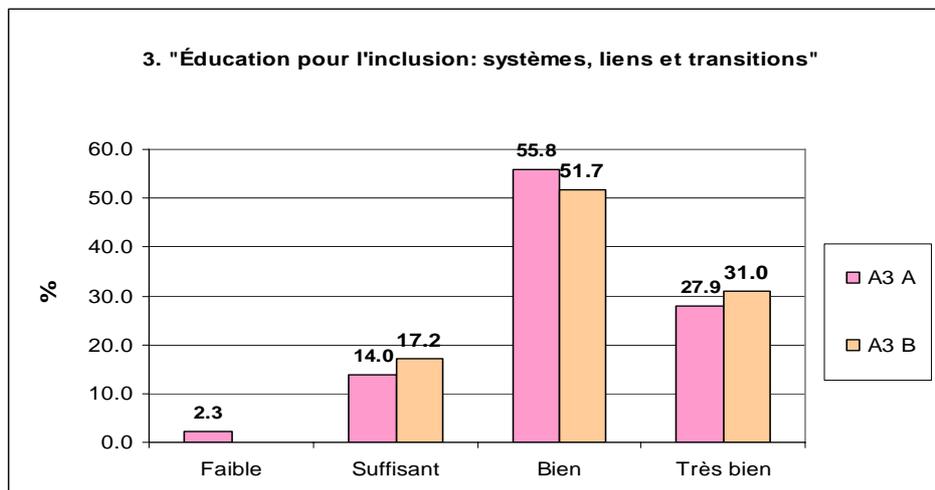


Figure 4. Échantillon de l'évaluation des ateliers – ateliers 3A et 3B



La Conférence a aussi représenté une précieuse occasion de clarifier des concepts liés à l'éducation pour l'inclusion et d'envoyer des messages clairs, par exemple le fait que l'éducation de qualité **est** une éducation pour l'inclusion. Des liens pertinents ont été noués avec l'éducation pour tous (EPT) et les OMD, ce qui a permis une approche de l'éducation pour l'inclusion comme processus, plutôt que seulement comme résultat et a ouvert de nouvelles possibilités et quelques perspectives optimistes à l'égard de la contribution de l'éducation pour l'inclusion à la création de sociétés inclusives. De surcroît, la CIE a donné une formidable occasion d'établir des contacts et de jeter les bases de réseaux plus efficaces.

Les expositions ont de même été considérées comme très bénéfiques et fort intéressantes. Le site de la Conférence, les installations et le soutien administratif ont pareillement reçu beaucoup de félicitations, ainsi que le montre l'annexe 2.

L'évaluation globale très positive que les participants ont faite de la 48^e session de la CIE est convergente avec les évaluations qui figurent dans les documents « Compte rendu et décisions » de la cinquante-septième session du Conseil du BIE (Genève, 25 et 28 novembre 2008). Au paragraphe 6, *Évaluation préliminaire de la 48^e session de la CIE*, il est indiqué que « Le Président du Conseil du BIE ainsi que seize délégations ont pris la parole pendant les délibérations. Ils ont tous transmis leurs

sincères félicitations et leur gratitude à Mme C. Acedo, Directrice du BIE, ainsi qu'à son équipe pour le travail extraordinaire accompli, pour le professionnalisme et le dévouement dont ils ont fait preuve durant cette Conférence remarquable, extrêmement réussie et bien organisée » (p. 5).

3. Critiques constructives des participants

Ainsi que le montrent différents résultats quantitatifs et qualitatifs, notamment les graphiques présentés à l'annexe 2, on n'a enregistré que très peu de commentaires extrêmement critiques exprimés par les participants dans leur formulaire d'évaluation et au cours des entretiens. Si les déclarations d'insatisfaction totale à l'égard de différents aspects sont rares, il est néanmoins important de tenir compte de tous les avis et de tirer des enseignements aussi bien des aspects positifs que de ce que certains pourraient considérer comme des points faibles.

La plupart des critiques exprimées souhaitaient être constructives et faire des suggestions pour relever la qualité et l'efficacité à l'avenir.

Des participants ont estimé que la Conférence ne comblait pas le fossé entre la définition des politiques et les questions pratiques relatives à la mise en œuvre des politiques dans la vie réelle (ou, en d'autres termes, le fossé entre les décideurs et les experts, les personnes chargées de la mise en œuvre et les praticiens). Si quelques exposés centrés sur les politiques ont été jugés trop généraux et de portée trop descriptive, la plupart des interventions fondées sur la recherche étaient plus intéressantes pour les participants, qui auraient souhaité que l'accent soit davantage mis sur l'identification et la solution des problèmes, de préférence à une priorité récurrente aux déclarations politiques. Si les concepts étaient assez clairs (même si un certain degré de confusion conceptuelle peut perdurer), il semble qu'il est beaucoup plus difficile d'opérer sur le terrain, ainsi que l'a indiqué un participant. Ainsi, il peut sembler que des questions demandant par exemple « que signifie l'éducation pour l'inclusion pour la définition du curriculum ? » n'ont toujours pas trouvé de réponse.

De l'avis de certains participants, les sujets des quatre ateliers se chevauchaient quelque peu, et il y avait en général quelques répétitions superflues, dans les séances plénières comme dans les ateliers.

Si la question de l'éducation pour l'inclusion a été assez bien traitée, quelques participants ont estimé qu'il aurait fallu donner davantage de place aux relations entre l'éducation pour l'inclusion et l'inclusion sociale, cette dernière notion devant être abordée plus profondément, ainsi que l'ont souhaité plusieurs répondants.

L'une des critiques les plus fréquentes portait sur le fait que, par manque de pauses identifiées dans le programme, les participants perdaient du temps en passant d'un événement à l'autre. Le programme était serré, ce qui a quelque peu empêché les participants de profiter de la Conférence de manière plus détendue. C'est probablement pourquoi certaines séances spéciales, en particulier celles qui se déroulaient au moment de la pause déjeuner, n'ont pas rassemblé beaucoup de participants. Certains répondants ont jugé que la Conférence avait une portée trop vaste. À leur avis, il aurait été préférable de se concentrer sur un plus petit nombre de questions concrètes.

En outre, certains participants ont noté que, de leur point de vue, les ateliers auxquels ils avaient assisté n'étaient pas très interactifs et que les thèmes n'étaient pas faciles à suivre. Avec le système mis en place, il était difficile de demander la parole et d'interagir (poser des questions et donner des informations) spontanément avec d'autres personnes. Plusieurs présentateurs et intervenants ont parlé en termes plutôt généraux de leur système éducatif, au lieu d'aborder des questions liées à l'éducation pour l'inclusion.

Autre critique, le fait que les voix des exclus n'étaient guère présentes dans la Conférence, même si la CIE avait pour thème l'éducation pour l'inclusion.

La question de la rentabilité a aussi été soulevée : les résultats et les effets de la Conférence justifient-ils les efforts et les coûts occasionnés ?

Des participants, quoique peu nombreux, ont regretté que le lieu de la Conférence (les salles) ne soit pas propice aux discussions et que certains interprètes anglais manquent de maîtrise linguistique, ce qui a rendu la communication assez difficile pour eux.

4. Suggestions pour améliorer la CIE et son suivi

Tout en appréciant largement les vastes efforts intellectuels et organisationnels consentis pour tenir une telle conférence, plusieurs participants souhaitaient apporter leurs suggestions pour éventuellement améliorer ses différents aspects à l'avenir.

Comme la CIE dure au moins quatre jours (même plus, si l'on tient compte du voyage), il est difficile pour beaucoup de ministres d'y assister en personne. Le programme de la Conférence devrait donc tenir compte de la nécessité de prévoir un ensemble spécial d'activités dédiées plus précisément aux ministres. La présence des ministres est fondamentale, c'est pourquoi il convient de tenter de les attirer plus efficacement.

Des participants pensaient qu'il fallait donner davantage la priorité au partage d'expériences sur la base de la recherche et de la pratique. La recherche doit en fait guider l'élaboration des politiques. Il faut donc moins mettre l'accent sur les présentations/déclarations ministérielles et privilégier davantage les conclusions guidant la mise en œuvre et l'action concrète.

L'éducation pour l'inclusion doit être conceptualisée comme processus et non pas exclusivement comme un résultat final. Lorsqu'on mesure le succès dans la réalisation de l'éducation pour l'inclusion, il faut tenir compte des contextes, des besoins, des priorités et des ressources des différents pays.

Il serait souhaitable d'articuler plus nettement le programme en sections et thèmes précis de façon que les participants se sentent mieux orientés, conformément à leur profil et à leurs principaux intérêts. L'ordre du jour devrait également prévoir des pauses (en particulier à l'heure du déjeuner) et des occasions de nouer des liens entre pays. Les participants devraient aussi être guidés vers les différents ateliers ou activités de groupe en fonction de la pertinence des questions pour leurs propres contextes.

Il convient de prêter plus d'attention à la nécessité de produire des résultats visibles et des orientations concrètes pour les pays. Les pays n'ont pas besoin de déclarations ni de recettes. Ils préfèrent des orientations vastes et détaillées, mais néanmoins souples, pour adapter des solutions utiles pour favoriser l'éducation pour l'inclusion au regard de leurs propres contextes, besoins, priorités et ressources. Afin d'y parvenir, des innovations plus concrètes des pays devraient être documentées à propos des différents aspects de l'éducation pour l'inclusion. Du temps supplémentaire, par exemple, pendant la dernière journée de conférence, devrait vraiment être consacré à la discussion approfondie du processus de suivi.

De plus, il a été jugé important de créer les conditions d'une interaction plus concrète et continue entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Les délégations devraient être bien préparées avant de se rendre à une telle conférence. Par exemple, il serait souhaitable qu'elles reçoivent davantage de conseils sur la manière de valoriser leur participation et les avantages qu'elles en retireront. Les pays ont aussi tout intérêt à étudier les possibilités d'utiliser la période précédant la Conférence pour promouvoir/diffuser plus efficacement des thèmes éducatifs, comme l'éducation pour l'inclusion, dans leur environnement national.

Il a été suggéré de créer un espace où les participants pourraient avoir un accès direct à différents documents (par exemple des rapports nationaux) et des expériences concrètes de pays (par exemple des

études de cas, des bonnes pratiques) relatifs au thème principal de la Conférence. Cela faciliterait l'accès immédiat aux sources d'inspiration pour les pays.

D'autres commentaires conseillaient d'améliorer le concept des expositions, afin que les participants puissent mieux utiliser les bénéfices potentiels/la valeur ajoutée qu'elles offrent ; de produire et de distribuer largement une synthèse des informations émanant de la 48^e session de la CIE ; et de mieux assurer la continuité entre les différentes sessions de la CIE.

Les nouveaux participants ont besoin de conseils spéciaux pour se familiariser avec les activités et les procédures de la Conférence, notamment pour devenir plus interactifs dans différents contextes (c'est-à-dire en séance plénière et dans les groupes/ateliers ; comme présentateurs/intervenants ; participants ; contributeurs).

5. Recommandations pour le suivi

La plupart des participants ont convenu que le suivi de la 48^e session de la CIE était aussi important que les phases préparatoires et que la Conférence elle-même. Il mérite, à leur avis, beaucoup d'attention et de réflexion. Ils ont fait plusieurs suggestions pour un processus efficace de suivi. Beaucoup de participants ont recommandé un suivi structuré (c'est-à-dire un cadre systématique de suivi) fondé sur des stratégies claires, l'identification des différents acteurs et parties prenantes, et une répartition des tâches.

L'UNESCO et le BIE doivent jouer un rôle de premier plan dans l'organisation et la mise en œuvre de ce processus structuré de suivi conjointement avec les pays eux-mêmes. Une équipe spéciale interinstitutions/un comité directeur pourrait être établi(e) pour diriger le processus de manière coordonnée. Des séminaires/ateliers plus techniques doivent être organisés car de grandes conférences de ce type ne permettent pas une étude approfondie des questions.

Le suivi devrait s'adresser à plusieurs groupes cibles, comme les responsables de la définition du curriculum, les formateurs d'enseignants, les décideurs et les communautés de pratique. Il devrait utiliser des paramètres réalistes d'inclusion et une identification nationale des questions pertinentes.

Il faut inviter de manière spécifique les pays à diffuser les résultats et les enseignements de la 48^e session de la CIE, tout en informant régulièrement sur les progrès accomplis. Ils convient de les encourager à préparer un plan d'action ou une feuille de route qui sera suivi par le ministère de l'éducation et par d'autres ministères et parties prenantes dans ce système. Grâce à ces plans d'action ou ces feuilles de route, les pays pourraient montrer concrètement leur volonté de promouvoir l'éducation pour l'inclusion et d'aborder les domaines prioritaires. Il serait utile que ces plans incluent des processus de réflexion nationale sur l'éducation pour l'inclusion.

Néanmoins, les pays auraient besoin de conseils professionnels pour y parvenir, sur la base de bons outils techniques conçus de façon à faire progresser les questions et à élargir les connaissances pratiques sur l'éducation pour l'inclusion. Des ateliers régionaux en plus petits groupes devraient donc être envisagés pour faire gagner du temps et renforcer les capacités des équipes nationales.

Il devrait y avoir un accent plus net sur les questions de la mise en œuvre et les conseils concrets, sur la base des statistiques et des données fiables – identifier ce qui fonctionne le mieux et inclure la question de l'allocation de ressources suffisantes comme levier important pour favoriser l'éducation pour l'inclusion. Il faut même réfléchir davantage aux concepts d'inclusion et d'éducation pour l'inclusion.

Tous les documents, les exposés et les films vidéo présentés pendant la 48^e session de la CIE devraient être distribués largement, en tenant compte du formidable pouvoir des outils visuels. La Conférence devrait aussi donner lieu à de bonnes publications (livres et articles).

Il convient de s'attacher davantage à lier l'éducation pour l'inclusion avec la protection et l'éducation de la petite enfance (PEPE), l'éducation des adultes, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), l'enseignement supérieur et l'éducation multilingue.

Des communautés de pratique bien mobilisées et renforcées, les bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation, les commissions nationales et les instituts d'éducation devraient participer au processus de suivi. Il est aussi souhaitable que les communautés de pratique contribuent davantage à la définition du programme des activités futures pour promouvoir l'éducation pour l'inclusion.

La nouvelle tendance des activités préalables à la Conférence devrait être conservée et d'autres conférences internationales et de l'UNESCO (c'est-à-dire la CONFINTEA, la COMEDAF) devraient être utilisées pour faire mieux passer le message de l'éducation pour l'inclusion.

6. Remarques finales

La 48^e session de la CIE a été jugée très utile par 90% des participants (48% de « bien » et 42% de « très bien », voir figure 5 ci-dessous) alors que 91% des participants ont déclaré que la CIE leur apportait des avantages personnels et institutionnels importants (49% de « bien » et 43% de « très bien », voir figure 6 ci-après).

Figure 5. Évaluation de l'utilité globale et de l'impact de la 48^e session de la CIE

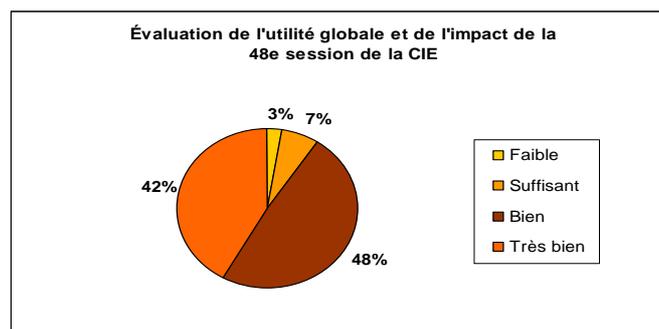
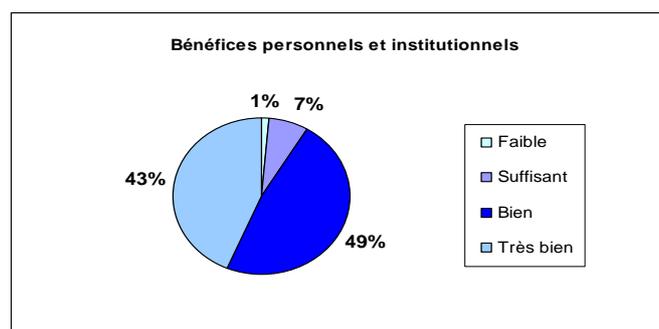


Figure 6. Bénéfices personnels et institutionnels



Parmi les bénéfices personnels et institutionnels apportés par la Conférence, les répondants ont noté qu'elle avait contribué à une meilleure compréhension des concepts de l'éducation pour l'inclusion et des sociétés inclusives, ainsi que des différents aspects de l'inclusion. Ces concepts ont été élargis et actualisés par le biais de nouveaux thèmes, de nouvelles approches et de nouveaux cadres de discussion.

La CIE a réussi à plaider la cause de l'éducation pour l'inclusion comme « la voie de l'avenir » en convainquant les pays et les acteurs de l'éducation d'agir afin que le rêve devienne réalité. Elle a donné

une perspective mondiale à ces concepts tout en permettant de partager les expériences locales fondées sur des cas concrets et les résultats de la recherche.

La Conférence a aussi procuré un espace pour établir de nouveaux liens politiques et de recherche qui devraient être renforcés à l'avenir par une coopération efficace, la création de réseaux et le partage. Elle a réuni des décideurs, des chercheurs, des éducateurs et d'autres parties prenantes et préparé le terrain pour un dialogue resserré entre eux.

De l'avis des participants, l'utilité de la CIE peut même devenir plus évidente à l'avenir si des stratégies de suivi adaptées sont soigneusement conçues. Parmi les possibilités d'action, la préparation de principes directeurs clairs, concrets et adaptés à chaque région pour les décideurs et les praticiens est considérée par beaucoup comme une manière de lier la recherche, la définition des politiques, le renforcement des capacités et la mise en œuvre des principes et des pratiques de l'éducation pour l'inclusion.

En général, il convient de noter que les différentes sources d'évaluation se sont révélées remarquablement cohérentes en dépit de contradictions parfois inévitables, autrement dit ce que certains peuvent considérer comme un point fort peut être jugé comme un point faible par d'autres (par exemple, l'organisation d'ateliers parallèles sur la même question). Néanmoins, il a été possible de dessiner, sur la base de différentes sources, un tableau complexe de ces points forts et points faibles en suivant quelques résultats évidents de différents instruments. Si l'opinion de la « majorité » est généralement jugée pertinente, il est néanmoins important de tenir compte des déclarations plus « isolées » qui peuvent mettre en lumière des aspects importants pour améliorer la CIE. Il est par conséquent capital de continuer à travailler sur les résultats de l'évaluation en vue d'identifier des solutions possibles qui pourront fonctionner à l'avenir.

Dans le cadre du traitement ultérieur des résultats de l'évaluation de la CIE, des ensembles plus ciblés de recommandations devront probablement être définis, conformément à des catégories précises de parties prenantes et de composantes (c'est-à-dire des recommandations pour les acteurs et les partenaires internationaux, régionaux, nationaux et locaux de l'éducation ; des recommandations destinées à lier la théorie et la pratique ; donner accès aux documents et autres ressources ; et faire de l'éducation pour l'inclusion une notion durable des systèmes éducatifs et des parties prenantes dans le monde entier, y compris par le biais de perspectives appropriées, d'un financement suffisant, de partenariats et de participants, du renforcement des capacités et du soutien public et des médias).

Ainsi que l'ont affirmé de nombreux participants, la CIE a traduit des aspects nouveaux et prometteurs des efforts collectifs et interinstitutions pour favoriser l'éducation pour l'inclusion. Il faudra que cela se poursuive de manière plus cohérente, afin d'accroître l'impact des initiatives mondiales pour promouvoir une EPT de qualité dans le contexte d'un monde plus équitable et plus durable.

Références :

UNESCO. 2008a. Document de référence sur : « *L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir* » et document pour soutenir les discussions - ED/BIE/CONFINTED 48/3

UNESCO. 2008b. *Conclusions et recommandations de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE)* – ED/BIE/CONFINTED 48/5

UNESCO. 2008c. *Compte rendu et décisions* de la cinquante-septième session du Conseil du Bureau international d'éducation (25 et 28 novembre 2008) – voir annexe 1

Documents utilisés comme sources d'évaluation :

UNESCO. 2008. *Compte rendu et décisions* de la cinquante-septième session du Conseil du Bureau international d'éducation (25 et 28 novembre 2008) – voir annexe 1

Graphiques réalisés d'après les réponses au formulaire d'évaluation de la Conférence – voir annexe 2

Vue d'ensemble des résultats des questions à réponse libre (commentaires)

Comparaison par région/pays et catégorie de participant

Synthèse des entretiens

Information de la Directrice du BIE à l'ADG/ED

Rapports du personnel du BIE après la CIE

Commentaires des participants concernant le processus préparatoire de la CIE

Évaluations des ateliers et des séances spéciales par les participants et les modérateurs/animateurs

Commentaires du personnel du BIE et d'autres personnes concernant l'évaluation des expositions

Annexes :

Annexe 1. Évaluation préliminaire de la 48^e session de la CIE par le Conseil du BIE (cinquante-septième session, 25 et 28 novembre 2008)

Annexe 2. Graphiques réalisés d'après les réponses au formulaire d'évaluations de la Conférence

Annexe 1.

Évaluation préliminaire de la 48^e session de la CIE par le Conseil du Bureau international d'éducation dans *Compte rendu et décisions de sa cinquante-septième session, 25 et 28 novembre 2008*

[...]

6. Évaluation préliminaire de la 48^e session de la CIE

Le Conseil s'est réuni après la clôture de la 48^e session de la CIE afin de procéder à une première évaluation de la Conférence. Le Président du Conseil du BIE ainsi que seize délégations ont pris la parole pendant les délibérations. Ils ont tous transmis leurs sincères félicitations et leur gratitude à Mme C. Acedo, Directrice du BIE, ainsi qu'à son équipe pour le travail extraordinaire accompli, pour le professionnalisme et le dévouement dont ils ont fait preuve durant cette Conférence remarquable, extrêmement réussie et bien organisée. Le processus préparatoire exemplaire a été mis en évidence et désigné comme étant à la fois le meilleur moyen d'impliquer les divers acteurs dans le contenu de la Conférence et également comme un élément clé de son succès. L'engagement personnel de plus de 100 ministres et vice-ministres, la participation d'experts et de représentants de la jeunesse et de la société civile a grandement contribué au vaste échange d'opinions et a abouti à un engagement politique fort envers l'éducation pour l'inclusion. La grande qualité des documents de la Conférence (en particulier le Document de référence), des présentations et des interventions a été également jugée comme étant un indicateur de succès et une suite positive des réunions et conférences régionales. En outre, les intervenants ont fait remarquer que les ateliers avaient rassemblé des ministres de pays en voie de développement et de pays développés dans un dialogue franc, démontrant combien l'éducation pour l'inclusion est pertinente dans ces deux contextes. Par ailleurs, le fait que l'analyse de l'OCDE/PISA ait été présentée avec l'analyse du Rapport mondial de suivi sur la qualité, l'équité et l'inclusion a été accueilli très favorablement. La Table ronde intitulée « Les jeunes s'adressent aux ministres » a été extrêmement appréciée et perçue comme un des temps forts de la Conférence. Les cinq vidéos ont également retenu l'attention des intervenants. Le travail productif du Groupe de rédaction a également été salué ainsi que l'esprit de tolérance dans lequel il a opéré sous la direction de son Président.

Les « Conclusions et recommandations » ont à nouveau attiré l'attention de la communauté internationale sur le financement de l'éducation malgré la crise financière mondiale dont le contexte rappelle aux pays que leur engagement envers l'éducation devrait être inébranlable. La priorité exprimée dans le document final d'étendre le soutien envers les pays les moins avancés (PMA) a été également appréciée. Quelques délégations ont souligné la réaffirmation de l'importance essentielle de l'éducation comme droit humain, ainsi que l'importance des approches pédagogiques et du rôle central des enseignants. Il a également été suggéré de prendre en compte le groupe cible des personnes victimes de catastrophes naturelles sous le point 21 des « Conclusions et Recommandations ». Dans le processus de planification pour la prochaine CIE, le format pourrait être réévalué afin d'optimiser les sessions basées sur le dialogue. Plusieurs suggestions ont été faites pour un possible suivi et ainsi « faire de l'éducation pour l'inclusion une réalité » : la préparation d'une « feuille de route », l'organisation de conférences régionales afin de soutenir la mise en œuvre des recommandations de la conférence et de partager les expériences, l'organisation d'un forum, où les aspects multiples de l'inclusion, comme par exemple les questions liées aux populations indigènes, pourraient être traités plus en détail. Il a également été proposé d'utiliser le cadre conceptuel préparé par le Canada comme modèle possible pour de futurs ateliers. Les intervenants ont tous exprimé leur accord pour que les résultats de la conférence fassent l'objet d'une diffusion large et appropriée et qu'ils soient également mis en évidence dans les trois prochaines conférences internationales de l'UNESCO. Une discussion plus approfondie sur l'évaluation de la CIE et sur un possible mécanisme de suivi se tiendra durant la 58^e session du Conseil du BIE en janvier 2009.

À la fin du débat, la Directrice du BIE, Mme C. Acedo, a exprimé ses remerciements aux délégations pour leur reconnaissance de l'immense travail que l'équipe du BIE avait été capable d'effectuer et a

rendu hommage au personnel du Secteur de l'Éducation et à M. P. Luisoni, ancien Directeur du BIE par intérim, pour leur appui et conseils durant les préparatifs. Étant donné la richesse des informations et des ressources réunies par le BIE pendant le processus préparatoire, Mme C. Acedo a souligné l'importance de développer un centre documentaire de référence (*clearinghouse*) sur l'éducation pour l'inclusion qui pourrait être utile pour l'élaboration des politiques éducatives. Elle a aussi mis en évidence l'importance d'une étude comparative des éléments de la base de données relatifs à l'éducation pour l'inclusion, collectés à partir des Rapports nationaux et elle s'est réjouie des futures discussions approfondies sur le suivi de la CIE. M. N. Burnett, tout comme la Directrice du BIE, a apprécié les remerciements des délégations et leur reconnaissance du travail de toute l'équipe de l'UNESCO qui a contribué au succès de la Conférence. Il a également exprimé certaines préoccupations quant au moment le plus opportun pour la tenue des conférences futures et au sujet de leurs implications financières, soulignant que ces conférences devraient être planifiées très soigneusement.

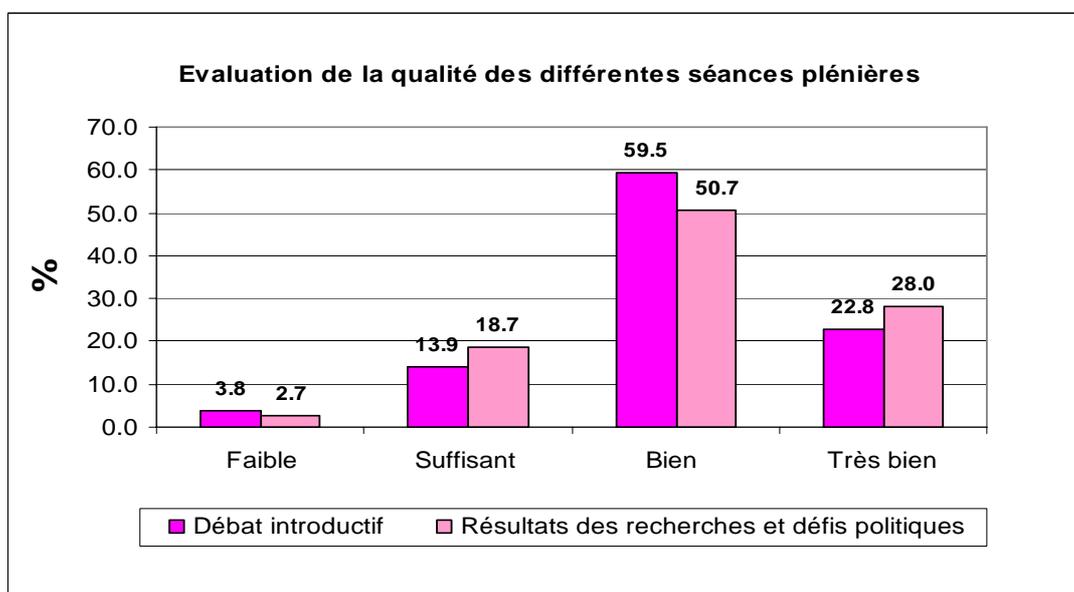
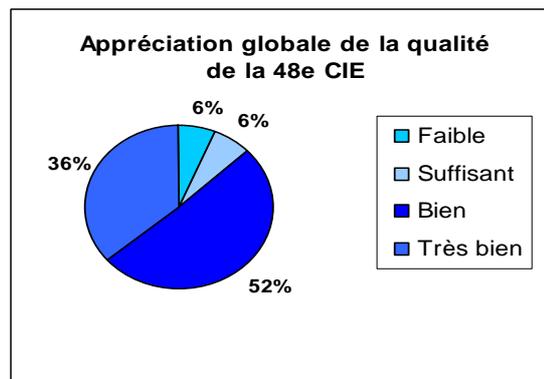
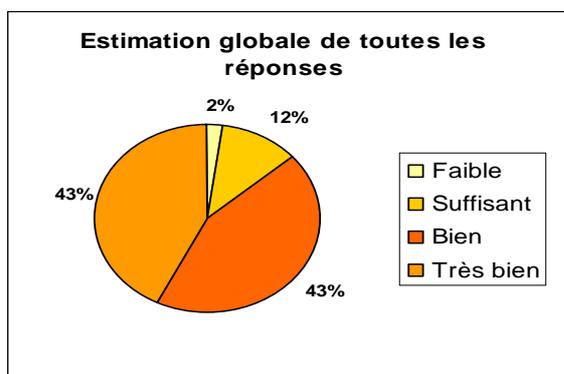
DÉCISION :

- **Le Conseil a félicité le BIE et l'UNESCO de la réussite de la 48^e session de la CIE. Il a décidé de revenir sur ce thème pendant sa cinquante-huitième session (janvier 2009), afin de procéder à une évaluation approfondie de tous les travaux de la Conférence.**

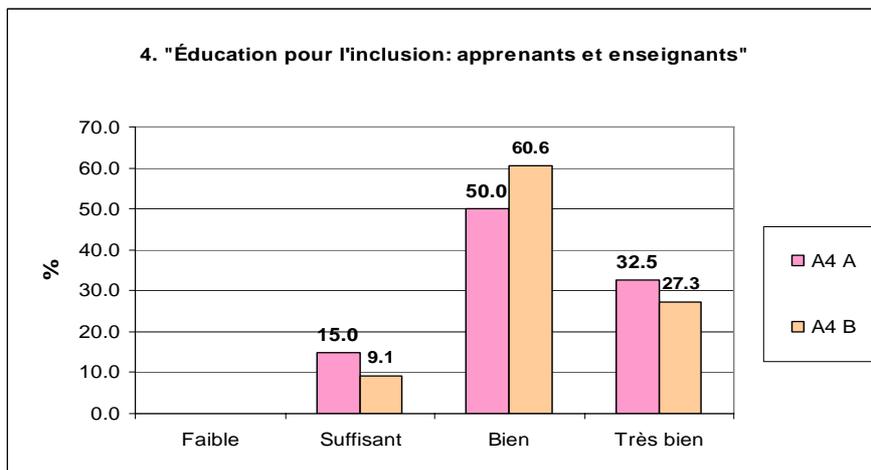
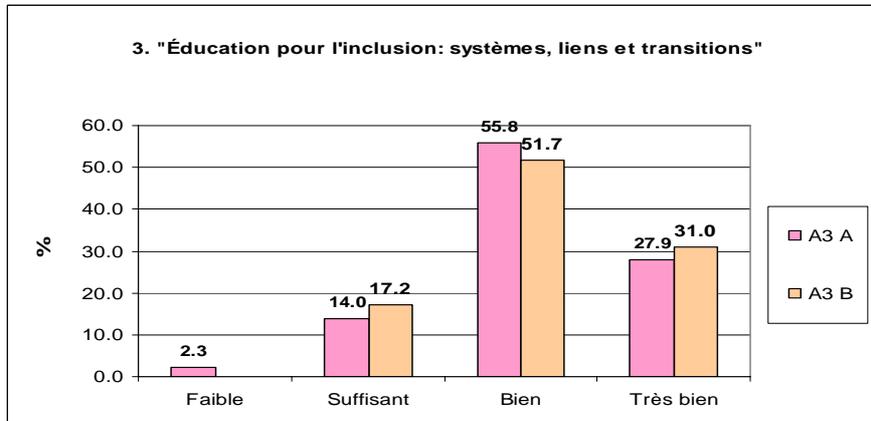
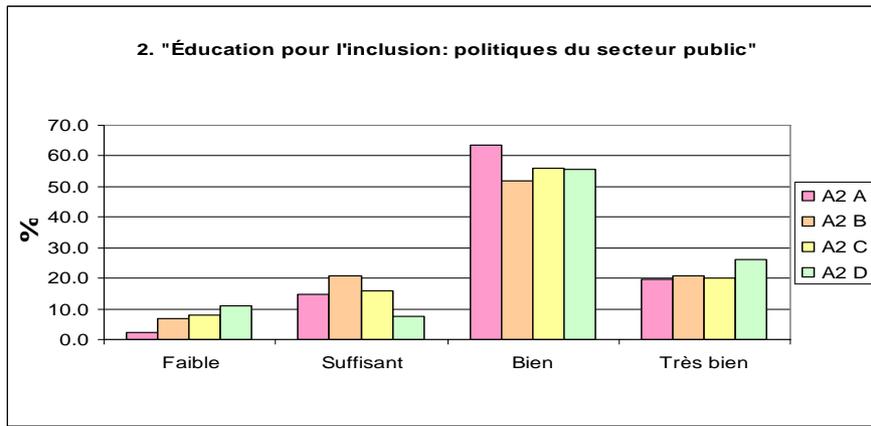
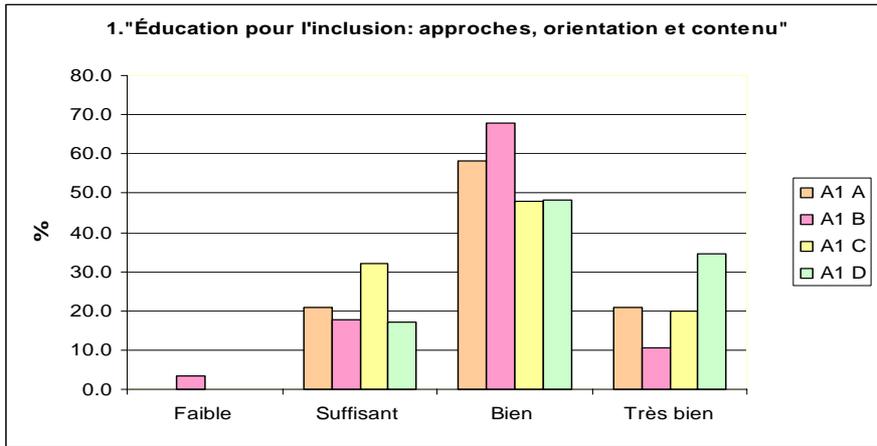
[...]

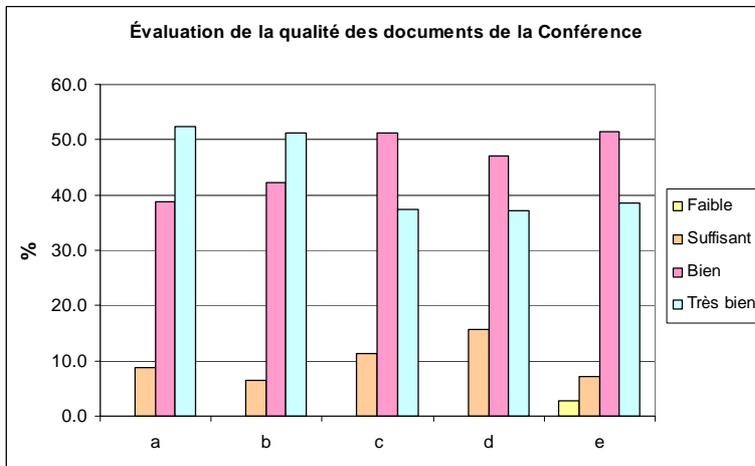
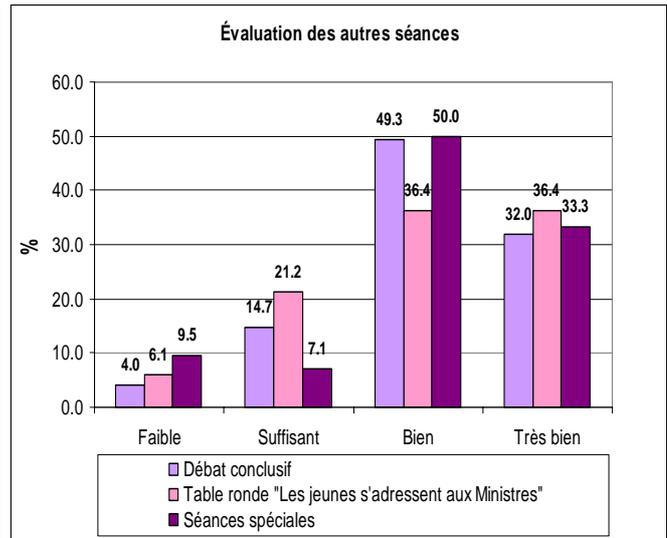
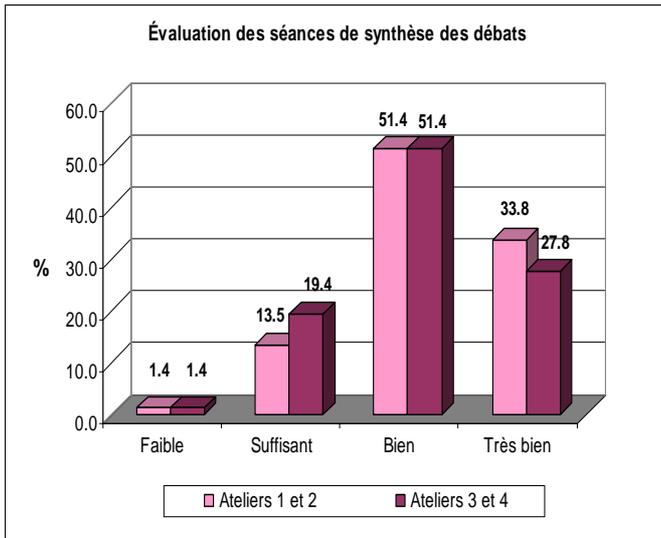
Annexe 2.

Graphiques réalisés d'après les réponses au formulaire d'évaluation de la Conférence

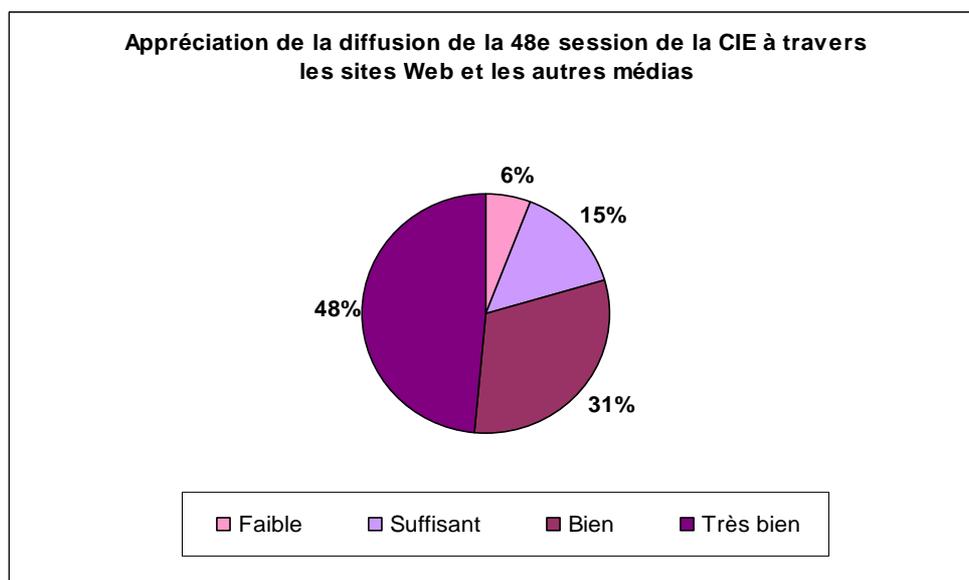


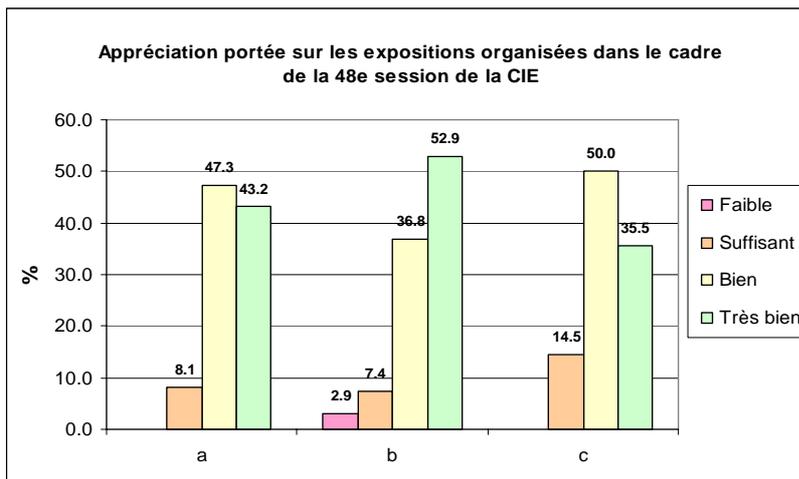
Évaluation des ateliers



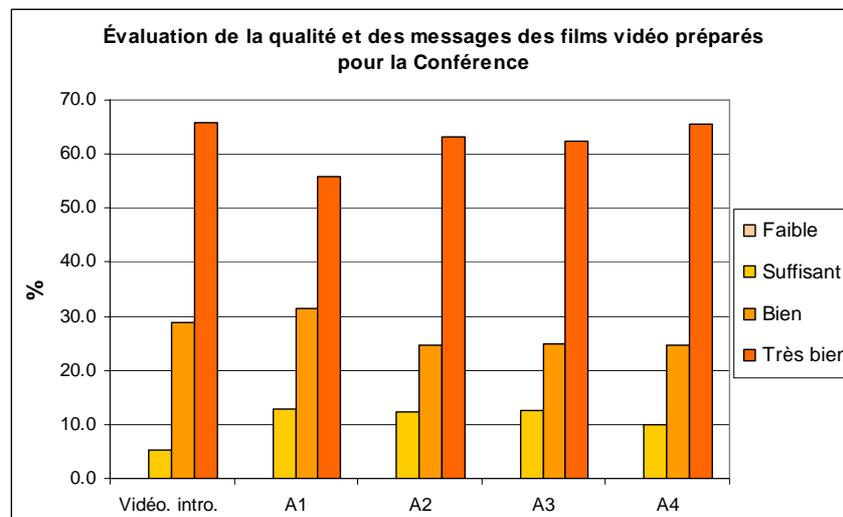


- a) Présentation générale de la 48^e session de la CIE
- b) Document de référence : « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir »
- c) « Bref aperçu de la problématique de l'éducation pour l'inclusion : contributions aux débats des ateliers »
- d) « Résultats et tendances de l'éducation pour l'inclusion au niveau régional et interrégional : thèmes et défis »
- e) « Conclusions et recommandations de la 48^e session de la CIE »





a) Exposition: « L'inclusion en pratique »
b) Publications de l'UNESCO
c) Exposition Comenius



Vidéo Intro.) Vidéo introductive

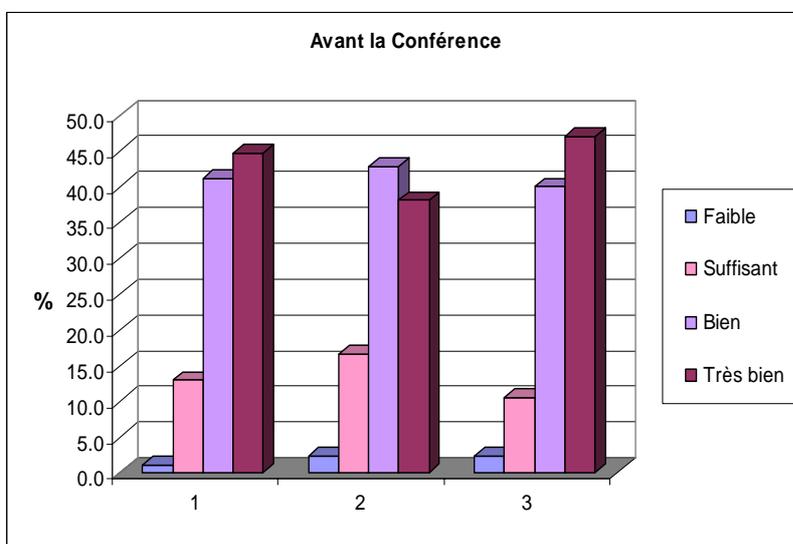
A1) « Éducation pour l'inclusion : approches, orientations et contenu »

A2) « Éducation pour l'inclusion : politiques du secteur public »

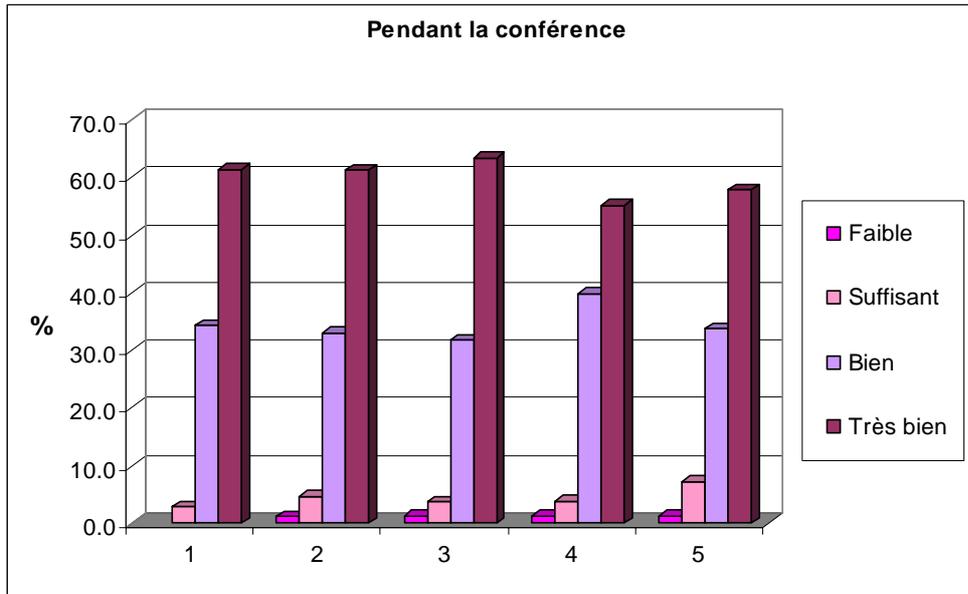
A3) « Éducation pour l'inclusion : systèmes, liens et transitions »

A4) « Éducation pour l'inclusion : apprenants et enseignants »

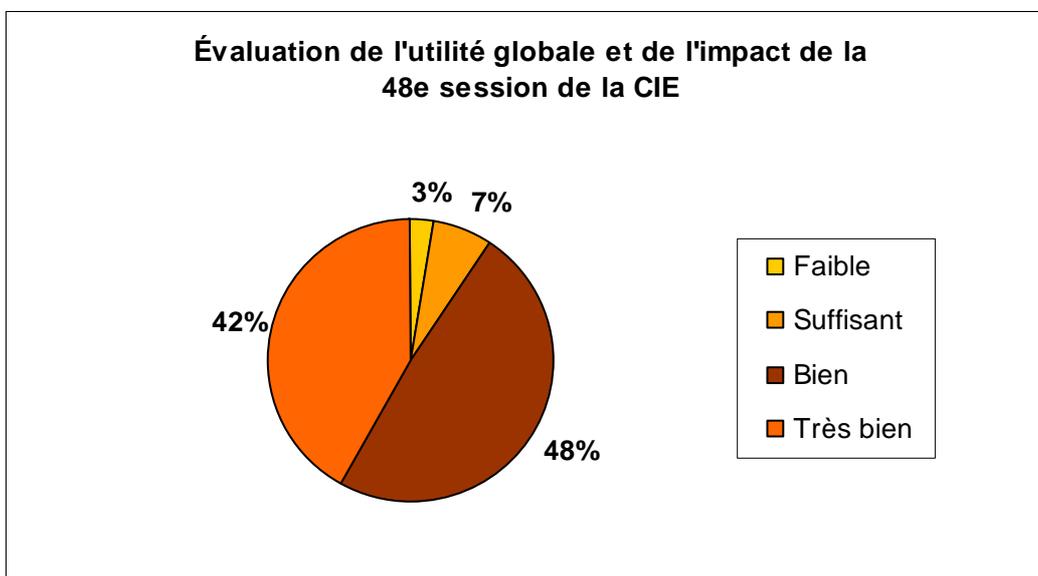
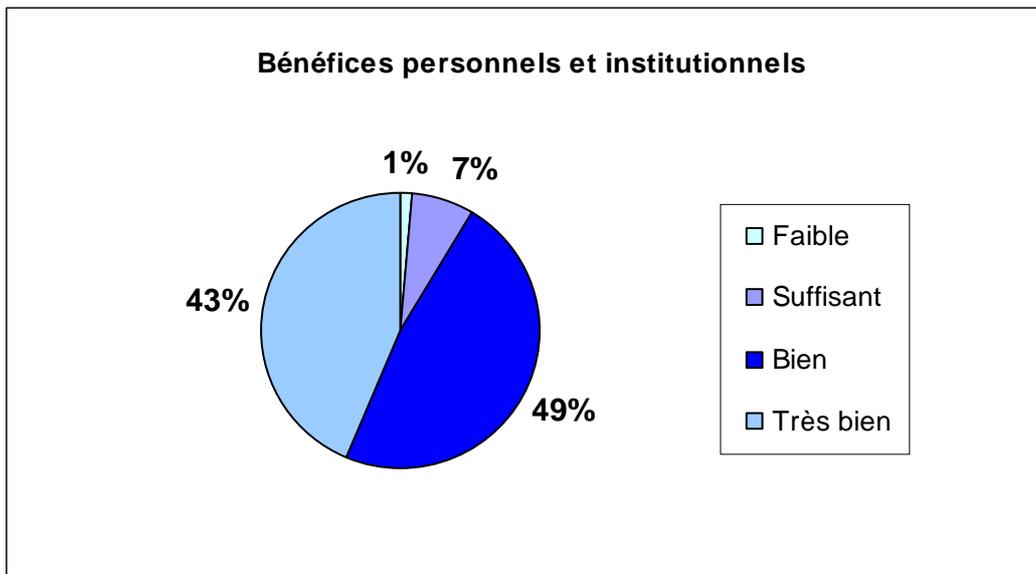
Organisation générale et services offerts



1. Information reçue à propos de la Conférence
2. Communication et coordination avec les participants
3. Accès aux documents



1. Réception
2. Espaces de travail
3. Lieu de la Conférence
4. Services administratifs
5. Accès aux documents



Distribution : limitée

UNESCO/BIE/C.58/Compte rendu et Décisions
Annexe IV
UNESCO/BIE/C.58/Inf. 3
Genève, 30 janvier 2009
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-huitième session

Centre de Conférences de Varembé,
9-11, rue de Varembé, Genève
26 – 27 janvier 2009

RAPPORT DU GROUPE ADMINISTRATIF

1. Le Groupe administratif s'est réuni les 26 et 27 janvier 2009. Les représentants suivants étaient présents :

Pays	Nom
Bénin	Mme Françoise Medegan, Déléguée, Délégation Permanente du Bénin auprès de l'UNESCO
	Dado Marguerite Yallou, Conseillère, Délégation Permanente du Bénin auprès de l'UNESCO
Malaisie	Dr. Faridah Abu Hassan, Directrice adjointe, Division de la planification de l'éducation et de la recherche, Ministère de l'Education
	Mme Adnin Siti Hajjar, Déléguée, Représentante adjointe à la Mission Permanente de la Malaisie auprès des Nations Unies à Genève
République Dominicaine	SE. M. Homero Luis Hernández, Représentant Permanent de la République Dominicaine auprès des Nations Unies à Genève
	Mme Elsa Dominguez Brito, Délégation Permanente de la République Dominicaine auprès de l'UNESCO

La Jordanie, la Lettonie et la Suisse n'ont pas été représentées à cette réunion.

Le secteur de l'Education de l'UNESCO était représenté par Alexandre SANNIKOV et le Bureau du Contrôleur financier de l'UNESCO par M. John HAIGH.

Le BIE était représenté par Mme Clementina ACEDO en sa qualité de Directrice du BIE, Mme Costanza FARINA, Secrétaire du Conseil du BIE, M. Mohamed BOUASSAMI, Administrateur du BIE et M. Christian HARTMANN, Assistant administratif.

Les travaux du Groupe ont été présidés par Dr. Faridah ABU HASSAN, représentante de la Malaisie, unanimement élue par le Groupe administratif.

2. Le Groupe a approuvé l'**ordre du jour** suivant :

- Ouverture de la session
- Adoption de l'ordre du jour
- Rapport d'activités 2008 (UNESCO/BIE/C.58/2) et Comptes provisoires 2008 (UNESCO/BIE/C.58/Inf.2), Evaluation de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) (UNESCO/BIE/C.58/Inf.4)
- Projet de programme d'activités et de budget 2009 (UNESCO/BIE/C.58/3)
- Avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula (UNESCO/BIE/C.58/Inf.5)
- Projet de Programme et budget pour 2010-2011 (35C/5) (UNESCO/BIE/C.58/Inf.6)
- Questions diverses
- Rapport du Groupe administratif (UNESCO/BIE/C.58/Inf.3)
- Clôture des travaux

Rapport d'activités 2008 et Comptes provisoires, Evaluation de la 48e session de la Conférence Internationale de l'Education (CIE)

3. A la demande de la Directrice du BIE, le représentant du Bureau du Contrôleur a commenté les comptes provisoires 2008 du BIE en soulignant qu'ils ont été revus par ses services. Il a rappelé que ces comptes sont provisoires et qu'ils seront définitifs après l'exercice de clôture qui pourrait éventuellement introduire quelques modifications mineures. Il a également suggéré au BIE, à l'instar d'autres Instituts de l'UNESCO, de faire auditer ses comptes par des auditeurs externes peut-être pas forcément chaque année. A cet effet, dans la perspective de l'adoption des normes IPSAS, les comptes de l'UNESCO qui contiennent les comptes du BIE seront audités chaque année, BOC aura la possibilité de demander aux auditeurs externes d'auditer de manière approfondie les comptes du BIE. Il a ensuite souligné que pour le BIE il ne voit pas de difficulté majeure pour l'adoption des normes IPSAS. A cet égard, l'AO du BIE a rappelé que deux membres de l'administration du BIE ont suivi un atelier de formation IPSAS organisé par BOC et qu'une mission de BOC et de Price WaterHouse Coopers s'est rendue au BIE pour travailler avec l'administration à identifier les écarts à combler et à convenir d'une planification jusqu'à la fin de 2009.

4. La Directrice a souligné dans sa présentation, que l'année 2008 a été une année stimulante et passionnante, caractérisée non seulement par d'intenses préparatifs de la 48e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) à différents niveaux, mais également par la mise en œuvre des activités prévues, telles qu'adoptées par le Conseil au cours de sa 56e session. Cette performance a été possible grâce au professionnalisme et au dévouement de l'équipe du BIE et au soutien financier de plusieurs états membres et autres partenaires. Elle a également rappelé que 2008 constitue la première année d'exécution du 34 C/5 ainsi que du 34 C/4 et qu'elle coïncide également avec la première année d'application de la Stratégie du BIE pour 2008-2013. Le taux d'exécution au 31 décembre 2008 s'élève à 97.3% (contre 92 % enregistré en 2007). En effet, le BIE a réalisé les activités planifiées et en a entrepris de nouvelles, en réponse à des demandes précises d'États membres reçues en 2008, en plus des activités liées à la CIE. Parmi les réalisations en 2008, elle a souligné la revitalisation de la revue « Perspective ». Elle a aussi mentionné la mise en œuvre d'un nouveau projet intitulé : « GigaPan : Diversité et inclusion dans la communauté » conjointement par le BIE et l'Université Carnegie Mellon en collaboration avec le Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO (RESEAU). L'initiative est destinée à partager les bonnes pratiques pour lier le curriculum et les nouvelles technologies (GigaPan), tout en favorisant les environnements scolaires inclusifs et en encourageant les échanges et les réseaux durables entre étudiants de différents horizons culturels. Des écoles ont été sélectionnées pour tester les activités dans trois sites, respectivement à Soweto (Afrique du Sud), à la Trinité-et-Tobago et à Pittsburgh (Etats-Unis d'Amérique). Elle a ensuite présenté les données financières contenues dans le document UNESCO/BIE/C.56/Inf.2.

En ce qui concerne la 48^{ème} session de la CIE, la Directrice a présenté les grandes lignes de l'évaluation. Cette session a été un succès reconnu par l'ensemble des participants et permis à l'UNESCO de gagner en crédibilité. Elle a souligné les points forts de cette session :

Le thème retenu a permis aux participants de débattre de la notion de l'éducation inclusive dans son acception la plus large ;

Une plus grande participation : la 48^e CIE a enregistré plus de 1600 participants de 153 pays, plus de 100 ministres et vice-ministres de l'éducation, des représentants de 20 OIG et de 25 ONG, fondations et autres institutions de la société civile ;

Une représentativité équilibrée au niveau des régions du monde et au niveau du genre ;

Une participation active de l'UNESCO aussi bien dans les phases préparatoires que pendant la CIE: secteur de l'Education, bureaux régionaux, bureaux de pays et Instituts de l'UNESCO ;

Des partenariats solides développés ;

Des contributions financières dont certaines ont été reçues après la CIE. La Directrice du BIE a remercié les contributeurs, de même que le Secrétariat de l'UNESCO pour son appui ;

Une approche novatrice/innovante aussi bien dans l'organisation des débats, l'introduction de séances spéciales et de la table ronde (retransmise via le net) que dans l'organisation des expositions;

Une exposition organisée en partenariat avec le secteur privé sur le thème de « Pratiquer l'inclusion » mobilisant 14 compagnies privées, 3 sponsors, 8 organisations des Nations Unies et OIG, 13 ONG et 3 partenaires du BIE et permettant au BIE de récolter plus de 30'000 Euros;

Cinq films pour introduire le débat général et les différents sous-thèmes ;

Le document de référence ainsi que les présentations et les débats des ateliers très appréciés ;

Des présentations et des discussions impliquant des réalités, des approches et des défis divers ; et des analyses comparatives des données sur la qualité, l'équité et l'inclusion du point de vue aussi bien de l'OCDE/PISA que du GMR ;

Un processus préparatoire apprécié comme modèle, les réunions régionales préparatoires ont permis d'impliquer le plus de partenaires et d'élargir le concept de l'inclusion.

5. Pendant les débats, le Groupe administratif a félicité à l'unanimité la Directrice et son équipe pour la réussite de la CIE et pour l'exécution efficace du programme. Toutefois, il restait encore un certain nombre de questions à traiter, au nombre desquelles : l'ordre du jour, qui était très chargé ; le champ d'intervention de la CIE, sans doute trop large ; certains séminaires auraient pu être plus interactifs. La Directrice du BIE a informé que les résultats finals sont les « Conclusions et Recommandations » présentées aux États membres. Le Groupe a suggéré que les États membres devraient avoir le sentiment que ces recommandations sont les leurs afin qu'ils puissent les refléter, les adopter et les adapter comme constituant leur propre stratégie nationale d'éducation inclusive. Il a également reconnu la nécessité d'établir un lien entre d'une part les résultats de la CIE et d'autre part les trois futures conférences de l'UNESCO (à savoir L'éducation pour le développement durable, en mars 2009 à Bonn, la CONFINTEA VI, en mai 2009 à Belen, et la Conférence sur l'enseignement supérieur, en juillet 2009 au siège de l'UNESCO à Paris) et la 35^e Conférence générale. Le Groupe a noté que la contribution financière du Secteur de l'éducation à la CIE était nettement plus élevée que pour les sessions précédentes de la Conférence. Il a suggéré que la ventilation détaillée du budget de la CIE soit annexée au rapport du Groupe administratif. S'agissant de l'organisation et de la gestion de la Conférence, le Groupe a suggéré que le BIE et l'UNESCO explorent de nouvelles modalités de financement pour l'avenir. Le Groupe administratif a également félicité la Directrice pour ses efforts qui ont conduit à la revitalisation de la revue « Perspectives », dont le nombre d'abonnés a augmenté significativement ainsi que les royalties, qui s'élèvent à plus de US\$ 11 700 contre US\$ 2 000 en 2007, grâce au renforcement du contrôle de qualité et au respect des délais de publication.

6. Le Groupe a recommandé au Conseil du BIE d'adopter le rapport de la Directrice pour 2008 et la résolution révisée portant ouverture de crédit pour 2008 :

Résolution révisée portant ouverture de crédit 2008

Le Conseil du Bureau international d'éducation,

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur les activités du BIE en 2008 (Documents C.58/2 et C.58/Inf.2),

Ayant pris note des dépenses par ligne de crédit, en particulier celles qui concernent le programme, ainsi que de la disponibilité de ressources supplémentaires,

Décide que, pour l'exercice financier du 1 janvier au 31 décembre 2008, l'ouverture totale de crédit devra s'élever à 4'219'706 dollars à financer par des ressources estimées à 4'350'346 dollars selon la répartition suivante:

DEPENSES (ENGAGEMENTS) Montant en dollars E.-U.	Total Comptes provisoires	C56/3 Budget approuvé
I. ACTIVITÉS DU PROGRAMME		
Ligne 1: Renforcement des capacités pour le dév. curric.	587'478	575'455
Ligne 2: Banque de ressources/Obs. des tendances	321'961	339'255
Ligne 3: Gestion des connaissances	339'450	356'489
Ligne 4: 48 ^{ème} CIE	1'635'032	1'678'532
Coût direct	454'813	
Coût du personnel	1'180'219	
Ligne 5: Activités opérationnelles	602'342	137'000
48 ^{ème} CIE	564'144	
Autres	38'198	
TOTAL ACTIVITES DU PROGRAMME	3'486'263	3'086'820
II. ORGANE DIRECTEUR, ADMIN. GÉN et DÉV. INSTIT		
Ligne 6 : Conseil du BIE	180'495	157'991
Ligne 7 : Administration générale	349'365	403'496
Ligne 8 : Développement institutionnel	<u>203'583</u>	<u>263'693</u>
TOTAL ORG. DIR., ADMIN. GEN et DEV INSTIT.	733'443	825'180
TOTAL DÉPENSES	4'219'706	3'912'000
RESSOURCES CRÉDITÉES SUR LE COMPTE SPÉCIAL DU BIE		
RESSOURCES		
Contribution financière de l'UNESCO	2'295'500	2'295'500
Contributions volontaires	1'937'139	1'037'000
Autres ressources	<u>117'707</u>	<u>170'000</u>
TOTAL DES RESSOURCES	4'350'346	3'502'500
AUTRES RESSOURCES		
Surplus des recettes par rapport aux dépenses	244'098	-409'500
Réserves début de période	<u>1'225'209</u>	<u>1'197'500</u>
TOTAL RESERVES	1'469'307	788,000

Projet de programme d'activités et de budget 2009

7. La Directrice a présenté le projet de programme d'activités pour 2009, deuxième année d'application du 34 C/4 et du 34 C/5, ainsi que de la Stratégie du BIE 2008-2013. Elle a insisté sur le fait qu'il s'agit de consolider les programmes conformément à la Stratégie du BIE pour 2008-2013 et, de l'autre, de planifier et appliquer en coopération avec les parties prenantes les activités de suivi liées aux résultats de la 48e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE), tenue à Genève, Suisse, du 25 au 28 novembre 2008.

Ainsi qu'il est noté dans la Stratégie du BIE 2008-2013, les activités du BIE contribueront à l'action de l'UNESCO pour une éducation de qualité pour tous et à la promotion de programmes scolaires de qualité. Par conséquent, les trois principaux objectifs stratégiques seront les suivants :

- a) renforcer les capacités des spécialistes, des praticiens et des décideurs à concevoir, gérer et mettre en œuvre des processus d'élaboration des curricula (*renforcement des capacités et assistance technique*) ;
- b) améliorer la qualité des processus d'élaboration des curricula et des produits curriculaires (*production et gestion des connaissances*) ;
- c) informer les politiques et les pratiques novatrices dans le domaine de la réforme et des changements curriculaires (*dialogue politique*).

En ce qui concerne les financements, elle a souligné que l'allocation financière de l'UNESCO en 2009 ne finance aucune activité du programme de base puisqu'elle suffit à peine à couvrir le coût du personnel et seulement une partie du coût du Conseil rendant ainsi encore plus vulnérable le BIE qui dépend de plus en plus des ressources extrabudgétaires. Elle a également signalé que les accords avec la Suisse et la Suède arrivent à terme cette année et qu'elle s'investira, non seulement à faire reconduire ces accords mais aussi à explorer d'autres possibilités de contributions volontaires auprès d'autres pays membres.

8. Lors des débats, le Groupe a apprécié très positivement l'ensemble du projet de programme et souligné l'importance des activités de suivi de la CIE pour aider à la concrétisation des recommandations y afférentes. Le Groupe a également mentionné l'importance de l'établissement d'un lien entre le thème de l'éducation inclusive et les résultats des trois futures conférences de l'UNESCO, afin de créer des synergies. Pour ce qui est des financements, le Groupe, tout en reconnaissant les efforts de la Directrice pour mobiliser des contributions volontaires additionnelles et des ressources extrabudgétaires, se préoccupe du financement du coût du personnel régulier que l'allocation financière de l'UNESCO, votée par la 34^e Conférence générale, n'arrivera plus à couvrir en totalité à partir de 2010. A cet égard, le Groupe note que le BIE a depuis quelque temps mis en place des modalités novatrices (BARD et Programme pour les stagiaires) pour renforcer ses capacités humaines et techniques, le personnel régulier (8 professionnels et 8 membres du personnel des services généraux) représentant à peine 50% de la capacité technique totale. Dans ce contexte, le Groupe propose que la question des ressources humaines fasse l'objet d'un examen plus minutieux par le Conseil du BIE et l'UNESCO afin d'identifier des solutions durables et permettre le renforcement des capacités en ressources humaines et techniques du BIE. Au cours des débats, le Groupe a suggéré que le BIE envisage sérieusement de procéder à une évaluation de l'impact de ses programmes en Afrique, par exemple de son projet sur l'atténuation de la pauvreté et l'éducation pour la paix, afin de déterminer leur niveau de pertinence et d'efficacité.

En ce qui concerne les Timbres Polonais, il a été expliqué par BOC qu'ils étaient considérés comme un actif du BIE et que les fonds tirés de la vente ont été enregistrés comme des revenus du BIE. Dans ce contexte, le BIE a tenu à les faire apparaître sous forme de « Fonds Timbres polonais » dans le cadre budgétaire 2009 pour fournir une visibilité à la Pologne. Il a été rappelé par le Groupe que ces fonds doivent servir à la coopération Sud-Sud en Afrique et aussi à financer des recherches en matière d'éducation bilingue et biculturelle en Afrique, comme il a été convenu lors de la 56^e session du Conseil du BIE.

9. En conclusion le Groupe a recommandé au Conseil d'approuver le programme et le cadre budgétaire pour 2009 tels qu'élaborés par la Directrice étant entendu que le détail des données financières et les plans de travail relatifs aux différents programmes seront présentés dans un mois, à compter de la date d'approbation du présent rapport par le Conseil.

Avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula

10. Dans sa présentation du document, la Directrice a souligné que le BIE rempli l'ensemble des critères d'un centre d'excellence. Elle a rappelé son engagement à mobiliser des ressources extrabudgétaires additionnelles et de nouvelles contributions volontaires toutefois, tout en comprenant les contraintes du secteur de l'Education de l'UNESCO, elle rappelle que l'allocation de l'UNESCO ne suffira plus, à partir de 2010, à couvrir le coût du personnel régulier. Elle a aussi insisté sur le fait que le personnel régulier est déjà très limité en nombre et représente à peine 50% de l'ensemble de la capacité technique du BIE. Elle a souligné qu'il était de la responsabilité de l'UNESCO de couvrir les coûts des postes réguliers et estime qu'il est urgent que le noyau de la catégorie des professionnels du personnel régulier soit renforcé. A la lumière des contraintes financières actuelles, la Directrice du BIE a présenté 3 scénarios budgétaires : scénario 1 : 60% en provenance du budget ordinaire de l'UNESCO, 40% de sources extrabudgétaires ; scénario 2 : 50% en provenance du budget ordinaire de l'UNESCO, 50% de sources extrabudgétaires ; scénario 3 : 40% en provenance du budget ordinaire de l'UNESCO, 60% de sources extrabudgétaires ; tout en reconnaissant que le scénario 3 était le plus réaliste étant donné que la structure du budget du BIE est déjà plus ou moins proche de cette proposition.

La Directrice a également rappelé que le BIE a tenu à se conformer à la décision du Conseil de préparer le document d'avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, malgré le manque de temps dû à la surcharge de travail liée à la préparation de la 48^e CIE. Elle a aussi souligné que le BIE dispose d'une solide stratégie 2008-2013 approuvée par le Conseil à sa 56^{ème} session en tant que stratégie ajustable.

Le Groupe est d'accord avec la proposition du représentant du secteur de l'Education de l'UNESCO à savoir qu'il y a un besoin de procéder à une analyse approfondie des exigences du BIE en personnel et en financement (profils, niveaux, et coûts). Il est important d'explorer l'opportunité d'avoir de nouveaux types de contrats pour les Instituts de l'éducation, y compris le BIE, à même de permettre plus de flexibilité.

La Directrice a agréé que les scénarios 1 et 2 ne soient pas réalistes, dans la mesure où l'argument devrait être basé non pas sur les proportions idéales, Budget régulier/Fonds extrabudgétaires, mais plutôt sur la nécessité de protéger un noyau minimum de personnel régulier. Une action conjointe de la Directrice du BIE, du Secteur de l'éducation et des membres du Conseil du BIE devrait permettre de faire des propositions spécifiques pour remodeler l'avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, qui doit être présenté à la 35^e Conférence générale, en particulier quant à la façon de doter le BIE de ressources et personnels suffisants. Une proposition a été faite de travailler conjointement avec le secteur de l'Education pour discuter ces questions et préparer une nouvelle version du document.

Enfin, le Groupe a reconnu la nécessité d'une stratégie extrabudgétaire solide pour le BIE, car il est peu probable que la 35^e Conférence générale votera une augmentation significative de l'allocation au BIE. Le rôle du Conseil du BIE à cet égard pourrait s'avérer très important.

Projet de Programme et budget pour 2010-2011

11. Le représentant du Secteur de l'éducation de l'UNESCO a donné des informations au Groupe administratif sur la préparation du projet de 35 C/5 et a expliqué la raison d'être de la proposition d'une seule résolution pour l'ensemble des instituts relevant du Secteur de l'éducation. La Directrice a rappelé que le BIE a été consulté et a contribué à l'élaboration de ce projet de résolution.

Questions diverses

12. La représentante de la Malaisie a rappelé que lors de la 54^{ème} session du Conseil en janvier 2006, le Groupe Asie avait souhaité que le BIE ait une présence plus visible en Asie, particulièrement en apportant un appui technique à Timor-Lesté. A cette question, la Directrice a informé le Groupe administratif que lors du séminaire régional préparatoire de la CIE tenu à Bali, elle a eu des contacts avec des représentants de Timor-Lesté et de l'UNICEF pour une éventuelle assistance technique du BIE. Le BIE n'a pas reçu la requête finale. Elle a rappelé que pour tout projet d'assistance technique demandé par un Etat membre le financement doit être assuré par ce dernier ou par l'agence impliquée.

Clôture des travaux

13. La Présidente a clos les travaux du groupe à 13h00, en remerciant tous ses membres pour leur excellent travail et en félicitant la Directrice et son équipe pour les réalisations accomplies en 2008.

ANNEXE :

Budget de la 48e CIE

Détail par donateur

Budget régulier du BIE	474'813	32.3%
Ressources mobilisées du Siège de l'UNESCO	412'126	28.0%
Secteur de l'Education	331'898	
ODG	42'580	
BPI	18'639	
BREDA	14'959	
Secteur des Sciences	4'050	
Ressources mobilisées auprès des Etats membres et autres donateurs	584'965	39.7%
Equateur, Ministère de l'Education	30'000	
Espagne, Ministère de l'Education	27'550	
L'Inde	18'721	
Kenya, Ministère de l'Education	12'721	
Koweït	95'694	
Suisse :		
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la Recherche (SER)	57'835	
Direction du Développement et de la Coopération (DDC) / Section Développement ONU	95'238	
Direction du Développement et de la Coopération (DDC) / Division Développement Social	19'674	
Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE)	87'719	
République et Canton de Genève	33'493	
L'Arabie saoudite 'Fond du projet du Prince Sultan bin Abdulaziz'	20'820	
UNICEF	69'500	
Open Society Institute (Foundation)	16'000	
TOTAL	1'471'904	100.0%

Budget de la 48e CIE

	Dépenses au 31 décembre 2008
<i>Ligne budgétaire</i>	
Consultants et document de référence.....	\$32'492
Intervenants/experts	\$90'994
Participants des PMA.....	\$86'128
Interprétation simultanée.....	\$121'321
Traduction des documents.....	\$131'371
Personnel d'appui et missions du personnel.....	\$381'752
Personnel professionnel.....	\$49'848
Information/Communication.....	\$79'329
Impression des documents/publications.....	\$117'781
Production Vidéos	\$90'906
Services du Centre de Conférence	\$93'004
Enregistrements/badges	\$9'584
Services de sécurité.....	\$19'458
Location équipement (ordinateurs, imprimantes, photocopies).....	\$21'500
Ateliers régionaux préparatoires.....	\$69'878
Divers.....	\$73'650
Evénements culturels	\$2'908
TOTAL	\$1'471'904

Cadre budgétaire et résolution d'ouverture de crédit 2009

NOTE EXPLICATIVE

L'objet du cadre budgétaire (Cf document UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum) est de fournir aux membres du Conseil une vue d'ensemble sur le financement du programme annuel y compris des activités extrabudgétaires financées via le Siège.

Il faut noter que la comptabilité des projets extrabudgétaires financés via le Siège, dans le cas présent les programmes:

- Innovation curriculaire, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique Sub-saharienne;
- Renforcement des capacités curriculaire et Banque de ressources pour VIH/SIDA) ; ainsi que
- l'annuité du remboursement du Prêt que l'UNESCO a contracté pour l'acquisition du bâtiment BIE (cf. ligne II-2 Administration générale « Remboursement Prêt bâtiment UNESCO/BIE » du document UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum),

est tenue par le Siège de l'UNESCO et sont inclus dans les rapports financiers de l'UNESCO. Ainsi donc, ces données n'apparaissent pas dans la comptabilité du « Compte spécial » du BIE.

En effet, la résolution d'ouverture de crédit reflète uniquement les opérations de recettes et de dépenses prévues sur le « Compte spécial » du BIE conformément au règlement financier de l'UNESCO (voir document ci-joint du Règlement financier applicable au compte spécial du BIE entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994).

C'est pour cette raison que le budget des projets « Innovation curriculaire, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique Sub-saharienne » et « Renforcement des capacités curriculaire et Banque de ressources pour VIH/SIDA » et l'annuité du remboursement du Prêt que l'UNESCO a contracté pour l'acquisition du bâtiment BIE, ne sont pas reflétés dans la résolution d'ouverture de crédit 2009.

La résolution d'ouverture de crédit reflète uniquement les données faisant partie du compte spécial du BIE qui seront vérifiés et certifiés par le Bureau du Contrôleur de l'UNESCO en mars de l'année suivante, dans le cas de 2009, les données comptables seront certifiées en mars 2010.

Au niveau des dépenses, sur le cadre budgétaire 2009, nous avons un total de 5'062'369USD (cf. ligne « TOTAL DEPENSES 2009 (I+II+III) » du document UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum).

TOTAL DEPENSES 2009 (I+II+III) (cf. document UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum)	5'062'369USD
* Innovation curriculaire, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique Sub-saharienne;	-290'000USD
* Renforcement des capacités curriculaire et Banque de ressources pour VIH/SIDA Autres ressources UNESCO	-150'000USD
* Annuité du remboursement du prêt	-105'000USD
Dépenses 2009 Compte spécial	4'517'369USD

Si nous retranchons du « TOTAL DEPENSES 2009 » le montant de 545'000USD correspondant aux dépenses relatives aux deux projets (Innovation curriculaire, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique Sub-saharienne; Renforcement des capacités curriculaire et Banque de ressources pour VIH/SIDA) et à l'annuité du remboursement du prêt contracté par l'UNESCO (cf. total de la colonne « Autres ressources UNESCO » du document UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum), nous obtenons un total des dépenses sur le compte spécial du BIE de 4'517'369USD qui figure dans la résolution d'ouverture de crédit 2009.

Au niveau des ressources, nous avons dans le cadre budgétaire 2009, un total de 5'399'500USD (cf. ligne « TOTAL REVENUS 2009 » du document UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum).

TOTAL REVENUS 2009 (cf. document UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum)	5'399'500USD
* Innovation curriculaire, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique Sub-saharienne;	-290'000USD
* Renforcement des capacités curriculaire et Banque de ressources pour VIH/SIDA Autres ressources UNESCO	-150'000USD
* Annuité du remboursement du prêt	-105'000USD
Ressources 2009 Compte spécial	4'854'500USD

Si nous déduisons du « TOTAL REVENUS 2009 », le montant de 545'000USD correspondant aux ressources extrabudgétaires mobilisées via le Siège pour financer les projets « Innovation curriculaire, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique Sub-saharienne » et « Renforcement des capacités curriculaire et Banque de ressources pour VIH/SIDA » et l'annuité du remboursement du prêt contracté par l'UNESCO, nous obtenons des ressources de 4'854'500USD que nous retrouvons sur la résolution d'ouverture de crédit 2009.

Résolution portant ouverture de crédit N° 1/2009

Le Conseil du BIE,

Ayant examiné les propositions du Directeur du BIE pour les activités 2009 contenues dans le document UNESCO/IBE/C.58/3 et son Addendum,

Décide que,

a) Pour la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2009, un montant global de 4'517'369 dollars est affecté au but mentionné dans le tableau d'ouverture de crédit comme suit:

DEPENSES

Dollars E.-U

Lignes de crédit:

I. ACTIVITES DU PROGRAMME

I-1 Développement des capacités et assistance technique	892'000
Communauté de pratiques pour le développement du curriculum	280'000
Conseil technique, appui et formation aux Etats membres	285'000
GIGAPAN	70'000
Coopération Sud-Sud/Afrique	257'000

I-2 Production et gestion des connaissances	378'369
Banque de ressources	65'000
Documentation	50'000
Observatoire des tendances	65'000
Développement du site web du BIE	55'000
Publications	143'369
I-3 Dialogue politique	450'000
Suivi de la 48ème CIE	350'000
Dialogue politique	100'000
TOTAL ACTIVITES DU PROGRAMME	1'720'369
II. ORGANE DIR/ADMIN GEN/DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	
II-1 Conseil du BIE	110'000
II-2 Administration générale	290'000
II-3 Développement institutionnel	160'000
TOTAL ORGANE DIR/ADMIN GEN/DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	560'000
III. COUT DU PERSONNEL (postes établis)	2'237'000
TOTAL DEPENSES 2009 (I+II+III)	4'517'369

b) La dotation totale, votée au paragraphe (a) ci-dessus, sera financée au moyen de fonds affectés au fonctionnement du Bureau, qui sont ou seront versés au Compte Spécial créé par le Directeur général de l'UNESCO conformément aux dispositions correspondantes du Règlement financier de l'Organisation et à l'article 3 du Règlement financier applicable au Compte Spécial du Bureau international d'éducation qui a été créé le 1^{er} janvier 1994, comme suit:

RESSOURCES	Dollars E.-U.
Contribution financière de l'UNESCO	2'295'500
Contributions volontaires*	1'323'369
Autres ressources extrabudgétaires **	170'000
Autres ressources***	307'000
Réserves début de période	758'631
TOTAL DES RESSOURCES	4'854'500
RESSOURCES – DEPENSES = RESERVES FIN DE PERIODE	337'131
(Cf. dernière ligne du document UNESCO/BIE/C.58/3-Addendum)	

* Contributions de la Suisse 450'000USD, de la Suède 420'000USD et contribution 2008 de l'Espagne 453'369USD.

** Autres ressources extrabudgétaires en cours de négociation évaluées à 170'000 USD

*** revenu 2007 des timbres polonais de 257'000 USD et revenus 2009 divers estimés à 50'000 USD (location de notre salle de conférence, location de 4 bureaux à l'Organisation Internationale pour les Migrations et intérêts sur notre clearing account)

c) Le Directeur est autorisé à accepter et à ajouter à la dotation approuvée au paragraphe (a) ci-dessus les contributions volontaires, les contrats, les honoraires, les subventions, les dotations, les dons, les legs et les recettes diverses, en tenant compte des dispositions de l'Article 3.1 b du Règlement financier du Compte Spécial du Bureau International d'Education (BIE). Le Directeur fournira par écrit, au Conseil, lors de la session qui suit une telle action les informations sur les montants acceptés.

- d) Le Directeur est autorisé à engager des dépenses pendant la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2009 à concurrence du montant voté au paragraphe (a) ci-dessus.
- e) Le Directeur est autorisé à effectuer des virements de crédits entre lignes budgétaires, dans la limite de 20 % du montant total affecté à la ligne de dotation à partir de laquelle les crédits sont transférés.
- f) Le Directeur est autorisé à opérer des virements de crédits entre lignes de dotation au-delà du pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus après approbation préalable du Conseil ou de son Bureau.
- g) En cas de circonstances urgentes et spéciales, lorsqu'une action impérative s'impose, le Directeur peut effectuer des virements de crédits, entre lignes budgétaires dépassant le pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus, mais pour un montant ne dépassant pas 50 000 dollars, et informer par écrit les membres du Conseil des détails de ces transferts et des raisons qui y ont présidé lors de la session qui suit une telle initiative.
- h) Le Directeur est autorisé à recevoir des fonds ou une aide en nature des gouvernements, des organisations internationales, régionales ou nationales, des institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres instances ainsi qu'à titre personnel, pour la mise en œuvre des programmes, des projets et autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités du BIE et de l'UNESCO. Il est, en outre autorisé à engager des dépenses pour de telles activités, conformément au Règlement financier du Compte Spécial du BIE et/ou du Règlement financier de l'UNESCO et des accords passés avec les donateurs.
- i) Le directeur établira et gèrera les réserves en conformité avec l'article 7, paragraphe 7.1 du règlement financier applicable au compte spécial du Bureau international d'éducation. Les fonds crédités sur ces réserves peuvent provenir de différentes sources et pourront atteindre de 5 à 10 % du budget annuel. Le Directeur du BIE peut utiliser ces fonds en fonction des besoins du programme et faire un rapport au Conseil à la session qui suit immédiatement leur utilisation. La création de telles réserves ne doit pas avoir un impact négatif sur l'exécution des activités adoptées par le Conseil.
- j) En conformité avec le règlement financier du compte spécial du BIE, Article 6, paragraphes 6.1 et 6.2, le Directeur fera des placements en accord avec la réglementation en vigueur dans l'Organisation des fonds non utilisés pour l'exécution du programme.

VI. Règlement financier applicable au compte spécial du Bureau international d'éducation⁸

Article premier. Création d'un Compte spécial

- 1.1 Conformément au paragraphe 6 de l'article 6 du Règlement financier de l'UNESCO, il est créé un Compte spécial du Bureau international d'éducation ci-après dénommé « le Bureau ». La gestion de ce compte spécial est régie par les dispositions suivantes.

Article 2. Exercice financier

- 2.1 L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 3. Recettes

- 3.1 Les recettes du Bureau sont composées comme suit :
- a) les allocations financières décidées par la Conférence générale de l'UNESCO ;
 - b) les contributions, dotations, dons ou legs qui lui sont alloués ou offerts par des institutions des Nations Unies, des gouvernements, des organismes publics ou privés, des associations, des fondations ou des particuliers, à condition qu'ils soient offerts à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les buts et les activités du Bureau ;
 - c) les rémunérations perçues à des fins spéciales ;
 - d) des recettes diverses.
- 3.2 Le Directeur du Bureau, ci-après dénommé « le Directeur », agissant sous l'autorité du Directeur général de l'UNESCO, est autorisé à accepter au nom du Bureau les recettes définies à l'article 3.1, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil du Bureau, ci-après dénommé « le Conseil », dans tous les cas où cette acceptation entraînerait pour le Bureau des engagements supplémentaires.
- 3.3 Le Directeur rend compte au Conseil des subventions, contributions, dotations, dons ou legs qu'il a acceptés.

Article 4. Budget

- 4.1 Le Directeur établit, sous une forme déterminée par le Conseil, un budget annuel qu'il soumet à l'approbation de celui-ci.
- 4.2 Le vote des ouvertures de crédits inscrites au budget autorise à contracter des engagements et à faire des dépenses aux fins desquelles les crédits ont été votés et dans la limite des montants disponibles pour chaque source de financement.
- 4.3 Les crédits restent utilisables pour couvrir les dépenses pendant l'exercice financier auquel ils se rapportent.
- 4.4 Les crédits restent utilisables pendant une période d'un an après la fin de l'exercice financier auquel ils se rapportent, cela dans la mesure nécessaire pour assurer la liquidation des engagements concernant des marchandises livrées et des services fournis au cours de l'exercice, et pour couvrir toute autre dépense régulièrement engagée qui n'a pas encore été réglée au cours de l'exercice.
- 4.5 Le solde des crédits non engagés à la fin d'un exercice financier est versé au compte général du Bureau.
- 4.6 À l'expiration de la période d'un an prévue au paragraphe 4 de l'article 4, le solde des crédits reportés est versé au Compte général du Bureau conformément au Règlement financier de l'UNESCO.

Article 5. Compte général

- 5.1 Il est établi un Compte général au crédit duquel sont portées les recettes du Bureau, définies à l'article 3 du présent Règlement, et qui servira à financer le budget approuvé du Bureau.
- 5.2 Le solde du Compte général est reporté d'un exercice à l'autre.
- 5.3 Le Conseil détermine l'utilisation des fonds de ce Compte général.

1. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Article 6. Dépôt et placement des fonds

- 6.1 Tous les fonds du Bureau sont déposés sans délai dans les banques ou chez les dépositaires choisis par le Directeur ou par un fonctionnaire du Bureau auquel le Directeur délègue ce pouvoir.
- 6.2 Le Directeur est autorisé à placer comme il l'estime nécessaire les fonds qui ne sont pas indispensables pour faire face à des besoins immédiats, dans le cadre de la politique mise en oeuvre par le Contrôleur financier pour les placements de l'Organisation.
- 6.3 Les revenus de ces placements sont portés au crédit des recettes diverses du Bureau.

Article 7. Fonds de dépôt, comptes de réserve et comptes spéciaux

- 7.1 Le Directeur constituera des comptes de réserve pour financer le fonds de roulement, les indemnités de fin de service ainsi que d'autres engagements du Bureau. Ces comptes seront révisés par le Conseil tous les ans au moment de l'approbation du Budget.
- 7.2 Le Directeur peut constituer des fonds de dépôt, des comptes de réserve et des comptes spéciaux ; il en rend compte au Conseil.
- 7.3 Le Directeur peut, lorsque l'objet d'un fonds de dépôt, d'un compte de réserve ou d'un compte spécial l'exige, établir un règlement financier spécial relatif à la gestion de ces fonds ou comptes ; il en rend compte au Conseil. Sauf dispositions contraires, ces fonds et comptes sont gérés conformément au présent Règlement.

Article 8. Contrôle interne

- 8.1 Le Directeur :
 - a) Fixe dans leur détail pour approbation par le Conseil les règles et les méthodes à observer en matière de finances, de manière à assurer une gestion financière efficace et économique ;
 - b) Prescrit que tout paiement doit être effectué sur le vu de pièces justificatives et autres documents attestant que les services ou les marchandises qui font l'objet de paiement ont bien été reçus et n'ont pas été réglés auparavant ;
 - c) Désigne les fonctionnaires autorisés à recevoir des fonds, à engager des dépenses et à effectuer des paiements au nom du Bureau ;
 - d) Établit un système de contrôle financier interne permettant d'exercer efficacement une surveillance permanente et une révision d'ensemble des opérations financières en vue d'assurer :
 - i) la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi des fonds et autres ressources financières du Bureau ;
 - ii) la conformité de tous les engagements et de toutes les dépenses avec les ouvertures de crédits et les autres dispositions financières déterminées par le Conseil, ou avec l'objet des fonds de dépôt et des comptes spéciaux ainsi qu'avec les règles concernant ces fonds et comptes ;
 - iii) l'utilisation rationnelle des ressources du Bureau ;
 - e) Veille à ce que les dépenses encourues n'excèdent pas les fonds effectivement reçus et disponibles pour couvrir ces mêmes dépenses.
- 8.2 Aucune dépense ne peut être engagée avant que les affectations de crédit aient été effectuées ou que d'autres autorisations, suffisantes à cette fin, aient été données, également par écrit et sous l'autorité du Directeur.
- 8.3 Le Directeur peut, après une enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes le montant des pertes de fonds, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes ainsi passées par profits et pertes soit soumis avec les comptes au Commissaire aux comptes extérieur de l'UNESCO pour examen.

Article 9. Comptabilité

- 9.1 Le Directeur fait tenir la comptabilité nécessaire et présente au Conseil une comptabilité annuelle faisant ressortir, pour l'exercice financier auquel elle se rapporte :
- a) les recettes et les dépenses ;
 - b) la situation budgétaire, notamment :
 - i) les ouvertures de crédits initiales ;
 - ii) les ouvertures de crédits modifiées par des virements ou des ouvertures de crédits supplémentaires approuvées par le Conseil ;
 - iii) les sommes imputées sur ces crédits ;
 - c) l'actif et le passif du Bureau.
- Il fournit également tous autres renseignements propres à indiquer la situation financière du Bureau à la même date.
- 9.2 Les comptes annuels du Bureau sont présentés en dollars des États-Unis d'Amérique. Toutefois, des écritures peuvent être tenues en toutes monnaies selon ce que le Directeur peut juger nécessaire.
- 9.3 Des comptabilités appropriées sont tenues séparément pour tous les fonds de dépôt, comptes de réserve et comptes spéciaux.

Article 10. Vérification extérieure des comptes

- 10.1 Les comptes vérifiés du Bureau faisant partie intégrante de la situation financière de l'UNESCO ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes extérieur de l'UNESCO relatif au Bureau seront présentés au Conseil pour approbation. Toutefois, en l'absence de vérification annuelle des comptes de l'UNESCO, le Conseil peut demander que les comptes annuels du BIE soient présentés au Commissaire aux comptes extérieur de l'UNESCO pour examen.

Distribution : limitée

UNESCO/BIE/C.58/Compte rendu et Décisions
Annexe VI
UNESCO/BIE/C.58/3
Genève, le 18 décembre 2008
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-huitième session

Centre de conférences de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

28–30 janvier 2009

**PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET DE BUDGET
DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION POUR L'ANNÉE 2009**

4.1

CADRE GÉNÉRAL DE PROGRAMMATION

INTRODUCTION

1. L'année 2009 sera très importante pour le BIE qui, d'une part, consolidera ses programmes conformément à la Stratégie du BIE pour 2008-2013 et, de l'autre, planifiera et appliquera en coopération avec les parties prenantes les activités de suivi liées aux résultats de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE), tenue à Genève, Suisse, du 25 au 28 novembre.

2. En 2009, comme par le passé, le BIE espère remplir la mission qui lui a été confiée par la Conférence générale de l'UNESCO, c'est-à-dire être « l'institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus des programmes d'enseignement et les méthodes, politiques et processus d'élaboration de ces programmes ». La nature et les fonctions des instituts de l'UNESCO sont clarifiées dans le document 33 C/19 « Principes et directives pour l'établissement et le fonctionnement des instituts et centres de l'UNESCO (catégorie 1) et des instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2) ». De plus, dans le cadre de la réforme du Secteur de l'éducation de l'UNESCO, la « fiche d'identité » des instituts de l'UNESCO pour l'éducation est présentée de la manière suivante :

Caractéristiques :

Entités spécialisées en matière de recherche et de formation
Centres d'innovation et de compétence dans un domaine fondamental (« core subject/mission »)
Dépositaires et sources de connaissances
Laboratoires d'idées pour la réforme et le changement
Centres documentaires de référence (« clearing house »)

Fonctions :

Assurer la formation et le développement des capacités aux niveaux interne et externe
Créer, transférer et diffuser des connaissances
S'engager dans une planification conjointe avec les Divisions du Siège, avec des responsabilités partagées
Harmoniser la planification des instituts avec les plans régionaux
Coordonner avec le Siège et les Bureaux régionaux
Collaborer avec les organisations proches de leur champ d'expertise.

3. L'année 2009 représente la deuxième année d'application du 34 C/4 et du 34 C/5, ainsi que de la Stratégie du BIE 2008-2013. Le cadre général de programmation est donc fixé par ces documents fondamentaux. Dans un souci de cohérence, les projets et activités prévus sont présentés à partir des résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal, comme indiqué dans la résolution 34 C/5 adoptée par la Conférence générale (voir ci-dessous). Les principes clés guidant la nouvelle stratégie du BIE pour 2008-2013 sont également indiqués pour donner la perspective de programmation à moyen terme. Au cours de sa 56^e session en janvier 2008, le Conseil du BIE a approuvé la Stratégie du BIE comme stratégie « ajustable ».

Résolution adoptée par la 34^e session de la Conférence générale de l'UNESCO

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice 2006-2007,

Reconnaissant l'importance du rôle que le BIE, institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus des Programmes d'enseignement et les méthodes, politiques et processus d'élaboration de ces programmes, joue dans la réalisation du grand programme I,

1. Demande au Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget du Bureau pour 2008 et 2009 :

a) *de veiller à ce que les activités du BIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO et aux priorités et axes d'action du grand programme I, l'accent étant mis en particulier sur les besoins de l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les jeunes, les PMA, les PEID ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones ;*

b) *de consolider et de développer les programmes et projets du BIE, à savoir :*

i) le renforcement des capacités et la formation de spécialistes de l'élaboration des programmes d'études dans les États membres ainsi qu'aux niveaux régional et mondial, un accent particulier étant mis sur les situations de conflit ou de post-conflit, l'élimination de la pauvreté en Afrique, l'approche fondée sur les compétences dans les programmes d'études, l'intégration de l'éducation répondant aux divers besoins des groupes vulnérables et marginalisés ainsi que des populations autochtones par l'élaboration de programmes d'études et de matériels et l'utilisation de la langue maternelle comme moyen d'enseignement, ainsi que sur le développement durable, tout en encourageant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud ;

ii) la réalisation de recherches et d'études ainsi que la gestion d'un observatoire des orientations et des meilleures pratiques dans le domaine du développement de l'éducation ;

iii) la gestion, le partage et la diffusion (« gestion des connaissances ») des concepts les plus récents dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'études dans les différentes langues, selon qu'il y a lieu, dans chaque pays, y compris notamment dans les domaines de l'enseignement des sciences et de la technologie, de l'éducation artistique, de la philosophie, de l'éducation aux droits de l'homme, à la démocratie, à la citoyenneté et à la paix, de l'éducation relative au VIH/sida et de l'éducation au service du développement durable ;

iv) le renforcement des activités du BIE en matière de programmes d'études, notamment en développant un profil scolaire UNESCO, en particulier pour promouvoir l'éducation au service du développement durable ;

v) la promotion et le renouvellement du dialogue international sur les politiques éducatives, en organisant du 25 au 28 novembre 2008 la 48e session de la Conférence internationale de l'éducation sur le thème « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir » ;

vi) la gestion d'un centre international d'échange d'information sur les programmes d'études et le renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation relative au VIH et au sida ;

c) *de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse s'acquitter de sa mission ;*

2. Autorise le Directeur général à appuyer le BIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de 4 591 000 dollars, en tenant compte du fait que l'organisation de la Conférence internationale de l'éducation exigera un financement supplémentaire au titre de l'axe d'action 3 ;

3. Encourage le Directeur général à continuer de renforcer les activités du BIE dans les domaines suivants : éducation à la paix, éducation scientifique, philosophie, éducation artistique et éducation au service du développement durable et le prie de lui présenter à sa 35e session une stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, ainsi qu'un rapport sur les ressources nécessaires à cet effet conformément à la stratégie globale pour les instituts et centres de l'UNESCO ainsi que leurs organes directeurs telle qu'approuvée dans la résolution 33 C/90 ;

4. Exprime sa gratitude aux autorités suisses, aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du BIE durant les exercices biennaux précédents, et les invite à continuer de le soutenir ;

5. Invite les États membres, les organisations internationales et autres institutions :

a) à tirer pleinement parti de la compétence que possède le BIE pour aider les États membres à accroître et renforcer leur capacité de gérer la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des réformes des programmes d'études ;

b) à contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à une mise en œuvre efficace des activités du BIE au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2008-2013 ;

6. Prie le Directeur général de faire rapport dans les documents statutaires sur la réalisation des résultats escomptés ci-après, en incluant des informations sur l'utilisation efficace des ressources humaines et financières, s'agissant en particulier des voyages, des publications et des services contractuels, pour chacun des résultats escomptés, selon les principes de transparence, d'efficacité et de rationalisation :

- Renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de conception, d'élaboration et de réforme des programmes d'études
- Identification des nouvelles orientations et évolutions dans le domaine de l'éducation par la collecte et le traitement de l'information, la recherche et les études
- Actualisation et diffusion de connaissances et d'informations sur les systèmes éducatifs, les programmes d'études existants, les processus d'élaboration de ces programmes, ainsi que sur les exemples de meilleures pratiques et les innovations
- Intensification et élargissement du dialogue international sur les politiques éducatives
- Suivi de la mise en œuvre des décisions de la Conférence internationale de l'éducation de 2008.

Introduction générale (34 C/5, par. 01022)

L'amélioration de la qualité de l'Éducation pour tous (EPT) reste dans le monde entier une préoccupation majeure. Des études montrent que la question de la réforme des programmes d'enseignement occupe une place centrale dans les politiques éducatives qui visent non seulement à favoriser l'accès à l'éducation mais aussi à garantir que tous les apprenants, les filles comme les garçons, réussissent leurs études. En tant qu'institut spécialisé dans le domaine des programmes scolaires, le BIE continuera à concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le repérage des nouvelles tendances du développement de l'éducation, la diffusion d'informations à jour et de qualité, et la promotion du dialogue international sur les politiques éducatives dans ce domaine.

Les activités du BIE faisant partie intégrante de celles du Secteur de l'éducation, elles contribueront à la réalisation de la plupart des objectifs stratégiques à moyen terme du Secteur, ainsi que de ses priorités biennales. Les programmes de renforcement des capacités et de formation du BIE viseront à atteindre les objectifs des axes d'action 1 et 4, tandis que ses programmes d'observation, de recherche et d'étude contribueront aux axes d'action 2 et 3. Le programme de gestion des connaissances de l'Institut tendra à contribuer, de manière transversale et sous l'angle de l'élaboration des programmes scolaires, aux axes d'action 1, 2, 3 et 4. Le BIE accueillera la Conférence internationale sur l'éducation qui sera l'une des manifestations majeures de l'UNESCO intéressant l'éducation au cours de l'exercice biennal, et représentera l'une des contributions essentielles à l'axe d'action 3.

Présentation des programmes du BIE

4. Ainsi qu'il est noté dans la Stratégie du BIE 2008-2013, les activités du BIE contribueront à l'action de l'UNESCO pour une éducation de qualité pour tous et à la promotion de programmes scolaires de qualité. Par conséquent, les trois principaux objectifs stratégiques seront les suivants :

- a) renforcer les capacités des spécialistes, des praticiens et des décideurs à concevoir, gérer et mettre en œuvre des processus d'élaboration des curricula (*renforcement des capacités et assistance technique*) ;

- b) améliorer la qualité des processus d'élaboration des curricula et des produits curriculaires (*production et gestion des connaissances*) ;
- c) informer les politiques et les pratiques novatrices dans le domaine de la réforme et des changements curriculaires (*dialogue politique*).

5. Conformément aux délibérations du Conseil du BIE lors de sa 56^e session en janvier 2008, le produit de la vente des timbres polonais sera utilisé à des fins de programmation, ainsi que cela est reflété dans le cadre budgétaire 2009. Des discussions initiales ont été engagées avec les autorités polonaises pour les informer des antécédents de cette question et leur expliquer les raisons ayant motivé les décisions du Conseil. Un accord initial a également été atteint sur les domaines prioritaires proposés pour l'utilisation des fonds, à savoir la coopération Sud-Sud et l'Afrique dans le cadre des activités prévues pour 2009. Les autorités polonaises souhaiteront peut-être financer ces activités en considérant les fonds comme une contribution extrabudgétaire au BIE.

PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2009

LIGNES D'ACTION ET RESULTATS ESCOMPTES

1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS et ASSISTANCE TECHNIQUE

Buts stratégiques (Stratégie du BIE 2008–2013)

Le but stratégique est de contribuer au développement des capacités de spécialistes, praticiens et décideurs à concevoir, gérer et mettre en œuvre des processus d'élaboration des curricula de qualité et des curricula pour l'inclusion. Le BIE s'efforcera de :

consolider le réseau mondial de développement curriculaire pour faciliter la définition d'orientations et de cadres conceptuels pour une éducation de base de qualité et une action collective soutenue dans le domaine de la réforme et du changement curriculaires aux niveaux local, régional et interrégional ;

soutenir les pays dans des processus de changement curriculaire novateur et d'évaluation efficace ;

développer, tester et encourager l'utilisation efficace d'un ensemble de matériels et d'outils de formation pour des processus novateurs de changement et mise en œuvre du curriculum ;

élargir et diversifier les modalités de formation dans le domaine du développement curriculaire grâce à des partenariats avec des institutions universitaires compétentes dans différentes régions ;

fournir un appui et des conseils professionnels pour contribuer à de meilleurs processus de développement et produits curriculaires par des approches participatives orientées vers l'action et des partenariats efficaces entre les parties prenantes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5, par. 01023)

Renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de conception, d'élaboration et de réforme des programmes d'études.

Indicateurs de performance :

- Nombre d'hommes, de femmes et d'institutions ayant bénéficié d'une formation ;
- Création, adaptation, expérimentation et large diffusion de ressources éducatives et méthodologiques et de « boîtes à outils » pour la formation.

ACTIVITES EN 2009

1.1 COMMUNAUTE DE PRATIQUE DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT CURRICULAIRE

6. La Communauté de pratique (COP) pour le développement curriculaire a joué un rôle stratégique très important dans la préparation et l'organisation de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) en réussissant à mobiliser des parties prenantes dans toutes les régions du monde et également en facilitant et coordonnant la participation de partenaires clés avant et pendant la Conférence. Par conséquent, plusieurs activités de suivi de la CIE seront appliquées dans le cadre de la COP, telles qu'elles sont décrites à la section 3.1. De plus, la COP, se fondant sur ses 12 points focaux, visera à consolider les réalisations et à poursuivre la mise en œuvre des activités régionales, interrégionales et intrarégionales régies par les accords de coopération signés ces dernières années. Cela supposera aussi de continuer à appliquer l'accord de coopération avec la Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC) pour aider les pays d'Amérique centrale à mener des processus de changement et de gestion curriculaires dans l'éducation de base et des jeunes. La COP élargira les plans de travail existants avec les bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation. Ainsi, en Afrique, la COP continuera d'être partenaire du « Programme de l'éducation de base pour l'Afrique (BEAP) ». À ce titre, elle concevra et élargira progressivement des cadres curriculaires fondés sur les compétences et favorisant l'inclusion pour un programme de neuf/dix années d'éducation de base en Gambie, en Éthiopie, en Côte d'Ivoire et peut-être dans d'autres pays, avec la Division de l'UNESCO pour la promotion de l'éducation de base (ED/BAS), le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (BREDA) et d'autres partenaires clés. En Asie, en coordination avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation de Bangkok, la COP contribuera au renforcement des dimensions de l'éducation au service du développement durable dans le programme de formation des enseignants avec la participation des instituts de formation des maîtres de plus de dix pays asiatiques. Des matériels d'apprentissage, comme un dossier de ressources pour le renforcement des capacités, des glossaires et des banques de données de situations d'apprentissage, seront produits et une recherche comparée sera achevée, publiée et diffusée.

7. Voir fiche descriptive 1a et 1b.

1.2 INNOVATIONS CURRICULAIRES, LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET EDUCATION A LA PAIX EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

8. Les activités viseront à exploiter les résultats obtenus pendant les deux phases précédentes, tout en établissant un lien solide entre la lutte contre la pauvreté, les innovations curriculaires et l'éducation à la paix. En même temps, le groupe cible de parties prenantes sera élargi, afin de créer la « masse critique » nécessaire. Ces activités feront appel aux équipes nationales d'experts en curricula, de décideurs, de formateurs des maîtres et d'enseignants des neufs pays d'Afrique subsaharienne sélectionnés (Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo, Mali, Maurice, Mozambique, Niger et Rwanda) et peut-être les nouvelles équipes de six pays francophones et anglophones (Afrique du Sud, Botswana, Guinée, Kenya, Malawi et Sénégal) avec éventuellement *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ) comme bailleur de fonds et partenaire. La priorité des activités est le renforcement des capacités des équipes participantes, dans le but d'amener des changements éducatifs positifs de façon à lutter contre la pauvreté et contribuer à l'éducation à la paix. Trois séminaires internationaux seront organisés pour échanger des expériences et des compétences techniques, ainsi que pour explorer plus en détail le concept « Apprendre à vivre ensemble » dans le contexte des pays concernés. À cette fin, un « outil » spécifique sera préparé, sur la base de trois éléments, à savoir : les concepts, les bonnes pratiques et les feuilles de route pour la mise en œuvre de l'éducation à la paix dans les différents pays. Les relations de collaboration avec les bureaux nationaux de l'UNESCO seront encore resserrées pour garantir une totale synergie sur le terrain.

9. Voir fiche descriptive 2.

1.3 CENTRE DOCUMENTAIRE DE REFERENCE (« CLEARINGHOUSE ») ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES CURRICULA ET DE L'EDUCATION VIH & SIDA

10. Lancé en 2002 dans le cadre du programme phare interinstitutions et de la réponse coordonnée de l'UNESCO pour la prévention du VIH & sida, les activités de ce programme représentent un exemple d'un projet assurant deux fonctions : a) une banque de ressources sur les curricula de prévention du VIH & sida (accessible sur le site Internet) ; et b) le renforcement des capacités pour intégrer l'éducation VIH & sida dans les curricula de l'éducation de base. Le programme sera poursuivi et consolidé sur la base des résultats des années précédentes. Le centre documentaire de référence améliorera son rôle à la fois comme source de documentation et dans l'échange de bonnes pratiques curriculaires pour l'éducation VIH & sida aux niveaux primaire et secondaire et pour la formation des enseignants dans des régions plus nombreuses. La version actuelle du *Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH & sida dans les curricula officiels* sera affinée et adaptée en anglais, en espagnol et en français afin de pouvoir l'utiliser plus largement comme outil de formation dans davantage de sous-régions africaines, ainsi qu'en Amérique latine, aux Caraïbes et en Asie. Les liens solides existants et la collaboration avec les partenaires traditionnels au sein du Siège de l'UNESCO, les instituts et les bureaux nationaux de l'UNESCO seront maintenus et renforcés.

11. Voir fiche descriptive 3.

1.4 CONSEIL TECHNIQUE, SOUTIEN ET FORMATION AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNESCO

12. Dans le cadre de ses activités plus larges de renforcement des capacités, le BIE fournit des conseils techniques et des conseils aux États membres de l'UNESCO afin de répondre précisément à leurs besoins et leurs demandes. Ce programme est moins « prévisible » que d'autres car ce type de soutien n'est prêté qu'en cas de disponibilité de fonds extrabudgétaires dédiés. Néanmoins, un processus soigneux de planification a été mené et il semble réaliste d'espérer des ressources extrabudgétaires pour les activités prévues en Afghanistan, en Angola, au Kosovo et au Viet Nam. Le BIE attend des demandes de quelques autres pays, probablement le Liban et les Bahamas. Se basant sur la solide expérience accumulée, le BIE se centrera sur les sociétés de l'après-guerre, touchées par un conflit ou en transition, et les États fragiles, ainsi que sur les pays connaissant des processus de changement curriculaire. Des dimensions spécifiques du développement curriculaire d'ensemble seront aussi abordées, à savoir l'égalité des sexes, le concept « Apprendre à vivre ensemble », qui inclura l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, l'éducation à la paix et la gestion constructive de la diversité. Des synergies seront aussi créées entre projets, notamment en touchant des aspects du projet « Apprendre à vivre ensemble » dans le contexte des projets « Innovations curriculaires, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix » et GigaPan. Toutes les interventions seront étroitement coordonnées avec les autorités nationales et les partenaires concernés, les représentants du système des Nations Unies et de la communauté internationale sur le terrain.

13. Voir fiche descriptive 4.

1.5 DEVELOPPEMENT DU PROJET GIGAPAN : DIVERSITE ET INCLUSION DANS LA COMMUNAUTE

14. Le principal objectif du projet, conçu et appliqué conjointement par le BIE et l'Université Carnegie Mellon (Pittsburgh, États-Unis d'Amérique) en association avec le Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) et avec le concours des commissions nationales, est de contribuer à la réalisation des objectifs de l'EPT, en renforçant les capacités des enseignants, des écoles et des étudiants, moyennant l'application d'activités basées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre des curricula, ce qui permettra d'accroître l'inclusion grâce à l'utilisation de cette technologie précise (GigaPan) dans l'éducation. Le projet a été élaboré pour aider les enfants de différents milieux économiques et pays à se comprendre et à comprendre leurs cultures, en s'informant sur le monde et en faisant découvrir à leurs camarades leur héritage, leurs sites communautaires, leurs événements et leurs lieux importants. Ce projet permet ainsi

d'approfondir la compréhension, la considération et le respect de l'autre, de ses croyances et de ses valeurs dans ces communautés interactives. Fortes du succès de la phase pilote, les activités seront élargies à dix nouvelles écoles dans quatre pays, où les étudiants et les enseignants seront formés à la technologie de GigaPan. De bonnes pratiques pour lier le curriculum et les nouvelles technologies seront préparées et mises en commun.

15. Voir fiche descriptive 5.

2. PRODUCTION et GESTION DES CONNAISSANCES

Objectifs stratégiques (Stratégie du BIE 2008–20013)

Le but stratégique est de consolider, d'enrichir et d'élargir une base de connaissances et un éventail de ressources spécialisées d'information sur les curricula et les processus de définition des curricula. Le BIE entend travailler en vue de :

construire une base solide de connaissances, comprenant des ressources d'information spécialisée et un ensemble d'études et d'analyses de tendances, sur les curricula et les processus de définition curriculaire au service des chercheurs, des formateurs, des praticiens et des décideurs ;

renforcer les services de centre documentaire de référence et d'information par des bases de données actualisées, élargies et enrichies ; favoriser un accès étendu à des collections très diverses, en particulier celles qui se rapportent au curriculum ; étendre les services d'alerte et l'accès aux matériels ;

créer une plateforme en ligne pour faciliter la mise en commun des connaissances et l'action en collaboration dans le domaine du curriculum, destinée à soutenir un réseau mondial de chercheurs et de praticiens, et plus généralement à enrichir le portail des connaissances de l'UNESCO ;

rationaliser les services et l'accès aux matériels et ressources par la collaboration avec tous les secteurs de l'UNESCO, ainsi que les partenaires extérieurs, pour garantir une efficacité maximale et éviter le plus possible la duplication d'efforts.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5, par. 01023)

Identification des nouvelles orientations et évolutions dans le domaine de l'éducation par la collecte et le traitement de l'information, la recherche et les études.

Indicateurs de performance :

- Études et analyses disponibles dans le contexte du Rapport mondial de suivi sur l'EPT ;
- Recherches et études publiées.

Actualisation et diffusion de connaissances et d'informations sur les systèmes éducatifs, les programmes d'études existants, les processus d'élaboration de ces programmes, ainsi que sur les exemples de meilleures pratiques et les innovations.

Indicateurs de performance :

- Gestion, mise à jour et enrichissement de la base de données du BIE (données mondiales de l'éducation, dossiers sur les pays, centre d'échange d'informations sur l'éducation relative au VIH/sida, etc.) ;
- Amélioration et mise à jour régulière du site Internet du BIE ;
- Nombre de visites du site.

ACTIVITES EN 2009

2.1 DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET DU BIE

16. Dans le cadre des efforts déployés pour en faire un véritable outil de travail pour les programmes et projets du BIE, en 2008, le site Internet a été totalement redessiné et amélioré, en utilisant le système de gestion de contenu (CMS) et conformément aux principes directeurs en vigueur à l'UNESCO. Par conséquent, en 2009, le nouveau site sera encore développé en exploitant tout son potentiel. Il sera régulièrement mis à jour et donnera un accès aisé à un éventail de ressources supplémentaires, notamment des informations sur les résultats et les activités de suivi de la 48^e session de la CIE. De plus, il contribuera à enrichir le portail de l'UNESCO. La plateforme de collaboration en ligne pour la communauté de pratique des spécialistes du curriculum sera améliorée et étoffée.

17. Voir fiche descriptive 6.

2.2 BANQUE DE RESSOURCES

18. Conformément à la fonction traditionnelle du BIE, la consolidation du système intégré d'information sur les politiques curriculaires se poursuivra, avec l'objectif plus large de soutenir l'action en faveur de l'EPT. À cet effet, des ressources, des matériels et des informations spécialisés sur les systèmes éducatifs, les curricula et les processus de définition curriculaire seront recueillis, organisés et mis à disposition. La base de données du BIE (*Dossiers sur les pays, Rapports nationaux*, en particulier la série de 2008, centrée sur l'éducation pour l'inclusion) et un éventail de ressources spécialisées d'information sur les systèmes éducatifs et les curricula existants sera entretenue, actualisée et enrichie en permanence. La collection spécialisée de matériels, cadres et ressources curriculaires sera agrandie et mise à la disposition des usagers, pour soutenir les activités et les projets du BIE et aussi pour répondre aux demandes extérieures. La stratégie suivie est fondée sur un accroissement de la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des ressources documentaires. En outre, comme suivi initial de la 48^e session de la CIE, des ressources pour le centre documentaire de référence sur l'éducation pour l'inclusion seront recueillies, organisées et mises à disposition, étant entendu que le plein développement du centre documentaire de référence sera subordonné à la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

19. Voir fiche descriptive 7.

2.3 OBSERVATOIRE DES TENDANCES DE L'EDUCATION

20. Les activités réalisées dans le contexte de l'Observatoire des tendances sont étroitement liées à la banque de ressources, qui fournit une vaste panoplie de matériels éducatifs utilisés pour l'analyse et la synthèse d'information. La production d'études et d'analyses liées aux produits et aux processus du développement curriculaire soutiendra la stratégie de l'EPT afin d'améliorer une éducation de qualité, en particulier avec la série des documents de travail du BIE sur les questions curriculaires (*IBE Working Papers on Curriculum Issues*). La version sur Internet de la sixième édition des *Données mondiales de l'éducation* sera progressivement mise à jour, principalement en exploitant la série 2008 des rapports nationaux sur le développement de l'éducation. Le CD-ROM contenant les travaux de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (y compris la série 2008 des rapports nationaux) sera en outre produit et diffusé. Comme ces dernières années, le BIE apportera sa contribution au Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2009/10, qui aura cette fois pour thème « Atteindre et instruire les marginalisés ». Cette activité sera réalisée à la demande de l'équipe du Rapport de suivi, en fonction de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

21. Voir fiche descriptive 8.

22. Le BIE continuera ses publications habituelles, comme les **Études d'éducation comparée** et la Collection des **Pratiques éducatives**. La production de « **Perspectives** », la revue trimestrielle

d'éducation comparée de l'UNESCO, dont tous les articles sont désormais évalués par un comité de lecture (peer-reviewed), se poursuivra avec deux numéros ordinaires, contenant des articles non sollicités évalués par un comité de lecture et des numéros extraordinaires sur les thèmes suivants : *Lutte contre la pauvreté et éducation pour l'inclusion : transformer l'école en Afrique subsaharienne* (versions en anglais et en portugais); *L'éducation pour tous d'ici à 2015 : progrès et défis*; *La prévention de l'infection à VIH dans des sites formels et non formels : étude comparée et meilleures pratiques internationales* ; *Politiques et pratiques de l'éducation sur l'Holocauste : perspectives internationales*. Une nouvelle publication du BIE et de GTZ sera éditée, avec une version révisée et enrichie de l'étude *Preparation for Life and Work*, une analyse comparée du curriculum écrit dans des pays d'Afrique subsaharienne et de plusieurs pays développés. Dans le cadre des activités de suivi de la 48^e session de la CIE, un numéro spécial supplémentaire réunissant un choix de documents présentés à la Conférence est en cours de préparation. De surcroît, il est prévu de faire paraître un livre sur le thème « Éducation pour l'inclusion », s'inspirant des documents présentés au séminaire « Éducation pour l'inclusion », organisé à l'Université de Genève, en novembre 2008 (BIE-SRED-Université de Genève) sous la direction de M. Jalil Akkari et de la Directrice du BIE, Mme Clementina Acedo. Trois livres sont préparés en 2008 et seront achevés en 2009 : *Quality tensions in education reforms*, publiés sous la direction de la Directrice du BIE, Mme Clementina Acedo ; le *Handbook for Curriculum Developers: Primary and Secondary Education*, qui sera publié par D. Georgescu et P. Stabback, et la deuxième édition de *Learning to live together*, par M. Sinclair.

23. Dans le cadre du suivi de la CIE, le BIE étudiera également la possibilité de créer un centre documentaire de référence sur l'éducation pour l'inclusion, compte tenu de ses avantages comparés par rapport à toute autre institution pour recueillir des données à jour, des bonnes pratiques et des recherches sur ce thème.

3. DIALOGUE POLITIQUE

Objectifs stratégiques (Stratégie du BIE 2008–2013)

Le but stratégique est de faciliter le dialogue politique aux niveaux local, régional et mondial pour de meilleurs processus de définition des curricula et produits curriculaires. Le BIE travaillera dans le but de:

soutenir un dialogue renforcé comme moyen d'aborder les questions pertinentes sur les politiques de développement curriculaire et de promouvoir les changements constructifs en matière de politiques curriculaires ;

veiller à ce que les sessions de la Conférence internationale de l'éducation représentent un forum mondial favorisant un véritable dialogue politique, un partage des informations, un renforcement des partenariats et une réaffirmation de l'engagement international en faveur d'une éducation de qualité pour tous ;

contribuer à mettre en place des mécanismes adéquats pour diffuser les conclusions de la Conférence de 2008 et réaliser des activités complémentaires de suivi en matière de politiques éducatives pour l'inclusion.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5, par. 01023)

Intensification et élargissement du dialogue international sur les politiques éducatives.

Indicateurs de performance :

- Degré de réussite et niveau de qualité des travaux de la 48^e session de la CIE ; nombre d'États membres présents et niveau de participation ;
- Conclusions de l'évaluation de la Conférence.

Suivi de la mise en œuvre des décisions de la Conférence internationale de l'éducation de 2008.

Indicateurs de performance :

- Mise en place de mécanismes appropriés de suivi des décisions de la CIE de 2008 ;
- Maintien d'activités de suivi visant à des politiques d'éducation intégratrices.

ACTIVITES EN 2009

3.1 DIALOGUE POLITIQUE ET SUIVI DE LA 48^E SESSION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION (CIE)

24. L'année 2009 sera marquée par une intense activité pour exploiter le succès de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) : il s'agira de mettre au point les mécanismes les plus efficaces de suivi afin de maintenir l'élan imprimé par la Conférence autour de l'éducation pour l'inclusion comme principe directeur qui accélérera la réalisation des objectifs de l'EPT et de garantir qu'il aboutira à la planification et l'application de programmes concrets et d'activités. Les délibérations de la 58^e session du Conseil du BIE en janvier 2009 informeront et guideront ce processus de formulation, qui aura un retentissement sur les activités planifiées de toute l'équipe du BIE.

25. Dans le but de consolider le rôle de chef de file de l'UNESCO en matière d'éducation pour l'inclusion, et à titre de mesure immédiate, début 2009, le BIE encouragera le dialogue politique et la diffusion des conclusions de la 48^e session de la CIE parmi les décideurs, les éducateurs, les chercheurs, les spécialistes et les responsables de la définition des curricula, ainsi que les formateurs des maîtres de toutes les régions de l'UNESCO. À cette fin, il utilisera principalement les « feuilles de route » préparées pendant 13 réunions et conférences préparatoires et les messages clés qui figurent dans le document ED/BIE/CONFINTED 48/5 « Conclusions et Recommandations » de la CIE. Cette activité pourra prendre la forme de forums électroniques, de séminaires et d'ateliers régionaux, ainsi que de différents documents, publications en ligne, principes directeurs, modules de formation, ressources d'apprentissage et pratiques à base factuelle. Les résultats de la CIE alimenteront aussi les processus préparatoires et l'organisation d'autres événements majeurs dans le domaine de l'éducation, comme les trois conférences internationales de l'UNESCO (la *Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable*, 31 mars-2 avril 2009, Bonn, Allemagne ; la *sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes*, CONFINTEA VI, 19-22 mai 2009, Belem, Brésil ; et la *Conférence mondiale 2009 sur l'enseignement supérieur « La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement »*, 5-8 juillet 2009, Paris, France).

26. De plus, en coordination avec les bureaux nationaux de l'UNESCO et avec le concours de toutes les parties prenantes, selon les différents contextes, des activités seront planifiées et réalisées dans la mesure où un financement sera disponible. Cela pourrait donner lieu à la définition d'ordres du jour régionaux sur l'éducation pour l'inclusion, à des activités de sensibilisation, au recrutement de multiples acteurs pour promouvoir et appliquer des politiques et des programmes d'éducation pour l'inclusion à différents niveaux éducatifs et au soutien de pays dans la mise en œuvre de pratiques intégratrices dans l'école et la classe. La proposition visant à créer un centre documentaire de référence sur l'éducation pour l'inclusion et à instaurer un ensemble d'indicateurs destiné à surveiller et évaluer les politiques et les programmes d'éducation pour l'inclusion sera aussi étudiée.

27. La fiche descriptive 1a donne des détails sur certaines des activités ci-dessus.

4. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

4.1 LE CONSEIL DU BIE

28. Les attributions du Conseil du BIE sont fixées par ses Statuts, son Règlement intérieur et la Résolution adoptée par la 34^e session de la Conférence générale, telle que présentée en introduction de ce document.

29. Le Conseil tiendra une session ordinaire en janvier 2009 pour planifier les activités du BIE et en évaluer les résultats ; le Groupe administratif se réunira les deux jours précédant la 58^e session. Le Conseil examinera le rapport d'activités pour 2008 et débatera des conclusions de l'évaluation de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) ; il étudiera également le projet de programme et de budget pour 2009, l'Avant-projet de Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, et le projet de programme et de budget du BIE pour l'exercice biennal 2010-2011, y compris le projet de résolution qui sera présenté à la 35^e session de la Conférence générale. La réunion du bureau du Conseil se déroulera, comme à l'accoutumée, pendant l'été.

30. Ces activités sont présentées dans la fiche descriptive 9.

4.2 PARTENARIATS AVEC DIFFERENTES INSTITUTIONS

31. En 2009, le BIE poursuivra sa politique de renforcement des partenariats existants et il en développera de nouveaux, en vue de favoriser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud. Il recherchera donc de nouvelles alliances avec des gouvernements, des organismes de coopération bilatérale ou multilatérale, des organisations intergouvernementales, des institutions régionales, des universités et des ONG. Cela sera particulièrement utile pour le réseau étendu de parties prenantes développé pendant les préparatifs et l'organisation de la CIE, avec un intérêt particulier en matière d'éducation pour l'inclusion. D'étroites relations de travail seront maintenues et renforcées avec le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, les autres instituts et les bureaux nationaux. Sur la base des partenariats existants, des accords de coopération spécifiques seront renouvelés ou établis pour la première fois avec des institutions universitaires du pays hôte.

4.3 GESTION INSTITUTIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES

32. Sur le plan des ressources humaines, l'année sera très stimulante et exigeante, en raison de la charge de travail liée aux programmes ordinaires ainsi qu'aux activités supplémentaires de suivi de la CIE. La situation demeure préoccupante avec quatre postes actuellement gelés faute de ressources financières.

33. En dépit de ses ressources limitées, le BIE continuera ses efforts en vue d'une consolidation institutionnelle et d'une amélioration de la gestion, avec une série de mesures planifiées qui visent à donner au personnel des occasions de formation et de contacts :

- une formation à « **SISTER 2** » pour les professionnels de l'administration et des programmes, qui sera organisée par l'unité compétente de l'UNESCO au Siège ;
- un cours de formation sur mesure à la **gestion fondée sur les résultats**, qui sera organisé au Siège, en coordination avec le Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO ;
- une séance de formation personnalisée sur **l'intégration de la parité entre les sexes**, également organisée au Siège en coordination avec le Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO ;
- une séance d'information sur « **le VIH et le sida sur le lieu de travail de l'UNESCO** », qui sera organisée en coordination avec le Bureau de gestion des ressources humaines de l'UNESCO ;
- l'assistant administratif du BIE continuera de faire partie à temps partiel de l'équipe du projet de l'**IPSAS**, pour préparer l'introduction des nouvelles normes de comptabilité ;
- une formation en cours d'emploi sera dispensée aux **jeunes professionnels**, qu'ils soient assistants de recherche ou stagiaires.

4.4 RESSOURCES FINANCIERES

34. Compte tenu de la situation en matière d'allocation financière du budget ordinaire de l'UNESCO pour les instituts et le BIE en particulier, l'un des défis les plus importants du BIE a été, et continuera d'être en 2009, de garantir une stabilité financière minimale pour son fonctionnement et de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour l'exercice 2009 et au-delà. C'est particulièrement important du fait que les accords de coopération signés avec les autorités suisses et suédoises arriveront à échéance fin 2009. Par conséquent, il faudra redoubler d'efforts pour négocier des accords à plus long terme avec l'Agence suédoise de développement international (SIDA), le pays hôte et l'Espagne, tout en étudiant l'intérêt de certains pays arabes désireux d'apporter un soutien financier au BIE.

35. Les activités de collecte de fonds réalisées par la Directrice du BIE en 2008 ont été très réussies et ont permis de renouveler les accords de coopération bilatérale avec les autorités suisses et suédoises pour les années 2008 et 2009. C'est ainsi que 500 000 francs suisses seront apportés par la Suisse et 3 000 000 couronnes suédoises par la SIDA en 2009. En outre, la Directrice du BIE a poursuivi ses efforts et sa collaboration avec l'Espagne, ce qui a abouti à l'approbation d'une contribution financière de 350 000 euros qui sera reçue en 2009.

36. L'**allocation financière de l'UNESCO** (budget ordinaire) affectée au BIE en 2009—inchangée depuis 2002—sera de **2 295 500 dollars US**. Cette allocation permettra de couvrir uniquement les coûts salariaux des postes établis, et seulement environ 50% des coûts de l'organisation des réunions du Conseil. En 2010, l'allocation ne couvrira pas totalement tous les salaires du personnel fixe du BIE.

37. Les **ressources extrabudgétaires pour 2009** attendues et reçues pour les activités de programme et certaines charges de personnel s'élèveront à **environ 2 187 000 dollars US**. Elles comprennent les contributions volontaires des autorités suisses (environ 450 000 dollars US), de la Suède (estimées à 420 000 dollars US) et de l'Espagne (près de 450 000 dollars US), ainsi que d'autres fonds extrabudgétaires provenant de la vente des timbres polonais (257 000 dollars US), de l'ONUSIDA pour le projet d'éducation VIH & sida (150 000 dollars US), de l'Espagne pour le projet « Innovations curriculaires, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique subsaharienne » (290 000 dollars US, fonds-en-dépôt), de l'Université Carnegie Mellon pour le projet GigaPan (70 000 dollars US) et d'autres contributions pour l'assistance technique aux États membres (environ 100 000 dollars US).

38. Le projet de budget du BIE pour l'année 2009 est présenté dans la partie II du présent document.

II. FICHES DESCRIPTIVES

BIE – PROGRAMME 2009**DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET DIALOGUE POLITIQUE**

1. Libellé de l'élément	Communauté de pratique (COP) pour le développement curriculaire - niveau mondial
2. Nom du responsable et des suppléants	Renato Operti et Lili Ji
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier - décembre 2009

4. DESCRIPTIF DE L'ELEMENT**4.1. Contexte**

Dans le cadre du soutien apporté aux États membres de l'UNESCO dans la gestion de la réforme et du développement curriculaires, le BIE a mis en place en 2005 une Communauté de pratique en matière de développement curriculaire, qui a pour but de renforcer la capacité dans ce domaine. La COP compte actuellement 850 membres dans 94 pays. Il nourrit un triple objectif pour 2009 : i) promouvoir l'éducation pour l'inclusion comme principe directeur afin d'accélérer la concrétisation des objectifs de l'EPT, en se fondant principalement sur les résultats des 13 réunions préparatoires à la 48^e session de la CIE qui se sont tenues en 2007 et 2008, ainsi que sur les conclusions et recommandations de la Conférence ; ii) mettre au point des projets et des activités dans le cadre des mécanismes de coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, liés pour soutenir l'expansion, la qualité et la capacité d'inclusion de l'éducation de base et secondaire ; iii) soutenir les processus de changement et de développement curriculaires dans l'éducation de base, l'éducation pour les jeunes et la formation des enseignants par la mise en œuvre d'activités complètes de renforcement des capacités (ex : programmes de formation utilisant à la fois le face-à-face et des dispositifs en ligne) .

4.2. But (objectif global)

L'objectif principal de la COP est de soutenir l'action en faveur de l'EPT en augmentant les capacités pour la conception, la gestion et la mise en œuvre de processus de développement de curricula parmi des spécialistes, des praticiens et des décideurs. Il s'agit également d'améliorer la qualité des processus et des instruments créateurs de curricula et de contribuer aux politiques et pratiques innovatrices dans le domaine de la réforme des curricula.

4.3. Propos (objectif spécifique)

L'objectif spécifique est de consolider et étendre la COP pour en faire une plate-forme de politique globale pour la production collective et le partage de visions, d'expertise, de connaissances et de pratiques dans le domaine du développement de curricula. Pour cela, il faut :

A1) promouvoir la discussion politique et la dissémination des résultats de la 48^e session de la CIE parmi les décideurs, les éducateurs, les chercheurs, les spécialistes du curriculum et de son développement des cinq régions de l'UNESCO (principalement au moyen de forums en ligne, d'ateliers et de séminaires, de publications en ligne et sur papier, de directives, de modules de formation, de ressources pédagogiques et de pratiques fondées sur des données probantes), afin d'établir progressivement un groupe de réflexion interrégional, de collaborer dans l'élaboration d'un centre documentaire de référence sur l'éducation pour l'inclusion et de constituer un ensemble d'indicateurs de manière à effectuer le suivi et l'évaluation des politiques et programmes d'éducation pour l'inclusion (en coordination avec le programme Production et gestion des connaissances du BIE).

A2) consolider les relations avec 12 points focaux dans toutes les régions de l'UNESCO (soit deux en Afrique, deux dans les États arabes du Golfe, deux en Asie, trois en Europe et en Amérique du Nord et trois en Amérique latine et dans les Caraïbes) qui seront chargés de mettre au point en collaboration avec les Bureaux hors-siège de l'UNESCO des plans de travail visant notamment à : i) renforcer les échanges interrégionaux sur la réforme curriculaire ; ii) poursuivre la mise en œuvre des activités de suivi de la CIE 2008 (notamment les séminaires et ateliers régionaux, les publications et les activités de diffusion et de sensibilisation) ; iii) consolider les communautés de pratique centrées sur l'Éducation pour le développement durable (ESD), l'éducation de base et l'Éducation pour l'inclusion ; iv) mettre en place des approches globales de renforcement des capacités aux niveaux régional et national concernant les processus de développement curriculaire de l'éducation de base et secondaire.

A3) fournir des ressources d'apprentissage (bases de données de situations d'apprentissage), animer des ateliers de formation, mener à bien des travaux de recherche comparée et publier des documents de travail pour soutenir les pays dans la conception et l'application d'une réforme curriculaire axée sur les compétences.

A4) mettre à disposition la version mondiale de l'enveloppe de ressources en matière de renforcement des capacités qui sera testée sur deux sites et qui pourra être utilisée pour former les responsables du développement du curriculum, les superviseurs, les chefs des établissements éducatifs et les enseignants, en forgeant des partenariats avec les ministères, les universités et les organisations de la société civile.

A5) poursuivre le renforcement de la rubrique multilingue « Communauté de pratique » sur le site Web du BIE, afin de faciliter l'accès à l'information et à la documentation sur les questions de curriculum actuelles ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux expériences relatives aux processus de réforme curriculaire (en coordination avec le

programme Production et gestion des connaissances du BIE).

5. RESULTATS

Résultats attendus

A1. Echange interrégional sur les questions et les dilemmes relevant du curriculum : échanges face à face et en ligne sur les résultats de la 48^e session de la CIE dans les cinq régions de l'UNESCO mis en place conjointement avec le Siège de l'UNESCO, les Bureaux régionaux, multipays et nationaux, les Points focaux de la COP et différentes organisations (secteurs public/privé). **Indicateur de performance :** type d'activités mises en œuvre (en situation réelle et/ou en ligne) par région et par pays. **Critères d'évaluation :** type d'activités mises en œuvre – objectifs, champ d'application (institutions et personnes participant à chaque activité classées par pays), contenus et impacts.

A2. Points focaux dans toutes les régions de l'UNESCO : Douze points focaux couvrant toutes les régions de l'UNESCO. **Indicateur de performance :** nombre de contrats, d'accords de coopération ou d'arrangements similaires avec les points focaux, classés par région et sous-région, échanges face-à-face et en ligne sur les processus de réforme curriculaire dans l'éducation de base et secondaire qui se sont tenus dans les régions de l'UNESCO. Priorité principale : soutenir l'extension et la démocratisation de l'éducation de base et secondaire en Afrique subsaharienne et en Amérique centrale. **Critères d'évaluation :** type d'activités mises en œuvre : objectifs, champ d'application (institutions et personnes participant à chaque activité, classées par pays), contenus et impacts.

A3. Réforme curriculaire (axée sur les compétences) : fournir un soutien technique pour renforcer les processus de changement vers un curriculum axé sur les compétences, essentiellement lié à l'éducation de base et secondaire. **Indicateur de performance :** nombre d'activités mises en œuvre (ateliers de formation et travaux de recherche) et/ou mise à disposition de ressources d'apprentissage (glossaires, situations d'apprentissage et directives concernant les manuels scolaires) classées par région. **Critères d'évaluation :** type d'activités mises en œuvre : objectifs, champ d'application (institutions et personnes participant à chaque activité, classées par pays), contenus et impacts.

A4. Version mondiale de l'enveloppe de ressources en matière de renforcement des capacités : enveloppe de ressources disponible pour la formation, en divers formats et en plusieurs langues. **Indicateur de performance :** enveloppe de ressources mise à disposition sur l'Internet et en version imprimée en deux langues au moins. Elaboration d'accords de coopération avec les ministères, les universités et/ou les organisations de la société civile, pour mener à bien des activités de formation. **Critères d'évaluation :** nombre d'activités mises en œuvre et évaluation de la qualité de l'enveloppe de ressources en version électronique et en version papier, menée à bien par des spécialistes et des responsables du développement du curriculum de diverses régions.

A5. Rubrique « Communauté de pratique » sur le site Web du BIE : mettre en œuvre des activités d'animation hebdomadaires, recourir au Forum d'information ouvert de l'UNESCO pour les activités de la Communauté de pratique et mettre l'information et la documentation à disposition dans toutes les langues de l'UNESCO. **Indicateur de performance :** Nombre des animations COP réalisées par semaine. Communications multilingues menées à bien sur une base régulière. Banque de ressources alimentée par les éducateurs, les spécialistes et responsables du développement du curriculum, les formateurs d'enseignants des cinq régions de l'UNESCO. **Critères d'évaluation :** Qualité de la rubrique « Communauté de pratique » évaluée par les spécialistes du curriculum de diverses régions.

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

- Poursuite des activités favorisant le processus de consolidation de la proposition de la Communauté de pratique dans le cadre du Plan d'action global pour l'EPT, car c'est l'une des principales stratégies de l'UNESCO s'agissant de débattre et de dégager un consensus autour des politiques de l'éducation et du curriculum pour accélérer la concrétisation des objectifs de l'EPT.
- Mettre l'éducation pour l'inclusion à l'ordre du jour des prochaines grandes conférences de l'UNESCO, notamment la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI, du 19 au 22 mai 2009 à Belém au Brésil).
- Discussion et réalisation des activités avec les bureaux de l'UNESCO, les ministères de l'éducation, les universités, les secteurs de la société civile, les organisations internationales, les points focaux de la Communauté de pratique de toutes les régions de l'UNESCO et les organisations donatrices, portant essentiellement sur les résultats de la 48^e session de la CIE, ainsi que sur la consolidation du rôle de meneur de l'UNESCO en matière d'éducation pour l'inclusion.
- Poursuite du soutien aux régions et aux pays dans le cadre de l'application des processus de changement curriculaire (essentiellement axé sur les compétences dans les régions d'Afrique subsaharienne et d'Amérique centrale), en étroite coordination avec les bureaux hors-siège de l'UNESCO, les ministères de l'éducation, les organes intergouvernementaux et les organisations donatrices (particulièrement la

Coopération espagnole concernant l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes).

- Création de partenariats avec les ministères de l'éducation, les universités, les organisations de la société civile, les ONG et les organisations internationales, afin de mettre en œuvre les activités de formation fondées sur l'enveloppe mondiale de ressources en matière de curriculum.
- Poursuite du développement d'une Communauté de pratique multilingue, fondée sur un partage proactif de visions, d'information et de documentation, d'expériences et de pratiques.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Les principales parties prenantes seront les décideurs, les éducateurs, les spécialistes et les concepteurs du curriculum et les formateurs d'enseignants de chacune des régions de l'UNESCO, notamment celles qui sont membres de la Communauté de pratique. Les partenaires seront le Secteur de l'éducation, les instituts, les bureaux régionaux et les bureaux multipays et nationaux de l'UNESCO, ainsi que des secteurs de la société civile, des organismes intergouvernementaux et les organisations donatrices. Les bénéficiaires principaux devraient être les institutions et les personnes travaillant dans le domaine de la réforme curriculaire à l'échelon régional et national et aux divers échelons du système d'éducation.

6.3. Ressources en personnel:

Voir tableau "Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet", en annexe

6.4. Participation structurelle (liens avec d'autres éléments de programme)

Points focaux de la Communauté de pratique et ED/BAS et bureaux régionaux, nationaux et multipays de l'UNESCO.

7. Budget (US\$): Voir tableau budgétaire en annexe

BIE – PROGRAMME 2009
DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

1. Libellé de l'élément	Communauté de pratique (COP) - Activités régionales
2. Nom du responsable et des suppléants	Renato Opertti et Lili Ji
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier-décembre 2009
4. DESCRIPTIF DE L'ELEMENT	
<p>4.1. Contexte Voir Fiche 1a)</p> <p>4.2. But (objectif global) Voir Fiche 1a)</p> <p>4.3. Propos (objectif spécifique) L'objectif spécifique est de consolider la Communauté de pratique (COP) dans les différentes régions. Pour cela, il faut :</p> <p>B1) Etablir et mettre en œuvre les plans de travail avec les bureaux régionaux de l'UNESCO en Afrique (BREDA, Dakar), en Asie (Bangkok), dans les Etats arabes (Beyrouth) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (OREALC, Santiago du Chili) en prenant en compte le suivi de la 48^e session de la CIE. Les autres domaines prioritaires sont l'éducation de base et l'éducation pour les jeunes et l'Education pour le développement durable (ESD).</p> <p>B2) poursuivre la mise en œuvre de l'accord de coopération signé entre le BIE et les différents partenaires en Europe et en Amérique latine.</p>	
5. RESULTATS	
<p>B1) Plans de travail avec les bureaux régionaux de l'UNESCO : mettre en œuvre les plans de travail concernant les questions éducatives et curriculaires dans quatre régions de l'UNESCO.</p> <p>Afrique - Le développement de cadres curriculaires intégrateurs et axés sur les compétences, répondant aux besoins des enfants et des jeunes pour une période de 9/10 ans d'éducation de base, en coopération avec la Division de l'UNESCO pour la promotion de l'éducation de base (ED/BAS), le BREDA, les bureaux multipays et nationaux en Afrique, la Banque mondiale, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et la Banque africaine de développement (ADB). Il s'agira notamment de renforcer la capacité des concepteurs du curriculum de mettre au point et d'appliquer un cadre curriculaire pour l'éducation de base, et de renforcer la Communauté de pratique africaine en matière de développement curriculaire afin de poursuivre le dialogue politique, l'échange d'information, de documentation, d'expériences et de bonnes pratiques. (projet en cours en Gambie et en Éthiopie, et qui devrait inclure la Côte d'Ivoire ainsi qu'un autre pays en 2009)</p> <p>Etats arabes - Un travail sur deux niveaux sera nécessaire : i) sensibiliser et impliquer les acteurs dans la promotion et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'éducation pour l'inclusion à différents niveaux d'éducation et ii) soutenir les pays dans la mise en œuvre de pratiques inclusives dans la classe et plus généralement l'école, au sein du curriculum pour l'éducation de base et l'éducation secondaire (ex : ressources pédagogiques).</p> <p>Asie - La création d'une Communauté de pratique en matière de développement curriculaire, centrée sur l'Education pour le développement durable (ESD), en coopération avec le bureau de l'UNESCO à Bangkok et les instituts de formation des enseignants de plus de 10 pays asiatiques. Les principales activités consisteront à renforcer l'Education pour le développement durable dans les curricula de formation pédagogique ainsi qu'à partager et à diffuser les bonnes pratiques (activités face-à-face et en ligne).</p> <p>Amérique latine et Caraïbes - Dans le cadre du Projet d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PREALC II) et conjointement avec l'OREALC UNESCO, les bureaux multipays et nationaux, le programme sera centré sur : i) l'établissement d'un ordre du jour régional de l'Education pour l'inclusion dans le cadre du suivi de la 48^e session de la CIE ; et ii) le soutien aux processus de changement curriculaire dans l'éducation secondaire (s'agissant notamment de l'éducation à la citoyenneté, des sciences et de la technologie, y compris les TIC).</p> <p>Indicateur de performance : Plans de travail régionaux et activités menées à bien par région.</p> <p>Critères d'évaluation : Objectifs, champs d'application (institutions et personnes participant à chaque activité classées par pays), contenus et impacts des plans de travail.</p> <p>B2) Accord régionaux</p> <p>BIE-CECC : poursuivre l'application du projet triennal (2007-2009) visant à soutenir tous les pays d'Amérique centrale dans leurs efforts pour mener à bien des processus de changement curriculaire dans l'éducation de base et</p>	

l'éducation pour les jeunes.

Il s'agira principalement de : 1) soutenir les Bureaux hors-siège de l'UNESCO dans la préparation de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) ; 2) continuer l'élaboration de ressources curriculaires et pédagogiques, principalement liées aux approches basées sur les compétences et 3) mettre en œuvre des ateliers de formation (face-à-face et en ligne) exploitant l'enveloppe mondiale de ressources curriculaires. Les activités seront mise en place au niveau régional et au niveau national.

BIE-Pays nordiques : La mise en œuvre de l'accord de coopération signé entre le Conseil national finlandais et le BIE s'est principalement concentrée sur le suivi de la CIEE 2008. Une des priorités sera la conception du centre documentaire de référence sur l'éducation pour l'inclusion de l'UNESCO au niveau du partage de bonnes pratiques dans l'inclusion sociale et l'éducation pour l'inclusion.

BIE-CENTRE UNESCO DE SAN SEBASTIAN : mise en œuvre de l'accord de coopération destiné à soutenir des ateliers de formation en ligne et en face à face sur les valeurs de l'UNESCO, des stratégies et des actions (accent mis sur la citoyenneté et l'éducation internationale aux valeurs). En coordination avec les commissions nationales respectives, des ateliers portant sur le développement des capacités se tiendront en Equateur et au Venezuela afin de soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de formation des animateurs de l'UNESCO. La principale priorité sera le partage et la dissémination des résultats de la CIE 2008.

BIE-UNICEF Monténégro : Dans le cadre des objectifs de l'EPT et d'un concept élargi d'éducation pour l'inclusion, un accord de coopération sera signé entre le Bureau de l'UNICEF au Monténégro et le BIE, destiné à soutenir la mise en œuvre du modèle d'école accueillante pour les enfants comme moyen d'améliorer l'équité et la qualité dans la formation de base.

Indicateur de performance : Plans de travail et activités mises en œuvre dans le projet pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ainsi que le Monténégro.

Critères d'évaluation : Objectifs, champs d'application (institutions et personnes participant à chaque activité classées par pays), contenus et impacts des activités mises en œuvre au Monténégro.

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

- conception et mise en œuvre des plans de travail avec les bureaux régionaux de l'UNESCO en Afrique, en Asie et en Amérique latine et aux Caraïbes, liés notamment au positionnement du curriculum dans le Plan d'action global pour l'EPT, au soutien dans le domaine du changement du curriculum, à la résolution des questions relatives à l'éducation de base, à l'Education pour l'inclusion, à l'Education pour le développement durable (ESD), et à la dissémination des résultats de 48^e session de la CIE. Le BIE continuera à coordonner des activités globales et régionales avec les instituts de l'UNESCO, telles que : i) la mise au point d'approches axées sur les compétences dans le domaine de la réforme du curriculum avec le Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC) ; ii) des activités de développement des capacités en matière de planification de l'éducation et du curriculum avec l'IPE ; iii) les relations entre l'éducation de base et l'apprentissage tout au long de la vie avec l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). L'ED/BAS de l'UNESCO sera un partenaire essentiel pour mener à bien toutes ces activités.

- poursuite de la conclusion d'accords de coopération régionaux sur le développement du curriculum avec divers partenaires, afin de renforcer le soutien institutionnel, technique et financier aux activités de la Communauté de pratique.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Les principales parties prenantes seront les décideurs, les éducateurs, les spécialistes et les concepteurs du curriculum de chacune des régions de l'UNESCO, notamment celles qui sont membres de la Communauté de pratique. Les partenaires seront le Secteur de l'éducation, les instituts, les bureaux multipays et nationaux de l'UNESCO, ainsi que des secteurs de la société civile, des organismes intergouvernementaux et les organisations donatrices. Les bénéficiaires principaux devraient être les institutions et les personnes travaillant dans le domaine de la réforme curriculaire à l'échelon régional et national et aux divers échelons du système d'éducation.

6.3. Ressources en personnel:

Voir tableau "Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet", en annexe

6.4. Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

Points focaux régionaux et ED/BAS et bureaux régionaux.

7. Budget (US\$): Voir tableau budgétaire en annexe

BIE – PROGRAMME 2009
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

1. Libellé de l'élément	Innovations curriculaires, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique subsaharienne
2. Nom du responsable et du suppléant	Clementina Acedo et Assistant spécialiste de programme
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier-décembre 2009
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1. Contexte Le BIE soutient l'action de l'UNESCO destinée à atteindre une éducation de qualité pour tous et promouvoir l'élaboration de curricula de qualité, en contribuant à de meilleurs processus de développement et produits curriculaires par des approches participatives orientées vers l'action et des partenariats efficaces entre les parties prenantes. Dans ce cadre et de celui de la poursuite des objectifs du mouvement de l'éducation pour tous (EPT), plusieurs pays africains se sont adressés au BIE pour compter sur une assistance technique dans le domaine du dialogue politique et du développement curriculaire. Cette demande est liée à la volonté de ces pays d'avancer dans la réalisation de l'objectif 6 de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour Développement (ODM), ainsi qu'à l'importance qu'ils accordent à la qualité de l'éducation pour progresser dans la scolarisation, la lutte contre l'abandon scolaire, la promotion de la paix, et la lutte contre la pauvreté.</p> <p>4.2. But (objectif global) Fournir un appui et des conseils professionnels aux 9 pays du projet dans leurs efforts de mise en œuvre des changements curriculaires. Dans ce cadre, il s'agira aussi d'explorer les liens entre la lutte contre la pauvreté et l'éducation pour la paix en mettant en évidence les bénéfices mutuels que la réalisation de ces deux objectifs peut constituer pour l'amélioration de la qualité de l'éducation de base.</p> <p>4.3. Propos (objectif spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les capacités de 9 équipes nationales de développement du curriculum et élargir l'impact de la formation de l'équipe de base à un cercle plus large de bénéficiaires dans chaque pays pour créer la masse critique nécessaire et renforcer la dynamique de changement déjà présente. • Explorer de manière plus approfondie le concept plus large d'« <i>apprendre à vivre ensemble</i> » recouvrant à la fois l'éducation à la paix et la lutte contre la pauvreté, ainsi que leurs liens, en fonction des besoins et priorités des pays. • Elaborer et piloter un outil de renforcement de capacités et de mise en œuvre. • Disséminer, partager et enrichir au niveau local, national et régional, les études et les outils de travail sur la lutte contre la pauvreté et l'éducation pour la paix. • Mettre à disposition des pays des bonnes pratiques sur les solutions concrètes en termes de compétences pour la vie et le travail et d'éducation à la paix. • Favoriser et intensifier les échanges d'expertise entre les pays et avec d'autres régions du monde pour promouvoir et accélérer le transfert d'expériences et d'innovations prometteuses. • Explorer les stratégies effectives de partenariat et de mobilisation de fonds pour assurer la continuité du projet et l'intégration de nouveaux pays. 	
5. RESULTATS	
<p>5.1. Titre du résultat Appui, conseil et soutien aux pays participants dans le cadre du développement curriculaire pour lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation à la paix, « Apprendre à vivre ensemble », et améliorer les curricula de l'éducation de base, à travers la recherche-action et le développement des capacités.</p> <p>5.2. Attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 équipes nationales (composées en moyenne de 3 spécialistes de haut niveau par équipe) de développement du curriculum renforcées et élargies et appui d'au moins une activité de partage au niveau national réalisée dans un minimum de 3 pays. • Dimensions de la promotion de la paix en lien avec la lutte contre la pauvreté explorées, approfondies et clairement établies. • Outil de développement des capacités et de mise en œuvre élaboré et piloté. • Mise à disposition des pays des bonnes pratiques et du développement des compétences dans des propositions concrètes en termes de lutte contre la pauvreté et d'éducation à la paix. • Echanges d'expertise entre les pays et avec d'autres régions du monde intensifiés. • Travail avec un groupe de nouveaux pays africains anglophones et francophones (si possible six) poursuivi et approfondi (en fonction des ressources disponibles) 	

5.3. Indicateurs de performance

- Nombre de pays participants et nombre de spécialistes du curriculum formés
- Disponibilité d'un outil de renforcement des capacités et de mise en œuvre
- Evaluation des acquis des techniciens en termes de connaissances et de compétences

5.4. Critères d'évaluation de l'avancement du résultat

- Capacités des équipes nationales renforcées (minimum de 6 pays inclus)
- Acquis des techniciens évalués positivement et transférés aux collègues dans les pays participants
- Construction et pilotage de l'outil de renforcement des capacités et de mise en œuvre dans les pays

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1. Description de l'intervention

Le BIE travaille avec les 9 équipes des pays déjà mobilisées (Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo-Brazzaville, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Rwanda) et a déjà exploré les possibilités d'intégration de nouveaux pays anglophones et francophones (Afrique du Sud, Botswana, Guinée-Conakry, Kenya, Malawi, Sénégal) et cherche à favoriser les échanges, le renforcement des capacités, et la constitution d'une expertise au niveau régional, grâce notamment à :

- 1) 2 à 3 séminaires d'échange internationaux pour l'inter-formation, l'échange d'expertise et d'expérience ;
- 2) l'exploration du concept plus large d'« *apprendre à vivre ensemble* » recouvrant à la fois l'éducation à la paix et la lutte contre la pauvreté, ainsi que leurs liens, en fonction des besoins et priorités des pays ;
- 3) l'élaboration d'un outil de renforcement de capacités et de mise en œuvre composé de 3 parties : i) Concepts; ii) Bonnes pratiques; iii) Pistes d'action pour la mise en œuvre.

Entre les séminaires internationaux, le BIE effectuera des visites d'assistance technique ou d'accompagnement du BIE et/ou ateliers de formation nationaux sur demande des pays membres du projet.

Des séminaires de partage nationaux réguliers permettront de diffuser et renforcer les acquis des séminaires internationaux dans les pays.

6.2. Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Parties prenantes et partenaires

- Dans les pays participants: Ministères de l'Education, Commissions Nationales auprès de l'UNESCO, instituts de recherche en éducation, universités et experts indépendants.
- Soutien financier: Gouvernement Espagnol (Ministère de l'Education et de la Science); Fondation Gulbenkian (Portugal) ; Programme UNESCO de soutien à l'EPT, Fonds du BIE (à confirmer)
- Expertise additionnelle : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève (FAPSE), groupe d'experts Africains et internationaux
- Exécution: BREDA, bureaux UNESCO Bamako, Brazzaville, Bujumbura, Maputo, Nairobi, Windhoek, siège et instituts de l'UNESCO. Bureaux PNUD Luanda et Port-Louis.

Nouveaux Partenariats en cours d'exploration :

- Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit / Coopération technique allemande au développement (GTZ)

Bénéficiaires : Spécialistes du curriculum, enfants, formateurs d'enseignants et enseignants des pays concernés par ce projet.

6.3. Ressources en personnel

Voir le tableau « Estimation de la répartition du personnel établi par programme/projet » en annexe.

6.4. Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programmation)

- Banque de ressources et observatoire des tendances: analyse de curricula nationaux sous l'angle de la lutte contre la pauvreté et identification de bonnes pratiques dans ce domaine.
- Renforcement des capacités: sélection et formation des spécialistes du curriculum ; recherche-action pour l'analyse des critères de pertinence du curriculum; identification et analyse des innovations prometteuses ; contribution au réseau global des spécialistes du curriculum.
- Dialogue politique: utilisation des outils développés pour la mise en oeuvre et diffusion réussie des innovations curriculaires
- Projets de coopération technique/ Assistance aux Etats membres UNESCO : outils développés dans le cadre de l'éducation à la paix, travaux effectués dans le cadre du renforcement des capacités dans les pays en conflit et les pays post-conflit
- Programme transversal éducation VIH et sida : intégration des compétences pour la vie dans le curriculum.

7. BUDGET (\$US) : Voir annexe budgétaire.

BIE – PROGRAMME 2009
DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

1. Libellé de l'élément	Développement des capacités et centre documentaire de référence pour le curriculum et l'éducation au VIH et sida
2. Nom du responsable et du suppléant	Clementina Acedo et Sandrine Bonnet
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier – décembre 2009
<p>4. DESCRIPTIF DE L'ELEMENT</p> <p>4.1 Contexte Consolidation du programme Curriculum et VIH & sida, dans le cadre de la réponse de l'UNESCO pour la lutte contre le VIH et sida et son programme EDUSIDA, avec 3 éléments principaux :</p> <p>a) Banque de ressources du matériel curriculaire et des bonnes pratiques pour l'éducation VIH & sida. b) Développement des capacités pour l'intégration de l'éducation VIH & sida dans les curricula de l'éducation de base. c) Développement d'outils interactifs pour une dissémination active des bonnes pratiques.</p> <p>La décision a été prise de demander aux diverses banques de données sur l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO de se rassembler et de s'intégrer dans une seule banque de données. Le but est de faciliter l'accès à l'information. Le BIE garde son autonomie dans la collecte de données tout en étant une partie essentielle du centre documentaire unifié pour l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO. Le budget alloué au programme 2008-2009 a été fortement réduit, avec un impact sur l'ampleur des activités.</p> <p>4.2 But (objectif global) Intégrer plus efficacement l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels et développer des outils pour améliorer le matériel didactique et la mise en œuvre de l'éducation VIH et sida dans les écoles.</p> <p>4.3 Propos (objectifs spécifiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documenter et partager proactivement les bonnes pratiques en matière de curriculum et éducation VIH et sida, à travers une banque de données, un site internet, des CD-ROM interactifs et d'autres moyens et documents selon les besoins • Continuer de développer les capacités des spécialistes du curriculum et d'établir des liens avec la formation des enseignants pour mieux intégrer et généraliser l'éducation au VIH et sida dans les écoles. • Instaurer ou renforcer le dialogue politique auprès des ministères de l'éducation et autres acteurs du système éducatif pour réaliser les conditions d'une mise en œuvre efficace de l'éducation VIH et sida. • Continuer de développer et d'adapter le « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » et promouvoir son utilisation pour la formation et le développement des capacités. • Elargir l'ensemble du programme de façon ciblée aux pays de langue russe, arabe, portugaise, espagnole ainsi qu'aux autres pays d'Afrique. • Explorer de nouvelles possibilités de partenariat concernant le financement. 	
<p>5. RESULTATS</p> <p>5.1 Titre du résultat Amélioration des réponses curriculaires et développement des capacités pour l'éducation VIH et sida.</p> <p>5.2 Attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du centre documentaire unifié pour l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO, le centre documentaire de référence optimise son rôle en tant que référence pour la documentation et les échanges sur les bonnes pratiques curriculaires pour l'éducation VIH et sida aux niveaux primaire et secondaire et pour la formation des enseignants pour des langues et des régions qui ne sont pas encore couvertes. • Les bonnes pratiques en matière de curriculum VIH et sida sont identifiées, analysées et activement partagées et le réseau d'échange interactif des bonnes pratiques est consolidé et étendu. • Le « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » est renforcé, adapté et mis à jour en français, anglais, russe et arabe. • Le « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » est utilisé sur le terrain dans d'autres sous régions d'Afrique et dans d'autres régions du monde (pays russophones, Asie, pays arabes). • Les capacités des spécialistes du curriculum et des responsables de la formation des enseignants sont renforcées et consolidées. <p>5.3 Indicateurs de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre annuel de visites sur le site internet, de CD-ROM distribués et de requêtes (information ou conseil) ; 	

- Nombre de documents curriculaires, bonnes pratiques et ressources-clé documentées et diffusées dans les régions et pays les plus affectés ;
- Nombre de séminaires de renforcement des capacités des spécialistes du curriculum réalisés et nombre d'experts et de spécialistes du curriculum et de la formation des enseignants mobilisés et formés ;
- Nombre de modules/outils de formation élaborés, adaptés ou mis à jour ;
- Nombre de pays et d'institutions utilisant le « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » ainsi que les enveloppes de ressources et ayant modifié et amélioré leur curriculum ;
- Nombre de ministères de l'éducation engagés à intégrer officiellement l'éducation VIH et sida dans les curricula nationaux, aux niveaux primaire et secondaire.

5.4 Critères d'évaluation de l'avancement du résultat

- Fréquentation du site et requêtes (information, matériel et conseil) ;
- Continuité dans la mise à jour annuelle, renforcement et large diffusion du CD-ROM et d'autres documents utiles au développement de matériel curriculaire pour l'éducation VIH et sida ;
- Consolidation, diffusion et utilisation croissante du « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » ; Manuel intégré dans les outils de EDUSIDA ;
- 10 à 15 bonnes pratiques documentées par trimestre, aux niveaux primaire et secondaire et de la formation des enseignants ;
- Développement et mise à jour de la base de données du réseau d'experts ;
- Régularité de la fréquence des séminaires de développement des capacités et liens renforcés avec le programme EDUSIDA ;
- Augmentation régulière des ministères de l'éducation dans les pays et régions les plus touchés ayant renforcé et intégré dans leur curriculum national l'éducation VIH et sida, aux niveaux primaire et secondaire.

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

Dans le cadre d'une approche intégrée au programme de l'UNESCO EDUSIDA, le centre documentaire de référence (dans le cadre du centre documentaire unifié pour l'éducation au VIH et sida de l'UNESCO), la diffusion d'un nombre croissant de bonnes pratiques, la consolidation, adaptation, diffusion et utilisation du « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula » et les séminaires de développement des capacités, permettront l'amélioration de la réponse des systèmes éducatifs au VIH et sida, en particulier avec l'intégration effective de l'éducation VIH et sida dans les curricula nationaux et le développement de matériel et méthodes d'enseignement adaptés.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Parties prenantes et partenaires :

IATT et Co-sponsors ONUSIDA, partenaires de EDUSIDA, Siège de l'UNESCO, IPE, bureaux UNESCO hors siège (en particulier : Dakar-BREDA, Yaoundé, Moscou, Harare, Maputo, Kingston, Bangkok, etc.), Ministères de l'éducation dans de nombreux pays, autres organisations (Internationale de l'Education, Partnership for Child Development (Royaume Uni), etc.)

Bénéficiaires :

Spécialistes du curriculum, formateurs d'enseignants, enseignants, écoliers, communautés scolaires, personnel de l'UNESCO, personnel d'organisations intergouvernementales et non-gouvernementales.

6.3 Ressources en personnel

Voir le tableau « Estimation de la répartition du personnel établi par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programmation)

- Banque de ressources/observatoire : banque de données des matériaux curriculaires VIH et sida ;
- Développement des capacités : diffusion des bonnes pratiques en matière d'éducation VIH et sida, « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » et séminaires de formation des spécialistes du curriculum et modules de formation du Manuel Curriculum VIH et sida ;
- Dialogue politique : sensibiliser et informer les ministères de l'éducation pour une meilleure intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula nationaux et autres matériels didactiques.

7. BUDGET (\$US) : Voir annexe budgétaire.

BIE – PROGRAMME 2009
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

1. Libellé de l'élément	Conseil technique, soutien et formation aux Etats membres de l'UNESCO
2. Nom du responsable et du suppléant	Clementina Acedo et Coordinateur de programme/Consultant
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier – décembre 2009
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte Le BIE offre une assistance technique aux Etats membres de l'UNESCO en fonction de leurs besoins et de leurs demandes, principalement sur la base du financement extrabudgétaire. Bien que l'expertise du BIE couvre de larges domaines de développement du curriculum, une importance particulière est accordée aux pays affectés par un conflit ou sortant d'un conflit, aux sociétés en transition, et aux Etats fragilisés par la pauvreté. L'expertise du BIE comprend de vastes domaines de développement du curriculum et de manuels (planification, conception, mise en œuvre, contrôle, évaluation et révision). Outre la reconstruction globale du curriculum et son développement en général, le BIE cible de plus en plus des aspects spécifiques tels que l'Education pour apprendre à vivre ensemble (LTLT), y compris l'éducation pour les droits de l'homme et la citoyenneté, l'éducation à la paix et la gestion constructive de la diversité. Le Programme d'assistance technique contribuera largement à différentes études et recherches en éducation menées en partenariat avec des agences internationales, ainsi qu'à des activités qui auront lieu dans le cadre d'autres projets et programmes du BIE.</p> <p>4.2 But (objectif global)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capacité des gouvernements et des institutions de conception du curriculum (décideurs et spécialistes du curriculum) à veiller à la qualité de l'éducation pour tous en se fondant sur des curricula, des manuels scolaires et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage de qualité et favorisant l'inclusion. <p>4.3 Propos (objectif spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les pays qui procèdent à l'analyse et à l'évaluation, à la conception et à la mise en œuvre de leurs curricula et de leurs manuels ; • Développer les capacités en vue d'améliorer le curriculum en prenant en compte les besoins des apprenants et en intégrant des domaines émergents ; • Coopérer avec l'UNESCO, d'autres institutions des Nations Unies (HCDH, UNICEF) ainsi que des agences internationales (GTZ, CIEP) afin de promouvoir une éducation de qualité pour tous ; • Diffuser largement les expériences du BIE et les leçons apprises qui peuvent être appliquées à d'autres contextes, qu'ils soient similaires ou différents. 	
5. RESULTATS	
5.1 Titre des résultats	
5.1.1 Amélioration de la capacité professionnelle des décideurs et des concepteurs du curriculum en vue de mener à bien la mise au point de curricula de qualité et favorisant l'intégration (y compris le développement de manuels) ;	
5.1.2 Mise au point de nouveaux matériels curriculaires de qualité, d'outils pour le développement des capacités, d'études et recherches (rapports d'évaluation, études de cas et études internationales comparatives) ;	
5.1.3 Amélioration de la coordination aux niveaux institutionnel et international ;	
5.1.4 Dissémination élargie des expériences du BIE.	
5.2 Résultats attendus (description)	
5.2.1 (Résultat 5.1.1) Vietnam : Formation des décideurs, des spécialistes du curriculum et des concepteurs de manuels afin d'entreprendre la révision de manuels dans une perspective d'égalité entre hommes et femmes ; Kosovo : Formation des décideurs et des spécialistes du curriculum afin d'effectuer une révision du Cadre national de cursus scolaire créé en 2001 ; Afghanistan : Formation des décideurs et des spécialistes du curriculum portant principalement sur l'éducation secondaire afin de développer et mettre en œuvre une vaste stratégie curriculaire pour la période 2009-2013 ; Angola : Formation des décideurs et des spécialistes du curriculum sur les questions de développement curriculaire et de contrôle de qualité ; possibilité d'assistance technique supplémentaire ; Serbie : Formation des spécialistes du curriculum centrée sur l'éducation secondaire ; Bahamas et Liban : Formation des spécialistes du curriculum sur les questions de développement curriculaire, de suivi et de contrôle de qualité ; Liberia : suivi de la mission	

de 2008 : formation des décideurs et des spécialistes du curriculum afin de réviser les programmes scolaires basés sur les résultats de la phase de test.

5.2.2 (résultat 5.1.2) Publication d'une version révisée de l'étude « *Preparation for Life and Work* » [Préparation à la vie et au travail] (analyse comparative des curricula écrits des pays en voie de développement de l'Afrique subsaharienne et de quelques pays développés) ; publication de la version révisée du Manuel destiné aux décideurs et spécialistes du curriculum (éducation primaire et secondaire).

5.2.3 (résultat 5.1.3) Participation au projet « **Innovations curriculaires, éducation à la paix et réduction de la pauvreté** » avec la perspective d'aborder les objectifs d' « Apprendre à vivre ensemble » (LTLT) dans le curriculum ; participation au projet GigaPan (directives pour aborder l'inclusion et la gestion constructive de la diversité à travers le curriculum scolaire et les activités extracurriculaires, basées sur une utilisation des technologies modernes) ; contribution aux activités et aux initiatives de l'UNIACC.

5.2.4 (résultat 5.1.4) Publication et dissémination d'études, d'articles, d'outils curriculaires et de rapports, diffusion des activités et des résultats au moyen du site web.

5.3 Indicateurs de performance

5.3.1 Nombre de décideurs et de spécialistes de l'éducation formés; projets approuvés ; processus curriculaires durables ;

5.3.2 Matériels publiés en anglais (et autres langues) et préparation pour publication ; moyens de diffusion ; modalités et qualité de la participation des parties prenantes ;

5.3.3 Qualité améliorée des programmes internationaux du BIE ; satisfaction des donateurs et parties prenantes ;

5.3.4 Public ciblé pour la diffusion ; impact des expériences du BIE, nouveaux appels à la coopération.

5.4 Critères d'évaluation

- Le niveau de satisfaction des stagiaires et des parties prenantes;
- Le niveau de satisfaction des donateurs du BIE et de ses partenaires ;
- La qualité des enveloppes de formation et des autres matériels (curriculaires) par rapport aux normes internationales ;
- La durabilité des stratégies et des solutions proposées ;
- L'impact à long terme de l'assistance technique du BIE sur les processus de changement et d'amélioration du curriculum appliqués localement.

6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

6.1 Description de l'intervention

- Missions, développement des capacités et ateliers internationaux d'échanges ;
- Participation à des réunions d'experts ;
- Mise au point en coopération d'outils curriculaires et de documents ; études comparatives ; études de cas.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

- Ministères de l'éducation et parties prenantes locales en matière d'éducation (ex : Ministère de l'éducation du Vietnam et Bureau de l'UNESCO au Vietnam ; Ministère de l'éducation du Libéria et Bureau de l'UNESCO à Monrovia ; Ministère de l'éducation du Liban, Ministère de l'éducation des Bahamas, Ministère de l'éducation de Serbie, Ministère de l'éducation de l'Afghanistan, les ministères de l'éducation de dix états africains dans le cas de l'étude du BIE et de GTZ ; les ministères de l'éducation de quinze états africains dans le cas du projet d'innovation curriculaire ; le CIEP ; UNESCO ED/BAS) ;
- International: spécialistes du curriculum; personnel du ministère et des ONG; autres parties prenantes, chercheurs; personnel de l'UNESCO et d'autres agences internationales ;
- Le grand public, y compris les enseignants, les élèves et les personnes chargées de développer le curriculum.

6.3 Ressources en personnel

- Coordinateur de projet ;
- Soutien administratif ;
- Consultants internationaux.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

- Dialogue politique, Développement des capacités et Observatoire des tendances du BIE (suivi de la 48^e CIE) ;
- Projet Curriculum et réduction de la pauvreté du BIE (ateliers à Genève, au Kenya et à Francfort) ; publication de l'étude révisée sur la Préparation à la vie et au travail dans les pays africains en voie de développement ;
- Contributions aux publications du BIE (ex : Sinclair, M. *Apprendre à vivre ensemble*, deuxième édition)

7. BUDGET (US\$) : Voir annexe budgétaire

BIE – PROGRAMME 2009
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

1. Libellé de l'élément	Développement du projet GigaPan : la diversité et l'inclusion dans la communauté
2. Nom du responsable et du suppléant	Clementina Acedo, Christopher Strebel
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier – décembre 2009
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte</p> <p>Le projet GigaPan (appareil photographique robotisé) a été développé afin d'aider des enfants de différentes origines socio-économiques à comprendre les autres et leur culture. A travers l'utilisation du GigaPan et outre le fait de développer des aspects clés du curriculum, les enfants s'instruisent sur le monde et enseignent à leurs contemporains leur héritage (événements historiques et se rapportant à la communauté) par le biais d'échanges pédagogiques. Ainsi, les élèves créent leur propre communauté interactive et développent pleinement leur compréhension, leur considération et leur respect pour les croyances et valeurs des autres. Ces opportunités d'apprentissage interactif et dynamique visent à promouvoir les thèmes de l'inclusion et d'« Apprendre à vivre ensemble ».</p> <p>4.2 But (objectif global)</p> <p>L'objectif principal est de soutenir et de contribuer à l'accomplissement des objectifs de l'EPT, en renforçant les capacités des enseignants, des écoles et des élèves dans la mise en œuvre d'activités basées sur les TIC dans les curricula et la création de davantage d'inclusion dans l'utilisation des TIC dans l'éducation. Un autre objectif important est de renforcer les curricula et le contenu dans le contexte d'« Apprendre à vivre ensemble ».</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique)</p> <p>Les objectifs spécifiques du projet GigaPan sont de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et de partager les bonnes pratiques de rapprochement entre le curriculum et les nouvelles technologies (GigaPan) ; 2. Donner aux élèves la capacité d'utiliser les nouvelles technologies pour l'éducation dans le but de susciter des expériences d'apprentissage participatives et productives ; 3. Explorer des questions locales et internationales dans le domaine de l'inclusion et d'« Apprendre à vivre ensemble » dans le but de créer des échanges constructifs, davantage de coopération et de solidarité ; 4. Aider les élèves et les enseignants à développer des capacités d'enquête et de recherche ; 5. Promouvoir un environnement scolaire inclusif, encourager les échanges et la création de réseaux durables. 	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats</p> <p>Commencer à élargir le projet à davantage d'écoles et de pays en augmentant la synergie entre le curriculum et les outils TIC, contribuant aux objectifs de l'EPT tels que l'élimination des disparités entre sexes, la création de l'accès équitable aux programmes d'apprentissage et de compétences nécessaires dans la vie courante.</p> <p>5.2 Résultats attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 écoles dans au moins 4 pays impliquées dans le projet ; • Évaluation de nouvelles écoles effectuée avec une attention particulière sur la méthodologie appropriée à utiliser dans chaque école rejoignant le projet ; • Formation des élèves et des enseignants à la technologie GigaPan selon leur niveau d'expertise en TIC ; 	

- Dissémination des informations sur le projet au moyen du site web du BIE.

5.3 Indicateurs de performance

- Formation des élèves et des enseignants aux activités GigaPan ;
- Participation à un dialogue inter-écoles sur le thème du GigaPan (nombre de clichés pris et commentaires) ;
- Évaluation des élèves.

5.4. Critères d'évaluation

- Nombre d'écoles impliquées dans le projet ;
- Nombre d'élèves et d'enseignants formés aux activités du GigaPan ;
- Augmentation de la qualité et régularité des échanges entre les écoles.

6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

6.1 Description de l'intervention

Le BIE, dans son travail incessant avec les écoles faisant parties du projet, recherche les moyens d'encourager et de développer davantage les échanges intra-scolaires et le dialogue en se basant sur les succès de la phase pilote. De nouvelles améliorations dans les échanges auront également pour signification l'optimisation de la capacité du projet à atteindre les objectifs de renforcer le rôle de cette TIC dans le contenu des programmes scolaires et des curricula. Ceci aura également pour effet de développer la capacité des étudiants à explorer des questions locales et internationales dans le domaine de l'inclusion et d' « Apprendre à vivre ensemble » en vue de stimuler la coopération et la solidarité.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Parties prenantes concernées, partenaires :

- Partenaires du projet : Carnegie Mellon University (CMU) et UNESCO ASPnet
- Dans les pays participants : collaborations directes et indirectes avec les ministères de l'éducation, les commissions nationales de l'UNESCO, les écoles, les universités, les enseignants, les élèves ainsi que des galeries exposants le travail des écoles.
- Expertise supplémentaire : collaboration avec la future équipe du portail « TIC dans l'éducation » de l'UNESCO.

6.3 Ressources en personnel

Voir tableau « Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

Mise en œuvre en étroite relation avec tous les programmes du BIE, en particulier le Programme de développement des capacités et le Programme de gestion des connaissances.

7. BUDGET (US\$) : Voir annexe budgétaire

BIE – PROGRAMME 2009
PRODUCTION ET GESTION DES CONNAISSANCES

1. Libellé de l'élément	Développement du site Web du BIE
2. Nom du responsable et du suppléant	Massimo Amadio, Christopher Strebel
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier – décembre 2009
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte Le développement et la maintenance du site Web du BIE, créé en 1996 et restructuré en 1999 et 2005, sont assurés de manière permanente. Par l'intermédiaire de son site Web, qui a été complètement réorganisé en 2008, le BIE met à disposition des ressources spécialisées, des produits et des services destinés à la communauté de l'éducation dans le monde. Le nouveau site a été lancé en juin 2008, conformément aux nouvelles lignes directrices de l'UNESCO, et il a été conçu de manière à offrir un accès plus facile à l'information (divisées par sujet, par pays et par service). En outre, des relations de travail plus étroites ont été créées avec le nouveau portail du Secteur de l'éducation de l'UNESCO (lancé en septembre 2006) et des nouvelles des activités du BIE sont fréquemment affichées sur le portail.</p> <p>4.2 But (objectif global) L'objectif principal est d'appuyer l'action en faveur de l'EPT en fournissant un accès – par l'intermédiaire du site Web du BIE – à des ressources spécialisées, des matériels et des informations sur les systèmes d'éducation, les curricula, et les processus de développement curriculaire.</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique) L'objectif spécifique est d'entretenir et de mettre à disposition, par l'intermédiaire du site Web du BIE, une base de connaissances et des ressources spécialisées à exploiter à des fins diverses (y compris la formation et la prise de décision) et de faciliter les échanges et le dialogue sur des questions spécifiques liées à l'éducation et au curriculum.</p>	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats Entretenir, mettre à jour et garantir un accès facile à une base de connaissances et une gamme de ressources en matière d'éducation sur le site Web du BIE.</p> <p>5.2 Résultats attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement du nouveau site Web du BIE par l'exploitation du potentiel du système de gestion de contenu (CMS), conforme aux lignes directrices actuelles de l'UNESCO. • Le site Web du BIE sera actualisé, afin de faciliter l'accès à une vaste gamme de ressources complémentaires, y compris des informations sur les résultats de la CIE 2008, et de contribuer au développement du portail de l'UNESCO. • La plate-forme de collaboration en ligne de la Communauté de pratique de spécialistes du curriculum sera renforcée et enrichie. <p>5.3 Indicateurs de performance Amélioration de l'accès au site Web du BIE et de sa qualité.</p> <p>5.4. Critères d'évaluation Statistiques liées au site Web (nombre de visiteurs et de téléchargements) ; retour d'informations des utilisateurs internes et externes ; nouveaux outils/services mis à la disposition des utilisateurs.</p>	
6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE	
<p>6.1 Description de l'intervention Maintenance et développement du site Web du BIE, amélioration de la gestion du contenu afin de renforcer le partage des ressources et l'interaction.</p> <p>6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires <i>Bénéficiaires directs et indirects</i> : Equipes des décideurs de l'Education pour tous, les utilisateurs des services</p>	

éducatifs (décideurs, planificateurs et praticiens en matière d'éducation, administrateurs chargés de l'information, chercheurs et universitaires, enseignants et élèves à travers le monde), les membres de la Communauté de pratique. *Parties prenantes concernées, partenaires* : Collaboration avec les ministères de l'éducation, les Commissions nationales de l'UNESCO, les institutions universitaires dans le monde et avec le portail du Secteur de l'éducation de l'UNESCO.

6.3 Ressources en personnel

Voir tableau « Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

Mise en œuvre en étroite relation avec tous les programmes du BIE, en particulier le Programme de développement des capacités (Communauté de pratique).

7. BUDGET (US\$) : Voir annexe budgétaire

BIE – PROGRAMME 2009
PRODUCTION ET GESTION DES CONNAISSANCES

1. Libellé de l'élément	Banque de ressources sur les systèmes d'éducation et les politiques curriculaires
2. Nom du responsable et du suppléant	Massimo Amadio, Ruth Creamer, Elizabeth Glauser, Christopher Strebel
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier-décembre 2009
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte La maintenance et le développement de la banque de ressources sur les systèmes d'éducation et les politiques curriculaires - comprenant plusieurs bases de données, ainsi que le matériel curriculaire et les Rapports nationaux – constituent une activité permanente du BIE. Depuis la fin de 2006, la base de données <i>Dossiers par pays</i> est aussi pleinement intégrée dans le portail du Secteur de l'éducation de l'UNESCO.</p> <p>4.2 But (objectif global) L'objectif principal est d'appuyer l'action en faveur de l'EPT en collectant, systématisant et en fournissant l'accès à des matériels et des informations sur les systèmes d'éducation, les curricula et les processus de développement du curriculum.</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique) L'objectif spécifique est d'enrichir et d'alimenter la base des connaissances et diverses ressources d'informations spécialisées qui seront exploitées à des fins multiples (y compris la formation et la prise de décision), notamment dans le domaine du développement curriculaire.</p>	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats Vaste dissémination et enrichissement d'une base de connaissances et de diverses ressources d'informations spécialisées sur les systèmes d'éducation et les curricula existants.</p> <p>5.2 Résultats attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La base de données <i>Dossiers par pays</i> sera entretenue, mise à jour et enrichie. • Les ressources destinées au centre documentaire de référence sur l'éducation pour l'inclusion seront collectées, systématisées et mise à disposition (le développement complet du centre documentaire de référence dépend de la disponibilité des ressources extrabudgétaires). • Le matériel curriculaire sera développé ; les liens avec le matériel curriculaire sur l'Internet seront mis à jour et enrichis. • Des services d'alertes et des recueils de ressources en ligne (rapports, publications, sites Web et actualités) liés au développement curriculaire, aux systèmes d'éducation et aux tendances éducatives seront régulièrement mis à la disposition des membres de la Communauté de pratique et d'autres spécialistes de l'éducation. • Les Rapports nationaux seront progressivement organisés sous forme de bibliothèque numérique. • Des archives et des matériels liés aux curricula seront ajoutés au catalogue en ligne IBEDOC. • Poursuite du catalogage de l'archive historique du BIE, en vue d'un futur accès en ligne. • Les services de documentation seront améliorés, tant pour le personnel du BIE que pour les utilisateurs externes, grâce au perfectionnement du catalogue en ligne. <p>5.3 Indicateurs de performance Disponibilité, accessibilité et qualité de la documentation, du matériel, des ressources et des services.</p> <p>5.4 Critères d'évaluation Statistiques liées au site Web (nombre d'entrées, visiteurs, visiteurs uniques, et mégaoctets transférés) ; retour d'informations des utilisateurs.</p>	
6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE	
<p>6.1 Description de l'intervention Identifier, collecter, systématiser, actualiser et diffuser à grande échelle des informations et des données</p>	

pertinentes.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Bénéficiaires directs et indirects : Equipes des décideurs de l'Education pour tous, les utilisateurs des services éducatifs (décideurs, planificateurs et praticiens en matière d'éducation, administrateurs chargés de l'information, chercheurs et universitaires, enseignants et élèves à travers le monde), les membres de la Communauté de pratique.

Parties prenantes concernées, partenaires : Collaboration avec les Ministres de l'éducation, les Commissions nationales de l'UNESCO et les institutions universitaires dans le monde.

6.3 Ressources en personnel

Voir tableau « Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

Mise en œuvre en étroite relation avec tous les programmes du BIE, en particulier le Programme de développement des capacités (Communauté de pratique).

7. BUDGET (US\$) : Voir annexe budgétaire

BIE – PROGRAMME 2009
PRODUCTION ET GESTION DES CONNAISSANCES

1. Libellé de l'élément	Observatoire des tendances éducatives
2. Nom du responsable et du suppléant	Massimo Amadio
3. Dates de début et fin de l'activité	Janvier – décembre 2009
4. DESCRIPTIF DE L'ÉLÉMENT	
<p>4.1 Contexte L'Observatoire des tendances éducatives ainsi que la Banque de ressources représentent un domaine d'action permanent du BIE. Depuis 1996, la préparation de plusieurs éditions de la base de données intitulée <i>Données mondiales sur l'éducation</i> a constitué une activité majeure. Cette base de données contient un grand nombre d'informations sur les curricula et sur l'organisation du contenu curriculaire, y compris les données sur le temps d'enseignement. Par son Observatoire, le BIE compile, produit et dissémine une information à jour et de qualité et des analyses sur les systèmes d'éducation, les curricula existants ainsi que les processus de développement du curriculum dans le monde entier.</p> <p>4.2 But (objectif global) L'objectif principal de l'Observatoire, qui repose également sur la Banque de ressources, est d'appuyer l'action en faveur de l'EPT en contribuant à l'identification des tendances et des bonnes pratiques en matière de développement curriculaire, ainsi qu'à leur diffusion sur une grande échelle, pour favoriser l'élaboration de politiques et de pratiques relatives au développement curriculaire.</p> <p>4.3 Propos (objectif spécifique) L'objectif spécifique est de renforcer les services de référencement et construire une base de connaissance solide sur les systèmes d'éducation, les curricula et les processus de développement curriculaire afin de faciliter le partage d'informations et le dialogue sur des thèmes et des préoccupations spécifiquement liées au curriculum.</p>	
5. RESULTATS	
<p>5.1 Titre des résultats L'entretien, la mise à jour et l'enrichissement d'une base de connaissances sur les contenus éducatifs, les processus et les produits du développement curriculaire, et les systèmes d'éducation.</p> <p>5.2 Résultats attendus (description)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien, la mise à jour et l'enrichissement de la version Internet de la base de données « <i>Données mondiales sur l'éducation</i> », en mettant à profit la collection 2008 des Rapport nationaux sur le développement de l'éducation ; • Production et diffusion du CD-ROM contenant le rapport de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (et comprenant également la collection 2008 des Rapports nationaux) ; • La mise à disposition de plusieurs études et analyses des tendances portant sur le contenu éducatif et les processus et les produits du développement curriculaire, principalement par le biais des <i>Documents de travail sur le curriculum</i> du BIE ; • Contribution au Rapport mondial de suivi sur l'EPT de l'UNESCO pour 2009/2010 (selon la disponibilité des ressources extrabudgétaires) remise à l'équipe du Rapport de suivi ; • Le processus d'examen de la Classification Internationale Type de l'Education 1997 (CITE) mené par l'Institut de statistique de l'UNESCO (UIS) et soutenu par une participation dans le Comité consultatif technique de la CITE. <p>5.3 Indicateurs de performance Mise à disposition de la base de données actualisée et du CD-Rom contenant le rapport de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation ainsi que les documents de travail sur les questions relatives au développement curriculaire.</p> <p>5.4 Critères d'évaluation Statistiques liées au site web (consultations, téléchargements); retour d'informations des utilisateurs.</p>	

6. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

6.1 Description de l'intervention

Préparation/mise en route des documents de travail et des études ; diffusion d'informations; publications.

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Collaboration avec l'équipe chargée du Rapport de suivi mondial de l'EPT et avec l'Institut statistique de l'UNESCO. Coopération avec des chercheurs et des institutions universitaires. Bénéficiaires : décideurs, planificateurs et praticiens en matière d'éducation, administrateurs chargés de l'information, chercheurs et universitaires, enseignants et élèves à travers le monde.

6.3 Ressources en personnel

Voir tableau « Estimation de la répartition du personnel affecté par programme/projet », en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programme)

En association avec d'autres programmes selon le cas, en particulier avec le Programme de développement des capacités (Communauté de pratique).

7. BUDGET (US\$) : Voir annexe budgétaire

BIE – PROGRAMME 2009
FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1. Libellé de l'élément	Conseil du BIE
2. Nom du responsable et du suppléant	Clementina Acedo et Costanza Farina
3. Date de début et fin de l'activité	Janvier – décembre 2009

4. DESCRIPTIF de l'élément

4.1 Contexte

Le Conseil du BIE est un organe intergouvernemental de 28 Etats membres, élus par la Conférence générale de l'UNESCO.

4.2 But (objectif global)

Ses méthodes de travail sont établies par les Statuts du BIE et le Règlement intérieur du Conseil (voir Textes fondamentaux).

4.3 Propos (objectif spécifique)

Fixé par le paragraphe 1 de la Résolution adoptée par la 34^e Conférence générale (voir Projet de programme et de budget 2008, pages 1-2). En résumé, la Conférence générale :

...demande au Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2008 et 2009:

- a) *de veiller à ce que les activités du BIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO et aux priorités et aux axes d'action du grand programme I, l'accent étant mis en particulier sur les besoins de l'Afrique, l'égalité entre les sexes, les PMA, les PEID ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones ;*
- b) *de consolider et de développer les programmes et projets du BIE,*
- c) *de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse s'acquitter de sa mission ;*

5. RÉSULTATS

5.1 Titre des résultats

Accomplissement des fonctions statutaires et atteinte des objectifs fixés par la Conférence générale.

5.2 Attendus (description)

Les points principaux de l'ordre du jour de la 58^e session du Conseil du BIE sont :

- Activités durant l'année 2008, y compris les résultats de l'évaluation de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation ;
- Projet de programme et de budget pour l'année 2009 ;
- Avant-projet de stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula ;
- Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011, y compris le projet de résolution devant être soumis à la 35^e session de la Conférence générale.

5.3 Indicateurs de performance

Degré d'accomplissement des fonctions statutaires ; interventions des délégations au Conseil et soutien apporté par ces délégations

5.4 Critères d'évaluation

Adhésion aux textes fondamentaux.

6. ELEMENTS DE STRATEGIE

6.1 Description de l'intervention

- Organiser, tenir et assurer le suivi de la 58^e session, précédée de la réunion du Groupe administratif ;
- Organiser, tenir et assurer le suivi de la réunion du Bureau (été 2009) ;
- Préparer la cinquante neuvième session (janvier 2010).

6.2 Parties prenantes, partenaires et bénéficiaires

Les 28 Etats membres du Conseil.

6.3 Ressources en personnel

Voir le tableau « Estimation de la répartition du personnel établi par programme/projet » en annexe.

6.4 Participations structurelles (liens avec d'autres éléments de programmation)

Bureau du Directeur général ; Bureau de l'ADG/ED.

7. BUDGET (\$US) : Voir Annexe budgétaire

III. DONNEES BUDGETAIRES

Le tableau qui suit présente la situation budgétaire pour 2009, en particulier pour ce qui concerne les sources de financement.

BIE-Projet de CADRE BUDGETAIRE 2009/RESSOURCES ET DEPENSES
SITUATION AU 13.01.2009 (\$US)

Chapitre budgétaire/activité	Cadre Budget 2009	Budget ordinaire UNESCO	Autres ress. UNESCO	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			Autres ressources extrabudgétaire	Fonds Timbres polonais	Réserves 2008	Autres revenus 2009
				Suisse	Suède	Espagne Reliquat 2008				
I. Activités du programme										
I-1 Développement des capacités et assistance technique	1'332'000	0	440'000	265'000	100'000	80'000	170'000	257'000	20'000	0
Communauté de pratiques pour le développement du curriculum Innovation curriculaire, lutte contre la pauvreté et éducation à la paix en Afrique Sub-saharien	280'000			100'000	100'000	80'000			0	
Renf capacités curric et Banque de ressources pour VIH/SIDA	290'000	0	290'000						0	
Conseil technique, appui et formation aux Etats membres GIGAPAN	150'000		150'000				100'000		20'000	
Coopération Sud-Sud/Afrique	285'000			165'000			70'000			
	70'000							257'000	0	
	257'000							0	60'000	0
I-2 Production et gestion des connaissances	378'369	0	0	0	235'000	83'369	0	0	0	0
Banque de ressources	65'000				0	65'000			0	
Documentation	50'000				0	50'000			0	
Observatoire des tendances éducatives	65'000				0	65'000			0	
Développement du site web du BIE	55'000		0			55'000				
Publications	143'369					83'369			60'000	
I-3 Dialogue politique	450'000	0	0	185'000	85'000	170'000	0	0	10'000	0
Suivi de la 48ème CIE	350'000		0	150'000	30'000	170'000			0	0
Dialogue politique	100'000	0	0	35'000	55'000				10'000	0
TOTAL I	2'160'369	0	440'000	450'000	420'000	333'369	170'000	257'000	90'000	0
II. Organe dir/admin gén/développement institutionnel										
II-1 Conseil du BIE	110'000	58'500	0	0	0	0	0	0	51'500	0
58e session du Conseil + Bureau	110'000	58'500							51'500	
II-2 Administration générale	395'000	0	105'000	0	0	0	0	0	290'000	0
Frais généraux de fonctionnement	290'000	0							290'000	0
Remboursement Prêt bâtiment UNESCO/BIE	105'000		105'000							
II-3 Développement institutionnel	160'000	0	0	0	0	120'000	0	0	40'000	0
Coordination, suivi et développement des programmes	160'000					120'000			40'000	0
TOTAL II	665'000	58'500	105'000	0	0	120'000	0	0	381'500	0
TOTAL ACTIVITES PROGRAMMES	2'825'369	58'500	545'000	450'000	420'000	453'369	170'000	257'000	471'500	0
III. Coût du personnel (postes établis)	2'237'000	2'237'000	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES 2009 (I+II+III)	5'062'369	2'295'500	545'000	450'000	420'000	453'369	170'000	257'000	471'500	0
TOTAL REVENUS 2009	5'399'500	2'295'500	545'000	450'000	420'000	453'369	170'000	257'000	758'631	50'000
Réserves estimées au 31/12/2009	337'131	0	0	0	0	0			287'131	50'000



Plan de travail basé sur le programme d'activités pour 2009
approuvé à la 58^e session du Conseil du BIE qui a eu lieu
du 28 au 30 janvier 2009 à Genève

1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS et ASSISTANCE TECHNIQUE

1.1 COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT CURRICULAIRE (NIVEAUX MONDIAL ET REGIONAL)

Objétif spécifique :	Faciliter la définition d'orientations et de cadres conceptuels pour la réforme et le changement curriculaire par l'intermédiaire de la COP en tant que plate-forme politique mondiale pour la production collective et le partage	Calendrier des activités												Coûts du Programme (US\$)
		mois												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Résultats escomptés														
1. Dans le cadre du Programme de l'éducation de base pour l'Afrique (BEAP), fourniture d'appui pour l'amélioration des curricula pour l'éducation de base dans les pays partenaires, en portant la scolarité de base à un minimum de 9 ou de 10 ans, et en mettant l'accent sur une ou deux années d'école maternelle. Les pays impliqués sont la Gambie, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie, et éventuellement, dans un proche avenir, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Tanzanie et le Togo.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2. Création d'une base de données de situations d'apprentissage basées sur les compétences, afin de soutenir les processus de changement curriculaire en éducation de base en Afrique (BEAP) et en Amérique latine.				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3. Échanges interrégionaux sur les questions liées au curriculum, à travers la participation à des ateliers visant à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud.			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
4. Banque de ressources en huit modules en matière de renforcement des capacités de changement et de gestion du curriculum, testée dans un pays africain (éventuellement la Tanzanie), validée et mise à disposition pour des futures activités de formation.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
5. Contribution à l'incorporation des questions relatives à l'Éducation pour le développement durable (ESD) dans des matières scolaires spécifiques, à travers la co-organisation de l'« Atelier régional sur les enjeux en matière d'éducation pour le développement durable », avec le Bureau l'UNESCO à Bangkok, en juin.				x	x	x	x							
6. Contribution à l'organisation de la « Réunion régionale d'experts sur la réforme de l'enseignement secondaire dans les États arabes » (Muscat, avril 2009) qui a pour but un échange d'expériences régionales et internationales sur la réforme de l'enseignement secondaire et le lancement d'un nouveau projet régional de recherche et d'élaboration de politiques en matière d'enseignement secondaire.		x	x	x										
7. Au Monténégro, en collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de l'éducation, réalisation d'activités visant à élaborer des indicateurs pertinents pour le curriculum afin de renforcer l'approche « écoles amies des enfants » dans une sélection de 25 écoles.			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
8. Actualisation de la rubrique multilingue « COP » sur le site web du BIE et réalisation d'activités d'animation hebdomadaires (pour l'essentiel des activités de partage d'informations et de documentation).	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-Total													280,000	

1.2 INNOVATIONS CURRICULAIRES, LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET ÉDUCATION À LA PAIX EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

	Calendrier des activités												Coûts du Programme (US\$)	
	mois													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<p>Objectif spécifique :</p> <p>Renforcer la capacité des décideurs politiques et des spécialistes du curriculum afin de consolider les différentes dimensions du concept « Apprendre à vivre ensemble » et le développement de compétences pour la vie et le travail dans le cadre des curricula nationaux de l'éducation de base, ceci dans le but de contribuer à la lutte contre la pauvreté et de renforcer la cohésion sociale.</p> <p>Pays participants : neuf pays d'Afrique subsaharienne ayant adhéré au projet en 2004 (Angola, Burkina Faso, Burundi, République du Congo, Mali, Maurice, Mozambique, Niger et Rwanda) ; six autres pays anglophones et francophones (Afrique du Sud, Botswana, Guinée, Kenya, Malawi et Sénégal) rejoindront le projet en 2009 sur la base d'un partenariat entre le BIE et la GTZ.</p> <p>Résultats escomptés</p>														
1. Renforcement des capacités d'environ 45 spécialistes du curriculum de 15 pays afin d'intégrer et de consolider les différentes dimensions du concept « Apprendre à vivre ensemble » et le développement de compétences pour la vie et le travail dans le cadre des curricula nationaux de l'éducation de base.			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
2. Mise au point d'un outil de développement des capacités pour « le renforcement des compétences pour la vie et le travail dans le curriculum », pour 15 pays, sur la base d'un travail collaboratif dans le cadre de trois séminaires/ateliers internationaux (Genève/mars ; Nairobi/juin ; Francfort/octobre) et test de cet outil au niveau national.				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
3. Pratiques curriculaires efficaces et novatrices pour « Apprendre à vivre ensemble » compilées et partagées entre 15 pays.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
4. Large diffusion de la méthode et des résultats du projet dans au moins trois pays afin de renforcer l'impact du projet dans les contextes nationaux.			x	x		x	x			x	x			
5. Coopération triangulaire Nord-Sud-Sud par l'identification de l'expertise disponible, et transmission des informations pertinentes à 15 pays.			x	x		x	x		x	x				
6. Production de documents, brochures et textes pour une mise en ligne sur le web et production d'autres matériels d'information sur la méthode et les résultats du projet.			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Sous-Total												290,000	

1.3 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET CENTRE DOCUMENTAIRE DE RÉFÉRENCE DANS LE DOMAINE DES CURRICULA ET DE L'ÉDUCATION VIH ET SIDA

	Calendrier des activités												Coûts du Programme (US\$)
	mois												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<p>Objectif spécifique :</p> <p>Contribuer à l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula et au niveau des établissements scolaires, au moyen d'un développement des capacités et d'un centre documentaire de référence.</p> <p>Résultats escomptés</p> <p>1. Analyse et catalogage d'environ 150 documents pour le centre documentaire de référence unifié de l'Unesco sur l'éducation VIH et sida, aux niveaux de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, ainsi que pour la formation des enseignants, dans toutes les régions géographiques.</p> <p>2. Recensement, analyse et partage actif de 30 à 40 bonnes pratiques en matière d'éducation VIH et sida, au moyen de supports interactifs : site web, CD-Roms, etc.</p> <p>3. Mise à jour annuelle du « Manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels » (français, anglais, espagnol et portugais).</p> <p>4. Développement des capacités des spécialistes du curriculum et des formateurs des enseignants en matière d'éducation VIH et sida, dans au moins sept pays d'Afrique orientale et centrale, en utilisant le « Manuel » comme outil principal.</p>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
			x	x	x	x	x			x	x		
				x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Sous-Total												150,000	

1.4 CONSEIL TECHNIQUE, SOUTIEN ET FORMATION AUX ÉTATS MEMBRES

Objectif spécifique :	Améliorer les capacités des gouvernements et des institutions chargées de la conception du curriculum à veiller à la qualité de l'éducation pour tous en se fondant sur des curricula, des manuels scolaires et des stratégies d'enseignement de qualité.	Calendrier des activités												Coûts du Programme (US\$)
		mois												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Résultats escomptés														
1. Afghanistan : de 20 à 30 spécialistes du Ministère de l'éducation formés à la mise en œuvre d'une stratégie curriculaire à long terme.			x	x		x		x	x	x				
2. Angola : une vingtaine de spécialistes formés à l'intégration des aspects transversaux dans le curriculum.		x		x			x			x			x	
3. Libéria : 25 spécialistes du Ministère de l'éducation formés pour réviser les programmes scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire.				x	x			x				x	x	
4. Sierra Leone : une vingtaine de spécialistes du Ministère de l'éducation formés en vue de l'intégration de l'éducation pour les droits de l'homme au curriculum scolaire.					x									
5. Sud-Soudan/Juba : une trentaine de spécialistes de l'éducation formés afin de réviser le programme d'alphabétisation et le curriculum de l'éducation de base.					x		x							
6. Viet Nam : une trentaine de spécialistes du Ministère de l'éducation formés en vue de réviser les manuels dans une perspective d'égalité entre hommes et femmes.				x					x					
7. D'autres missions, éventuellement, dans l'attente de l'apport de la touche finale aux contacts initiaux.														
Sous-Total												285,000		

2. PRODUCTION et GESTION DES CONNAISSANCES

2.1 DÉVELOPPEMENT DU SITE INTERNET DU BIE

Objectif spécifique :	Mettre à disposition, par l'intermédiaire du site web du BIE, une base de connaissances solide et des ressources spécialisées sur les curricula et les processus de conception du curriculum.	Calendrier des activités												Coûts du Programme (US\$)
		mois												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Résultats escomptés														
1. Développement et mise à jour (au moins toutes les semaines) du nouveau site web du BIE.		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-Total													55,000	

2.2 BANQUE DE RESSOURCES

Objectif spécifique :	Enrichir et alimenter une base de connaissances et diverses ressources d'informations spécialisées qui seront exploitées à l'appui des mesures prises en faveur d'une Éducation pour tous de qualité.	Calendrier des activités												Coûts du Programme (US\$)
		mois												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Résultats escomptés														
1. Mise à jour et enrichissement réguliers de la base de données <i>Dossiers par pays</i> .		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2. Création d'un centre d'information (<i>clearinghouse</i>) sur l'éducation pour l'inclusion (*).				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3. Ajout de matériels liés aux curricula (y compris avec des liens vers des ressources en ligne sur le curriculum).		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
4. Mise à disposition de services hebdomadaires d'alerte et de compilation de ressources en ligne (au moins 50).		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
5. Rapports nationaux progressivement organisés sous forme d'une bibliothèque digitale.		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
6. Catalogue en ligne amélioré et intégration complète de ce catalogue dans UNESDOC.		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-Total													65,000	
(*) le développement complet du centre d'information dépend de la disponibilité des ressources extrabudgétaires.													50,000	
Sous-Total													115,000	

2.3 OBSERVATOIRE DES TENDANCES DE L'ÉDUCATION

	Calendrier des activités												Coûts du Programme (US\$)
	mois												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Objectif spécifique :	Renforcer les services d'information et construire une base de connaissances sur les systèmes d'éducation et les curricula.												
Résultats escomptés													
1. Mise à jour progressive de la base de données <i>Données mondiales de l'éducation</i>			x	x	x			x	x	x	X	x	
2. Production et diffusion du compte rendu de la CIE de 2008 (CD-ROM).					x	x							
3. Appui au processus de révision de la CITE 1997.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X	x	
4. Production d'études et analyses (un numéro au moins des <i>Documents de travail</i>).							x	x	x	x			
5. Contribution au Rapport mondial de suivi EPT 2010 (**) ou vérification des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (séries 1970-2005).				x	x	x	x	x	x				
(**) en fonction de la disponibilité des ressources extrabudgétaires.													
	Sous-Total												65,000

2.4 PUBLICATIONS

	Calendrier des activités												Coûts du Programme (US\$)
	mois												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Résultats escomptés													
1. Publication de quatre numéros de <i>Perspectives : Lutte contre la pauvreté et éducation pour l'inclusion : transformer l'école en Afrique subsaharienne</i> (versions en anglais et en portugais) ; <i>L'éducation pour tous d'ici à 2015 : progrès et défis</i> ; <i>La prévention de l'infection à VIH dans des sites formels et non formels : étude comparée et meilleures pratiques internationales</i> ; <i>Politiques et pratiques de l'éducation sur l'Holocauste : perspectives internationales</i> .	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
2. Au moins deux numéros de la collection des Pratiques éducatives .			x	x	x			x	x	x			
3. Une nouvelle publication du BIE et de la GTZ, avec une version révisée et enrichie de l'étude <i>Preparation for Life and Work</i> .			x	x	x	x	x						
4. Un livre sur le thème « <i>Éducation pour l'inclusion</i> », s'inspirant des documents présentés au séminaire « <i>Éducation pour l'inclusion</i> », organisé à l'Université de Genève en novembre 2008 (BIE-SRED-Université de Genève), sous la direction de M. Jalil Akkari et de Mme C. Acedo.		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
5. Réalisation de trois livres : <i>Quality tensions in education reforms</i> , publié sous la direction de Mme C. Acedo ; <i>Handbook for Curriculum Developers : Primary and Secondary Education</i> , qui sera publié par D. Georgescu et P. Stabback, et la deuxième édition de <i>Learning to live together</i> , par M. Sinclair.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Sous-Total													143,369

PRODUCTION et GESTION DES CONNAISSANCES	Coût total du programme	378,369
--	--------------------------------	----------------

Suivi de la 48^e session de la CIE

PROPOSITIONS DU BIE

Il est ressorti des discussions et des recommandations de la CIE que c'est un concept élargi de l'éducation pour l'inclusion qui devrait servir de fondement au lancement d'un processus de changement en profondeur. Ce processus concerne essentiellement les politiques intersectorielles, la gouvernance et le financement, les cultures et les environnements scolaires, les cadres curriculaires de référence et les pratiques des enseignants. L'un des principaux problèmes à résoudre consiste à s'assurer que le concept de l'inclusion est reflété dans les politiques nationales ayant pour but i) de garantir l'accès aux possibilités d'apprentissage des groupes qui en sont encore exclus, et ii) d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux afin d'élargir l'accès à un apprentissage pertinente et adapté aux besoins.

Un certain nombre de discussions préliminaires (en particulier avec les bureaux hors siège et les bureaux régionaux) ont déjà eu lieu afin d'identifier des mécanismes appropriés de suivi de la CIE pour l'ensemble de l'UNESCO et pour le BIE. Nous proposons ci-après plusieurs activités et initiatives de suivi.

Activités de suivi au niveau mondial

Objectif : contribuer à construire un consensus au niveau international sur un agenda de politique en matière d'éducation pour l'inclusion

- Procéder à une large diffusion des résultats de la CIE, en particulier au niveau des trois grandes conférences internationales de l'UNESCO organisées au cours du premier semestre 2009 (la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable, 31 mars-2 avril 2009, Bonn, Allemagne ; la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, CONFINTEA VI, 19-22 mai 2009, Belém, Brésil ; la Conférence mondiale sur « La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le changement et le développement de la société », 5-8 juillet 2009, Paris, France). Cette diffusion se fera sous la coordination de la Sous-directrice générale adjointe pour la gestion du programme Éducation. Les résultats de la CIE ont déjà été pris en compte dans la Déclaration d'Oslo, adoptée à la Huitième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour Tous (Oslo, Norvège, 16-18 décembre 2008).
- Produire et diffuser le plus largement possible le CD-ROM contenant le compte rendu de la CIE 2008. Comme en 2001 et 2004, ce CD-ROM inclura l'ensemble des documents de la CIE ainsi que le rapport final de la Conférence (qui sera disponible dès avril-mai 2009), les séries 2008 des rapports nationaux, les exposés, les contributions spéciales, les matériels multimédia ainsi que les résultats des 13 activités préparatoires conduites dans toutes les régions de l'UNESCO). Le CD-ROM devrait être prêt d'ici à juin 2009.
- Produire et diffuser le plus largement possible au moins trois publications sur la CIE 2008, à savoir : a) un deuxième numéro spécial de *Perspectives* consacré à l'éducation pour l'inclusion ; b) un ouvrage regroupant les articles présentés au Séminaire international *L'éducation pour l'inclusion : de la recherche aux réalisations pratiques*, organisé conjointement les 21 et 22 novembre 2008 par le BIE, la Faculté d'éducation et de psychologie de l'Université de Genève (FAPSE), et le *Service de la recherche en éducation* (SRED) du Canton de Genève ; iii) une compilation des contributions pertinentes préparées pour la session de la CIE et présentées à cette session.

Objectif : promouvoir le dialogue politique et établir des partenariats

- *Projet préliminaire* : discuter avec les principaux partenaires (institutions du Système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, banques de coopération internationale, donateurs et ONG) d'un cadre politique solide, et définir avec eux ce cadre qui devrait contribuer à orienter, appuyer et allouer les ressources aux régions et aux pays en répondant aux besoins de tous les apprenants et en appliquant des approches d'éducation pour l'inclusion en tant que moyen efficace d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour Tous.
- *Projet préliminaire* : organiser un débat au niveau international sous la forme d'un forum sur Internet, consacré aux principaux éléments que devrait contenir un curriculum réellement inclusif pour tous les apprenants. Sur la base des résultats du forum de discussion sur Internet ainsi que d'autres contributions, élaborer un bref document de politique qui devrait identifier et classer par ordre de priorité les principaux domaines d'investissement et de développement des capacités afin de mettre en œuvre avec efficacité l'éducation pour l'inclusion.
- *Projet préliminaire* : organiser une réunion dans un pays africain et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, afin de discuter d'un agenda de politique basé sur des données éprouvées pour la promotion et le renforcement des politiques et pratiques d'éducation pour l'inclusion.

Objectif : appuyer les processus de prise de décision informée au niveau des pays

- Pour aider et conseiller les pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et pratiques d'éducation pour l'inclusion, le BIE est prêt à créer un centre international d'information (*clearinghouse*) sur l'éducation pour l'inclusion. Un objectif réalisable consisterait à rassembler les données et les connaissances, à les analyser et à les diffuser, en fournissant des informations stratégiques et opportunes que les pays et les organisations partenaires pourraient utiliser pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques et stratégies d'éducation pour l'inclusion.

Dès le début, le centre d'information pourra compter sur le volume considérable de matériels de référence relatifs aux questions d'éducation pour l'inclusion déjà compilé dans le cadre des préparatifs et de l'organisation de la CIE 2008.

Un autre objectif du centre d'information consistera à regrouper (et faciliter l'accès à), via un point d'accès virtuel, un large éventail de ressources et matériels de l'UNESCO compilés et produits par de nombreux bureaux de l'UNESCO dans les différentes régions, qui sont actuellement dispersés et dont la visibilité n'est pas suffisante au niveau mondial. Le centre permettra également de renforcer les mécanismes de collaboration interne dans le Secteur de l'éducation.

Le centre sera également alimenté par diverses ressources d'information sur l'éducation dans chaque pays, qui permettront d'inscrire dans un contexte plus large les données sur l'éducation pour l'inclusion. Ces ressources sont déjà accessibles par l'intermédiaire du site Internet du BIE.

Grâce au niveau élevé d'intégration entre le programme du BIE sur la production et la gestion des connaissances et son programme de développement des capacités, les activités de suivi de la CIE 2008 planifiées dans les différentes régions par l'intermédiaire du programme de développement des capacités (voir la liste provisoire ci-dessous) contribueront à l'expansion et au développement du centre d'information et dans le même temps bénéficieront des informations stratégiques et opportunes mises à disposition par le centre. Il peut également être envisagé, au cours des phases ultérieures du développement du centre, d'apporter un soutien, par l'intermédiaire de la communauté de pratique du

BIE dans le domaine du développement du curriculum (COP - un réseau mondial de spécialistes, praticiens, fonctionnaires et chercheurs dans quelque 90 pays) pour la préparation des examens de la politique nationale et/ou des études de cas sur l'éducation pour l'inclusion, afin d'encourager le partage de l'expérience pertinente.

Enfin, le centre d'information pourrait également contribuer à la refonte des indicateurs existants et le cas échéant à la recherche de nouveaux indicateurs pour mesurer les progrès (ou l'absence de progrès) accomplis dans la mise en place de systèmes d'éducation plus inclusifs. Par exemple, le Bureau régional de l'éducation à Santiago (OREALC) prévoit de mettre en place un observatoire régional sur l'éducation pour l'inclusion en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec la collaboration du BIE. En se basant sur le « modèle » d'observatoire testé en Amérique latine, le BIE (en sa qualité d'Institut mondial) pourrait faciliter le lancement d'initiatives semblables par d'autres bureaux régionaux, renforçant ainsi le partage interrégional de l'expérience et des informations. Les observatoires régionaux deviendraient de la sorte un important élément constitutif du centre d'information/*clearinghouse*.

Activités de suivi au niveau régional (*liste préliminaire*)

- **Asie** : les bureaux de l'UNESCO à Bangkok (Bureau régional pour l'éducation) et à Jakarta (Bureau multipays) et le BIE prévoient d'organiser un atelier régional sur la situation actuelle de l'éducation inclusive dans le groupe de pays concerné (Brunei, Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines et Timor-Leste). Le Bureau multipays considère que la question de l'inclusion dans l'Education pour Tous exige davantage de travail et d'activités de plaidoyer au niveau le plus élevé.
- **Afrique** : dans le cadre du programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP), UNESCO BREDA (Bureau régional pour l'éducation) et le BIE, avec un appui de la GTZ, travailleront conjointement à la diffusion des résultats de la CIE 2008 dans tous les ateliers/séminaires BEAP, essentiellement consacrés à la détermination et à l'analyse des implications politiques du développement d'un curriculum inclusif dans l'éducation de base (lié aux interfaces entre le dialogue politique et l'élaboration du curriculum).
- **États Arabes** : le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et le point focal de la COP du BIE pour les États du Golfe prévoient d'organiser un atelier de renforcement des capacités sur les pratiques inclusives fondées sur des données factuelles, afin d'accroître la sensibilisation au concept élargi de l'éducation pour l'inclusion et de mettre au point une « trousse à outils » sur l'éducation pour l'inclusion pour les décideurs politiques, les responsables de l'élaboration du curriculum, les formateurs des enseignants et les législateurs dans la région.
- **Asie centrale (région de la CEI)** : le Bureau de l'UNESCO à Moscou et le BIE, en coopération avec le Ministère de l'éducation et des sciences de la République d'Arménie, co-organiseront la « Conférence régionale de l'éducation pour tous sur le renforcement de la qualité de l'éducation et l'élaboration du curriculum » (septembre 2009, Yerevan, Arménie). La conférence devrait permettre de mettre au point un plan d'action pour continuer à appliquer les conclusions et recommandations de la CIE dans la région.
- **Amérique latine et Caraïbes** : dans le cadre du projet d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC II), dont sont convenus les Ministres de l'éducation en mars 2007, et conjointement avec l'OREALC (Bureau régional pour l'éducation), il est prévu d'organiser les activités suivantes : i) l'établissement d'un observatoire pour la promotion et le suivi des politiques d'éducation pour l'inclusion dans la région (voir aussi la proposition concernant le centre d'information/*clearinghouse*, ci-dessus) ; ii) le renforcement des échanges de meilleures

pratiques sur l'éducation pour l'inclusion en Amérique latine, par l'intermédiaire du réseau « *Innovemos* » ; iii) dans le cadre des activités de l'UNESCO sur l'éducation pour l'inclusion, l'OREALC et le BIE co-organiseront une réunion sous-régionale (pour la région du cône austral et la région andine, prévue pour le moment en juin) afin de discuter des implications des conclusions et recommandations de la CIE 2008 pour l'élaboration d'un agenda de politique d'éducation pour l'inclusion dans la région ; iv) en collaboration avec le Centre San Sebastian de l'UNESCO et les commissions nationales de l'UNESCO, deux ateliers de développement des capacités axés sur les résultats de la CIE 2008 devraient être organisés à Caracas (Venezuela) et Quito (Équateur).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-huitième session

Centre de Conférence de Varembe
9-11, rue de Varembe, Genève

28–30 janvier 2009

**AVANT-PROJET DE STRATEGIE VISANT A FAIRE DU
BIE LE CENTRE D'EXCELLENCE DE L'UNESCO EN MATIERE DE CURRICULA**

L'Avant-projet de Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula est soumis à la 58^e session du Conseil du BIE à la suite des décisions prises lors de la 56^e session, durant laquelle:

« *Le Conseil du BIE :*

Rappelant en outre que la stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34C/4 approuvé) a été adoptée comme une « stratégie ajustable »,

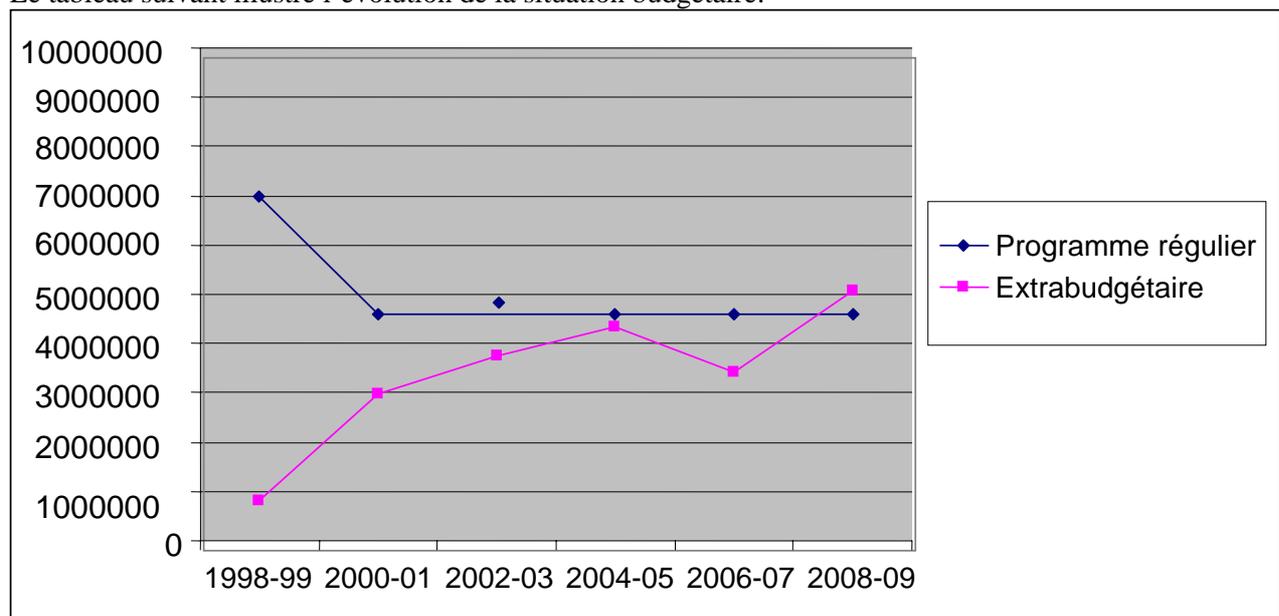
- 1. adopte la Stratégie du BIE 2008-2013 comme une « stratégie ajustable » ;*
- 2. demande à la Directrice du BIE de présenter une version révisée de la Stratégie du BIE 2008-2013 à la 59e session du Conseil en janvier 2010, en ligne avec la stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, y compris les principaux sujets et des éléments pour la paix;*
- 3. invite la Directrice du BIE à associer les membres du Conseil à l'élaboration de la stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, en particulier en:*
 - a) menant les consultations appropriées avec les Etats membres ;*
 - b) présentant au Conseil, à sa 58e session, en janvier 2009, un avant-projet de stratégie qui prenne en considération la question de l'obtention de ressources. »*

1. Introduction

Le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) se trouve dans une situation tout à fait paradoxale. D'une part, on le considère comme un institut important, dont la mission est claire et les activités utiles et efficaces ; l'on attend toujours plus de lui et on lui demande, en particulier, d'être un « centre d'excellence » au service des Etats membres. Mais, d'autre part, sa situation budgétaire s'est considérablement dégradée du fait de l'insuffisance croissante de la contribution du budget ordinaire de l'UNESCO. A de nombreuses reprises, la Direction en a rendu attentif son organe directeur, le Conseil du BIE, qui a lui-même fait part de son inquiétude à ce sujet. En effet, alors que l'importance de l'institut dans l'atteinte des objectifs du Grand programme I du Secteur ED, la pertinence et la qualité des ses activités ont été régulièrement évaluées très positivement - tant par le Conseil ou la Conférence générale que par les Etats membres impliqués dans les programmes ou par les missions d'évaluation externe conduites par les entreprises Technopolis en 2005 et Navigant en 2006 – ses ressources humaines et son budget sont en forte régression depuis une dizaine d'années.

Ainsi, pour le biennium **1998/1999** (29 C/5), alors que l'allocation du budget ordinaire de l'UNESCO se montait à **7'000'000 de dollars**, cette allocation – constante depuis 2002- n'est plus que de **4'591'000 dollars en 2008/2009** (34 C/5), soit une **diminution de 34,4%**. Dans le même temps, le budget total de l'UNESCO a augmenté de 12,1% et celui du Secteur ED de 3%. Quant aux **ressources extrabudgétaires du BIE**, alors qu'elles représentaient **12% de son budget en 1998/1999**, elles ont presque quintuplé et représentent, **pour l'année 2008, 58,2% du budget** et, pour le biennium 2008 – 2009, **52,6%**.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la situation budgétaire:



Parallèlement, les **ressources humaines stables** (postes établis) ont passé de **29** en 2000 à **16** en 2008, **soit une diminution de 44,8%**.

L'insuffisance récurrente des ressources humaines et financières du BIE met réellement en péril non seulement ses programmes et ses activités mais, à court terme, **la survie même de l'institution**. Cette situation inquiétante a interpellé la 34^e Conférence générale de l'UNESCO (2007). Le document présenté ici a donc pour objet de répondre à sa demande, formulée dans la Résolution No 4 relative au BIE.

Celle-ci :

(...)Encourage le Directeur général à continuer de renforcer les activités du BIE dans les domaines suivants : éducation à la paix, éducation scientifique, philosophie, éducation artistique et éducation au service du développement durable et le prie de lui présenter à sa 35e session une stratégie visant à

faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, ainsi qu'un rapport sur les ressources nécessaires à cet effet¹ conformément à la stratégie globale pour les instituts et centres de l'UNESCO ainsi que leurs organes directeurs telle qu'approuvée dans la résolution 33 C/90. (...)

La demande s'inscrit dans le suivi des décisions déjà adoptées lors de la 33^e Conférence générale (Résolution 33 C/90) sur les « **Principes et directives pour l'établissement et le fonctionnement des instituts et centres de l'UNESCO (catégorie 1) et des instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2)** », dont les éléments pertinents sont résumés ci-après :

« La Conférence générale,

Rappelant les résolutions 21 C/40.1, 30 C/2 et 30 C/83,

Ayant examiné le document 33 C/19 et en particulier les recommandations du Conseil exécutif contenues dans la décision 171 EX/23,

(...)

*2. Décide que les principes et directives pour la catégorie 1 et les critères pour les instituts et centres de catégorie 2, ainsi que les annexes I et II du document 171 EX/18, jointes au document 33 C/19, constituent la **Stratégie globale pour les instituts et centres de l'UNESCO, ainsi que leurs organes directeurs**² ;*

(...)

(...)

5. Décide que cette stratégie d'ensemble remplace toutes les résolutions précédemment adoptées à ce sujet par la Conférence générale ».

En janvier 2008, le Conseil du BIE a donné mandat à la Directrice du BIE d'élaborer un document préliminaire, conformément à la décision du Conseil, telle qu'elle figure dans le Compte rendu et Décisions de la 56^e session :

Le Conseil du BIE :

Rappelant en outre que la stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34C/4 approuvé) a été adoptée comme une « stratégie ajustable »,

1. adopte la Stratégie du BIE 2008-2013 comme une « stratégie ajustable » ;

2. demande à la Directrice du BIE de présenter une version révisée de la Stratégie du BIE 2008-2013 à la 59^e session du Conseil en janvier 2010, en ligne avec la stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, y compris les principaux sujets et des éléments pour la paix;

3. invite la Directrice du BIE à associer les membres du Conseil à l'élaboration de la stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, en particulier en:

a) menant les consultations appropriées avec les Etats membres ;

b) présentant au Conseil, à sa 58^e session, en janvier 2009, un avant-projet de stratégie qui prenne en considération la question de l'obtention de ressources³.

2. Raison d'être d'un Centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula

Le besoin explicite, pour l'UNESCO, de disposer d'une référence mondiale en matière de curricula date déjà de la fin des années 1990 et c'est à ce moment-là que la 30^e Conférence générale de l'UNESCO (CG) a, en 1999, confié au BIE un « *mandat rénové de centre international spécialisé dans le contenu de l'éducation* ». Ce mandat a été renouvelé et précisé lors des Conférences générales suivantes, où le BIE est identifié comme l'« *Institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus et les méthodes de l'éducation (31^e CG)* », l'« *Institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, les*

¹ C'est nous qui soulignons

² Idem

³ Idem

méthodes, les structures de l'éducation et les processus d'élaboration des curriculums » (32^e CG), l'« Institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, les méthodes, les politiques et les processus de développement curriculaire » (33^e CG) et l'« Institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus des programmes d'enseignement et les méthodes, politiques et processus d'élaboration de ces programmes » (34^e CG). Lors de chacune de ces Conférences générales, les Etats membres ont ainsi réaffirmé l'importance du rôle du BIE pour répondre aux besoins de leurs politiques éducatives et pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Grand programme I dans le domaine d'une éducation de qualité pour tous. Le curriculum joue en effet un rôle central dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toute politique éducative adaptée à notre temps.

3. L'importance des curricula de qualité

La question de la réforme des curricula se pose de manière récurrente et constitue une préoccupation majeure des politiques éducatives dans l'ensemble des pays du monde. En effet, comme le rappelle la Stratégie du BIE 2008 – 2013 : « *Le curriculum est un élément essentiel de tout processus éducatif. Au début du XXI^e siècle, les systèmes éducatifs doivent relever les défis de la mondialisation et de l'économie de la connaissance. Dans le monde, les autorités éducatives nationales sont toujours plus nombreuses à vouloir améliorer la qualité des résultats de l'apprentissage en réformant le curriculum ; les curricula doivent répondre aux nouvelles demandes en permettant d'acquérir des compétences et en renforçant les capacités utiles pour les besoins locaux et mondiaux⁴* ».

« *De nombreux débats internationaux portent actuellement sur ce qui constitue un bon curriculum et sur les moyens d'équilibrer tradition et innovation. En dépit de différences d'approche, les autorités éducatives nationales envisagent généralement des solutions nouvelles pour améliorer la qualité des résultats de l'apprentissage en se fondant sur des dispositions curriculaires qui tiennent compte de différents critères.*

Par exemple, les curricula :

- *doivent s'adapter aux besoins et aux intérêts divers des apprenants, ainsi qu'aux contextes locaux et mondiaux ; ils doivent favoriser le plein épanouissement des individus conformément à leur potentiel, et envisager différents styles d'apprentissage et promouvoir des approches adaptées à l'apprenant ;*
- *doivent être à jour, ce qui signifie qu'ils seront exempts de notions obsolètes et superflues, et qu'en revanche, ils intégreront d'une manière adaptée au contexte des apprenants les nouveautés dans la connaissance, la culture, la science, la technologie, l'économie et d'autres domaines de la vie sociale ;*
- *doivent être fondés sur des approches qui favorisent l'inclusion encourageant un accès élargi et sur un pied d'égalité à une éducation de qualité ; ils doivent intégrer et promouvoir des valeurs universelles, et favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et les compétences pour apprendre à vivre ensemble dans un environnement mondialisé⁵ ».*

4. Etat de situation : quelques caractéristiques d'un institut « centre d'excellence »

Les réflexions menées ces dernières années tant dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie globale de l'UNESCO envers les instituts que dans celles qui sous-tendent la réforme du Secteur ED ont contribué à bien clarifier la nature et le rôle des instituts pour l'éducation. Ainsi, leur « fiche d'identité » peut-elle être résumée ainsi :

⁴ Stratégie du BIE 2008 – 2013, p. 9

⁵ Idem, p. 10

Caractéristiques :

Entités spécialisées en matière de recherche et de formation
Centres d'innovation et de compétence dans un domaine fondamental (« core subject / mission »)
Dépositaires et sources de connaissances
Laboratoires d'idées pour la réforme et le changement
Centres documentaires de référence (« clearing house »)

Fonctions :

Assurer la formation et le développement des capacités aux niveaux interne et externe
Créer, transférer et diffuser des connaissances
S'engager dans une planification conjointe avec les Divisions du Siège, avec des responsabilités partagées
Harmoniser la planification des instituts avec les plans régionaux
Coordonner avec le Siège et les Bureaux régionaux
Collaborer avec les organisations proches de leur champ d'expertise.

Même si elle est régulièrement utilisée – à l'UNESCO et ailleurs - la notion de « centre d'excellence » est moins clairement précisée. Pourtant, si l'on veut dépasser l'appréciation relativement subjective d'un « excellent travail », il est nécessaire de déterminer de manière plus approfondie ce que concept implique.

Peut-on identifier des **critères objectifs** qui permettent de définir ce qu'est un centre d'excellence ? Sans prétendre à l'exhaustivité, il apparaît que les caractéristiques suivantes doivent nécessairement sous-tendre cette appellation ou ce « label » de « centre d'excellence » :

- une légitimité institutionnelle fondée sur un objectif et des fonctions clairement définis,
- une mission spécifique,
- une stratégie solide et réaliste,
- des programmes pertinents et efficaces,
- des méthodes de travail adaptées,
- une autonomie fonctionnelle,
- un large éventail de partenaires,
- des ressources humaines compétentes et en nombre suffisant,
- un budget correspondant aux exigences de la mission.

Comment le BIE se situe-t-il actuellement par rapport à ces neuf critères ?

4.1. Une légitimité institutionnelle fondée sur un objectif et des fonctions clairement définis

La légitimité institutionnelle du BIE, à l'instar de l'ensemble des instituts et centres de l'UNESCO, est précisément définie dans la « Stratégie globale pour les instituts et centres de l'UNESCO, ainsi que de leurs organes directeurs », adoptée par la 33^e Conférence générale⁶. Ainsi, le BIE « doit servir un but précis dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Il doit mener une action essentiellement induite par le programme, répondre à des besoins à la fois mondiaux et locaux, faire partie d'un réseau opérationnel, disposer d'un certain degré d'autonomie fonctionnelle, opérer de manière responsable et transparents et réaliser l'équilibre entre les dépenses de personnel et les coûts de programme »⁷.

Ce même document précise, dans la Directive I/1⁸ l'objectif et les fonctions d'un institut tel que le BIE :

Directive I/1 - Objectif et fonctions : Un institut ou centre de l'UNESCO (catégorie 1) peut servir un ou plusieurs des objectifs suivants :

⁶ Document 33 C/19

⁷ Document 33 C/19, Annexe : document 171 EX/18, Principe I/2 – p. 6

⁸ Idem, Directive I/1, p. 6

- (i) contribuer à la conception, à l'élaboration et à la formulation des programmes, objectifs et stratégies de l'UNESCO, y compris les stratégies régionales et sous-régionales ;*
- (ii) contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO par l'apport d'un soutien recentré et plus approfondi, notamment sous la forme de services consultatifs et d'activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation aux niveaux régional et sous-régional auprès des professionnels et d'homologues dans les États membres ;*
- (iii) servir de laboratoire d'idées, de centre d'excellence et d'expérimentation ainsi que d'organisme normatif (par exemple dans les domaines de la classification et de l'agrément, ainsi que pour ce qui concerne les méthodologies), aux niveaux à la fois mondial et régional ;*
- (iv) faire office de centre d'échange d'information et de référence pour faire progresser, approfondir et partager des connaissances et des capacités et pour utiliser des modalités d'action nouvelles se rapportant à un objectif ou un sous-objectif stratégique donné de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et de ses programmes et budgets biennaux ;*
- (v) mobiliser, dans un cadre novateur, une masse critique de connaissances spécialisées, de savoir-faire et de compétences qui ne sont pas disponibles au sein de la structure ordinaire du Secrétariat de l'UNESCO ;*
- (vi) renforcer la stratégie générale de décentralisation de l'UNESCO, sur la base d'une définition claire des responsabilités et de la répartition des tâches, notamment avec les bureaux hors Siège, compte tenu des principes de la subsidiarité et de la complémentarité ;*
- (vii) améliorer d'une manière générale la visibilité, la portée et l'impact de l'action de l'UNESCO, ainsi que la perception que le public en a.*

« Les instituts et centres de l'UNESCO ne sont pas seulement analogues par leurs caractéristiques administratives, ils s'acquittent aussi de fonctions semblables. Ils sont conçus pour servir de **centres d'excellence** et de **prestataires d'un appui et d'une expertise techniques dans leur domaine de spécialisation** aux États membres et aux autres unités du Secrétariat, y compris les bureaux hors Siège. De fait, l'une des activités essentielles des instituts et des centres porte sur le **renforcement des capacités dans leurs domaines de compétence respectifs** en faveur des États membres. C'est en grande partie par l'intermédiaire de ces instituts et centres que l'UNESCO est en mesure d'apporter aux États membres un appui technique et en matière de création de capacités de classe mondiale (...). Par "création de capacités", on entend ici une vaste gamme d'activités allant de la formation de personnes et de la création d'institutions à la fourniture de conseils dans le domaine de spécialisation d'un institut ou d'un centre »⁹.

Conclusion : pour ce qui concerne la légitimité institutionnelle fondée sur un objectif et des fonctions clairement définis, l'on peut considérer que le BIE correspond déjà au critère de « centre d'excellence ».

4.2. Une mission spécifique

La mission spécifique du BIE a été clairement définie à plusieurs reprises par la Conférence générale de l'UNESCO (voir ci-dessus, paragraphe 2). Elle est formulée de la manière suivante dans la Stratégie du BIE 2008 – 2013 : « *Le BIE est l'institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, les méthodes et les structures de l'éducation. Sa mission principale est de contribuer à atteindre une éducation de qualité pour tous. À cette fin, le BIE établit des réseaux pour mettre en commun les connaissances sur le processus de changement curriculaire et la définition des curricula dans toutes les régions du*

⁹ Idem. ibidem

monde, et il renforce les capacités nationales dans ces domaines. Il souhaite introduire des approches novatrices dans la conception et la mise en œuvre du curriculum, améliorer les compétences pratiques et faciliter le dialogue international sur les politiques et les pratiques de l'éducation. Le Bureau travaille en partenariat avec les autorités éducatives nationales, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des institutions académiques, et il offre une assistance technique, des activités de formation, un soutien politique, ainsi que plusieurs outils, ressources et matériels d'information¹⁰ ».

Conclusion : pour ce qui concerne la mission spécifique, l'on peut considérer que le BIE correspond déjà au critère de « centre d'excellence ».

4.3 Une stratégie solide et réaliste

A l'instar de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013, celle du BIE pour 2008 – 2013 a été adoptée par le Conseil du BIE, en janvier 2008, comme une « stratégie ajustable », après un large débat et une évaluation positive de la pertinence de ses orientations stratégiques et de ses perspectives de programmation. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le BIE dispose d'un certain nombre d'atouts incontestables, qui sont le fruit d'une importante restructuration du programme et des activités, ainsi que le résultat de plusieurs années d'expériences positives au service des Etats membres. On trouvera en Annexe de ce document, les orientations stratégiques du BIE dans son ensemble, ainsi que les atouts dont il dispose pour remplir sa mission.

Conclusion : pour ce qui concerne la stratégie solide et réaliste, l'on peut considérer que le BIE correspond déjà au critère de « centre d'excellence ».

4.4 Des programmes pertinents et efficaces

Les programmes du BIE ont, depuis la rénovation du mandat de l'institut en 1999, considérablement évolué dans le sens d'une concentration des activités, d'une meilleure pertinence et d'une plus grande efficacité. Le Conseil du BIE a approuvé, en janvier 2007, la nouvelle structuration des programmes et sa présentation plus lisible et mieux compréhensible.

Comme le précise la Stratégie du BIE 2008 – 2103, pendant cette période, « *le BIE soutiendra l'action de l'UNESCO destinée à atteindre une éducation de qualité pour tous et promouvoir l'élaboration de curricula de qualité. Le BIE entend ainsi œuvrer pour :*

- ***Renforcer les capacités des spécialistes, des praticiens et des décideurs à concevoir, gérer et appliquer des processus d'élaboration des curricula***
- ***Améliorer la qualité des processus d'élaboration des curricula et des produits curriculaires***
- ***Informers les politiques et les pratiques novatrices dans le domaine de la réforme et des changements curriculaires***

Avec ses compétences spécialisées, ses connaissances et ses réseaux dans le domaine des contenus, des méthodes et des structures de l'éducation, le BIE contribue à atteindre une éducation de qualité pour tous grâce aux activités suivantes : le développement des capacités et l'assistance technique, la production et la gestion des connaissances, le dialogue politique¹¹ ».

¹⁰ Stratégie du BIE 2008 – 2013, p. 11

¹¹ Idem, p. 16

Développement des capacités : perspectives

« Pour 2008–2013, le but stratégique est de contribuer au développement des capacités de spécialistes, praticiens et décideurs à concevoir, gérer et mettre en œuvre des processus d'élaboration des curricula de qualité et des curricula pour l'inclusion. Le BIE s'efforcera de :

- consolider le réseau mondial de développement curriculaire pour faciliter la définition d'orientations et de cadres conceptuels pour une éducation de base de qualité et une action collective soutenue dans le domaine de la réforme et du changement curriculaires aux niveaux local, régional et interrégional ;
- soutenir les pays dans des processus novateurs de changement curriculaire et d'évaluation efficace ;
- développer, tester et encourager l'utilisation efficace d'un ensemble de matériels et d'outils de formation pour des processus novateurs de changement et mise en œuvre du curriculum ;
- élargir et diversifier les modalités de formation dans le domaine du développement curriculaire grâce à des partenariats avec des institutions universitaires compétentes dans différentes régions ;
- fournir un appui et des conseils professionnels pour contribuer à de meilleurs processus de développement et produits curriculaires par des approches participatives orientées vers l'action et des partenariats efficaces entre les parties prenantes¹² ».

Production et gestion des connaissances : perspectives

« Pour la période 2008–2013, le but stratégique est de consolider, d'enrichir et d'élargir une base de connaissances et un éventail de ressources spécialisées d'information sur les curricula et les processus de définition des curricula qui pourra être exploitée à des fins très différentes, notamment pour la formation et pour informer des politiques et pratiques novatrices, et pour être largement diffusée et partagée en vue d'une action plus efficace en faveur d'une éducation de qualité pour tous.

Se fondant sur ses forces et ses réalisations, le BIE entend travailler en vue de :

- construire une base solide de connaissances, comprenant des ressources d'information spécialisée et un ensemble d'études et d'analyses de tendances, sur les curricula et les processus de définition curriculaire au service des chercheurs, des formateurs, des praticiens et des décideurs ;
- renforcer les services de centre documentaire de référence et d'information par des bases de données actualisées, élargies et enrichies ; favoriser un accès élargi à des collections très diverses, en particulier celles qui se rapportent au curriculum ; étendre les services d'alerte et d'accès aux matériels numérisés ;
- créer une plateforme en ligne pour faciliter la mise en commun des connaissances et l'action en collaboration dans le domaine du curriculum, destinée à soutenir un réseau mondial de chercheurs et de praticiens, et plus généralement à enrichir le portail des connaissances de l'UNESCO ;
- rationaliser les services et l'accès aux matériels et ressources par la collaboration avec tous les secteurs de l'UNESCO, ainsi que les partenaires extérieurs, pour garantir une efficacité maximale et éviter le plus possible la duplication des efforts¹³ ».

Dialogue politique : perspectives

« Pour 2008–2013, le but stratégique est de faciliter le dialogue politique aux niveaux local, régional et mondial pour de meilleurs processus de définition des curricula et produits curriculaires. Le BIE travaillera dans le but de :

¹² Idem, p. 22

¹³ Idem, p. 27

- *soutenir un dialogue renforcé comme moyen d’aborder les questions pertinentes sur les politiques de développement curriculaire et de promouvoir les changements constructifs en matière de politiques curriculaires ;*
- *veiller à ce que les sessions de la Conférence internationale de l’éducation représentent un forum mondial favorisant un véritable dialogue politique, un partage des informations, un renforcement des partenariats et une réaffirmation de l’engagement international en faveur d’une éducation de qualité pour tous ;*
- *contribuer à mettre en place des mécanismes adéquats pour diffuser les conclusions de la Conférence de 2008 et réaliser des activités complémentaires de suivi en matière de politiques éducatives pour l’inclusion¹⁴ ».*

Conclusion : pour ce qui concerne les programmes pertinents et efficaces, l’on peut considérer que le BIE correspond déjà au critère de « centre d’excellence ».

4.5 Des méthodes de travail adaptées

Fondamentalement, ce sont les besoins et les réalités concrètes des Etats membres qui déterminent les méthodes de travail les mieux adaptées et les plus pertinentes. En effet, comme le rappelle la Stratégie du BIE 2008 – 2013 : *« Les décisions concernant le curriculum et le processus d’apprentissage réel sont prises à différents niveaux par de multiples acteurs, depuis les enseignants dans des écoles rurales isolées, qui ont à préparer des cours adaptés au contexte local pour des classes multi-grades, jusqu’aux experts qui sélectionnent et organisent les contenus d’apprentissage, depuis les équipes nationales chargées de la définition des cadres curriculaires jusqu’aux ministres de l’éducation qui doivent discuter des nouveaux curricula avec les divers acteurs nationaux et internationaux. La plupart de ces acteurs ne sont pas habitués à apprécier et exploiter, ou même réaliser, des recherches pour documenter et orienter leurs décisions. Beaucoup de chercheurs et de spécialistes ne sont pas non plus accoutumés à communiquer et à diffuser leurs conclusions à ce type particulier d’usagers ou au grand public. Étant donné sa fonction spécialisée au sein de l’UNESCO et comme institut orienté vers le terrain, un rôle important du BIE est d’opérer comme interface entre la recherche pédagogique et la pratique, en collaborant avec des partenaires divers pour promouvoir des politiques et des pratiques curriculaires novatrices et bien fondées, afin d’améliorer la qualité de l’éducation et de l’apprentissage¹⁵ ».*

De nombreuses institutions de par le monde, qu’elles soient nationales, académiques ou même privées sont présentes et engagées dans les réformes curriculaires. Sans minimiser le travail accompli par ces institutions, il n’est pas exagéré de dire que, dans ce domaine, le BIE offre une plus-value importante du fait qu’il est non seulement capable de bien identifier les problèmes mais également de proposer une vision holistique et de répondre très rapidement aux demandes formulées par les Etats membres. Sur le plan méthodologique, il *« préconise une approche globale pour le développement du curriculum, qui aborde tous les aspects pertinents : les politiques curriculaires, comme partie du processus de prise de décision d’ensemble sur l’éducation, le plaidoyer, la définition des curricula et des matériels d’apprentissage, ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des processus curriculaires. Il tient également compte des relations entre le curriculum et l’évaluation, la formation des enseignants, les stratégies d’enseignement et d’apprentissage et les environnements d’apprentissage ».*

Par ailleurs, ses modalités d’action sont fondées sur le respect des réalités politiques, de la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les Etats membres et sur une approche participative qui vise à l’autonomisation (empowerment) de tous les acteurs impliqués dans l’amélioration des systèmes éducatifs. *« Plutôt que d’imposer des modèles prédéfinis ou de prescrire des solutions applicables partout, le BIE facilite l’accès à différentes expériences et aide ainsi les spécialistes du curriculum et*

¹⁴ Idem, p. 30

¹⁵ Idem, p. 12

les acteurs concernés à découvrir de nouvelles perspectives sur des questions complexes et à prendre leurs propres décisions éclairées, en étudiant les avantages et les inconvénients de différentes options à la lumière de leurs conditions spécifiques et de leurs propres besoins. Le BIE fonde son approche sur plusieurs principes, à savoir : bâtir sur les forces et les acquis existants ; soutenir les pays pour identifier et mobiliser les meilleures compétences locales ; promouvoir les échanges et le partage des connaissances ; mettre à disposition les ressources d'information les plus actuelles ; encourager des interactions utiles et productives entre les experts locaux et internationaux ; et appuyer la prise en charge, la participation et la créativité des décideurs et des responsables locaux du curriculum¹⁶ ».

Enfin, le BIE attache une grande importance à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en associant le plus possible à ses activités les meilleurs experts de toutes les régions du monde.

Conclusion : pour ce qui concerne les méthodes de travail adaptées, l'on peut considérer que le BIE correspond déjà au critère de « centre d'excellence ».

4.6 Un large éventail de partenaires

Du fait même de sa mission et de ses choix méthodologiques, le BIE n'a pas pour vocation d'être un grand centre de recherche académique, où l'on construirait des modèles – théoriquement parfaits – qu'il suffirait de transférer ensuite sur le terrain. Au contraire, le BIE fonde ses activités sur la recherche/action/formation et sur la mobilisation du plus large éventail possible de partenaires et de compétences au sein de la communauté éducative mondiale. *« Le BIE est un petit institut du point de vue des effectifs et du financement, mais au regard des ressources limitées dont il dispose, l'on peut affirmer que ses produits et ses services sont très impressionnants. Pour s'acquitter de son mandat ambitieux avec des moyens modestes, le BIE joint systématiquement ses efforts à ceux d'un vaste éventail de partenaires au sein ou à l'extérieur de l'UNESCO. Par conséquent, son assistance et son soutien sur le terrain sont normalement dispensés en collaboration avec les bureaux régionaux et nationaux de l'UNESCO¹⁷ et, dans certains cas, avec la participation d'autres instituts d'éducation, pour maximaliser les retombées et tirer pleinement parti des compétences riches et diversifiées et de l'expérience accumulée, non seulement par l'UNESCO, mais aussi par tous ses partenaires. Le BIE peut ainsi réaliser et commanditer des études et des recherches qui mobilisent des spécialistes et des compétences de haut niveau, en étroite collaboration avec des institutions universitaires et centres de recherche de renom dans plusieurs régions du monde. Le BIE réalise également des activités en collaboration avec des organisations non gouvernementales, régionales, internationales et bilatérales, notamment la Coopération éducative et culturelle centraméricaine (CECC), l'Organisation des États ibéroaméricains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) le Bureau arabe d'éducation pour les États du Golfe (ABEGS), l'UNICEF, l'ONUSIDA, la Banque mondiale, la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ/Allemagne), la Direction du développement et de la coopération (DDC/Suisse) et l'Open Society Institute¹⁸ ».*

Comme le souligne par ailleurs la Stratégie globale de l'UNESCO, *« les instituts et centres de l'UNESCO gèrent, dans leurs domaines d'expertise, des réseaux d'experts et d'institutions apparentées solides et de niveau élevé, qui contribuent à rapprocher l'UNESCO des milieux professionnels, y compris les communautés d'ONG. Sans ces efforts, les instituts et centres perdraient rapidement leur avantage comparé et leur statut d'institutions internationales de référence, de laboratoire d'idées et de bonnes pratiques dans leur domaine de compétence. Il est indispensable de maintenir ce niveau de compétence et de savoir-faire et d'en reconnaître la nécessité¹⁹ ».*

Trois chiffres illustrent l'importance de l'ancrage du BIE et de ses partenaires au niveau mondial. Entre **2002 et 2007, 2438 personnes, provenant de 123 pays**, ont participé aux activités de l'institut.

¹⁶ Idem, pp. 11-12

¹⁷ Des progrès très importants ont été réalisés ces dernières années en matière de coopération avec l'ensemble des Bureaux hors siège et de leur implication effective dans les activités du BIE

¹⁸ Stratégie du BIE 2008 – 21013, p. 13

¹⁹ Document 33 C/19, Annexe : document 171 EX/18, Principe I/2 – p. 7

La Communauté de pratique des spécialistes du curriculum, de son côté, comptait, en octobre 2008, **850 experts ou institutions, dans 94 pays**. Dans le cadre de la préparation de la 48^e session de la CIE, **13 conférences ou séminaires régionaux** ont été organisés dans le monde (3 en Afrique, 3 en Asie, 3 en Europe, 2 en Amérique latine/Caraïbes et 2 dans les Etats arabes ; ils ont rassemblé au total environ **900 participants provenant de 127 Etats membres**.

Conclusion : pour ce qui concerne le large éventail des partenariats, l'on peut considérer que le BIE correspond déjà au critère de « centre d'excellence ».

4.7 Une autonomie fonctionnelle

Il faut reconnaître que la question de l'autonomie fonctionnelle du BIE a souvent été, durant les dernières décennies, une source de tensions entre l'institut et le Siège de l'UNESCO. Il n'est en effet pas facile de trouver l'« équilibre des pouvoirs » au niveau institutionnel entre le fait que le BIE, selon ses Statuts (article I) fait, d'une part, « *partie intégrante de l'UNESCO* » et que, d'autre part, « *le Bureau jouit, dans les conditions fixées par les présents statuts, d'une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle au sein de l'UNESCO* ». Certaines des difficultés rencontrées étaient sans doute basées sur des malentendus et sur un manque de clarté des textes de référence. La « Stratégie globale pour les instituts et centres de l'UNESCO, ainsi que de leurs organes directeurs » adoptée par la 33^e Conférence générale a le mérite de bien clarifier les choses dans ce domaine. Elle souligne à la fois le fait que « *L'autonomie fonctionnelle est un besoin ainsi qu'un élément structurel et opérationnel essentiel des instituts et centres de catégorie 1* » (Principe I/5), qu'elle constitue un atout, qu'elle permet de renforcer l'efficacité, qu'elle doit reposer sur la confiance et que les corollaires de cette autonomie sont l'obligation redditionnelle et la transparence.

« Directive I/4 : Les instituts et centres doivent avoir un certain degré d'autonomie fonctionnelle - prévu dans leurs statuts respectifs et dans d'autres décisions pertinentes approuvées par la Conférence générale ainsi que dans des textes administratifs approuvés par le Directeur général. Cette autonomie relative est un atout dans la mesure où elle permet aux instituts et centres de jouir d'une plus grande souplesse de fonctionnement et d'attirer d'importants financements extrabudgétaires. Pour autant, ils ne sont pas indépendants de l'Organisation, qui doit préserver son intégrité institutionnelle. Ils sont placés sous l'autorité du Directeur général et leurs activités de programme font partie intégrante du programme de l'UNESCO ».

*« L'application des critères adoptés à titre expérimental en 2001 laisse à penser que le travail des instituts et centres se trouve renforcé et non ralenti par **l'autonomie et la flexibilité**, à condition que celles-ci s'exercent dans le cadre d'un système approprié de gouvernance et de responsabilité et soient liées aux priorités du moment de l'Organisation. La gestion des instituts et centres doit reposer sur **la confiance mutuelle** et, comme indiqué précédemment, la reconnaissance du fait que **la diversité organisationnelle** est un atout.*

*L'octroi de **l'autonomie fonctionnelle** aux instituts et centres de l'UNESCO est un solide atout pour l'Organisation tout entière. Elle signifie que leurs sont **délégués des pouvoirs et une souplesse** suffisants pour qu'ils puissent s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat. Le degré d'autonomie fonctionnelle de chacune des entités de catégorie 1 est variable. Les dispositions en matière de la délégation de pouvoir sont différentes, surtout s'agissant de la gestion du personnel. Les organes directeurs peuvent être diversement choisis et s'acquitter de leurs responsabilités de manière quelque peu différente. L'autonomie fonctionnelle telle qu'elle est actuellement conçue et appliquée tend à étayer un système fondé sur la réalisation de résultats plutôt que sur la prescription et le respect de lourdes procédures. L'expérience montre que la diversité en matière d'autonomie fonctionnelle semble donner des résultats satisfaisants et garantit un degré d'indépendance suffisant pour la conception et l'exécution du programme.*

En particulier, l'autonomie fonctionnelle donne aux entités concernées davantage de souplesse pour satisfaire les besoins et recueillir des fonds qui n'auraient sinon peut-être pas été affectés à

l'UNESCO. La plupart des instituts et centres ont, lorsqu'il s'est agi d'attirer des financements extrabudgétaires, obtenu de remarquables résultats.

L'autonomie fonctionnelle ne doit pas se traduire par des règles générales applicables dans tous les cas, mais plutôt permettre la conception d'approches diversifiées, notamment une capacité à répondre rapidement aux besoins de communication des instituts des différentes régions et zones horaires du monde, tout en reconnaissant la nécessité de normes communes pour les questions concernant l'obligation redditionnelle, la transparence, les principes de gestion et les pratiques en matière d'établissement des rapports. Enfin, "l'autonomie fonctionnelle" est une question de confiance mutuelle tributaire d'un juste équilibre entre autonomie et obligation de rendre compte. Tout doit être fait pour que les coûts de transaction restent à cet égard les plus faibles possible.

Le système paraît d'autant plus efficace qu'il va de pair avec "l'équilibre des pouvoirs" et l'obligation de rendre compte, sous forme d'audits, d'évaluations indépendantes périodiques, et de consultations permanentes avec les Secteurs de programme et les unités hors Siège de l'UNESCO. Par-dessus tout, les instituts et centres sont assujettis aux règles et règlements de l'UNESCO. Il est toutefois admis que ceux-ci ont parfois besoin d'être révisés et modifiés pour s'adapter à la diversité et à l'évolution des centres et instituts et en faciliter le travail et le bon fonctionnement »²⁰.

Conclusion : pour ce qui concerne l'autonomie fonctionnelle, l'on peut considérer que le BIE correspond déjà au critère de « centre d'excellence ».
--

4.8 Des ressources humaines compétentes et en nombre suffisant

L'excellence d'une institution tient, pour une bonne part – hormis le fait que ses structures, sa mission, ses programmes, ses méthodes de travail et son fonctionnement sont de qualité – à l'excellence, à la motivation et à l'engagement des personnes chargées de la conception et de la mise en œuvre des activités. Comme le rappelle la Stratégie globale de l'UNESCO : « *La fourniture d'une assistance technique et les activités de création de capacités nécessitent un degré élevé de **compétences et de connaissances spécialisées**, qui exigent des investissements et des approches à long terme. Les instituts et centres ont donc besoin de disposer d'un **noyau de professionnels hautement compétents** dans leurs domaines de spécialisation, **de mettre à jour et de perfectionner en permanence les connaissances et les compétences**, de développer des travaux analytiques et des capacités qui sont à la pointe du progrès, d'appuyer un **dialogue professionnel dynamique par l'intermédiaire de réseaux actifs** de professionnels compétents et d'élaborer et de tenir à jour des **bases de données et des centres d'échange d'information** (souvent en ligne) concernant les nouvelles tendances dans leurs domaines d'activité et les défis qui se posent aux praticiens*²¹ ».

*L'expérience acquise au cours des trois dernières années a également montré qu'il était primordial que les instituts et centres de l'UNESCO soient en mesure de préserver et d'accroître leur niveau de **compétence dans leur domaine de spécialisation**. Ce niveau ne peut être atteint que si les questions de recrutement, de formation et de perfectionnement du personnel retiennent l'attention en permanence. À l'heure actuelle, le niveau de compétence du personnel des instituts et des centres est très élevé et doit être maintenu »²².*

La gestion des ressources humaines des instituts présente par ailleurs une originalité, directement fondée sur le degré d'autonomie fonctionnelle dont ils disposent. Ainsi, « *Conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour le Programme et budget (C/5) adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, les postes des instituts de catégorie 1, qu'ils soient financés par des allocations financières accordées par l'Organisation ou par des ressources extrabudgétaires, ne figurent pas au nombre des postes établis de l'UNESCO, au sens de la Résolution portant ouverture de*

²⁰ Document 33 C/19, Annexe : document 171 EX/18, Principe I/2 – pp. 12-13

²¹ Idem, p. 7

²² Idem, p. 8

crédits. Par conséquent, les postes des instituts de catégorie 1 ne sont pas soumis aux mêmes dispositions que les postes du Programme ordinaire. Toutefois, lorsqu'ils pourvoient des postes vacants, les directeurs tiennent compte de la nécessité d'observer une répartition géographique raisonnable et de prêter attention aux candidats d'États membres sous-représentés. Conformément à l'autonomie financière et budgétaire prévue par le Règlement financier des Comptes spéciaux de chaque institut, les directeurs décident de la création ou de la suppression de tout poste de l'institut, dans les limites du budget voté par l'organe directeur. Tout nouveau poste doit s'accompagner d'une description de poste, rédigée sur le formulaire approprié de l'UNESCO, et respecter les normes de classement adoptées par l'Organisation.

Les instituts et centres de l'UNESCO appliquent le Statut et Règlement du personnel en vigueur ainsi que les procédures de l'UNESCO aux membres de leur personnel ayant le statut de membres du personnel de l'UNESCO. Le Directeur général a délégué à chaque directeur les pouvoirs de gérer son personnel jusqu'à un certain niveau. Ainsi, le directeur de chaque institut peut prendre des décisions concernant la nomination, la reconduction de contrat, la promotion et la cessation de service de tout le personnel du cadre des services généraux et du personnel du cadre organique des classes P-1 à P-4, à l'exception du Directeur de l'ISU qui peut prendre des décisions pour les classes P-1 à P-5, dans le respect total du Statut et Règlement mentionné plus haut.(...)

Les directeurs ont toute autonomie concernant le recrutement des surnuméraires, des consultants et des particuliers sur contrat d'honoraires ou sur engagement de durée limitée (EDL), du personnel local ou de tout autre personnel ne relevant pas du Statut et Règlement du personnel. Dans ce cas également, les directeurs suivent les règles, procédures et honoraires applicables à l'UNESCO.

La politique de rotation du personnel de l'UNESCO ne s'applique pas au personnel des instituts et centres et, à cet égard, leurs postes ne sont pas soumis au plan obligatoire de rotation, compte dûment tenu du fait que les cadres internationaux des instituts/centres sont généralement très spécialisés, qu'ils ne peuvent exercer leurs talents à moins de faire partie d'une équipe, qu'ils ont au départ une formation spécialisée et ne sont donc pas faciles à remplacer. Toutefois, les cadres internationaux des instituts/centres peuvent faire partie du plan de rotation volontaire et, à cette fin, ils peuvent faire acte de candidature à d'autres postes dans l'Organisation et, dans la mesure du possible, ces transferts seront encouragés. Le détachement d'un nombre limité de membres du personnel des instituts/centres dans des bureaux hors Siège peut également être envisagé avec l'accord du directeur de l'institut/centre et du directeur du bureau hors Siège concerné. La rotation du personnel administratif du cadre organique peut, dans le cadre du plan de rotation volontaire, s'appliquer entre les instituts/centres et le Siège, mais selon un cycle qui soit compatible avec les cycles de programmes et budgets des instituts et des centres qui, à la différence du reste de l'UNESCO, sont annuels.

Sans préjudice de ces dispositions et pratiques, il est souhaitable d'examiner périodiquement les politiques et dispositions relatives à l'administration et à la gestion du personnel telles qu'appliquées par les instituts et centres de l'UNESCO et d'harmoniser, le cas échéant, les niveaux de délégation de pouvoirs²³ ».

Comme il est indiqué en introduction de ce document, les ressources humaines du BIE en « postes établis » ont, essentiellement pour des raisons budgétaires, diminué de 44,8% en l'espace de 10 ans. Mais, dans l'intervalle, les exigences en matière de programmes, de projets et d'activités n'ont cessé d'augmenter. En 2008, le BIE compte 8 postes de professionnels (P) et 8 des services généraux (GS), soit 50% du total dans chacune des catégories. Par comparaison, le personnel du Secteur ED, qui se monte au total à 268 postes, comprend 77,2% de professionnels et 22,8% de GS. Il faut noter que le problème, au BIE, ne réside pas du tout dans une sur-dotation en postes GS mais dans une **sous-dotation grave en postes P**. En appliquant le ratio existant au sein du Secteur ED, le BIE devrait ainsi normalement compter 27 postes P et 8 postes GS.

Il faut noter par ailleurs que, pour faire face à la situation grave dans laquelle il se trouvait, le BIE a dû

²³ Idem, pp. 17-18

se résoudre, ces dernières années, à l'engagement temporaire (contrat EDL) de trois professionnels (2 P4 et 1 P1/P2), ainsi que d'un nombre important de jeunes professionnels bénéficiant d'une bourse d'assistant de recherche (BARD). Ces derniers, en 2008, sont au nombre de 9, auxquels il faut ajouter 15 stagiaires. Par ailleurs, 1 personne est temporairement au bénéfice d'un contrat de service (SC) et 12 personnes d'un contrat spécial de service (SSA). Enfin, le BIE a pu bénéficier ces dernières années des services de plusieurs personnes mises gratuitement à sa disposition, par l'Office cantonal de l'emploi du canton de Genève.

Conclusion : pour ce qui concerne les ressources humaines compétentes et en nombre suffisant, l'on doit considérer à l'évidence que le BIE ne peut pas correspondre au critère de « centre d'excellence ».

Ce n'est pas la qualité, la compétence, la motivation ou l'engagement du personnel qui sont en cause (les deux évaluations citées précédemment arrivent à la même conclusion positive). C'est la dotation même, sur le plan quantitatif, de l'institut en termes de postes professionnels stables qui est insuffisante, avec pour corollaire, un déséquilibre néfaste à court, moyen et long terme, dans lequel les postes temporaires, les engagements de durée limitée (EDL), les contrats spéciaux ou les bourses d'assistant de recherche constituent l'essentiel des contrats de travail. Une telle situation d'insécurité et d'insuffisance de postes professionnels ne peut en aucun cas permettre la stabilisation institutionnelle indispensable à l'accomplissement de la mission ; elle est contraire à la lettre et à l'esprit qui sous-tendent la Stratégie de l'UNESCO telle que mentionnée ci-dessus.

4.9 Un budget correspondant aux exigences de la mission

La Stratégie globale de l'UNESCO mentionne que « *les instituts et centres de l'UNESCO reçoivent normalement un financement au titre du Programme et budget biennal de l'Organisation, sauf lorsque leurs statuts prévoient le financement extrabudgétaire de leurs activités* ». ²⁴ Ainsi, Chaque institut et centre de l'UNESCO, à l'exception de l'IHE, reçoit un financement du Programme et budget biennal (C/5). La plupart des instituts (à l'exception du CEPES et de l'UNEVOC) reçoivent une allocation forfaitaire, qui peut être utilisée pour les dépenses de personnel et/ou d'activités, à l'initiative de l'institut et de son organe directeur. Cette allocation non directive donne au directeur de l'institut et à l'organe directeur concerné la responsabilité d'assurer la réalisation des priorités de programme prévues et un meilleur équilibre entre les dépenses de personnel et les coûts de programme. (...). On considère aussi que l'arrangement actuel qui consiste à verser une allocation forfaitaire à la plupart des instituts facilite la mobilisation de ressources extrabudgétaires.(...) Comme certains donateurs ont instauré le versement "groupé" de fonds extrabudgétaires, l'UNESCO pour sa part devra assurer la totale transparence dans la façon dont les fonds sont alloués et utilisés, en permettant aussi aux instituts et centres de l'UNESCO d'y accéder » ²⁵.

Comme le souligne la Stratégie du BIE 2008 – 2013, « *entre 2002 et 2007, les activités du BIE ont été financées par le budget ordinaire de l'UNESCO et le mécanisme des fonds-en-dépôt, ainsi que par de nombreux gouvernements, notamment : l'Allemagne, l'Argentine, le Canada, les Émirats arabes unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, Israël, le Japon, le Koweït, Maurice, la Suède et la Suisse. Pour l'ambitieuse stratégie de 2008–2013, des efforts supplémentaires seront requis pour mobiliser les ressources financières nécessaires* » ²⁶.

Pour le biennium **2006/2007**, le BIE a reçu une allocation financière du **budget ordinaire de l'UNESCO** d'un montant de **4'591'000 \$US**. Il a par ailleurs bénéficié de **ressources extrabudgétaires provenant de l'UNESCO** (fonds en dépôt, etc.) d'un montant de **1'233'515 \$US**. Les **contributions volontaires** (Suisse, Suède) se sont montées à **2'010'697 \$US** et les ressources diverses à **171'709 \$US**. Ainsi, le **budget total du BIE en 2006/2007** s'est monté à **8'006'692 \$US**. La part du budget ordinaire de ce budget a représenté 57,3% et les ressources extrabudgétaires 42,7%.

²⁴ Idem, p. 16

²⁵ Idem, ibidem

²⁶ Stratégie du BIE 2008 – 2013, p. 13

Pour **2008** (qui représente une année particulière du fait de l'organisation de la CIE), le BIE a reçu une allocation financière du **budget ordinaire de l'UNESCO** d'un montant de **2'295'500 \$US** ; il a par ailleurs bénéficié de **ressources extrabudgétaires mobilisées par l'UNESCO** pour un montant de **1'277'289 \$US** (dont 350'000 \$US pour la 48^e CIE). Les **contributions volontaires mobilisées par le BIE** lui-même se montent à un total de **914'205 \$US** et comprennent les contributions de la Suisse et de la Suède. De plus, **595'345 \$US** ont été mobilisés **spécifiquement pour la CIE** (Arabie saoudite, Equateur, Espagne, Inde, Kenya, Koweït, Suisse, UNICEF, différentes unités et/ou secteurs de l'UNESCO). Au total, ce budget se monte à **5'082'339 \$US** ; la part du **budget ordinaire** en représente **45,2%** et les **ressources extrabudgétaires** totales **54,8%**. Pour **2009**, le BIE recevra de l'UNESCO une contribution de **2'295'500 \$US** ; les **ressources extrabudgétaires UNESCO** (il s'agit d'une prévision) devraient se monter à environ **1'000 '000 \$US** et les contributions volontaires attendues se montent à environ **1'320'000 \$US**. Le **budget prévisionnel total** se monte à **4'615'500 \$US**. Pour **l'ensemble du biennium 2008 – 2009**, le budget prévisionnel total se monte ainsi à **9'697'839 \$US** ; la part du **budget ordinaire** en représente **47,5%** et les **ressources extrabudgétaires** **52,5%**. A titre de comparaison, le budget total du Secteur ED pour le même biennium se monte à 177'050'500 \$US ; le budget ordinaire y représente 61,3% et les ressources extrabudgétaires 38,7%.

	2006 - 2007	%	2008 - 2009	%
Budget ordinaire	4'591'000	57,34	4'591'000	47,34
EXB/UNESCO	1'233'515	15,40	2'277'289	23,50
Contrib. volontaires	2'010'697	25,11	2'234'205	23,04
Divers	171'709	2,15	595'345	6,12
TOTAL	8'006'692	100	9'697'839	100

Il faut souligner enfin le fait inquiétant que, pour le biennium 2008 – 2009 déjà, la contribution du budget ordinaire de l'UNESCO ne sera plus suffisante pour couvrir les dépenses du personnel (postes établis), les frais de fonctionnement de l'institut et les coûts des réunions du Conseil. Le déficit sera de 444'000 \$US pour le biennium et, si la contribution du budget ordinaire de l'UNESCO restait inchangée dans les années à venir, le déficit prévisible (et sans aucune nouvelle ouverture de postes) sera de 497'313 \$US pour le biennium 2010 – 2011 et de 993'162 \$US en 2012 – 2013.

Conclusion : pour ce qui concerne le budget correspondant aux exigences de la mission, l'on doit considérer à l'évidence que le BIE ne peut pas correspondre au critère de « centre d'excellence ».

Deux éléments principaux sont ici à souligner : l'insuffisance de la contribution du budget ordinaire de l'UNESCO et son corollaire, le déséquilibre existant en matière de ressources extrabudgétaires qui fait, par exemple, que tous les programmes, projets et activités sont, depuis plusieurs années, entièrement financés par des fonds extrabudgétaires. S'il est normal que les instituts mobilisent des ressources supplémentaires, il n'est pas sain pour l'institution que celles-ci dépassent la contribution du budget ordinaire de l'UNESCO. Cela constitue, en particulier, une menace pour le principe fondamental du multilatéralisme qui fonde l'Organisation.

Il faut souligner enfin que le problème structurel du budget est encore aggravé par un facteur conjoncturel lié à la fluctuation du dollar ; le BIE reçoit en effet un budget exprimé en dollars alors qu'il effectue la majeure partie de ses dépenses en francs suisses.

5. Bilan global

En introduction à la partie 4 de ce document, nous posons la question suivante : **Comment le BIE se situe-t-il actuellement par rapport aux neuf critères qui permettent de définir un centre d'excellence ?**

Pour ce qui concerne **sept de ces critères**, à savoir : la légitimité institutionnelle fondée sur un objectif

et des fonctions clairement définis, la mission spécifique, la stratégie solide et réaliste, les programmes pertinents et efficaces, les méthodes de travail adaptées, l'autonomie fonctionnelle et le large éventail de partenaires, il n'apparaît pas exagéré d'affirmer que **le BIE répond aux normes auxquelles il est possible de se référer pour définir un « centre d'excellence »**. En effet, les textes qui régissent l'institut et ses activités, qu'ils émanent de la Conférence générale, du Conseil exécutif ou du Conseil du BIE constituent un cadre de référence indiscutable et en majeure partie mis en œuvre au quotidien. Par ailleurs, les évaluations approfondies conduites à fin 2005 par l'entreprise Technopolis, sur mandat d'IOS et à fin 2006 sur mandat du Secteur ED de l'UNESCO par l'entreprise Navigant confirment l'appréciation largement positive que, par ailleurs, les Etats membres et les bénéficiaires des activités et projets du BIE portent régulièrement sur la qualité des orientations et des prestations du BIE.

Tout cela constitue des atouts importants mais il reste de graves préoccupations. La conclusion du rapport d'évaluation de Technopolis résume parfaitement la situation : *« Ce qui justifie aujourd'hui que le BIE demeure un institut de l'UNESCO, distinct du siège comme de n'importe quel autre acteur dans le champ de l'éducation, n'est plus simplement lié à sa prestigieuse histoire, qui a vu Jean Piaget diriger l'organisation, mais est fondé sur ce qui a été construit depuis la fin des années 90. La réforme du BIE est maintenant presque entièrement achevée. Dans le réseau décentralisé de l'UNESCO, le BIE est en passe de devenir l'une des institutions les plus essentielles, s'il parvient à affronter avec succès les défis restants et à bénéficier d'une attention et de ressources suffisantes de la part du Siège de l'UNESCO »*²⁷.

Les faiblesses institutionnelles inquiétantes du BIE sont récurrentes et ont déjà fait l'objet, malheureusement sans succès, de nombreuses démarches en vue de sortir de l'impasse qui menace la survie même de l'institution. Comme il est mentionné dans ce document, **elles concernent principalement les ressources humaines et le budget.**

6. Vers une Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula

Comme il apparaît sans doute suffisamment dans ce document, le BIE a besoin de **mesures urgentes** pour lui éviter de tomber, ce qui sera déjà le cas en 2008/2009, en situation de déficit. La contribution du budget ordinaire de l'UNESCO ne suffit en effet plus, malgré de nombreuses mesures d'économie réalisées, à couvrir les salaires des postes établis, les frais de fonctionnement de l'institut et les réunions du Conseil.

Mais le BIE a besoin également, rapidement, d'une stratégie à plus long terme qui réponde à la demande de la 34^e Conférence générale. Cette stratégie devrait se concentrer, d'une part, sur la simple application des textes pertinents émanant des organes directeurs de l'UNESCO et, d'autre part, sur les deux problèmes les plus préoccupants, à savoir l'insuffisance de la dotation du BIE en ressources humaines stables et son corrolaire, l'insuffisance du budget ordinaire de l'UNESCO. La mise en place d'une telle stratégie nécessitera la mobilisation de tous les acteurs concernés, à savoir le Conseil du BIE, les Etats membres, le Siège de l'UNESCO (Secteur ED en particulier) et le BIE lui-même.

6.1. Principes

Les principes qui devraient sous-tendre cette stratégie sont les suivants :

Principe 1 : Le BIE – à l'instar des autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation – constitue un élément important d'un Secteur ED réformé et un outil indispensable pour atteindre les objectifs du Grand programme I de l'UNESCO.

²⁷ Technopolis France SARL, Evaluation du Bureau international d'éducation, Résumé exécutif du projet de rapport final, 16 décembre 2005, p.8

Principe 2 : Pour remplir sa mission, le BIE doit disposer d'une assise institutionnelle solide, s'appuyer sur un « noyau de professionnels hautement qualifiés » et être doté, par conséquent, d'un budget suffisant.

Principe 3 : En tant qu'institution « partie intégrante de l'UNESCO », le BIE devra donc recevoir, comme part du budget ordinaire de l'Organisation, une allocation lui permettant de couvrir au minimum les salaires du personnel, les frais de fonctionnement de l'institut, les coûts des réunions de son organe directeur ainsi qu' une partie des coûts des programmes. Par conséquent, il devra bénéficier, en matière d'allocation du budget ordinaire de l'UNESCO, d'un traitement basé sur les principes de proportionnalité et d'équité.

Principe 4 : En tant qu'institution jouissant d'« une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle », le BIE devra continuer, pour remplir sa mission, à mobiliser des ressources extrabudgétaires. D'une part, comme le prévoient les textes de référence, le BIE devra avoir équitablement accès aux ressources extrabudgétaires mobilisées par l'UNESCO (fonds-en-dépôt, etc.). D'autre part, avec l'aide de son Conseil et de l'ensemble des Etats membres, le BIE devra mobiliser les autres ressources extrabudgétaires nécessaires (contributions volontaires, assistance technique, projets, etc.). Or, l'expérience montre que les Etats membres ou d'autres institutions mettent comme condition préalable à leur engagement une dotation budgétaire suffisante de la part de l'UNESCO. Sans l'application préalable du principe 2, il est donc impossible de sortir du « cercle vicieux ».

6.2. Propositions concrètes

Le budget global qui peut être raisonnablement estimé pour permettre au BIE de remplir sa mission et de mettre en œuvre efficacement les activités prévues dans la Stratégie 2008 – 2013 adoptée par le Conseil du BIE se monte à environ **13'600'000 \$US par biennium, soit 6'800'000 \$US par an.**

Comment financer ce budget ?

Scénario 1 : En appliquant les principes de proportionnalité et d'équité par rapport au budget du Secteur ED, environ 60% de ce montant devrait être assuré par le budget ordinaire de l'UNESCO et 40% par des ressources extrabudgétaires.

Dans ce scénario, la contribution du budget ordinaire de l'UNESCO devrait donc être de 8'160'000 \$US par biennium, soit une augmentation de 3'569'000 \$US par rapport à la situation actuelle.

Scénario 2 : En considérant que le BIE, en tant qu'institut, jouit d'une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle et que, à ce titre, il doit avoir équitablement accès aux ressources extrabudgétaires de l'UNESCO et en mobiliser lui-même d'importantes, l'on pourrait estimer que la part du budget ordinaire devrait être égale à celle des ressources extrabudgétaires et, par conséquent, atteindre 50%.

Dans ce scénario, la contribution du budget ordinaire de l'UNESCO devrait donc être de 6'800'000 \$US par biennium, soit une augmentation de 2'209'000 \$US par rapport à la situation actuelle.

A quoi doit servir ce budget ?

Premièrement, il s'agit de **recruter rapidement de nouveaux professionnels** afin de constituer, au minimum, le « noyau de professionnels qualifiés » mentionné dans la Stratégie globale de l'UNESCO envers les instituts. Ainsi, le recrutement à très court terme de 2 professionnels de niveau P 4, ainsi que de 2 professionnels de niveau P 3 et d'au moins 1 jeune professionnel de niveau P 1/P 2 constitue le seuil minimal à atteindre pour constituer ce « noyau ». L'engagement de ces nouveaux collaborateurs implique une **allocation supplémentaire de 1'210'000 \$US (coûts standards) dès le biennium 2010/2011.**

Deuxièmement, compte tenu du fait que le simple **renchérissement du coût de la vie** se monte à environ 10% pour le biennium, **459'100 \$US serviront à compenser ce renchérissement dès 2010-2011.**

Troisièmement, pour respecter les principes fondamentaux du multilatéralisme, il est nécessaire, dans le financement du budget ordinaire de l'UNESCO, de garantir un certain équilibre entre les coûts de personnel et de fonctionnement et les coûts de programme (actuellement financés, rappelons-le, exclusivement par des ressources extrabudgétaires). **Selon le scénario 1** ci-dessus, le solde de la contribution ordinaire de l'UNESCO utilisable pour le financement des activités, programmes et projets se monterait à **2'359'000 \$US** et, **selon le scénario 2, à 539'900 \$US pour le biennium 2010-2011.**

ELEMENTS PRINCIPAUX DE LA STRATEGIE DU BIE 2008 - 2013²⁸

Contribuer à une éducation de qualité pour tous : Orientations stratégiques

Durant le nouveau cycle stratégique, le BIE répondra aux besoins émergents des pays en les aidant à faire face aux facteurs actuels et futurs qui influencent de manière positive ou négative la qualité de l'éducation, en particulier les contenus, les structures et les méthodes d'apprentissage.

L'action du BIE visera tout particulièrement les pays pauvres, en transition, touchés par un conflit ou une catastrophe, afin de favoriser un développement durable, des sociétés inclusives et une compréhension interculturelle.

En contribuant à la conception et à la mise en œuvre efficace de curricula pour une éducation inclusive et de qualité, depuis les cadres généraux et les programmes d'études jusqu'aux manuels scolaires et autres ressources et stratégies d'apprentissage, le BIE accordera une attention spéciale aux domaines particuliers d'apprentissage tels que l'enseignement des langues, des sciences et des mathématiques, et les études sociales, ainsi qu'aux questions et dimensions transdisciplinaires englobant : l'éducation pour apprendre à vivre ensemble et pour la paix ; la lutte contre la pauvreté ; l'égalité des sexes ; l'éducation VIH et sida ; le développement durable ; les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et l'apprentissage en ligne.

En 2008–2013, le BIE souhaite améliorer ses services et son appui, principalement par : i) un lien plus étroit entre l'élaboration et l'évaluation du curriculum; ii) la mise au point et l'utilisation efficace de matériels et d'outils de formation pour des changements novateurs des curricula et leur application ; iii) l'expansion et la diversification de modalités de formation dans le domaine de l'élaboration du curriculum, ce qui aboutira également à la délivrance de certificats officiels par le biais de partenariats avec des institutions académiques compétentes dans différentes régions ; iv) le renforcement de liens entre la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants et la définition des curricula pour faciliter un changement curriculaire efficace ; v) la participation des écoles et des réseaux d'écoles aux processus de changement curriculaire en liant les approches du sommet vers la base et de la base vers le sommet ; vi) l'accroissement de la qualité des manuels scolaires, conformément aux innovations introduites dans les curricula et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage ; vii) l'amélioration de la base de connaissances grâce à une valeur ajoutée analytique et la création d'une plateforme en ligne pour le partage du savoir et l'action concertée dans le domaine du développement curriculaire ; et viii) le renforcement du dialogue politique comme mécanisme pour atteindre un consensus dans les processus de réforme du curriculum.

Développement des capacités : Atouts

De 2002 à 2007, le BIE a travaillé pour resserrer la coopération entre les régions et les pays et au sein de ceux-ci, en créant de nouvelles occasions de partager des préoccupations, des idées et des pratiques communes en matière d'élaboration de curricula de qualité et de processus de changement. Une somme considérable d'expériences, de compétences spécialisées, de ressources de formation et de connaissances a été accumulée et continue d'être réunie en

²⁸ Stratégie du BIE 2008 – 2013, pp. 17 et ss.

réalisant des programmes de recherche orientée vers l'action, des activités sur le terrain ainsi que des séminaires et des ateliers de formation dans différentes régions. Un large éventail d'institutions et de spécialistes du curriculum dans le monde sont associés à cet effort collectif.

Les activités de développement des capacités se concentrent sur la dimension stratégique de l'assistance et sur le conseil et la formation des équipes nationales responsables des processus de changement et de définition curriculaires. En particulier, le BIE a apporté son concours à beaucoup de *processus d'élaboration du curriculum dans des sociétés touchées par un conflit ou dans la période de l'après-guerre*, par exemple en Afghanistan, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, au Guatemala, en Iraq, au Kosovo et dans la région du Caucase.

Depuis 2005, les activités en réseau du BIE se sont centrées sur la création et le soutien d'une *Communauté de pratique* (COP) pour le développement curriculaire. Ce réseau mondial unique de spécialistes, de praticiens, de fonctionnaires nationaux et de chercheurs représente : un support pour une coopération internationale diversifiée et soutenue dans les régions et les pays et entre ceux-ci, y compris des modalités de coopération Sud-Sud et interrégionales ; une plateforme pour des échanges accrus, la production et la diffusion collectives des connaissances, ainsi que la collaboration dans le domaine du curriculum ; et un outil pour forger des partenariats et mettre en commun des compétences techniques et des expériences dans le domaine des processus et des produits curriculaires de qualité. Fin 2007, une année capitale pour son développement, la COP comptait plus de 700 membres dans 90 pays.

Le Bureau joue un rôle accru d'animateur et il a apporté une *assistance technique et des services consultatifs* sur le terrain, notamment pour le développement des capacités dans le contexte de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des curricula nationaux.

Le soutien du BIE, normalement fourni en étroite liaison avec les bureaux régionaux d'éducation et les bureaux nationaux de l'UNESCO, est conçu de façon à répondre aux demandes et aux besoins concrets des pays. Il peut s'agir de l'organisation d'activités de formation intensive pour renforcer les capacités et les ressources locales ou de l'aide apportée aux autorités éducatives nationales, aux institutions responsables du curriculum et à leurs partenaires dans le contexte de processus globaux de réforme et de changement du curriculum. Dans le cadre de ses activités et projets sur le terrain et sur la base de l'expérience accumulée et de l'expertise internationale et locale, le BIE a également commencé à produire des matériels adaptés, *des manuels et outils pour le développement des capacités* visant les compétences spécifiques dont les responsables du curriculum et les décideurs ont besoin pour répondre avec succès aux besoins et défis émergents.

Une assistance technique et des services consultatifs ont également été fournis à des pays qui ont entrepris de changer et d'améliorer l'ensemble de leurs curricula dans la perspective des objectifs de l'EPT, en particulier en ce qui concerne l'accès équitable à une éducation de qualité ou dans des domaines comme l'éducation pour apprendre à vivre ensemble, l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté. Le BIE s'intéresse aussi à certains éléments critiques qui influencent l'apprentissage (par exemple le temps d'instruction, l'intégration du curriculum, les approches fondées sur les compétences), non seulement au niveau de la recherche et de l'information mais également conjointement avec des activités opérationnelles, comme dans le cas des pays desservis par l'ABEGS et également des pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine.

La forte intégration de ses programmes permet au BIE de proposer des services complets qui associent généralement la recherche, l'action, le renforcement des capacités et le soutien au dialogue politique. Un exemple en est le programme du BIE *d'éducation VIH et sida* qui fait partie de la réponse coordonnée de l'UNESCO et de l'ONUSIDA à la pandémie. En contribuant à la conception et à la mise en œuvre de réponses pertinentes et durables basées sur le curriculum pour l'éducation VIH et sida, le BIE a développé, durant la période 2002–2007, : un centre de référence qui donne accès à des matériels sélectionnés et des bonnes pratiques ; un ensemble d'outils, réunis dans un manuel pour l'intégration de l'éducation VIH et sida dans le curriculum, pour analyser les ressources éducatives existantes, identifier les approches prometteuses déjà expérimentées ailleurs et mettre en lumière les bonnes pratiques ; des activités de renforcement des capacités destiné principalement aux pays d'Afrique subsaharienne, qui promeut l'échange de bonnes pratiques, la conception de modules de formation, la définition d'orientations pour la mise en œuvre au niveau national et le renforcement du dialogue politique et des partenariats.

Un autre exemple est le projet *Innovation curriculaire, lutte contre la pauvreté et éducation pour la paix*, qui couvre neuf pays en Afrique subsaharienne (Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo, Mali, Maurice, Mozambique, Niger et Rwanda). Lancé en 2004 à la demande des pays participants, il mobilise des équipes nationales de spécialistes de haut niveau issus des ministères de l'éducation. Adoptant une approche participative qui associe la recherche, l'action et la formation, le travail avec les équipes nationales se centre sur le développement des capacités pour : analyser les interrelations complexes entre le curriculum de l'éducation de base et la pauvreté ; identifier les réponses que le curriculum pourrait apporter en termes de valeurs, d'attitudes, de compétences et de connaissances dont les apprenants ont besoin pour surmonter la pauvreté et mener une existence utile et productive ; et définir les stratégies les plus appropriées pour le changement curriculaire. De plus, le projet a permis d'établir un dialogue permanent et un échange d'expertise entre les pays, le BIE et d'autres experts de l'UNESCO et internationaux.

Le projet *Changement curriculaire et cohésion sociale dans les sociétés touchées par les conflits* (2002–2004) a été un autre exemple de recherche orientée vers l'action menée d'une façon collaborative. Son but était de favoriser une meilleure compréhension des questions qui déterminent des processus légitimes et durables de changement du curriculum scolaire en vue de renforcer la cohésion sociale.

Production et gestion des connaissances : Atouts

Le BIE produit et diffuse de longue date des informations comparées sur les systèmes éducatifs. Cette tradition a été revue conformément à la nouvelle mission du Bureau définie à la fin des années 1990 et, pendant la période 2002–2007, le BIE s'est progressivement concentré sur l'appui à la formation, la recherche appliquée et la prise de décision dans le domaine du curriculum.

Ainsi que l'a confirmé une évaluation externe du Bureau réalisée fin 2005, l'ensemble de ressources du BIE sur le curriculum est un outil unique et très apprécié au sein de l'UNESCO et par les acteurs extérieurs, de même que la diffusion d'informations et de connaissances pratiques sur les processus d'élaboration des curricula. De plus, la fonction de centre documentaire de référence du BIE dans ce domaine est l'un de ses atouts les plus précieux ainsi qu'une source de valeur ajoutée.

L'ensemble de ressources sur le curriculum est formé de bases de données, de rapports, d'études, de documents de travail, de publications, de collections spécialisées et d'outils. Avec son *Observatoire des tendances de l'éducation* et sa *Banque de ressources* le BIE collecte, produit et diffuse des informations et des analyses actualisées et de qualité sur les systèmes éducatifs, les curricula existants, les processus de définition curriculaire et les matériels d'apprentissage dans le monde, avec des exemples de bonnes pratiques et d'innovations. Cette base de connaissances, vaste assortiment de ressources spécialisées, peut être exploitée à différentes fins, notamment la formation et la prise de décision, et elle facilite un dialogue éclairé sur des questions éducatives et curriculaires précises.

L'Observatoire, aussi bien que la Banque de ressources, soutiennent les activités en faveur de l'EPT en contribuant à l'identification des tendances dans le développement curriculaire et les bonnes pratiques et à leur vaste diffusion, éclairant ainsi les politiques et pratiques curriculaires. Durant la période 2002–2007, le BIE a commandé ou réalisé des études spécialisées sur divers thèmes curriculaires comme les manuels scolaires, le temps d'instruction, les objectifs de l'éducation, les compétences et les approches fondées sur les compétences dans les processus d'élaboration du curriculum. Le BIE a aussi encouragé des chercheurs et des praticiens internationaux dans des contextes nationaux à exploiter ses recueils transnationaux d'informations et de ressources curriculaires pour faciliter une diffusion élargie, mais aussi pour susciter un débat intellectuel.

Depuis 2002, le BIE a également contribué au Rapport mondial de suivi sur l'EPT avec des études thématiques et des analyses utilisant les données disponibles dans la Banque de ressources et l'Observatoire des tendances. Ces études et analyses de tendances fondées sur des informations officielles relatives aux systèmes éducatifs dans le monde ont été réalisées en collaboration avec des chercheurs et des spécialistes internationaux et en étroite coopération avec l'équipe du Rapport mondial de suivi.

Les principales composantes de la fonction de centre documentaire de référence sont des bases de données en ligne comme les Données mondiales de l'éducation, les Dossiers par pays, et les matériels curriculaires et les bonnes pratiques concernant l'éducation VIH et sida. La sixième édition des *Données mondiales de l'éducation* (2006/07), également disponible sur CD-ROM, contient les descriptions de 161 systèmes éducatifs et une somme considérable de renseignements sur les curricula et l'organisation du contenu curriculaire, notamment des données sur le temps alloué à l'instruction. Les *Dossiers par pays* offrent une variété de ressources d'information sur l'éducation dans chaque pays, notamment des liens avec des curricula en ligne et des ressources curriculaires ; depuis 2007, la base de données a été totalement intégrée au portail de l'UNESCO, ce qui contribue au renforcement des services spécialisés proposés par l'Organisation. La quatrième édition de la *Banque de données pour l'éducation VIH et sida* (2007), disponible également sur CD-ROM, contient plus de 550 documents, notamment des ressources liées au curriculum, des matériels d'enseignement et d'apprentissage, des auxiliaires d'enseignement et des études de cas de bonnes pratiques.

Le *site Internet du BIE*, créé en 1996, est devenu un outil essentiel pour élargir la disponibilité des ressources, des produits et des services spécialisés. Le site est constamment développé pour faciliter l'accès à l'information, présentée dans plusieurs langues afin d'atteindre un vaste public (en moyenne 1,3 million de visiteurs uniques en 2007). Le site est aussi la pierre angulaire de la communication du BIE et il sert à recueillir, conserver, créer et partager des connaissances multilingues. Il est centré sur les usagers et les services et fournit des contenus pertinents pour différents groupes d'intérêt, ainsi que pour le grand public. Compte tenu du progrès rapide des technologies informatiques, le site Internet est maintenant prêt à devenir une plateforme dynamique de collaboration en ligne pour le développement

curriculaire, au service du réseau mondial de chercheurs et de praticiens et, plus généralement, du portail de connaissances de l'UNESCO.

La plupart des publications et des collections thématiques produites par le BIE sont disponibles sur le site Internet. C'est le cas des *Pratiques éducatives*, des *compte rendus* et *rapports* de réunions sur le curriculum, des *monographies* décrivant des innovations intéressantes et des *documents de travail* destinés à mettre en commun les résultats préliminaires de recherches appliquées sur des questions curriculaires. Le BIE produit également *Perspectives*, la revue trimestrielle d'éducation comparée de l'UNESCO, et les *Études en éducation comparée*, une collection de longue date qui porte sur les questions et les tendances de l'éducation dans une perspective comparée. Par le biais de son site Internet, le BIE donne aussi accès aux séries numérisées des *Rapports nationaux sur le développement de l'éducation*, présentés par les pays depuis les premières sessions (années 30) de la Conférence internationale de l'éducation. Il s'agit là d'une collection unique qui a été exploitée depuis des décennies par des chercheurs et des universitaires du monde entier dans des études extrêmement diverses et des analyses de tendances.

Le *Centre de documentation* du BIE recueille et met à disposition des matériels et des ressources d'information sur le contenu de l'éducation, le curriculum et les systèmes éducatifs. Il a pour origine la bibliothèque internationale de l'éducation, créée en même temps que le BIE en 1925. La collection comprend des documents historiques sur les systèmes scolaires et sur les mouvements en éducation de la première partie du XX^e siècle. Elle compte plus de 100 000 livres et documents et recense également une centaine de titres de périodiques courants. Au cours de la période 2002–2007, des efforts systématiques ont été faits pour réunir une collection complète de curricula et de matériels liés aux curricula. La profonde valeur historique de la collection et son étendue géographique en font une importante ressource pour les chercheurs et les praticiens qui s'intéressent aux curricula et aux systèmes éducatifs.

Tirant le meilleur parti des nouvelles technologies, le Centre a mis au point des *services d'alerte et de condensés* de ressources en ligne, notamment des rapports, des publications, des sites Internet et des nouveautés concernant les curricula, les systèmes éducatifs et les tendances de l'éducation, qui sont régulièrement proposés au réseau du BIE de spécialistes du curriculum dans près de 90 pays ainsi que d'autres spécialistes de l'éducation. Le Centre de documentation met également à jour le *Thesaurus de l'éducation UNESCO–BIE*, un outil pour indexer et rechercher des données éducatives contenues dans des bases de données électroniques, qui est utilisé par de nombreux centres de documentation de par le monde. Les documents et publications du BIE sont systématiquement intégrés dans la base de données des documents et publications de l'UNESCO (UNESDOC/UNESBIB), enrichissant ainsi la plateforme de l'Organisation pour l'accès et l'utilisation, la diffusion et la mise en commun de connaissances dans le domaine de l'éducation. En 2006–2007, les documents et publications du BIE ont ainsi été téléchargés plus de 300 000 fois à partir d'UNESDOC.

Dialogue politique : Atouts

Le développement curriculaire et la définition, la sélection et l'organisation des contenus de l'éducation englobent une dimension à la fois technique et politique. Le curriculum scolaire reflète des principes philosophiques et idéologiques changeants et intègre une variété de postulats sociaux, politiques et pédagogiques. En tant que processus, l'élaboration, la réforme et le changement du curriculum requièrent : une vision partagée ; des stratégies de communication adaptées ; des partenariats élargis ; et le dialogue, la consultation et la négociation entre les divers acteurs à différents niveaux.

La dimension du dialogue politique fait donc partie intégrante de toutes les activités que le BIE réalise sur le terrain pour soutenir les processus d'élaboration du curriculum et aider des pays fragiles, en transition ou qui sortent d'un conflit à définir et mettre en œuvre de nouveaux cadres curriculaires. De surcroît, le réseau mondial de spécialistes du curriculum (la communauté de pratique), créé en 2005, joue un rôle important pour orienter et faciliter les débats intellectuels constructifs, le dialogue politique et la mise au point d'orientations et de cadres conceptuels pour une éducation de base de qualité.

Au niveau mondial, la principale contribution du BIE dans ce domaine est la *Conférence internationale de l'éducation* (CIE), dont le Bureau organise les sessions au nom de l'UNESCO depuis plusieurs décennies. Convoquée régulièrement, la Conférence a été la première et, pendant longtemps, le principal forum pour le dialogue politique de niveau mondial entre ministres de l'éducation, particulièrement pendant la période 1934–1970. La CIE donne l'occasion aux ministres de l'éducation de débattre des questions relatives à la qualité, l'équité et l'inclusion. D'autres partenaires et acteurs comme les chercheurs, les praticiens, les représentants d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales participent activement au dialogue.

Les deux plus récentes sessions de la CIE, c'est-à-dire les 46^e et 47^e sessions, ont été organisées respectivement en 2001, sur le thème « L'éducation pour tous pour apprendre à vivre ensemble : contenus et stratégies d'apprentissage – problèmes et solutions », et en 2004, sur le thème « Une éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités ». La 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (novembre 2008), qui a pour thème : « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir », coïncide avec le début du nouveau cycle stratégique 2008–2013.

Les sessions de 2001 et 2004 de la Conférence ont aussi fourni l'occasion de resserrer la collaboration, d'élargir les partenariats et de confirmer les engagements internationaux en faveur d'une éducation de qualité pour tous. Par exemple, la préparation des deux dernières sessions a bénéficié de contributions de ministères de l'éducation, de commissions nationales pour l'UNESCO, de centres de recherche et de formation de plusieurs pays, d'institutions universitaires, d'institutions et d'organisations partenaires, ainsi que de la collaboration active et de l'appui de plusieurs services de l'UNESCO, notamment les divisions centrales, les instituts de l'éducation, les bureaux régionaux d'éducation et d'autres services.

Le BIE s'est aussi chargé des activités de suivi des plus récentes sessions de la CIE pour diffuser plus largement les résultats de la Conférence. Ainsi, la deuxième téléconférence sur l'éducation des jeunes et des adultes, qui s'est déroulée après la 46^e session de la CIE, a été tenue simultanément dans plus de 200 sites au Brésil et un site à Genève, en utilisant les nouvelles technologies de la communication. Elle a réuni plus de 15 000 participants et peut être considérée comme un modèle pour l'extension de la promotion des innovations éducatives, des meilleures pratiques et du dialogue politique. Les résultats de la 47^e session de la CIE ont été abordés à l'occasion du Forum national de l'éducation, organisé dans l'État de Coahuila, au Mexique (novembre 2004), auquel un millier de participants ont assisté.

Conformément aux recommandations de la 46^e session de la CIE, à compter de 2003, le BIE a aussi assuré une formation au dialogue politique, principalement destinée à encourager l'élaboration d'une vision commune de l'éducation, et l'utilisation d'outils soutenant le processus de prise de décision comme les analyses sectorielles, la négociation, la communication, le dialogue avec toutes les parties prenantes, ainsi que la mobilisation des partenaires. Au total, huit modules de formation ont été préparés, en plus de la publication de

dix études de cas sur différentes expériences en Afrique. Ces activités ont bénéficié de la collaboration de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), et ont représenté une occasion de mettre en commun des expériences et d'acquérir de nouvelles compétences pour quelque 70 fonctionnaires ministériels de haut niveau de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo).

Distribution : limitée

UNESCO/BIE/C.58/Compte rendu et Décisions

Annexe IX

UNESCO/BIE/C.58/Inf.6

Genève, le 14 janvier 2009

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-huitième session

Centre de Conférence de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

28 – 30 janvier 2009

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET 2010-2011 (35 C/5)

EXTRAITS

Afin de faciliter le débat sur le Projet de programme et budget 2010 - 2011 (35 C/5) prévu dans le point 6 du Projet d'ordre du jour et d'ordre du jour commenté (UNESCO/BIE/C.58/1 Prov./Add), ce document contient des extraits du « *Projet de résolution concernant le BIE, l'IIPE, l'UIL, l'ITIE, l'IIRCA et l'IESALC pour la 35^e Conférence générale* » ainsi que des extraits de la stratégie qui s'y rapporte et les résultats escomptés concernant le BIE à la fin de l'exercice biennal 2010-2011.

6.2

Instituts de catégorie 1 du Secteur de l'éducation de l'UNESCO*

Introduction

L'UNESCO compte six instituts de catégorie 1 spécialisés dans l'éducation : Le Bureau international d'éducation (BIE) ; l'Institut international de planification de l'éducation (IPE) ; l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) ; l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) ; l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) et l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC). Ces instituts ont une complète autonomie fonctionnelle, ce qui leur permet d'avoir une plus grande flexibilité et une capacité accrue pour fournir des services effectifs et efficaces aux États membres. Ils sont néanmoins intégralement liés au Grand programme 1 et travaillent aux mêmes objectifs et priorités du Secteur de l'éducation. Leurs rôles sont uniques et contribuent en grande partie aux accomplissements du Programme.

Une des stratégies clés du document 35 C/5 est de mettre davantage l'accent sur le programme et d'améliorer les synergies entre tous les acteurs principaux. À cette fin, la Résolution 35 C/5 de la Conférence générale concernant les instituts sera présentée comme une résolution globale qui aura pour objectif de montrer le rôle important que jouent les instituts dans la mise en œuvre du Grand programme 1, en particulier dans les domaines de la recherche, de la formation et du développement des capacités dans leur spécialité respective. Bien que le travail des instituts puisse couvrir un spectre plus large et avoir des résultats escomptés spécifiques, la résolution expose principalement les grandes lignes de leurs contributions clés à un certain nombre de résultats escomptés dans le cadre du Grand programme 1. En outre, au cours de leurs travaux, les instituts contribueront à l'importance accordée par le Grand programme 1 aux 20 pays prioritaires en fournissant une aide technique et un soutien coordonnés par les Bureaux hors-siège de l'UNESCO concernés. Les stratégies du programme et les résultats escomptés de chaque institut sont présentés individuellement dans les pages suivantes.

Projet de résolution concernant le BIE, l'IPE, l'UIL, l'ITIE, l'IIRCA et l'IESALC pour la 35^e Conférence générale.

La Conférence générale,

Prenant note des rapports du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), de l'Institut international de planification de l'éducation (IPE), de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), de l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) et de l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2008-2009,

Reconnaissant l'importance de maintenir une autonomie fonctionnelle des instituts afin de s'assurer qu'ils peuvent fournir des services aux États de Membres de manière flexible, effective et efficace;

Appréciant l'importante contribution des six instituts de catégorie 1 du Secteur de l'éducation dans l'accomplissement du Grand programme 1, particulièrement en ce qui concerne le développement des capacités et la recherche dans les secteurs clés suivants :

a) concernant le BIE : le développement curriculaire, notamment à travers :

- le développement des capacités et l'assistance technique aux spécialistes du curriculum dans les États membres, dans les domaines du contenu, des méthodes, des politiques et processus de développement curriculaire ;

* Traduction française non-officielle.

- la promotion et le renouvellement du dialogue international sur les politiques éducatives et le développement curriculaire, notamment au moyen de la production de connaissances sur les systèmes éducatifs, les curricula existants, les processus de développement curriculaire, les bonnes pratiques et les innovations et au moyen des actions de suivi afin d'appuyer la mise en œuvre des recommandations de la 48e session de la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO sur le thème « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir » ;

[...]

1. *Demande* au Conseil du BIE et aux conseils d'administration de chacun des autres instituts, agissant conformément aux Statuts des instituts et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2010 et 2011 :

- (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de leur institut respectif correspondent aux objectifs stratégiques, aux priorités et aux axes d'action du Grand programme 1 ;
- (b) de consolider et de développer les programmes et projets de chaque institut dans l'objectif de contribuer aux accomplissements des résultats escomptés du Grand programme 1 énumérés sous le point 3 ;
- (c) de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires de manière à ce que chaque institut puisse accomplir sa mission.

2. *Autorise* le Directeur général à apporter son appui aux instituts en leur accordant une allocation financière au titre du Grand programme 1 d'un montant total de US\$16'900'000, distribués à chaque institut comme suit :

- i. IBE: \$ X
- ii. IIEP: \$ X
- iii. UIL: \$ X
- iv. IITE: \$ X
- v. IICBA: \$ X
- vi. IESALC: \$ X

3. *Prie* le Directeur général de faire rapport dans les documents statutaires de la contribution de chaque institut à la réalisation des résultats escomptés du Grand programme 1 ci-après, en incluant des informations sur l'utilisation efficiente des ressources humaines et financières, s'agissant en particulier des voyages, des publications et des services contractuels, pour chacun des résultats escomptés, selon les principes de transparence, d'efficacité et de rationalisation :

BIE : contribue principalement au développement curriculaire dans les secteurs de résultats du Grand programme 1 suivants :

Résultat escompté 5 : capacités nationales, principalement en Afrique, à planifier, mettre en œuvre et gérer l'éducation de base renforcées.

Résultat escompté 6 : systèmes éducatifs secondaires renouvelés, particulièrement au moyen de la réforme curriculaire et d'une évaluation améliorée de l'apprentissage des élèves.

Résultat escompté 10 : capacités nationales développées afin d'intégrer et de planifier d'autres questions transversales portant sur l'éducation pour le développement durable et l'éducation pour l'inclusion, en insistant sur les questions de genre, dans le but d'améliorer l'accès, l'équité et la qualité.

Résultat escompté 12 : parties prenantes informées sur les tendances globales et régionales de l'EPT à travers une recherche ciblée ainsi que le développement, la publication et la diffusion du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, ainsi que d'autres rapports sur l'éducation.

[...]

4. *Exprime sa gratitude* aux États membres qui accueillent les instituts ainsi qu'aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités des instituts durant les exercices biennaux précédents et les invite à continuer à les soutenir ;

5. *Invite les États membres*, les organisations internationales et autres institutions à contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à une mise en œuvre effective des activités des instituts au service des États membres, conformément à leur mission, aux priorités du Grand programme 1 et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2008-2013.

Bureau international d'éducation de l'UNESCO

Stratégie

Depuis 1999, le Bureau international d'éducation (BIE) est l'Institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, les méthodes, les politiques et les processus de développement curriculaire. Sa mission principale est de contribuer à atteindre une éducation de qualité pour tous. À cette fin, le BIE établit des réseaux pour mettre en commun les connaissances sur le processus de changement curriculaire et la définition des curricula dans toutes les régions du monde, et il développe les capacités nationales dans ces domaines. Il souhaite introduire des approches novatrices dans la conception et la mise en œuvre du curriculum, améliorer les compétences pratiques et faciliter le dialogue international sur les politiques et les pratiques de l'éducation.

Le curriculum occupe partout une place centrale dans les politiques éducatives. Dans le monde, les autorités éducatives nationales sont toujours plus nombreuses à vouloir améliorer la qualité des résultats de l'apprentissage en réformant le curriculum ; les curricula doivent répondre aux nouvelles demandes en permettant d'acquérir des compétences et en renforçant les capacités utiles pour les besoins locaux et mondiaux. Le BIE répondra aux besoins émergents des pays en les aidant à faire face aux facteurs qui influencent la qualité de l'éducation, en particulier les contenus, les structures et les méthodes d'apprentissage.

L'action du BIE visera tout particulièrement les pays pauvres, en transition, touchés par un conflit ou une catastrophe, afin de favoriser un développement durable, des sociétés inclusives et une compréhension interculturelle. Durant le développement des programmes existants, une attention spéciale sera maintenue en priorité sur l'Afrique, tout en continuant à entreprendre une coopération sud-sud et triangulaire nord-sud-sud devant servir de modalité de mise en œuvre. Des approches stratégiques destinées à promouvoir et réaliser l'égalité des sexes dans tous les programmes seront également développées et mises en œuvre.

En 2010 et 2011, le BIE œuvrera pour :

- Renforcer les capacités nationales pour la conception, la gestion et la mise en œuvre des processus de développement curriculaire parmi les spécialistes, les praticiens et les décideurs.
- Produire des connaissances sur la qualité des processus d'élaboration des curricula et des produits curriculaires.

- Informer les politiques et les pratiques novatrices dans le domaine de la réforme et des changements curriculaires, particulièrement à travers les actions de suivi de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE).

Ainsi, les activités du BIE contribueront principalement aux résultats des axes d'action (« MLA ») 2 (résultat escompté 5 sur l'éducation de base et résultat escompté 6 sur l'éducation secondaire) et MLA 3 (résultat escompté 8 sur les politiques éducatives sectorielles, résultat escompté 9 portant sur les réponses au VIH et sida et résultat escompté 10 sur les questions transversales, notamment l'inclusion). En outre, les activités liées à la production et à la gestion des connaissances contribueront au MLA 4 (résultat escompté 12 portant sur les rapports et études sur l'éducation).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice biennal :

Capacités des institutions et des personnes chargées de la conception, du développement et de la réforme du curriculum renforcées.

Indicateurs de performance :

- Plans et programmes de la Communauté de pratique dans le domaine du développement curriculaire ;
- Nombre de personnes et d'institutions formées ;
- Nombre de pays bénéficiant d'une assistance technique ciblée ;
- Quantité et qualité des ressources pédagogiques et méthodologiques et outils de formation mis au point et utilisés.

Connaissances et informations sur les systèmes éducatifs, les curricula existants, les processus de développement curriculaires, les bonnes pratiques et les innovations produites et mises à disposition.

Indicateurs de performance:

- Banques de données du BIE (Données mondiales de l'éducation ; Dossiers par pays; Centre documentaire de référence pour l'éducation au VIH et sida, etc.) enrichies et mises à jour ;
- Site Internet du BIE amélioré, régulièrement mis à jour et intégré au portail de l'UNESCO ;
- Statistiques des consultations du site ;
- Recherche et études publiées et mises à disposition, notamment pour la rédaction des rapports mondiaux de suivi sur l'EPT.

Dialogue politique international sur les politiques éducatives enrichi et soutien élargi concernant la mise en œuvre des recommandations de la 48^e Conférence internationale de l'éducation.

Indicateurs de performance:

- *Quantité d'actions de suivi ciblant les politiques d'éducation inclusive et nombre de pays concernés.*

Distribution: limited

UNESCO/IBE/C.58/Proceedings and Decisions

Annex X

Distribution: limitée

UNESCO/IBE/C.58/Compte rendu et Décisions

Annexe X

UNESCO/BIE/C.58/Inf.1

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION

Fifty-eighth session / Cinquante-huitième session

Varembé Conference Centre
9-11, rue de Varembé, Genève

Centre de Conférences de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

28 – 30 January 2009

28 – 30 janvier 2009

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

Austria / Autriche

Prof. Karl Heinz GRUBER
University Professor
Rechte Wasserzeile 18/5/4
1230 VIENNA
Autriche
Tél. : (43-1) 88 99 713
Email : karl.heinz.gruber@univie.ac.at

Benin / Bénin

Mme Françoise MEDEGAN
Premier Conseiller
Délégation permanente du Bénin auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1 rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél. : (33-1) 45 68 30 85 /63
Fax : (33-1) 43 06 15 55
Email : f.medegan@unesco.org

Mme Dado Marguerite YALLOU
Conseillère
Délégation permanente du Bénin auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1 rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél. : (33-1) 45 68 30 99
Fax : (33-1) 43 06 15 55
Email : dm.yallou@unesco.org

Cameroon / Cameroun

Madame Halimatou M. HAMAN ADAMA
Ministre de l'éducation de base
Ministère de l'éducation de base
YAOUNDE
Cameroun
Tél. : (237) 22 23 12 62
Fax : (237) 22 23 08 55

Prof. Raymond MBEDE
Représentant du Cameroun au Conseil
Inspecteur des Affaires académiques
Ministère de l'enseignement supérieur
Commission nationale de la République du
Cameroun pour l'UNESCO
B.P. 16356

YAOUNDÉ
Cameroun
Tél. : (237) 99 98 13 52 ou 22 31 20 58
Email : rmbede@yahoo.fr

Mme Nathalie ZANGHA
Attaché dans les Services du Premier ministre
Ministère de l'éducation de base
YAOUNDE
Cameroun
Tél. : (237) 22 23 92 67
Fax : (237) 22 23 08 55

Mme Lydia NTANKE LINJOUOM
Attachée culturelle
Représentante suppléante au Conseil du BIE
Délégation permanente du Cameroun auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1 rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél. : (33-1) 45 68 30 33
Fax : (33-1) 45 68 30 34

M. Barthélémy MVONDO NYINA
Expert / Secrétaire général
Commission nationale de la République du
Cameroun pour l'UNESCO
B.P. 16356
YAOUNDÉ
Cameroun
Tél. : (237) 22 22 11 22
Fax : (237) 22 22 11 22 ou 22 22 49 96
Email : mvondonyna@yahoo.fr

M. Romain OKALA MPANDE
Expert et Point Focal UNESCO
Inspecteur de Services
Ministère de l'éducation de base
B.P. 1600
YAOUNDE
Cameroun
Tél. : (237) 22 23 28 08
Fax : (237) 22 23 28 08
Email : okalsson@yahoo.fr

M. Francis NGANTCHA
Ministre Conseiller
Mission permanente du Cameroun auprès de
l'ONU
6, rue du Nant
1207 GENEVE
Tél. : (41-22) 787 50 49
Fax : (41-22) 736 20 22
Email : ngantchaf@bluemail.ch

M. Blaise Testelin NANA TCHITCHOUA
Journaliste CRTV
B.P. 1634
YAOUNDE
Cameroun
Tél. : (237) 22 01 59 32
Fax : (237) 22 20 20 30
Email : btnana@yahoo.fr

Canada / Canada

M. Raymond THEBERGE
Directeur général du Conseil des ministres de
l'éducation du Canada (CMEC)
95 St. Clair West, Suite 1106
M4R 1J1 TORONTO
Canada
Tél : (1-416) 962 81 00
Fax : (1-416) 962 28 00
Email : r.theberge@cmecc.ca

Czech Republic / République tchèque

Mr. Karel RYDL
University Professor
Ministry Advisor
Ministry for Education
Karmelitská 5
118 10 PRAHA
Czech Republic
Tél. : (420) 257 193 621 / (420) 466 036 447
Fax : (420) 275 193 753
Email: karel.rydl@msmt.cz

Dominican Republic / République dominicaine

S.E. M. Homero Luis HERNANDEZ
SANCHEZ
Ambassadeur
Mission permanente de la République
dominicaine auprès de l'ONU
63, rue de Lausanne
1202 GENEVE
Suisse
Tél. : (41-22) 715 39 10
Fax : (41-22) 741 05 90

Mme Elsa DOMINGUEZ BRITO
Ministre conseiller
Délégation permanente de la République
dominicaine auprès de l'UNESCO

Maison de l'UNESCO
1 rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
Tél. (33-1) 45 68 27 08
Fax. (33-1) 42 73 24 66
E-mail: e.dominguez-brito@unesco.org
dl.rep-dominicaine@unesco.org

Ecuador / Equateur

S.E. Sr. Raúl VALLEJO CORRAL
Ministro de Educación
President of the IBE Council
Ministerio de Educación
QUITO
Ecuador
Tél. : (593) 396 15 62

S.E. Marcelo VÁZQUEZ BERMUDEZ
Ministro Encargado de Negocios a.i. del
Ecuador ante la UNESCO
Délégation permanente de l'Equateur auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO Bureau M5.23
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél. : (33-1) 45 68 33 03
Fax : (33-1) 43 06 49 06
Email : dl.ecuador@unesco.org

S.E. M. Mauricio MONTALVO
Ambassadeur
Mission permanente de la République de
l'Equateur auprès de l'ONU
80-82 rue de Lausanne (4^e étage)
1202 GENEVE
Suisse
Tél. : (41-22) 732 49 55
Fax : (41-22) 732 48 34
Email : onuginebra@mrrree.gov.ec

Sra. Leticia BAQUERIZO GUZMAN
Segunda Secretaria
Mission permanente de la République de
l'Equateur auprès de l'ONU
80-82 rue de Lausanne (4^e étage)
1202 GENEVE
Suisse
Tél. : (41-22) 732 49 55
Fax : (41-22) 732 48 34
Email : leticiabaquerizo@hotmail.com

Hungary / Hongrie

Dr. Imre RADACSI
Researcher
Hungarian Institute for Educational Research
Dorottya u.10
H-1054 BUDAPEST
Hungary
Tel.: (36) 30 825 8004
Email: radacsi@ella.hu

India / Inde

H.E. Ms Bhaswati MUKHERJEE
Ambassador, Permanent Representative of
India to UNESCO
50 rue Copernic
75016 PARIS
France
Tél : (33-1) 45 68 29 88
Fax : (33-1) 47 34 51 88
Email : dl.india1@unesco.org

Indonesia / Indonésie

Dr. Fasli JALAL
Director General of Higher Education
Ministry of National Education
Kompleks Depdiknas, Buiolding D, 10th fl.
Jln. Sudirman
JAKARTA
Indonesia
Tél. : (62-21) 573 14 36
Fax : (62-21) 57 94 61 04
Email : faslijalal@yahoo.com

Prof. Dr. Arief RACHMAN, MPd
Executive Chairman
Indonesian National Commission for
UNESCO
Jl. Ekorkuning V, no. 7
Rawamangun
JAKARTA
Indonesia
Tel. : (62-21) 475 31 23
Mobile : 08 12 93 43 075
Fax: (62-21) 573 3127
Email: aspnetind@cbn.net.id

Mr. Acep SOMANTRI
First Secretary
Permanent Mission of the Republic of
Indonesia in Geneva
Case postale 2271

1211 GENEVE 2
Suisse
Tél. : (41-22) 338 33 50
Fax : (41-22) 345 57 33
Email : asomantri@deplu.go.id

Mr Achsanul HABIB
First Secretary
Permanent Mission of the Republic of Indonesia
in Geneva
Case postale 2271
1211 GENEVE 2
Suisse
Tél. : (41-22) 338 33 50
Fax : (41-22) 345 57 33
Email : mission.indonesia@ties.itu.int

Japan / Japon

Mr. Tsunashige SHIROTORI
First Secretary
Permanent Delegation of Japan to UNESCO
148, rue de l'Université
75007 PARIS
France
Tel. : (33-1) 53 59 27 30
Fax : (33-1)53 59 27 27
Email: deljpn.px@unesco.org

Mr. Kiyoshi SAITO
First Secretary
Permanent Mission of Japan to the UN
Case postale 337
1211 GENEVE 19
Suisse
Tél. : (41-22) 717 31 12
Fax : (41-22) 717 37 74
Email: kiyoshi.saito@ge-japan.ch

Jordan / Jordanie

Dr. Bashar ABU TALEB
First Secretary
Permanent Mission of Jordan to the UN
37-39 rue de Vermont
1202 GENEVE 20
Suisse
Tél. : (41-22) 748 20 00
Fax : (41-22) 748 20 01
Email: btaleb@jordanmission.com

Kenya / Kenya

Dr Evangeline Wanjira NJOKA
Deputy Secretary General
Kenya National Commission for UNESCO
Ministry of Education, Science and
Technology
National Bank Building (14th floor)
Harambee Avenue
P.O. Box 72107 - 00200
NAIROBI
Kenya
Tél. : (254-20) 22 29 053/4
Fax : (254-20) 221 30 25
Email : kncunesco@todays.co.ke

Latvia / Lettonie

Mr. Arturs SKRASTINS
Director of the Department of General
Education
Ministry of Education and Science
Valniu Str. 2
LV-1050 RIGA
Latvia
Tel. : (371) 2012 46 40
Fax : (371) 672 23 905
Email : Arturs.Skrastins@izm.gov.lv

Malaysia / Malaisie

Dato'Haji Alimuddin Haji MOHD. DOM
Director General of Education
Ministry of Education of Malaysia
Block E8, Precinct I, (8th floor)
Federal Government Administrative Centre
62604 PUTRAJAYA
Malaysia
Tél. : (60-3) 8884 60 77
Fax : (60-3) 8889 5846
Email : alimuddin.dom@moe.gov.my

Dr. Faridah ABU HASSAN
Deputy Director
Educational Planning & Research Division
Ministry of Education
Kuala Lumpur, 62604 PUTRAJAYA
Malaysia
Tel: (603) 8884 6430
Fax : (603) 8884 64 39
Email: fa8a@yahoo.com;
faridah.hassan@bppdp.moe.gov.my

Mali / Mali

S. Exc. Monsieur Amadou TOURE
Ministre des enseignements secondaire,
supérieur et de la recherche scientifique
Ministère des enseignements secondaire,
supérieur et de la recherche scientifique
B.P. 2539
BAMAKO
Mali
Tél. : (223) 222 99 84
Fax : (223) 222 99 69
Email : ahtoure2002@yahoo.fr

M. Youssef DEMBELE
Secrétaire général
Commission nationale malienne pour
l'UNESCO
Ministère de l'éducation nationale
B. P. 119
BAMAKO
Mali
Tél. : (223) 20 22 25 15 / 66 72 17 34
Fax: : (223) 20 23 37 67
Email: youdembele1@yahoo.fr

**Mozambique, Republic of /
Mozambique, République du**

Netherlands / Pays Bas

Prof. Dr. Fons VAN WIERINGEN
Chairperson, National Education Council
Member of the Dutch UNESCO Commission
Onderwijsraad
Nassaulaan 6
2514 JS DEN HAAG
Netherlands
Tél : (3170) 310 00 00
Email : f.v.wieringen@onderwijsraad.nl

Nigeria / Nigéria

Mr Goke ADEGOROYE
Permanent Secretary
Federal Ministry of Education
Federal Secretariat, Phase III
ABUJA
Nigeria
Tél. : (234) 803 302 55 88
Email : gokeadeg@yahoo.com
pse@fme.gov.ng

Prof. Michael OMOLEWA
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of Nigeria to UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél. : (33-1) 45 68 27 27
Fax : (33-1) 45 67 59 41
Email: m.omolewa@unesco.org

Mrs M.Y. KATAGUM
Secretary General
Nigerian National Commission for UNESCO
Federal Ministry of Education
ABUJA
Nigeria
Tel. : (234) 803 786 92 58
Email : mykatagum@yahoo.co.uk

Ms Fatima OTHMAN
Minister Counsellor
Nigerian Permanent Delegation to UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél. : (33-1) 45 68 27 27
Fax : (33-1) 45 67 59 41

Oman / Oman

Dr Madiha Ahmed AL-SHAIBANI
Secretary General
The Oman National Commission for
Education, Culture & Science
P.O. Box: 3
P.C. 100 MUSCAT
Sultanate of Oman
Tel.: (968) 24783666
Fax: (968) 24785550
Email : shaibaniya@moe.om

Mrs Nasra AL-HASHMI
First Secretary
Permanent Mission of Oman to UN
Chemin de Roilbot, 3A
1292 CHAMBESY
Suisse
Tél. : (41-22) 758 96 60
Fax : (41-22) 758 96 66

Panama / Panama

Portugal / Portugal

Mme Ana Maria BETTENCOURT
Professeur, Membre du Conseil national
d'éducation
Praça Francisco Sá Carneiro 10-3º, esq.
1000-160 LISBOA
Portugal
Tél. : (35-1) 96 27 21 811
Email : ani.bettencourt@netcabo.pt

Republic of Korea / République de Corée

Mr. KIM Chon-Hong
First Secretary
Permanent Delegation of the Republic of Korea
to UNESCO
Maison de l'UNESCO
1 rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél. : (33-1) 45 68 31 55
Fax: : (33-1) 40 56 38 88
Email: ch.kim@unesco.org

Russian Federation / Fédération de Russie

Mr. Amir BILYALITDINOV
Deputy Secretary General
Commission of the Russian Federation for
UNESCO
Ministry of Foreign Affairs
32/34 Smolenskaya-sennaya square
121200 MOSCOW, G-200
Russian Federation
Tel.: (7-499) 244 23 15
Fax : (7-499) 244 24 75
Email : rusnatcom@mail.ru

Mrs Elena NIZIENKO
Deputy Director Department
Ministry of Education and Science
125993, Tuezstr. 11
MOSCOW
Tel./Fax : (7-495) 629 83 15
Email : nizienko@mon.gov.ru

Switzerland / Suisse

M. Charles BEER
Conseil d'Etat en charge du Département de
l'instruction publique de la République et
canton de Genève
6, rue de l'Hôtel de Ville
Case postale 3925
1211 GENEVE 3
Suisse
Tél. : (41-22) 327 24 00
Fax : (41-22) 327 05 66

S.E. M. Ernst ITEN
Ambassadeur, Délégué permanent de la Suisse
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél.: (33-1) 45 68 33 96
Fax : (33-1) 43 06 21 39
Email : dl.suisse@unesco.org

M. Benedikt HAUSER
Adjoint scientifique
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la
recherche
Département fédéral de l'intérieur
3003 BERNE
Suisse

Mme Fabienne LAGIER
Conseillère en éducation
Division Afrique de l'Ouest
Direction pour le développement et la
coopération
Département fédéral des affaires étrangères
Bundesgasse 32
3003 BERNE
Suisse

M. Nicolas MATHIEU
Conseiller
Point focal UNESCO pour l'Administration
fédérale
Secrétaire général adjoint
Commission suisse pour l'UNESCO
DFAE DP V
Bundesgasse 32
3003 BERNE
Suisse
Tél. : (41-31) 323 41 34
Fax : (41-31) 322 10 70
Email : nicolas.mathieu@eda.admin.ch

Mme Claudine DAYER FOURNET
Secrétaire adjointe
Département de l'instruction publique de la
République et canton de Genève
6, rue de l'Hôtel de Ville
Case postale 3925
1211 GENEVE 3
Suisse
Tél. : (41-22) 327 24 00
Fax : (41-22) 327 05 66

M. Pierre VARCHER
Vice-président de la Commission suisse pour
l'UNESCO
2, rue Beau-Site
1203 GENEVE
Suisse
Tél. : (41-22) 345 52 45
Email : pvarcher@worldcom.ch

Madame Anik KOHLI
UN Youth Representative
Expert
Rocschibachstr. 77
8037 ZURICH
Suisse
Tél. : (41) 76 481 40 89
Email : anik.kohli@youthrep.ch

Thailand / Thaïlande

Mrs Orachart SUEBSITH
Deputy Permanent Delegate of Thailand to
UNESCO
Maison de l'UNESCO
1 rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél. : (33-1) 45 68 31 22-3
Fax : (33-1) 45 68 31 24
Email : dl.thailand@unesco.org

**Venezuela (République Bolivarienne du) /
Venezuela (Bolivarian Republic of)**

S.E. Sr Juan ARIAS PALACIO
Embajador Representante Permanente Adjunto
Mission permanente de la république
bolivarienne du Venezuela auprès de l'ONU
18a Chemin François-Lehmann
Case postale 144
1218 GRAND-SACONNEX
Suisse
Tél. : (41-22) 717 09 40

Fax (41-22) 723 28 81

Srta Mariela GONZALEZ
Asistente Técnica
Mission permanente de la République
bolivarienne du Venezuela auprès de l'ONU
18a Chemin François-Lehmann
Case postale 144
1218 GRAND-SACONNEX
Suisse
Tél. : (41-22) 717 09 67
Fax (41-22) 723 28 81
Email : mariela.gonzalez@ties.itu.int

Yemen / Yémen

H.E. Dr Ibrahim S.AL ADOOFI
Ambassador, Permanent Representative
Mission permanente de la République du
Yémen auprès de l'ONU à Genève
19, chemin du Jonc
1216 COINTRIN
Suisse
Tél. : (41-22) 799 05 10
Fax : (41-22) 798 04 65

Mr Fadhl AL-MAGHAFI
Minister Plenipotentiary
Mission permanente de la République du
Yémen auprès de l'ONU à Genève
19, chemin du Jonc
1216 COINTRIN
Suisse
Tél. : (41-22) 799 05 10
Fax : (41-22) 798 04 65

Mr Fawaz Al-RASSAS
Third Secretary
Mission permanente de la République du
Yémen auprès de l'ONU à Genève
19, chemin du Jonc
1216 COINTRIN
Suisse
Tél. : (41-22) 799 05 10
Fax : (41-22) 798 04 65

OBSERVERS / OBSERVATEURS

France / France

M. Jean-Pierre REGNIER
Secrétaire général adjoint
Commission nationale française pour
l'UNESCO
57, Boulevard des Invalides
75700 PARIS
France
Tél : (33-1) 53 69 37 82
Fax : (33-1) 53 69 32 23
Email : jean-pierre.regnier@diplomatie.gouv.fr

Kuwait / Koweït

Dr Muhammed AL-SHATTI
Délégué Permanent Adjoint
Délégation permanente du Koweït auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél : (33-1) 45 68 26 68 / 45 68 26 69
Fax : (33-1) 40 65 93 05
Email : m.alshatti@unesco.org

Poland / Pologne

H. E. Mrs Maria Wodzynska-Walicka
Ambassador
Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Republic of Poland
to UNESCO
Maison de l'UNESCO
Bureau MS2.41
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
Tél : (33-1) 45 68 29 97
Fax : (33-1) 45 66 59 56
Email : dl.pologne@unesco.org

UNESCO HQ

Mr. Nicholas BURNETT
ADG/ED
UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
France
Tél. : (33-1) 45 68 10 47
Email: n.burnett@unesco.org

Mr. Alexandre SANNIKOV
Chief, Section for Liaison with Institutes, Field
Offices and External Partners
UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
France
Tél. : (33-1) 45 68 08 75
Fax : (33-1) 45 68 56 27
Email: a.sannikov@unesco.org

